

LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

L E
V O Y A G E U R
F R A N Ç O I S.

L E T T R E D X I X.

L A B O U R G O G N E.

LA grande & belle province que je vais, Madame, vous faire connoître, est, sous tous les rapports, une des plus considérables & des plus intéressantes. C'est la *Bourgogne*, autrefois royaume, qui s'étendoit bien au-delà de ses limites actuelles ; aujourd'hui duché-pairie, qui a été une des frontières de la France jusqu'à l'époque où la Franche-Comté est rentrée sous la domination de nos rois. Elle est bornée au nord par la Champagne, à l'orient par la Franche-Comté, au midi par le Beaujolois, & à l'occident par le Bour-

Tome XXXVII. A

2 LA B O U R G O G N E.

bonnois & le Nivernois. On lui donne quarante-trois lieues de longueur sur vingt-sept de largeur. Dans cette étendue ne sont pas compris la Bresse, le Bugey, le pays de Gex qui dépendent de ce gouvernement, ainsi que la principauté de Dombes, dont je vous ai parlé dans mes lettres sur le Lyonnais, parce qu'elle fait partie de ce dernier pays.

Cette province est divisée par nos géographes en huit petits pays, dont quatre, au nord, sont l'*Auxerrois*, l'*Auxois*, le *pays de la Montagne*, & le *Dijonnois*. Les quatre autres, au midi, sont l'*Autunois*, le *Châlonnois*, le *Charolois*, & le *Mâconnois*. (C'est dans ce même ordre que je les ai parcourus, & que j'en ferai la description.) Mais je dois vous observer, Madame, que le *duché de Bourgogne* proprement dit, n'est composé que de cinq de ces huit contrées; de l'*Auxois*, du *pays de la Montagne*, du *Dijonnois*, de l'*Autunois*, & du *Châlonnois*. Tout le reste forme cinq comtés, qui sont joints au duché, & qui en dépendent. Ces comtés sont l'*Auxerrois*, *Bar-sur-Seine* dans le pays de la Montagne, *Auxonne* dans le *Dijonnois*, le *Charolois* & le *Mâconnois*.

Nous ne connoissons pas de plus anciens habitans du duché actuel de Bourgogne,

que les *Æduens*, peuples celtiques ou gaulois, qui avoient pour capitale la ville de *Bibracte*, que quelques Auteurs disent avoir été située sur la montagne de *Beuvray*, & que d'autres croient être aujourd'hui *Autun*. Les Gaules étoient alors partagées en plusieurs républiques, liguées ensemble pour la défense commune, mais qui se faisoient quelquefois la guerre pour des intérêts particuliers. Au moment où César entra dans ce pays, les *Æduens* éprouvoient les effets de la jalousie des autres républiques gauloises, & se voyoient sur le point d'être accablés par les *Auvergnats*, par les *Séquanois*, que vint renforcer *Arioviste* à la tête d'une armée de *Germain*s; enfin, par les *Helvétiens*, qui vouloient passer de leurs montagnes dans une contrée bien plus fertile. Les *Æduens* implorèrent le secours du général romain, qui en effet batit deux fois leurs ennemis. Mais loin de jouir de ces avantages, ils ne tardèrent pas à s'appercevoir que, sous prétexte de les venger, César commençoit à s'affujettir les Gaules. Ils se réunirent donc, pour repousser le vainqueur, aux autres peuples qui avoient unanimement élu pour leur général le brave *Vercingetorix*, chef des *Auvergnats*. Mais César remporta sur eux plusieurs grandes victoi-

4 LA BOURGOGNE.

res, qui assurèrent aux Romains l'Empire des Gaules. Sous l'empereur Auguste, le pays des *Æduens* fit partie de la Gaule celtique; & sous les successeurs, il fut presque tout compris dans la première Lyonnaise.

Les Romains restèrent maîtres de toute la Gaule pendant près de quatre cents ans. Vers l'an 408 ou 410, parurent les *Bourguignons*, qui, selon toute apparence, faisoient partie de la grande nation des *Vandales*. Ils étoient commandés par *Gaudiselle*, leur roi, & pénétrèrent dans le pays qui forme aujourd'hui la Franche-Comté. En moins de vingt ans, ils eurent formé des établissemens, & se trouvèrent en état de marcher plus en avant. Ce fut alors, dit-on, qu'ils embrassèrent la religion chrétienne. *Gondicaire* ou *Gondioc*, venoit de succéder à son père *Gaudiselle*. C'étoit un redoutable guerrier, qui tenta d'abord de passer le Rhône, & d'étendre sa domination sur ce qui forme aujourd'hui le Dauphiné & la Provence : mais il fut repoussé par *Ætius*, général des Romains. Bientôt celui-ci ne pouvant se défendre contre d'autres barbares, fut obligé de se liguier avec les *Bourguignons*, & combattit avec eux contre les *Francs*. Ces trois nations se réunirent ensuite contre *Attila*,

L A B O U R G O G N E. §

qui, à la tête des Huns, vint faire une nouvelle irruption dans les Gaules. La bataille se donna, en 451, près de Châlons en Champagne. Gondioc y fut tué, après avoir formé un grand royaume, qui porta le nom de *Bourgogne*. Il comprenoit le pays des Allobroges, c'est-à-dire la Savoie, le Dauphiné & la Provence jusqu'à la Durance; la Franche-Comté toute entière; une partie de la Suisse; le pays des Aduens & des Lingonois, c'est-à-dire Autun & Langres. Le centre de cette domination si étendue étoit Lyon, ou Vienne en Dauphiné. C'est dans cette dernière ville que Gondioc avoit établi sa résidence.

Gondemir, son fils & son successeur, se joignit aux Ostrogoths, pour repousser les Sueves, & consolida ce royaume de Bourgogne. Il eut quatre enfans, qui, après avoir paru s'accorder pour partager les états, se firent ensuite une cruelle guerre. Chilperic & Gondemar y périrent les premiers. Chilperic laissa une fille, qui fut sainte Clotilde, femme de notre premier roi Clovis. Gondobaud & Gondegesile qui restoient, ne furent pas long-temps unis. Ils parurent d'abord être d'intelligence pour combattre Clovis, qui vouloit venger la mort de son beau-père Chilperic. Mais Gondegesile trahit son frère, & se joignit

6 LA BOURGOGNE.

au roi des Francs. Gondebaud se soutint seul ; & profitant bientôt après de la retraite de Clovis , dont il s'étoit rendu tributaire , il chercha de nouvelles querelles à son frère , l'assiégea dans Vienne , & le fit mourir. Ainsi Gondeband resta seul maître de tout le royaume de Bourgogne , qu'il gouverna pendant douze ans. Il dressa les fameuses loix des Bourguignons , que l'on appelle de son nom , *Loix gombettes* , & mourut en 516.

Son fils aîné *Sigismond* , qui lui succéda , maria sa fille à Thiéri , roi d'Austrasie , fils de Clovis , mais d'une autre femme que Clotilde. Les frères de Thiéri , qui étoient fils de cette reine , entrèrent en Bourgogne l'an 520 , Sigismond fut vaincu , fait prisonnier par Clodomir , roi d'Orléans , qui le conduisit dans sa capitale. Les Ostrogoths saisirent ce moment pour s'emparer de la Provence & du Dauphiné. Mais *Gondemar* , frère cadet de Sigismond , conserva la Bourgogne en-deçà de la Saône. Clodomir irrité , ayant fait mourir Sigismond & toute sa famille , Gondemar n'en fut que plus le maître de ce qu'il possédoit. Il fit , pendant plus de douze ans , la guerre aux enfans de Clovis , & battit Clodomir , auquel il fit couper la tête. Mais les frères de celui ci furent à leur tour vainqueurs ; &

Gondeмар fait prisonnier en 533, fut renfermé dans un château, où il finit ses jours. C'est ainsi que les enfans de Clovis devinrent possesseurs de la Bourgogne.

Childebert & Clotaire se partagèrent d'abord ce royaume. Mais, en 558, *Clotaire* le posséda seul, ainsi que tout le reste de la France. A sa mort, il y eut un nouveau partage entre ses quatre fils, & le royaume de Bourgogne, tel qu'il avoit été fondé par Gondemar, échu à l'un d'entr'eux, nommé *Contran*. Ce monarque eut avec ses frères de grandes guerres, qui sont détaillées dans l'histoire de notre monarchie. Après avoir régné plus de trente-cinq ans, il laissa son royaume à son neveu *Childebert*, déjà roi d'Austrasie, & celui-ci à son second fils, *Thierri*. Ces rois de Bourgogne résidoient à Châons-sur-Saône.

Après la mort de *Thierri*, *Clotaire II* réunit toute la monarchie française. *Dagobert I* eut le même bonheur. *Clovis II* ne posséda que la Bourgogne & la Neustrie. *Clotaire III* n'eut non plus que les mêmes possessions. *Thierri III* fut le maître de toute la France: mais ce fut le premier des rois fainéans; & il eut pour maire du palais *Pepin d'Heristal*, chef de la race des Carolingiens. La puissance des maires se perpétua sous ces rois, & s'accrut à un

8 LA BOURGOGNE.

tel point, sous Childebert III, que Pepin osa donner la basse Bourgogne, à titre de duché, à Drogon, l'un de ses fils, qui la laissa à son fils Arnoul. Celui-ci étant mort en 717, Charles-Martel, son oncle, s'empara du duché. Il étoit d'ailleurs maître de tout le royaume, en qualité de maire du palais des derniers rois fainéans; & c'est ainsi qu'il prépara les voies à son fils Pepin, qui ayant fait enfermer le dernier des descendans de Clovis, Childeric III, devint en même temps roi de France & de Bourgogne.

Les rois Pepin, Charlemagne & Louis *le Débonnaire* conservèrent leur autorité sur la Bourgogne, comme sur le reste de la France. Mais enfin on commença à distinguer la Bourgogne en deux grandes parties, le royaume & le duché. Le royaume s'étendoit sur ce qui forme aujourd'hui la Provence & le Dauphiné. Mais le duché se rapprochoit de Paris, & comprenoit non-seulement ce qui forme encore à présent ce même duché, tel que je l'ai désigné plus haut; mais encore le comté de Bourgogne, qui consistoit dans le pays que nous appellons aujourd'hui la *Franche-Comté*.

Charles *le Chauve* investit de ce duché *Richard*, dit *le Juslicier*, que l'on croit

avoir été frère de Richilde, femme de ce monarque, & de Bozon qui se fit couronner roi de Provence. Richard eut pour fils *Raoul*, d'abord duc de Bourgogne, & qui parvint ensuite à se faire reconnoître roi de France après *Charles le Simple*. Il mourut sans enfans, en 936, & eut pour successeur dans le duché de Bourgogne, son frère puîné, *Hugues le Noir*, qui ne laissa pas non plus de postérité. *Giselbert*, qui avoit épousé sa sœur *Ermengarde*, lui succéda. Mais il ne vint pas non plus d'enfans de ce mariage ; & *Hugues*, qui avoit épousé aussi une sœur du roi *Raoul*, devint duc de Bourgogne, & fut en même temps duc de France, et comte de Paris : c'est ce même *Hugues*, petit-fils de *Robert le Fort*, & que l'on appelle également *le Grand*, *le Blanc*, ou *l'Abbé*. Son fils aîné, *Hugues Capet*, monta sur le trône de France. Son second fils, *Othon*, fut duc de Bourgogne, & à défaut d'enfans, eut pour successeur son frère *Henri*. Celui-ci avoit épousé *Gerberge*, qui ne lui donna pas non plus de postérité : mais elle avoit un fils d'un premier lit, nommé *Othon-Guillaume*. *Henri* voulut lui laisser le duché de Bourgogne en entier. Le roi *Robert*, fils de *Hugues Capet*, & par conséquent neveu de *Henri*, s'y opposa. Il conquit tout

ce qui forme aujourd'hui le duché de Bourgogne, & ne laissa à O. hon-Guillaume que la Bourgogne outre la Saône, c'est à dire le comte de Bourgogne, & ceux de Nevers & de Mâcon.

Ce même monarque investit de ce duché *Henri*, son second fils, qui étant devenu roi de France par la mort de son frère aîné, le donna à *Robert*, son autre frère, pour qu'il le tint en pleine propriété & souveraineté, sauf la foi & hommage au roi, & le fit passer à ses héritiers. Ainsi le duc *Robert* fut la tige de la première race royale des ducs de Bourgogne. Il prit possession de son duché en 1033, & fixa sa résidence à *Dijon*, qui fut aussi celle de ses successeurs. Ce méchant prince, qui avoit épousé la fille de *Dalmate*, comte de *Sémur* en *Brionnois*, petit pays dans le *Dijonnois*, assassina de sa propre main son beau-père dans l'église même de *Sémur*, pour jouir plutôt de sa succession; & on le vit faire la guerre la plus injuste au comte de *Nevers*, qui étoit aussi comte d'*Auxerre*. Il assista, comme premier pair de France, au sacre de son neveu *Philippe I*, & mourut assassiné en 1075.

Hugues, l'aîné de ses petits-fils, dont le père étoit mort du vivant de *Robert*, lui succéda. Prince juste & sage, il gouverna

pendant quelques années très-tranquillement. Mais ayant perdu sa femme, fille du comte de Nevers, dont il n'avoit point eu d'enfans, il quitta le monde, & entra dans le monastère de Cluni, où il fut ordonné prêtre par Hugues, son grand-oncle, qui en étoit abbé. On prétend que c'est ce duc Hugues qui donna la première forme aux états de Bourgogne, & qui choisit six barons pour présider la noblesse : mais on ne fait pas trop qui ils étoient.

Son successeur fut *Eudes I*, son frère, prince, comme lui, bon & pieux, qui fonda l'abbaye de Cîteaux en 1098. Peu de temps après, il passa par dévotion à la Terre-sainte, & mourut en Asie. Son corps fut transporté à Cîteaux, où il est enterré; & sa veuve se fit religieuse à Fontevault. Je remarquerai en passant que *Eudes* avoit encore deux frères, dont l'un nommé *Henri*, alla se fixer en Portugal. Il est regardé comme la tige des monarches de ce royaume. L'autre embrassa l'état ecclésiastique.

Hugues II, fils & successeur d'*Eudes*, fut surnommé *le Pacifique*, & gouverna la Bourgogne pendant quarante ans. Il assista aux sacres de *Louis le Gros* & de *Louis le Jeune*. Son fils aîné, *Eudes II*, lui succéda, regna vingt ans, & laissa de sa femme *Marie de Champagne*, *Hugues III*, qui

en régna trente. Celui-ci fit le voyage de la Terre-sainte, en revint heureusement, & à son retour, fonda la sainte Chapelle de Dijon. Il acheva d'échanger le comté de Langres avec ce qui appartenoit à l'évêque de Langres dans le comté de Dijon. Ainsi tout le Dijonnois appartint au duc, & tout le Langrois à l'évêque, pour qui il fut érigé en duché-pairie, & tout-à-fait séparé de la Bourgogne. Ce duc assista au sacre de Philippe-Auguste, suivit ce monarque à la Terre-sainte, se trouva au fameux siège d'Acce, & mourut à Tyr en 1192.

Son fils aîné, *Eudes III*, lui succéda (le cadet a été l'auteur des branches de Bourgogne, *Montaigu*, *Conches* & *Sombornon*, & le troisième, dauphin de Viennois, celui d'une race de souverains du Dauphiné). Eudes suivit Philippe-Auguste dans la guerre contre les Albigeois, & se trouva à la fameuse bataille de Bouvines en France, en 1214. Il régna pendant plus de vingt-cinq ans. Il paroît qu'il avoit de grands officiers de sa couronne ducal, tels qu'un connétable, un grand-sénéchal, un chancelier, un maréchal. Ces grandes places étoient remplies par Guy de Saulx, Martel de Mailly, qui avoit passé depuis peu de Picardie ou de Flandres en Bourgogne; Etienne Vilain, dont les descendans passè-

rent au contraire de Bourgogne en Flandres, & d'où sont venus les vicomtes de Gand; enfin, Hugues de Vergi, dont le duc Eudes III épousa la fille, qui étant devenue veuve en 1218, fut régente de la Bourgogne, & tutrice de son fils, héritier, étant encore enfant, des états de son père.

Ce jeune prince étoit *Hugues IV*, qui étant devenu majeur, suivit le roi St. Louis en Orient. Il réunit à son duché le comté d'Auxonne, qu'il acheta de Hugues, comte de Bourgogne; Sémur en Auxois, qui lui revint comme fief de son duché, la race des seigneurs étant éteinte; Châlons-sur-Saône, qu'il échangea avec Jean, comte de Châlons, pour la seigneurie de Salins en Franche-Comté. Jean de Châlons lui avoit aussi cédé le comté de Charolois; mais Hugues l'abandonna à son second fils, nommé Jean de Bourgogne, qui n'ayant point d'enfans mâles, le transmit à sa fille.

Robert II, fils aîné, & successeur de Hugues IV, ajouta encore au duché de Bourgogne quelques terres, qui arrondirent ses possessions. Il fut grand-chambellan de France, épousa Agnès, fille de St. Louis, mourut en 1305, & fut enterré à Cîteaux comme ses prédécesseurs. Il eut pour successeur son fils *Hugues V*, qui étant mort

sans enfans en 1315, fut remplacé par son frère *Eudes IV*. Celui-ci épousa Jeanne de France, fille du roi Philippe *le Long*, & de Jeanne, héritière du comté de Bourgogne & de l'Artois. Il en eut un fils, nommé *Philippe*, mort, en 1346, avant son père, qui ne mourut qu'en 1349, & qui fut aussi enterré à Cîteaux.

Son petit-fils, *Philippe*, surnommé *de Rouvre*, du lieu de sa naissance, étoit encore mineur, & eut pour tuteur le roi Jean, qui lui remit ses états en 1360, lorsque le duc eut atteint l'âge de quinze ans. Mais l'année suivante, ce jeune prince, le dernier de sa race, mourut sans avoir été marié. Le roi Jean s'empara de sa succession, soit aux droits de sa grand'mère, Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, qui avoit épousé Charles de Valois, père du roi Philippe de Valois; soit, ce qui est bien plus vraisemblable, comme la Bourgogne étant un grand fief réversible à la couronne. On laissa le comté de Bourgogne & l'Artois à *Marguerite*, fille du roi Philippe *le Long*, & de la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, parce que ces deux provinces ne furent pas regardées comme fiefs masculins.

Les états du duché reconnurent sans difficulté le roi Jean, qui confirma leurs pri-

vilèges, & fit, pour leur tenue, de nouveaux réglemens qui subsistèrent depuis sous les ducs de la seconde race. C'est ici le lieu de dire un mot de ces états. Il paroît qu'ils étoient dès lors composés des trois ordres, clergé, noblesse & tiers-état. Le clergé étoit prêté par les évêques d'Autun, de Châlons-sur-Saône, & d'Auxerre. Ceux de Mâcon & de Langres n'y avoient point encore entrée. Les abbés, dont les abbayes sont situées dans le duché, & à la tête desquels étoient & sont encore les abbés de Cîteaux, y siégeoient, ainsi que les doyens des chapitres des cathédrales & collégiales, et un certain nombre de prieurs. La noblesse étoit composée de tous les possesseurs de grands fiefs qui relevoient directement du duc. Mais il n'y avoit déjà plus de barons, comme sous les ducs de la première race. Le tiers-état étoit composé d'environ une vingtaine de villes, qui, depuis les régnes de Louis *le Gros* & de Louis *le Jeune*, avoient obtenu, en différens temps, des privilèges de communes & de municipalités. Le domaine du duc se trouva, sous le roi Jean, bien plus étendu qu'il ne l'étoit sous le premier duc, fils du roi Robert. Car, outre Autun, Beaune & Avalon, les ducs avoient encore réuni tout le comté de Dijon, celui de Châlons-sur-Saône, l'Auxois, le Brionnois, & les

deux Sémur , qui en font les capitales ; Auxonne , le pays de la Montagne , dont la capitale est Châillon-sur-Seine. Mais Màcon , le Charolois , Nevers , & les comtés d'Auxerre & de Bar-sur-Seine étoient encore séparés du duché.

Ce duché de Bourgogne ne resta pas long temps réuni à la couronne. Le roi Jean en investit bientôt son quatrième fils *Philippe* , qu'on dit avoir été surnommé *le Hardi* , parce qu'il avoit donné un soufflet à un officier d'Edouard III , qui avoit osé servir ce roi d'Angleterre avant le roi de France , quoique celui-ci fût prisonnier de l'autre. Charles V , fils du roi Jean , confirma à son frère la donation de la Bourgogne ; & Philippe en prit possession à la fin de l'année 1364. Cinq ans après , il épousa Marguerite de Flandres , héritière , par sa grand'mère , des comtés de Bourgogne & d'Artois ; par son père , de ceux de Flandres , de Nevers & de Rethel , & des duchés de Brabant & de Limbourg. Il hérita de ces belles possessions par la mort de son beau-père , arrivée en 1384. Cette même année , il fonda le monastère des Chartreux de Dijon , & y choisit sa sépulture , & celle des ducs de sa race. En 1390 , il acheta encore le comté de Charolois de Béatrix de Bourgogne , sa cousine.

Je ne dois pas vous répéter ici, Madame, ce que j'ai dit dans un précis de notre histoire, à la tête de ces Lettres sur la France, de ce duc de Bourgogne & de tous ceux de sa race. Vous pouvez vous rappeler que, sous les regnes de Charles VI & de Charles VII, ils causèrent les troubles les plus affreux dans le royaume, & y allumèrent une guerre civile des plus longues & des plus sanglantes, qui paroïssoit devoir entraîner la ruine totale de la monarchie. Philippe *le Hardi* mourut en 1404, laissant trois fils, dont le second eut les duchés de Brabant & de Liébourg, & le troisieme les comtés de Nevers & de Reims. L'aîné, nommé *Jean*, & surnommé *sans Peur*, fut duc & comte de Bourgogne, de Flandres & d'Artois. Il épousa Marguerite, fille du comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande, & devint, par ce mariage, héritier de ces provinces. C'est lui qui fit assassiner le duc d'Orléans, & qui fut assassiné lui-même sur le pont de Montereau en 1419.

Son fils *Philippe*, surnommé *le Bon*, se ligu avec les Anglais, pour bouleverser & tyranniser le royaume, & fit la guerre à Charles VII, jusqu'en 1435, qu'il conclut la paix d'Arras, par laquelle les comtés de Maçon, d'Auxerre & de Bar-sur-Seine lui furent abandonnés, mais à la charge qu'ils

continuoient d'être du ressort du parlement de Paris. En 1430, il avoit institué l'ordre de la toison d'or; & en 1459, il rédigea la Coutume de Bourgogne, qui subsiste encore aujourd'hui. Il assista, en 1461, au sacre de Louis XI, en qualité de premier pair laïc du royaume, & mourut en 1467, ayant augmenté ses possessions des comtés de Luxembourg & de Namur, du marquisat d'Anvers, & des seigneuries de Frise & de Malines.

Charles le Guerrier, ou le Téméraire, son fils & son successeur, fut le dernier des ducs de cette seconde race. Vous savez, Madame, quelles guerres il eut avec le roi Louis XI. Il joignit encore le duché de Gueldres à ses états; mais il échoua, en voulant s'emparer de la Lorraine, & fut tué devant Nanci, en 1477. Son corps fut transporté à Bruges en Flandres, où il est enterré.

Ce duc ne laissa qu'une fille, *Marie de Bourgogne*, sur laquelle Louis XI s'empara du duché & de ses appartenances; mais il lui laissa le comté de Bourgogne & les provinces des Pays-Bas. Ce monarque fut reconnu pour duc par les états du pays, & y établit, en 1480, le parlement de Dijon. Il fit, pendant le reste de sa vie, la guerre, pour conserver le comté de Bourgogne &

le Charolois. Mais le roi Charles VIII trouva juste , en 1493 , de les rendre à l'archiduc Maximilien , fils de Marie , à condition que cet empereur tiendrait la Flandre , l'Artois & le Charolois en fiefs de la couronne.

Les choses demeurèrent en cet état pendant le reste du regne de Charles VIII , celui de Louis XII , & une partie de celui de François I. Ce monarque ayant été fait prisonnier par l'empereur Charles Quint , on exigea de lui qu'il cédât le duché de Bourgogne & la mouvance du Charolois. Mais les états de Bourgogne , de concert avec le roi , protestèrent contre cette cession , & déclarèrent qu'ils ne s'y soumettroient pas. Par le traité de Cambrai , en 1539 , François I garda le duché de Bourgogne , dont la maison d'Autriche ne conserva que le comté de Charolois. Sous les regnes de Henri II & de ses enfans , le pouvoir des états fut augmenté aussi bien que celui du parlement. On augmenta de même les chambres & les officiers de cette compagnie. La coutume de cette province fut réformée en 1570 , de l'autorité du roi , & de concert avec les états & le parlement. Ce duché n'a plus été séparé de la couronne. Le père de Louis XV porta le titre de duc de Bourgogne , avant d'être dauphin. Le fils aîné de M. le dau-

phin, fils de ce monarque, l'a porté aussi jusqu'à la mort, arrivée en 1761.

Quant à la Bresse, au Bugey, & au pays de Gex, ce n'est qu'en 1601 qu'ils furent échangés par Henri IV. contre le marquisat de Saluces, & furent joints à la Bourgogne, & soumis à la juridiction du parlement de cette province. Vers 1660, le Charolois fut aussi parfaitement uni à la couronne, & le domaine donné au prince de Condé, lorsqu'il rentra en grace auprès de Louis XIV. Enfin, en 1678, la Franche-Comté fut conquise & réunie à la couronne par le même monarque. Mais elle forme un gouvernement distinct, & tout-à-fait séparé du duché de Bourgogne.

La province dont il est ici question, est trop étendue, pour que le climat & la nature du sol y soient par-tout les mêmes. Elle est mêlée de plaines & de montagne. Dans les plaines, l'air est fort tempéré: dans les montagnes, il est froid; mais en général très-sain dans les unes & dans les autres. Le sol y est arrosé d'un très-grand nombre de rivières, & d'une infinité de ruisseaux. La première des trois principales est la *Seine*, qui prend sa source dans un endroit nommé le *Doué de Seine*, c'est-à-dire, *la source de la Seine*, à cinquante pas du grand chemin de Dijon à Paris, à

une lieue & demie du bourg *Saint-Seine* dans cette province , traverse la Champagne , l'Isle de France , la Normandie , & se décharge dans la Manche , près du Havre-de-Grace , après avoir baigné les murs de Troyes , de Melun , de Paris & de Rouen. Elle reçoit , dans la Bourgogne même , l'*Ouce* , l'*Aube* , la *Laigne* , & l'*Yonne* , qui est la seconde rivière considérable , & dans laquelle se jettent la *Cure* , le *Serein* & l'*Armençon*. La troisième rivière est la *Saône* , qui a sa source au mont des Voïges en Lorraine , & dont les eaux sont si peu rapides & si tranquilles , que , suivant les expressions de César & de Sénèque , l'œil peut à peine distinguer de quel côté elles coulent. Aussi est-elle sujette , à cause du peu de profondeur de son canal , à de fréquens débordemens qui causent de grands dommages. Elle reçoit dans son sein la *Vingenne* , la *Baize* , la *Tille* , l'*Ouche* , la *Deune* , la *Grône* , l'*Ougnon* , le *Dou* , la *Seille* , la *Ressouze* , & la *Vèle*. La plupart de ces rivières prennent leur source dans la Bourgogne même.

Les plaines de cette province sont fertiles en bleds , & sont , en bien des endroits , sur-tout le long de la Saône , entrecoupées de belles prairies , qui produisent de bons pâturages. Les collines sont plantées d'ar-

22 LA BOURGOGNE.

bres fruitiers, & de vignes qui donnent d'excellens vins. Les montagnes fournissent une grande quantité de bois. Il y a aussi de bons pâturages, des mines de différentes sortes de métaux, & beaucoup de gibier. En un mot, la Bourgogne est un pays abondant en toute espèce de grains, en vins, en bestiaux, en fruits, en gibier, en poisson, en fer, en charbon, en bois de construction à l'usage de la marine, & en bois de chauffage & propres à bâtir. C'est sur tous ces objets que roule le commerce, soit extérieur, soit intérieur. On y compte cinq évêchés, & près de treize cent mille habitans, en y comprenant ceux de la Bresse, du Bugey & du pays de Gex. Vous trouverez, Madame, dans les Lettres suivantes, des détails particuliers sur chacun des pays qui composent ce gouvernement; détails qui ne vous laisseront rien ignorer de ce qu'il y a d'essentiel à savoir concernant cette province.

Je suis, &c.

En Bourgogne, cc

x763.

L E T T R E D X X .

S U I T E D E L A B O U R G O G N E .

L'AUXERROIS, ou le comté d'*Auxerre*, est, Madame, le premier pays de la Bourgogne, que j'ai vu en sortant du Nivernois. Borné, au Sud, par cette dernière province; au Sud-Est, par l'Auxois; à l'Est & au Nord, par la Champagne, & à l'Ouest, par le Gatinois-Orléanois, il a seulement huit lieues de longueur, sur six dans sa plus grande largeur. L'Yonne & la Cure arrosent ce pays, où l'air est sain & assez tempéré; le sol fertile en très-bons vins, mais ne produisant pas assez de bled pour la subsistance des habitans. Il y a une grande prairie, nommée *Bauche*, de trois lieues de long, sur une demi-lieue de large, dans laquelle on nourrit une multitude de bétail, qui forme un grand objet de commerce pour Paris. Mais les principales branches sont les vins & les bois. Ce canton, autrefois couvert de forêts, est le premier terrain de la Gaule, dans lequel on ait planté des vignes, dès le temps de l'empereur *Probus*,

24 SUITE DE LA BOURGOGNE.

au troisième siècle. L'histoire de la ville d'Auxerre, de ses évêques, de ses comtes, & en général de l'Auxerrois, offre des particularités trop intéressantes, pour que je ne doive pas, Madame, vous en tracer ici un petit abrégé.

La ville d'*Auxerre*, située sur le penchant d'un côteau, près de la rivière d'Yonne, qui baigne une partie de ses murs, est nommée en latin *Autissiodurum*. Les auteurs les plus accrédités assurent que cette ville a remplacé celle de *Vellaunodunum*, qui, selon eux, n'étoit située qu'à une demi-lieue de là sur une montagne, que l'on appelle encore *Vallaon*. Cette dernière étoit une grande ville du temps de César. Mais il n'en est plus question dans les historiens, lorsqu'ils commencent à parler d'*Autricum*, qu'on a ensuite appelé *Autissiodurum*. C'est à *Autricum* que l'on prétend que *St. Pélerin*, apôtre de l'Auxerrois, vint prêcher la foi chrétienne à la fin du troisième siècle. Cette ville n'étoit pas encore fermée de murailles; mais elle commençoit à être peuplée, les habitans ayant descendu la montagne de *Vallaon*, en suivant le ruisseau qui porte ce nom, & s'étant rapprochés de l'Yonne. Le saint apôtre souffrit le martyre, vers l'an 304, dans un village nommé *Bouis*. Sous l'empire de Constantin, l'exer-

cice

cice du christianisme fut permis dans l'Auxerrois, & comme par-tout ailleurs ; ce fut dans ce même temps qu'on changea le nom de la ville d'*Autricum* en celui d'*Autissiodurum*.

Lorsque Clovis, à la tête des Francs, fit la conquête des Gaules, Auxerre étoit déjà une ville considérable, & avoit eu neuf ou dix évêques, tous regardés comme saints. De ce nombre étoit *saint Germain d'Auxerre*, qui siégea depuis l'an 418 jusqu'à l'an 448. Les principales églises de cette ville, & particulièrement l'abbaye de son nom, le reconnoissent pour leur patron & leur fondateur : l'église de Saint Germain l'Auxerrois de Paris lui est aussi dédiée.

Après la mort du fondateur de notre monarchie, l'Auxerrois appartint successivement à ses trois enfans, *Clodomir*, *Childebert*, *Clotaire*, & à *Gontran*, fils de ce dernier. C'est sous lui que l'on commence à voir les noms de plusieurs seigneurs qui étoient comtes d'Auxerre : mais il ne paroît pas que ce comté fût héréditaire. *Saint Didier* étoit alors évêque de cette ville, dont il fit achever la cathédrale, & bâtir plusieurs autres églises. Nous avons son testament, qui contient une espèce d'inventaire de ses meubles & de son argenterie. C'est un titre non-seulement respectable par

son ancienneté, mais encore curieux & instructif sur les mœurs du septième siècle. Ce saint mourut en 657, après trente-cinq ans d'épiscopat. Tous ses prédécesseurs, depuis le premier évêque, avoient été canonisés : tous les successeurs jusqu'à la fin du huitième siècle, le furent aussi ; & peu de temps après, on vit encore deux évêques, qui ont été reconnus pour saints, & un troisième pour bienheureux. Ces prélats, loin d'être alors riches & puissans, ne possédoient que peu de terres. Tantôt les rois eux-mêmes étoient les propriétaires d'Auxerre : tantôt ils donnoient cette ville à de très-grands seigneurs, à titre de comté, mais toujours à vie. Il y a des auteurs qui prétendent que les rois avoient rendu ces comtes vassaux des évêques. De-là vient que ces prélats prennent le titre de comtes d'Auxerre. Il est du moins certain que le roi Charles le *Chauve* leur avoit accordé le droit de battre monnoie, & qu'ils en usèrent pendant plusieurs siècles : les cabinets des curieux de nos monnoies & médailles historiques en fournissent des preuves.

Pendant le temps dont je viens de parler, l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre étoit regardée comme une si grande école de science & de piété, les évêques & les abbés comme de si bons directeurs de confi-

ciencia & d'études, que Charles *le Chauve* leur confia l'éducation d'un de ses fils nommé *Lothaire*. Ce prince s'étant trouvé boiteux, & d'ailleurs peu capable de gouverner, se fixa dans cette abbaye, où il mourut & fut enterié l'an 866.

Il paroît que sous les regnes des foibles successeurs de Charles *le Chauve*, le comté d'Auxerre fut joint au duché de Bourgogne, & en fit partie. Les comtes y établirent des vicomtes, qui les aidèrent à repousser les Normands. *Raynard*, l'un de ces derniers, battit plusieurs fois ces barbares, & les empêcha de pénétrer dans la ville. Il reconnoissoit pour comte d'Auxerre & son suzerain, *Richard*, surnommé *le Justicier*, duc de Bourgogne, qui eut pour successeur *Raoul*, son fils. Celui-ci est le même qui fut couronné roi de France, portant ce titre, sans préjudice de ceux de duc de Bourgogne & de comte d'Auxerre.

La postérité de Charlemagne reprit, quelque temps après, la couronne, & la posséda pendant une cinquantaine d'années. *Hugues le Noir*, frère de *Raoul*, & *Hugues le Blanc*, son beau-frère, & descendant de *Robert le Fort*, devinrent successivement comtes d'Auxerre. *Hugues le Blanc*, surnommé aussi *l'Abbé*, parce qu'il jouissoit des plus riches abbayes de France, père,

28 SUITE DE LA BOURGOGNE.

comme vous le savez, Madame, de Hugues Capet, eut deux autres fils, nommés *Othon* & *Henri*, qui furent l'un après l'autre ducs de Bourgogne & comtes d'Auxerre. Le dernier, dont les historiens contemporains font un grand éloge, se trouva comte d'Auxerre, dans le même temps que son frère naturel *Heribert* en étoit évêque. Ce prélat tint cette ville fidelement attachée au comte, & à son frère aîné Hugues Capet, qui venoit de monter sur le trône.

Henri étant mort sans enfans, laissa le comté d'Auxerre à *Othon Guillaume*, fils de sa femme Gerberge, d'un premier lit. *Landry*, gendre de celui-ci, fut son successeur, malgré l'opposition du roi Robert, qui assiégea la ville d'Auxerre, sans pouvoir la prendre. Il paroît qu'une paix sincère les réunit, puisque *Renaud*, fils de Landry, épousa Alix, ou Adélaïde de France, fille de Robert. Cependant, lorsqu'il eut succédé à son père, il eut à se défendre contre son beau-frère Robert, que le roi Robert, son père, avoit fait duc de Bourgogne. C'est alors que les malheurs de la guerre se joignirent aux autres fléaux que la ville d'Auxerre avoit éprouvés depuis le commencement du onzième siècle: c'étoient l'incendie, la famine & la peste. Sous ces trois derniers comtes, *Hugues de Châlons*, d'une maison

illustre , fut évêque d'Auxerre , & fit bâtir , ou du moins arranger les cryptes ou grottes souterraines de Saint-Germain , dont je ne tarderai pas à parler.

Guillaume I succéda à son père Renaud , & fut aussi en guerre avec le duc Robert son oncle , pour le comté d'Auvergne , qu'il parvint à conserver. Il le laissa à *Guillaume II* , son petit-fils , sous l'épiscopat du vénérable *Humbaut*. Ce comte eut également de grandes guerres à soutenir contre un nommé *Hugues le Manceau* , dont *Thibaut* , comte de Champagne , & même le roi *Louis le Gros* prirent le parti. *Guillaume* fut fait prisonnier , obtint , quelque temps après , sa liberté , & finit par embrasser la vie religieuse , en 1147 , dans la grande Chartreuse , où il mourut. Son fils *Guillaume III* lui succéda dans les comtés d'Auxerre & de Nevers , sous l'épiscopat du bienheureux *Hugues de Mâcon* , qui venoit de remplacer *Hugues de Montaigu* , reconnu pour saint , tous deux amis intimes du célèbre St. Bernard.

Le regne de *Guillaume IV* fut très-agité. Ce comte eut d'abord des guerres avec ceux de Sancerre & de Joigny , ensuite de grandes difficultés avec les ecclésiastiques de ses états , & sur-tout avec l'abbaye de Vézelay. Le pape Alexandre III lança contre

lui une excommunication , & puis un interdit , qui força Guillaume à se soumettre. Il partit pour la terre-sainte en 1167 , après avoir fait entourer de murailles la ville d'Auxerre , à laquelle il donna l'étendue qu'elle a aujourd'hui. Il y mourut à la fin de la même année ; & la translation de son corps dans le Nivernois , faite par les soins de *Guy* son fils , donna lieu , comme je l'ai dit ailleurs , à l'établissement de l'évêché de Bethléem.

Ce même *Guy* , comte d'Auxerre , eut aussi avec les abbés de Saint-Germain & de Vézelay quelques querelles , qui furent terminées par un accommodement. Il fut fait prisonnier dans une guerre plus sérieuse qu'il eut à soutenir contre le duc de Bourgogne. Mais la paix fut conclue avant sa mort , qui arriva en 1176. Sa veuve , Mathilde de Bourgogne , gouverna pendant la minorité de son fils , qui mourut jeune & sans enfans , & dont la sœur nommée *Agnes* , devint l'héritière.

Philippe-Auguste fit épouser à la jeune comtesse d'Auxerre & de Nevers , *Pierre de Courtenai* , cousin germain de ce monarque , & petit-fils de Louis le Gros. Le nouveau comte acheva de faire entourer de murailles Auxerre , du côté de la rivière , & partit pour la Terre-sainte avec le roi Philippe-

Auguste. A son retour, il trouva sa femme Agnès morte, qui lui avoit laissé une fille, nommée *Mathilde* ou *Mahaut*, pendant la minorité de laquelle il conserva la régence de ces comtés. Il se remaria à Yolande, fille de Baudouin V, comte de Flandres & de Hainaut, & sœur de Baudouin VI, & de Henri, successivement empereurs de Constantinople. Hervé de Donzy lui fit la guerre pour le comté de Nevers & la seigneurie de Gien. Pierre ayant été fait prisonnier, les lui céda par accommodement, en lui donnant sa fille Mahaut en mariage. Peu de temps après, son beau-frère, empereur de Constantinople, étant mort, Pierre partit pour aller prendre possession de ce trône, aux droits de sa femme Yolande. Mais il n'eut pas le bonheur de jouir long-temps de ce beau titre d'empereur. Théodore Lascaris, prince grec, le fit prisonnier au siège de Durazzo, & lui fit couper la tête.

Sa fille Mahaut, héritière du comté d'Artois, n'eut point d'enfans d'Hervé de Donzy, après la mort duquel elle se remaria à *Guy*, comte de Fozéz, qui mourut en Egypte, l'an 1241, dans une seconde croisade à laquelle il marchoit. Leur fille unique *Agnès* avoit épousé *Guy de Châtillon*, comte de Saint-Paul; & le seul fruit de ce mariage fut une fille nommée *Yolande*, qui

32 SUITE DE LA BOURGOGNE.

fut mariée à *Archambaud*, sire de Bourbon, à qui elle porta le comté d'Auxerre. Ceux-ci n'eurent non plus qu'une fille, dont le mari fut *Eudes*, fils du duc de Bourgogne. Il ne provint encore de ce mariage que trois filles. *Alix*, l'une d'elles, héritière du comté d'Auxerre, épousa *Jean de Châlons*, fils de Jean, comte de Bourgogne, & d'Isabelle de Lorraine.

Ce comte d'Auxerre eut des querelles avec l'évêque de cette ville, & fut obligé de lui faire hommage de son comté, ou du moins d'une bonne partie qu'il tenoit en fief de l'évêché. Cependant il s'éleva bientôt, au sujet de l'étendue de la justice du cloître de la cathédrale de Saint-Etienne, ainsi que sur d'autres objets, de nouvelles difficultés, qui furent terminées par un accommodement. Jean de Châlons fit même de grands biens aux églises. Son fils & son successeur, *Guillaume*, eut encore des différends avec l'évêque *Pierre de Mornai*. Mais il se fit aussi entr'eux un arrangement, qui les mit d'accord. Ce comte fut tué en 1304, à la bataille de Mons en Puelle, où il avoit suivi le roi Philippe *le Bel*. Sous la minorité de *Jean II*, son fils & son successeur au comté d'Auxerre, il y eut une vraie guerre dans le pays, au sujet de la régence, jusqu'à ce que le jeune comte fût parvenu à la majo-

rité. Il combattit avec le roi Philippe de Valois à la bataille de Creci, où il fut tué.

Le regne de *Jean III*, son fils, fut défastreux. Mais les maux que souffrit l'Auxerrois, lui furent communs avec toute la France. Le comte fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers; & il fallut que ses sujets fissent de grands efforts pour se procurer de quoi le racheter. Pendant le temps de sa captivité, les Anglois & les troupes de France pillèrent successivement Auxerre, & Regennes, maison de campagne des évêques. Peu de temps après son retour en France, Jean III céda son comté à son fils Jean IV, que le roi Jean en investit, l'an 1361, en passant par Auxerre, pour aller prendre possession de la Bourgogne. Le nouveau comte se signala dans cette guerre contre les Anglois, qui dura presque pendant tout le regne de Charles V. Il se distingua à la bataille de Cocherel, que les troupes françoises gagnèrent entre Evreux & Vernon. Duguesclin les commandoit, & voulut déferer le commandement au comte d'Auxerre, comme étant le seigneur le plus considérable. Le connétable & le jeune comte ne furent pas si heureux à la bataille d'Auray en Bretagne: l'un & l'autre y furent faits prisonniers. Mais ils recouvrèrent

34 SUITE DE LA BOURGOGNE.

leur liberté à la paix qui fut conclue entre les deux prétendans au duché. Le comte s'attacha si bien à Charles V, & prit tant de goût pour la cour de France, qu'en 1370, il vendit son comté au roi, qui lui en compta trente-un mille livres.

Sous le malheureux regne de Charles VI, & sous celui de Charles VII, les Auxerrois se déclarèrent tant qu'ils purent pour le roi légitime. Mais ils furent quelquefois forcés de se soumettre aux Anglois, & au duc de Bourgogne, qui étoient les uns & les autres leurs ennemis. Enfin, Charles VII ayant fait la paix avec le duc de Bourgogne, lui céda par le traité d'Arras, en 1435, le comté d'Auxerre. Mais le duc n'en fut pas encore paisible possesseur. Indépendamment de la guerre avec les Anglois, qui continua en France pendant environ quinze ans, puisqu'ils n'en furent entièrement chassés qu'en 1450, il s'éleva bien des difficultés entre le roi & le duc, sur l'étendue & les limites du comté d'Auxerre, ainsi que sur bien d'autres objets assez importants. D'ailleurs, les maladies épidémiques, la famine, les incendies & les inondations désoloient l'infortunée ville d'Auxerre.

Louis XI étant monté sur le trône, soutint secrètement les Auxerrois contre le duc dont ils avoient à se plaindre. Bientôt la

guerre fut déclarée. Le duc de Bourgogne trouva le moyen de rentrer dans Auxerre. Mais Louis affama cette ville ; & le dernier duc ayant été tué , en 1477 , devant Nanci , le roi réunit pour toujours à la couronne , le duché de Bourgogne & le comté d'Auxerre.

Les évêques qui siégèrent dans cette ville pendant les vingt-cinq dernières années du 14^e. siècle , & tout le quinzième , furent au nombre de onze , tous de familles illustres. On distingue parmi eux *Ferri de Cassinel* , qui prononça dans l'église d'Auxerre l'oraison funebre du connétable Duguesclin ; le premier discours de ce genre qui ait été fait : il ne nous est pas parvenu. Presqu'aucun de ces évêques ne manqua de faire son entrée avec les cérémonies établies. Les principales consistoient à être porté sur les épaules des bourgeois , escortés de quatre barons ou principaux seigneurs , qui devoient foi & hommage à l'évêque. Ces seigneurs étoient non-seulement les seigneurs de *Touci* , de *Donzy* , de *Saint-Verain* , mais encore le procureur du roi du bailliage d'Auxerre , comme représentant le comte d'Auxerre lui-même. Cette dernière circonstance étoit sur tout intéressante pour les évêques , puisqu'elle leur établissoit un droit de supériorité sur le comte & le comté. Depuis le dix-sept-

tième siècle, cette pompeuse cérémonie n'a plus lieu.

Les premières années du seizième siècle furent marquées par les fleaux de la peste & de la famine qu'éprouva la ville d'Auxerre. On acheva cependant de bâtir la cathédrale, on fortifia la ville, & l'on commença, en 1507, à rédiger la coutume d'Auxerre. Sous le règne de François I, nouveaux accidens fâcheux, & nouvelles fortifications occasionnées par les guerres qu'eut la France avec l'empereur Charles-Quint. Il n'y eut ni bourg ni village de l'Auxerrois, qui ne se crût obligé de s'entourer de murailles, pour se mettre à l'abri des incursions des ennemis, & des ravages des troupes nationales mal disciplinées.

Henri II étoit sur le trône, lorsque la juridiction du bailliage d'Auxerre fut réglée par de sages ordonnances. On y joignit un présidial; on fit aussi des réglemens pour le corps municipal; & les députés d'Auxerre parurent, pour la première fois, aux états de Bourgogne. Sous le règne de Charles IX, en 1571, on acheva de réformer la coutume de cette ville. Mais les temps n'étoient gueres propres à faire exécuter de sages loix civiles. Les Huguenots commencèrent alors à se faire connoître à

force ouverte dans le pays. Ils s'assemblerent d'abord à Cravant, petite ville de l'Auxerrois, ensuite dans un fauxbourg même d'Auxerre, où ils troublèrent la procession du Saint-Sacrement, & occasionnèrent une émeute qui dégénéra en une guerre civile ouverte; enfin, en 1567, ils surprirent la ville, s'en rendirent absolument les maîtres, ainsi que de tout l'Auxerrois. Les affreux ravages qu'ils y firent, ont été consignés dans une histoire particulière, qui est imprimée, & assez intéressante, sur-tout pour les gens du pays.

C'est au souvenir de ces ravages, autant qu'au zèle des Auxerrois pour la religion catholique, qu'il faut attribuer les grands progrès que fit la Ligue dans Auxerre, sous le regne de Henri III. Aussi le théâtre de la guerre y fut-il transporté sur la fin de ce malheureux regne. On accuse le célèbre *Amyot*, alors évêque d'Auxerre, plus illustre comme savant littérateur, que comme prélat, d'avoir fait faire des prières pour la prospérité de la Ligue; ce qui paroît d'autant plus extraordinaire, qu'il avoit eu l'honneur d'être précepteur de Henri III. Après la mort de ce monarque, les surprises respectives & les pillages continuèrent pendant quatre ou cinq ans dans l'Auxerrois. Mais la ville d'Auxerre resta attachée à la Ligue,

38 SUITE DE LA BOURGOGNE.

jusqu'à ce qu'enfin, en 1594, elle reconnut Henri IV, qui confirma les privilèges.

Cette ville est située, comme je l'ai déjà dit, sur le penchant d'un côteau, près de la rivière d'Yonne, qui baigne une partie de ses murs, & au-dessus de laquelle elle s'élève en amphithéâtre, présentant un assez bel aspect de ce côté-là. L'enceinte en est presque ronde, & n'offre actuellement d'autres fortifications qu'une muraille, des fossés mal entretenus, & quelques tours de distance en distance. La plus grande partie des rues sont étroites & assez mal alignées. Il n'y a que deux places, qui ne sont pas même régulières. On y voit en différens quartiers quelques belles maisons, mais sur-tout de superbes églises.

La cathédrale est, dit-on, au même lieu où *saint Pélerin*, l'apôtre du pays, bâtit le premier oratoire pour les Chrétiens. Elle fut augmentée vers l'an 415, agrandie & même embellie en 610, consacrée par le pape Calixte II en 1119, & entièrement achevée en 1250. Le chœur est bien orné, & le maître autel est d'un très-beau marbre. Des deux tours qui servent de clocher, une seule est achevée : elle a cent quatre-vingt-trois pieds d'élevation. Ce n'est que depuis la fin du dixième siècle, que les évêques d'Auxerre se sont enterrer dans leur cathé-

drale. Plus anciennement, ils étoient tous inhumés dans l'abbaye Saint-Germain de cette ville. Les plus beaux mausolées que l'on voit à présent dans cette première église, sont ceux de l'évêque Amyot, de MM. Colbert & de Cailus, du maréchal de Chateaus, & de Jean son fils, vicomte d'Avallon. Le premier ayant battu les Anglois en 1414, & repris la petite ville de Cravant, la rendit au chapitre d'Auxerre, à qui elle appartenoit, & mérita, lui & l'ainé de sa postérité, les honneurs de chanoine héréditaire de cette cathédrale. On voit à l'entrée de cette église une statue colossale de saint Christophe, de vingt-neuf pieds de haut & de seize de large, tenant dans sa main une colonne de pierre figurée en tronc d'arbre, de trente-deux pieds de haut (1).

Le chapitre de cette cathédrale est plus nombreux que riche. Il est composé de six dignitaires, de cinquante chanoines, & d'un certain nombre de semi-prébendés, que l'on nomme vulgairement *Tourtiers*, parce qu'au douzième siècle, leurs prébendes ne consistoient que dans une certaine distribution de tourtes ou pains du chapitre.

(1) Depuis l'époque dont parle notre voyageur, on a fait abattre ce colosse.

40 SUITE DE LA BOURGOGNE.

Les chanoines ont , outre leurs maisons canoniales , une juridiction qui s'étend sur tout le cloître & quelque partie de la ville , & la nomination à plusieurs cures. Le doyen siege à l'assemblée du clergé des états de Bourgogne.

Il y a dans Auxerre une collégiale nommée *Notre Dame de la Cité* : c'est la première du diocèse ; & le chapitre députe aux états de la province. Il fut fondé dès le neuvième siècle. L'église , qui avoit été rétablie à la fin du douzième , fut très-entommagée au seizième par les Huguenots. On compte de plus huit paroisses dans cette ville , & quatre dans les faubourgs. Mais quelques-unes sont unies aux abbayes , que je vais , Madame , vous faire connoître.

La première est celle de *Saint-Germain* , dont on fait remonter l'origine jusqu'au cinquième siècle. C'étoit , dit-on , une chapelle élevée par saint Germain même dans sa maison natale , & sur un fonds appartenant à ses ancêtres. Ce saint étant mort à Ravenne en Italie , son corps fut rapporté dans ce lieu , & y fut enterré en 448. La reine Clotilde , environ soixante ans après , fit élever sur le tombeau de ce saint une superbe basilique , dont on prétend que les restes subsistent encore dans la nef actuelle. Nos rois de la première race & les premiers

de la seconde, ne cessèrent d'enrichir cette abbaye. Sous Charles le *Chauve*, on tira, avec beaucoup de cérémonies, de l'église souterraine, le corps de saint Germain. On le mit dans une châsse, & on le plaça dans l'église supérieure. Cette translation fut accompagnée de miracles éclatans, entr'autres de celui de l'oncle du roi Charles, nommé *Conrad*, qui fut guéri d'un grand mal d'yeux, en présence de toute la cour, d'un clergé nombreux, & d'un peuple innombrable. A cette occasion, on augmenta les grottes souterraines, dans lesquelles avoient été enterrés les saints évêques, successeurs de saint Germain. On ne laissa subsister que leurs tombeaux; & leurs corps, mis dans des châsses, furent transférés dans l'église supérieure. On plaça en même temps dans ces grottes plusieurs monumens, & même des reliques.

En 1567, les Huguenots s'étant introduits dans Auxerre, pillèrent cette abbaye, enleverent les châsses, les reliquaires d'or & d'argent, les vases sacrés, tous les ornemens de grand prix, tous les meubles qui exciterent leur cupidité; disperserent enfin les reliques, & mirent le feu à l'église & au monastere. Mais en 1629, tout fut remis en bon état par M. de *Bellegarde*, archevêque de Sens, & abbé de Saint-Ger-

main d'Auxerre, & par les religieux de Saint-Maur, que ce prélat établit dans cette abbaye. L'église & le monastere furent rebâties, les grottes débarrassées, les monumens réparés, les reliques rassemblées, en sorte qu'on pût les reconnoître toutes. M. *Seguier*, évêque d'Auxerre, depuis 1634 jusq'en 1642, en dressa son procès-verbal qui nous reste, & d'après lequel on peut voyager dans ces souterrains, qui, après les catacombes de Rome, sont le lieu le plus saint de toute la chrétienté. On y trouve en effet les sépultures de vingt un évêques d'Auxerre canonisés, d'un saint évêque d'Avanches, de trois évêques d'Auxerre béatifiés, de cinq autres qui ne le sont pas, d'un archevêque de Sens; les reliques de saint Urbain, pape, & celles de quatre martyrs. Dans un gros pilier de l'église, qui est creux, sont les reliques de trente-six autres saints & martyrs, qui ont échappé à la fureur des Huguenots; & dans des chapelles particulières, celles de six autres saints confesseurs & de deux saintes vierges. Outre ces saints monumens, on en voit d'autres qui renferment ou ont renfermé les corps de plusieurs personnages illustres; tels que le prince Lothaire, fils de Charles le Chauve; Hugues le Grand, pere de Hugues Capet; Othon & Henri, freres cadets de

celui-ci ; Renaud , gendre du roi Robert ; Guillaume IV , comte d'Auxerre ; Landry , comte de Nevers ; Aubert , comte d'Avalon , frere , dit-on , de Hugues *le Grand* ; enfin , ce même Conrad , guéri miraculeusement , & oncle du roi Charles *le Chauve*.

La seconde abbaye de la ville d'Auxerre est celle de *Saint-Marien* , occupée par des Prémontrés , logés , depuis 1590 , auprès d'une paroisse nommée *Notre-Dame de la Dehors* , parce qu'elle étoit autrefois hors de la ville. Elle sert également d'église à leur couvent & de paroisse. Cette église est vaste & belle , quoique bâtie à la fin du neuvième siècle. Cette abbaye avoit été d'abord fondée hors de la ville , de l'autre côté de l'Yonne. Mais elle fut ruinée à plusieurs reprises dans le temps des guerres ; & les Prémontrés , obligés de se réfugier en divers lieux , se fixerent enfin , vers la fin du seizième siècle , dans l'endroit où ils sont aujourd'hui.

L'abbaye *Saint-Pere* , ou *Saint-Pierre en Vallée* , est la troisième qui est dans Auxerre. On la distingue par ce surnom , d'une autre église de *Saint Pierre* , qui est paroissiale , & que l'on nomme *Saint-Pierre en Château* , parce qu'elle est dans la partie de la ville la plus ancienne & la plus élevée , que l'on appelle *le Château* , ou *la*

44 SUITE DE LA BOURGOGNE.

Cité ; d'autant plus que les ducs y avoient leur château, tout auprès de cette paroisse, certainement la plus ancienne de la ville. L'église de Saint-Pierre en Vallée étoit au pied du côteau, & non renfermée dans l'ancienne enceinte, comme elle l'est aujourd'hui dans la nouvelle. Au reste, elle existoit dès le septieme siecle. A la fin du neuvieme, on y mit des chanoines réguliers, qui, au milieu du seizieme, furent unis à la congrégation de Sainte Genevieve de Paris.

Tout près de l'une des portes, mais au-dehors de la ville, est l'abbaye de *Saint-Julien*, occupée par des religieuses Bénédictines. Elle étoit, au sixieme siecle, dans l'enceinte de la ville même. *Saint Pallade* la transféra au dehors, en 635, & la rendit double ou même triple; car il y avoit une maison destinée à des moines, dédiée à St. Martin; une autre destinée à des veuves, dédiée à Notre-Dame, & la troisieme destinée à des vierges, dédiée à St. Julien. Cette abbaye fut ruinée par les Normands, ensuite usurpée par les seigneurs laïcs, enfin rétablie au neuvieme siecle, mais réduite à un seul monastère de filles. L'église des hommes devint paroisse pour le fauxbourg qui entouroit l'abbaye de Saint-Julien. Depuis cette époque, les abbeses

ont été des filles de la première naissance ; & on leur a donné des terres qu'elles possèdent encore. Pendant les guerres des quatorzième & quinzième siècles, l'église & le monastère furent détruits, & les religieuses obligées de se réfugier dans la ville. Elles se rétablirent pourtant ensuite sur les ruines de leur ancien domicile, jusqu'au temps que les Huguenots les forcerent de s'enfuir dans un village de l'Auxerrois qui leur appartenoit, & qu'on appelle *Charentonay*. En 1590, on abattit leur maison, qui pouvoit nuire aux fortifications de la ville. Ce n'est qu'en 1648 que cette abbaye fut rétablie par la protection de la reine régente Anne d'Autriche, & par les soins d'une abbesse de la maison de la Magdeleine de Ragny, qui y introduisit la réforme des religieuses du Val-de-Grace.

Il y a encore dans Auxerre une abbaye de filles Bernardines. On l'appelle l'*Abbaye des Isles*, parce qu'elle fut fondée, au treizième siècle, dans un lieu ainsi nommé sur l'Yonne. Pendant les guerres de religion, elle fut presque détruite, & puis placée en 1636 dans la ville même. Les autres couvens, qui ne sont point abbayes, sont ceux des Cordeliers, établis, en 1225, du vivant de St. François ; des Dominicains, des Capucins, des Ursulines, des religieuses,

ses de la Visitation, dont l'église est fort jolie; des Augustins déchauffés, & des Sœurs de la Providence, vouées à l'instruction des jeunes filles. Il y a de plus un séminaire dirigé par les prêtres de la mission; un collège fondé par le savant évêque Amyot, & dont le soin fut confié aux Jésuites (on vient de le mettre entre les mains des Bénédictins); enfin un hôtel-dieu, dans la ville, desservi par des Sœurs, & un hôpital-général hors des murs.

Les lieux civils remarquables d'Auxerre sont le *palais*, où se tiennent le bailliage & le présidial, & l'*hôtel-de-ville*, qui a été nouvellement rebâti. On voit encore plusieurs vieilles tours, dont l'une se nomme *Brunehaut*, qu'on croit avoir fait partie de l'ancienne enceinte de la ville: elle se trouve aujourd'hui au centre. Une autre est la tour d'*Orbandal*: on dit qu'elle existoit déjà du temps de l'empereur Constantin.

Cette ville étoit autrefois très-peuplée. Les malheurs en ont considérablement diminué la population, qui n'est aujourd'hui que de douze à treize mille habitans. Cependant depuis environ cent cinquante ans, le commerce, sur tout celui des vins, qui est le principal, s'y est rétabli. Ils étoient déjà en grande réputation au dixième siècle, & ils n'ont cessé depuis de produire

un grand revenu à tout le canton. La rivière d'Yonne sert au transport de ces vins, ainsi que des bois pour l'approvisionnement de Paris, que l'on coupe dans les forêts de l'Auxerrois, du Nivernois, & des autres pays de la Bourgogne. On les conduit sur les bords de l'Yonne, où l'on en fait des trains que l'on flotte jusques dans la Seine. C'est relativement à ce flottage & à cet approvisionnement de Paris, que le prévôt des marchands de la capitale a un subdélégué dans Auxerre.

A une lieue & demie nord de cette ville, & près du village d'*Apoigny*, l'évêque a une très belle maison de campagne. Ce lieu appartenoit à ces prélats dès le onzième siècle, & s'appelloit *le Clos épiscopal*. L'évêque Hugues de Noyers en répara & en augmenta les bâtimens l'an 1200. C'est alors qu'on l'appella *Regennes*, nom qu'on fait venir de *Regius Amnis*, fleuve ou rivière royale, parce qu'effectivement ce lieu est sur le bord de l'Yonne, qui l'entoure presque de tous les côtés, & en rend le séjour fort agréable. Aux treizième & quatorzième siècles, les évêques le firent fortifier, & en firent une citadelle : mais les Anglois le ruinèrent en 1357. Il fut ensuite réabî; & le duc de Bourgogne en fit encore détruire les fortifications en 1472. Les

48 SUITE DE LA BOURGOGNE.

Huguenots & les Ligueurs s'en emparèrent successivement, & a plusieurs reprises, pendant le cours du seizième siècle. Enfin, la paix intérieure étant rendue au royaume, les évêques ne s'occupèrent plus, pendant les deux derniers siècles, qu'à en faire un lieu de plaisance charmant, & ils y réussirent.

A trois lieues d'Auxerre, est la petite ville de *Coulanges la-vineuse*, dont le terroir produit le meilleur vin de tout l'Auxerrois. On l'a ainsi surnommée, pour la distinguer d'un autre bourg appelé *Coulanges-sur Yonne*, dans le même canton. Je vous dirai en passant, Madame, que, du temps de Henri IV, on faisoit grand cas des vignobles d'*Irancy* & de *Migraine*. Mais je ne pourrois point vous dire précisément en quel lieu de l'Auxerrois ils étoient situés.

La petite ville de *Cravant*, dont j'ai déjà parlé, est sur l'Yonne, à quatre lieues d'Auxerre, & a une église paroissiale assez belle. Tout auprès est *Vermanton*, autre petite ville, connue dès l'an 900, & dont la principale église, qui est fort ancienne, a un portail chargé de figures remarquables.

Non loin de là, on trouve deux abbayes; celle de *Rigni*, fille de *Clairvaux*, de l'ordre de *Cîteaux*. Elle fut fondée l'an 1218: les lieux claustraux en sont beaux; l'église simple,

ple, mais grande. L'autre abbaye est celle de *Crisenon* : c'étoit une petite chapelle, bâtie, au onzieme siecle, par Alix, fille de Hugues Capet, & femme de Renaud, comte de Nevers & d'Auxerre. En 1094, elle fut donnée à l'abbé de Mâcon, qui y plaça des religieux Bénédictins de sa réforme. Mais au douzieme siecle, Hugues de Montaigu, du consentement du pape & de l'Abbé de Mâcon, y établit des religieuses du même ordre. Ce monastere fleurit bientôt, au point que, peu de temps après, il s'y trouva jusqu'à cent religieuses.

Saint-Bris est encore une petite ville de l'Auxerrois. Ce nom lui vient d'un saint auquel son église est dédiée, & qui devoit s'appeller *Saint-Prisque*, son nom latin étant *Sanctus Priscus*. Quoique la ville soit petite, elle a deux fauxbourgs, chacun avec sa paroisse, dont l'un s'appelle *Genuaix*, & l'autre *Grifi*. C'est une baronnie qui relève de l'évêché d'Auxerre, ainsi que ces trois autres, *Saint Cyr*, *Courjon*, & *Seignelai*. Celle-ci, érigée aujourd'hui en marquisat-pairie, ressortissant même au parlement, a long-temps appartenu au fameux ministre Louvois & à ses descendans. Ces seigneurs n'ont rien épargné pour faire de cette petite ville un lieu de commerce; & l'on y a établi plusieurs manufactures.

Toucy, une autre des baronnies qui doivent hommage à l'évêque d'Auxerre, & dont le baron le portoit à son entrée, a un petit chapitre composé d'un trésorier-curé, & de cinq chanoines. La petite ville de *Varzi*, avec un château, en a une autre composé d'un chantre, d'un trésorier, & de douze chanoines.

On trouve dans l'Auxerrois deux lieux considérables du nom de *Mailli* : on les distingue par *Mailli-la-ville* & *Mailli-le-château*. Il y a jusqu'à sept autres villages de ce nom dans la Bourgogne : aussi voit-on plusieurs familles de ce même nom dans la province. Il est important de ne pas les confondre, parce que les unes, qui tenoient un rang parmi celles de la plus haute noblesse du duché, avoient une origine commune avec les siens de *Mailli*, de Picardie & de Flandres. Les autres étoient, ou sont encore d'une naissance fort inférieure. On en trouve dans la bourgeoisie d'Auxerre, dans celle d'Auxonne, &c.

Je terminerai cette lettre, Madame, par une courte description des fameuses grottes d'*Aray*, qu'on voit à quelque distance du village de ce nom, si sé sur la petite rivière de *Cure*. Elles ont une entrée étroite, & environ 300 toises de profondeur ou de longueur. Il y a des cintres qui forment plu-

fleurs voûtes , du haut desquelles tombe une
 eau cristalline, qui se convertit en une pierre
 fort brillante & très-dure , & forme des
 pointes ou culs-de-lampes de toutes gros-
 seurs , & qui descendent en-bas , les unes
 plus , les autres moins , avec une diversité
 admirable. Entre ces congelations qui re-
 présentent une infinité de choses différen-
 tes , on en voit une bien digne de remar-
 que. Elle est formée de cinq ou six tuyaux
 de cinq à six pieds de haut , & de huit à
 dix pouces de diametre , creux par dedans ,
 & arrangés d'alignement l'un près de l'au-
 tre , sans pourtant se toucher. Quand on
 frappe ces tuyaux avec un bâton , ils ren-
 dent des sons différens & fort agréables :
 c'est pour cela qu'on les appelle les orgues.
 On trouve à vingt ou trente toises de l'en-
 trée un petit lac qui a cinq toises de large
 sur quinze ou vingt de long , & dont l'eau
 est très-claire. Il est vraisemblablement for-
 mé par la partie de l'eau la plus légère , qui
 tombe sans cesse goutte à goutte du haut
 des voûtes , qui , en des endroits , paroif-
 sent avoir vingt pieds de hauteur , en d'au-
 tres , vingt-cinq , & en d'autres , trente.
 L'élévation , la largeur & la longueur de
 cette voûte , toute de pierre , font un écho
 ou retentissement fort agréable , qui fait
 durer long-temps le bruit qu'on y fait , &

qu'on entend rouler bien loin dans l'obscurité profonde de cette caverne. Il y a un endroit de cette grotte, où l'on trouve une espèce de salle; où la nature a formé un plat-fond d'une terre fort unie, couleur de café, & où paroissent mille chiffres bizarres, qui font un très-joli effet, de même que quelques figures de pierre mal formées par les gouttes d'eau. On appelle cet endroit *la Salle du bal*, ou *la Salle de M. le Prince*. Si l'on va jusqu'au fond de la grotte, on trouvera parmi tant de jeux singuliers de la nature, une espèce de parquet en coquillages, larges chacun d'environ un pied & demi, que le hasard s'est plu à former vers l'extrémité de cette caverne, dont le milieu est toujours rempli d'un millier de grosses chauve-souris.

Au reste, l'air de cette grotte n'est ni froid, ni chaud, ni humide; & l'on peut y demeurer tant qu'on veut, sans en être incommodé. Un bras de la rivière de Cure, qui se perd sous terre, coule par-dessous, & reparoit de l'autre côté de la montagne, où ses eaux font tourner un moulin. Au-dessus de ces grottes, sont des terres labourables qui n'ont pas plus de huit à dix pieds de sol.

Je suis, &c.

A Auxerre, ce 28 Novembre 1763.

L E T T R E D X X I .

S U I T E D E L A B O U R G O G N E .

L'ANCIENNE & fameuse ville d'*Alifia* ou *Alexia*, dont le siege formé par César, est si mémorable dans l'histoire romaine, a donné son nom à l'*Auxois*, que je vais, Madame, vous faire connoître. Ce pays, borné au Nord, par la Champagne; à l'Ouest, par l'*Auxerrois* & le *Nivernois*; au Sud, par l'*Autunois*, & à l'Est, par le *Dijonnois* & le pays de la Montagne, a quinze lieues de longueur sur neuf de largeur. Mêlé de montagnes, de collines, de bois & de plaines, il est arrosé par l'*Armançon*, la *Brenne* & le *Serein*. L'air y est un peu froid, mais sain; la terre fertile en grains, en pâturages & en bons vins.

Les peuples qui habitoient ce canton, lorsque César l'assujettit aux Romains, étoient les *Mandubiens*. Il fut ensuite possédé par les premiers rois de Bourgogne, à qui les François l'enleverent. Sous nos rois de la seconde race, c'étoit un comté par-

ticulier, appartenant aux comtes d'Auxerre, qui réunirent l'un & l'autre au duché de Bourgogne. Il est aujourd'hui presque tout entier du diocèse d'Autun, & se divise en quatre bailliages royaux, qui étoient autrefois ducaux. Ce sont ceux de *Sémur*, d'*Avallon*, d'*Arnay-le-Duc*, & de *Saulieu*. Je vais commencer par le premier, comme étant le plus considérable.

La ville de *Sémur*, capitale de tout l'Auxois, est située sur un rocher de granit rouge, susceptible de poli, comme le marbre. Elle est entourée par l'Armançon, qui coule dans un vallon fort étroit, & dont les bords sont très-escarpés du côté de la ville. On ne peut y aborder qu'en passant sur un pont qui donne entrée à l'un des six faubourgs, au milieu desquels elle est renfermée. Je pense bien, Madame, que vous n'ajouterez pas foi entière à ce que dit un de nos vieux auteurs, que l'origine de cette ville remonte jusqu'à l'Hercule Gaulois, qui forma un établissement dans les Gaules, deux cent trente-huit ans avant Jésus-Christ. Cependant on peut assurer qu'elle est très-ancienne. On la divise en trois parties, le *château*, le *donjon* & le *bourg*. Les deux premières sont fortifiées. Dans les murailles du *château*, on a pratiqué des tours de quinze en quinze pas. Mais c'est une assez

mauvaise fortification. Les ducs de Bourgogne y entretenoient autrefois un châtain & une garnison. La promenade des remparts est agréable & en belle vue. Dans cette partie de la ville est le prieuré de *Saint-Jean*, occupé aujourd'hui par des chanoines réguliers de *Sainte-Genevieve*. On fait remonter son origine jusqu'au sixieme siecle, du temps de Sigismond, roi de Bourgogne. Le donjon n'est fortifié que de quatre tours très-hautes & très-fortes : la principale s'appelle *Lourdaut*; masse énorme qu'on croit avoir été bâtie au quatorzieme siecle.

Une simple muraille entoure le *bourg*, la partie de la ville la plus grande, la plus peuplée, & où demeurent les principaux habitans. C'est là que se tiennent les séances des tribunaux, qui consistent dans le bailliage, établi par les ducs au treizieme siecle; & dans le présidial qui y fut joint en 1696. On y voit aussi l'église collégiale, qui est la seule paroisse de la ville. Ce n'étoit autrefois qu'un prieuré, que fonda Robert, premier duc de Bourgogne de la race de Hugues Capet, en pénitence d'un meurtre affreux qu'il avoit fait commettre. Ce prieuré n'a été converti en chapitre qu'en 1731. Le bâtiment est encore le même que fut construit le duc Robert en 1075; preuve de sa solidité. Il a plus de deux cent pieds de

long; mais il est beaucoup trop étroit en proportion. On fait que le duc Robert a été enterré dans cette église : mais on n'y voit pas son tombeau. On soupçonne qu'il est sous le petit portail à gauche ; d'autant plus qu'en remarque , parmi les ornemens de cette porte, la statue, & celle d'Elie de Sémur en Breannois , son épouse. Les bas-reliefs offrent quelques figures qui denotent le genre de mort de Dalnace , pere de cette princesse , & que son gendre fit cruellement assassiner. On voit ensuite le duc Robert donnant ses ordres pour la construction d'une église , & tout auprès , ce même prince passant le Styx dans la barque de Caron , & accompagné d'un moine qui le garantit du diable , prêt à l'enlever. C'est ainsi que les artistes , même les plus habiles de ces temps-là , faisoient , par ignorance , un mélange non moins indécent que ridicule des vérités de la religion chrétienne avec les fables du paganisme. Le grand portail est également orné de beaucoup de figures , mais moins singulieres & moins intéressantes.

Les six fauxbourgs qui entourent la ville , sont ceux *des Carmes* , où il y a un petit college , dont ces religieux sont les administrateurs ; *des Bords* , de *Bourg-voisin* , *des Fleurs* , où est l'hôpital ; *des Chaumes*

& des *Peres Puiseaux*. Tout ce qu'ils remarquent de remarquable, ce sont quelques maisons religieuses.

On ne compte aujourd'hui dans Sémur qu'environ sept à huit mille habitans. Cette ville étoit autrefois bien plus peuplée. Mais elle souffrit beaucoup durant les guerres qu'allumerent dans le royaume les factions d'Orléans & de Bourgogne, & fut d'ailleurs presque totalement réduite en cendres en 1478. Cependant, en 1493, les états-généraux de la province y furent assemblés. Dans le temps de la Ligue, elle se déclara hautement pour Henri III & Henri IV; & il s'y tint en 1590 & 1592, de petits états, composés des membres des trois ordres qui étoient restés fidèles à leur prince légitime, & un parlement composé de même, qui ne rentra dans Dijon qu'en 1595.

Cette ville a produit plusieurs savans, dont les plus illustres sont *Bénigne Saumaise*, conseiller au parlement de Dijon, mort en 1640, âgé de quatre-vingts ans, & son fils *Claude Saumaise*, encore plus érudit que lui : il nous a laissé sur la plupart des auteurs latins de Commentaires, ou il pose ses recherches jusqu'à un point excessif. *Charles Fevret*, dont la famille subsiste encore avec distinction en Bourgogne, & par-

ticulièrement connu par son excellent *Traité de l'Abus*, naquit aussi à Semur en 1534. Ce fut le plus savant & le plus illustre avocat de son temps. Il apaisa une sédition qui s'étoit élevée à Dijon, sous le nom ridicule de *Lanturelu*. Il demanda pardon au roi pour les coupables en termes si touchans, qu'il lui tira des larmes des yeux. Le monarque accorda la grace demandée, & voulut que la harangue de cet éloquent avocat fût imprimée.

Les environs de Semur sont fertiles en bleds & en vins, & offrent une très-jolie forêt. En tirant vers l'orient, on trouve la petite ville de *Flavigny*. située sur une montagne, & dont le terroir produit aussi des vins qui sont très-bons, quand ils sont gardés. Elle étoit autrefois bien plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, ne contenant guère plus de mille à douze cents habitans. Mais elle est très-ancienne : on en a la preuve dans les monumens des Romains, que l'on trouve en creusant à Flavigny même & dans les environs. Ce sont des statues de divinités payennes, & des inscriptions qui indiquent qu'il y avoit des temples qui leur étoient dédiés. On trouve tout auprès une montagne que l'on appelle le *mont Druau*, certainement du nom des Druides. Au douzième siècle, le duc Eudes permit à l'abbé de St.

Pierre, qui est seigneur de la ville & de plusieurs villages des environs, de la faire clore de murailles : mais en même temps il s'en assura la souveraineté. Au quatorzième siècle, les commissaires de Philippe le Hardi, la retrécirent infiniment, pour la rendre plus susceptible de défense. A l'extinction des ducs de Bourgogne, les troupes de Louis XI s'en emparèrent, non sans y causer de grands dommages. A la mort de Henri III, elle se déclara pour Henri IV ; & le parlement royaliste y resta jusqu'en 1592. Alors il arriva quelques troubles qui forcèrent ce parlement à se retirer à Sémur.

Il n'y a dans Flaigny qu'une paroisse, dont l'abbé de Saint-Pierre est curé primitif ; un couvent d'Ursulines, fondé en 1633 ; un hôpital établi au treizième siècle, & enfin cette fameuse abbaye de Saint-Pierre, dont quelques auteurs font remonter l'origine jusqu'en 601, mais qui ne fut réellement fondée que cent vingt ans après, par un seigneur du pays, nommé *Vidrade* ou *Varre*, qui en fut le premier abbé. Je dois dire qu'elle fut d'abord dédiée à *St. Projean*, vulgairement appelé *St. Prix*. L'église fut bâtie sur les débris d'un temple payen. Elle tomba en ruines en 1200 : on la rebâtit ; & c'est celle qui subsiste aujourd'hui. Elle est

belle, & a cent quarante-neuf pieds de long, sur cinquante-cinq de large. Il y a d'ailleurs une chapelle, que l'on appelle des *quarante Piliers*, parce qu'elle est soutenue d'un pareil nombre de colonnes de pierres. On y voit les sépultures du fondateur, & de quelques grands seigneurs de l'Auxois.

L'ancienne *Alize*, dite vulgairement *Sainte-Reine*, n'est qu'à une lieue de Flavigny. Ce n'est plus qu'un médiocre bourg, entouré de trois petites rivières qui se déchargent dans la Brenne; & c'est sur la montagne au pied de laquelle il est situé, que sont les ruines de l'ancienne ville & forteresse d'Alexis ou Alize: on y voit les traces des tours, des murailles & des portes. Ce petit bourg, tel qu'il est aujourd'hui, doit son origine & son nom à *sainte Reine*, qui souffrit le martyre en cet endroit, & dont le corps y fut inhumé. Il est non seulement du diocèse, mais du domaine de l'évêque d'Autun, qui y fait exercer la justice par ses officiers, nomme & pourvoit à la cure de la paroisse dédiée à St. Léger. Il y a un couvent de Cordeliers, dont l'église est sous l'invocation de Ste. Reine, & un hôpital fondé par deux hommes pieux, dont l'un nommé *Desnoyers*, avoit été cuisinier du maréchal de la Meilleraye, & l'autre nommé *Blondel*, un habile cordonnier.

de Paris. Ils obtinrent les conseils, & gagnèrent la bienveillance de Vincent de Paule, depuis canonisé, qui leur procura la protection & les secours de Dom d'Attichy, évêque d'Auxon, pour cet établissement qui est beau & considérable. Les pauvres y sont soignés par des Sœurs grises, de l'institution de St. Vincent de Paule.

Ce qu'il y a encore de remarquable à Sainte-Reine, est une fontaine dont les eaux qu'on appelle du même nom, sont minérales, mais légèrement. Leur principale qualité est d'être toujours claires, fraîches, pures & salubres. Notre auguste souveraine (1) & le roi Stanislas, son pere, n'en boivent par d'autre. Le maréchal de Saxe en faisoit porter à l'armée de Flandres & à Chambord. Les Cordeliers de Sainte-Reine en envoient aux Cordeliers de Paris, dans des bouteilles cachetées; & ceux-ci les débitent en ne se faisant payer que le prix du port.

Au nord de Sémar, & dans le même bailliage, est la petite ville de *Mouhard*, située sur le penchant d'une montagne, & baignée par la rivière de Brenne, qui, à

(1) *Marie Lecinski*, morte en 1768. Son auguste pere, justement surnommé *le Bienfaisant*, est mort en 1766.

62 SUITE DE LA BOURGOGNE.

quelques lieues de là , se jette dans l'Armançon. Cette ville est , dit-on , fort ancienne , & tire son nom des Bardes , especes de druides gaulois , qui rendoient leurs oracles en vers , & dont quelques uns demeuroient , suivant nos vieux auteurs , sur cette montagne. Elle renferme environ deux mille cinq cents habitans , & n'a d'autres fortifications que ses murailles & quelques tours ruinées & de nulle défense. Il y a un château qui est un vieux bâtiment fermé par de fortes murailles , & six grosses tours. L'ancienne chapelle de ce château est à présent l'église de la paroisse , qui est du diocèse de Langres. Il y a d'ailleurs dans cette ville un couvent d'Ursulines , un hôpital & un collège. La justice & la police y sont exercées par le maire , le huitième qui ait séance aux états de Bourgogne. Le commerce qu'on fait à Montbard , consiste en gants de peau de chien. On trouve dans le rocher même sur lequel est située cette ville , des marbres de différentes couleurs.

Sur la même rivière de Brenne , est la petite ville de *Viteaux* , peuplée d'environ deux mille habitans , avec une seule paroisse , un couvent d'Ursulines , un de Minimes , & un hôpital. Il y avoit un château , qui fut démoli en 1631 , par ordre de Louis XIII , parce qu'il étoit fort & dangereux

pour la tranquillité du pays & des environs. Elle est du diocèse d'Autun, & a un maire qui entre à son tour aux états de la province. Des seigneurs des maisons de Bourgogne, de Châlons & de Vienne l'ont autrefois possédée. Au seizième siècle, Anne d'Aligre, maison dans laquelle cette terre avoit passé, l'apporta en mariage à Antoine Duprat de Nantouillet, fils du chancelier. Elle appartient encore à ses descendants, qui ont pris le nom de *Barbançon*.

Cette petite ville est la patrie d'un savant du seizième siècle, nommé *Hubert Languet*, gentilhomme, dont le père étoit capitaine du château de Viteaux. Il passa de bonne heure en Allemagne, & ne revint en France qu'avec le titre d'ambassadeur de l'électeur de Saxe, & mourut hors du royaume, auprès du prince d'Orange, en 1581. Son principal ouvrage roule sur l'étendue du pouvoir des rois, & contient des principes qui ont paru très-répréhensibles. Nous avons vu dans le siècle présent trois frères de cette famille, bien dignes de l'estime publique qu'ils s'étoient acquise. L'un étoit ambassadeur, le second, curé de Saint-Sulpice, le plus célèbre & le plus habile des curés de Paris, & le troisième, archevêque de Sens.

La petite ville & comté de *Noyers* est

du même bailliage de Sémur, & du diocèse de Langres. La rivière de Serein l'environne de tous côtés, excepté du côté du nord. C'étoit autrefois une place importante : aussi fut-elle souvent prise & reprise. Elle souffrit beaucoup, au quatorzième siècle, de la part des Anglois, & au seizième alternativement de la part des Huguenots & de celle des Catholiques. Le château étoit très-fort par son affiette, ses tours & ses murailles. Il l'est encore aujourd'hui, & de plus, très-beau. Au milieu, se trouve un donjon ou haute tour carrée, ornée de tout ce qui constitue une forteresse à l'antique. Les édifices contiennent d'ailleurs de vastes appartemens, & deux grandes chapelles. Il n'y a qu'une paroisse dans la ville, avec un prieuré, un collège & deux petits hôpitaux. L'église du prieuré est vaste, & ornée à l'extérieur, avec une tour de plus de cent pieds de haut : mais les figures sont gothiques & de très-mauvais goût.

Au reste, la maison des seigneurs de Noyers est très-illustre dans les histoires de France & de Bourgogne. Mais elle ne remonte pas, quoiqu'en disent nos vieux chroniqueurs, jusqu'à un prince Gaulois, descendant de Samothès. Il n'y a aucune certitude que cette petite ville de Noyers ait été possédée par la maison de ce nom

avant le douzieme siecle. Clairambaut de Noyers suivit le roi Philippe-Auguste à la croisade, & ne lâissa qu'un fil unique, sous la tutelle de son oncle, Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, qui bâtit le château, & fonda le prieuré en 1193. Après l'extinction de cette maison, au quinzieme siecle, Noyers passa successivement dans plusieurs autres très-illustres, & vint enfin, par mariage, au prince de Condé, qui y demouroit, lorsqu'il pensa y être surpris avec l'amiral de Coligny & son frere d'Andelot, dans le temps des guerres de religion. Cette terre est aujourd'hui dans la maison de Luynes, où elle a été apportée en dot par une fille d'un légitimé de la maison des comtes de Soissons.

Dans la mouvance de Noyers, est le bourg de *Tanlay*, qui a appartenu autrefois à une branche de la maison de Courtenai, & puis successivement à des familles des plus illustres. Il est fameux par son château, construit, au seizieme siecle, par François Coligny-l'Andelot, & qui est encore de la plus grande magnificence. Une des plus belles pieces s'appelle *la salle de la Ligue*, parce que les Coligny s'y liguerent avec le prince de Condé contre Catherine de Médicis. On y voit un très-beau canal & de superbes jardins. Il y a dans ce bourg un

fameux couvent de Cordeliers, fondé en 1473, & où l'on remarque le tombeau de Charles de Chabot, comte de Charry, & seigneur de Tanlay, tué au siège de Montauban, à l'âge de 22 ans, en 1629.

Rien de plus riant que la vallée où est situé le gros bourg d'*Epoisse*. Elle est fertile en blé, & environnée de côteaux chargés de vignes. Cette terre est une ancienne baronnie, érigée depuis assez long-temps en marquisat, avec une belle mouvance de plus de cent cinquante fiefs qui en relevent. Elle étoit du domaine de nos rois de la première race; & l'on assure que la reine Brunehaut & son petit fils Thierry avoient un château en 598. Sous la seconde race, les châtelains s'en rendirent propriétaires, & ne portèrent que le nom d'*Epoisse*. Ce château a toujours été fortifié relativement aux différens temps. Il résista aux Anglois qui voulurent s'en emparer, au quatorzième siècle: au seizième, il fut pris & repris. Les fortifications qu'on y voit encore, sont du temps du maréchal de Bourdillon, à qui il appartenoit, & dont on remarque les armes sur les portes. Il y a dans le bourg une petite collégiale, composée de huit chanoines, dont un est curé du lieu. Ce chapitre fut fondé, au douzième siècle, par les seigneurs d'*Epoisse*, qui

étoient alors de la maison de Montbard.

A une lieue de ce bourg, est l'abbaye de *Moutier-Saint-Jean*, fondée vers l'an 510, par un fameux solitaire, nommé *Jean*, dont le pere & la mere étoient morts en odeur de sainteté, & qui mourut lui-même âgé de cent vingt ans. Il y a eu dans cette abbaye 82 abbés, depuis la fondation jusqu'à sa réunion à l'évêché de Langres. Les plus illustres ont été deux fils du roi *Charles le Chauve*, que ce monaque força l'un après l'autre de se faire moines: le premier s'appelloit *Lothaire*, & le second nommé *Carloman*, finit très-tristement ses jours; car son pere le fit priver de la vue.

Dans ce même bailliage de *Saur*, il y a une autre abbaye, du diocèse d'Autun, celle de *Fontenai*, fille de l'abbaye de Clairvaux. Elle est située dans une vallée entourée de bois & de montagnes. C'étoit originellement un hermitage que *Raynard*, seigneur de Montbard, & oncle de *Saint Bernard*, avoit fait construire pour un hermite nommé *Martin*. Celui-ci le céda à *Saint Bernard*, qui y établit quelques religieux, & y fit bâtir une grande église que le pape *Eugene III* bénit en 1147. Le réfectoire de cette abbaye est un vaste & beau vaisseau. La bibliothèque renferme quelques manuscrits précieux. Les ducs de Bourgogne

avoient autrefois une maison de chasse & de plaisir dans le village de Fontenai, dont les abbés sont cependant seigneurs.

Le second bailliage de l'Auxois est celui d'*Avallon*, dont le chef-lieu est la ville du même nom. Une partie de ce pays est très-fertile en grains, en vins & en pâturages. Le reste est rempli de montagnes, presque toutes couvertes de bois. La ville d'*Avallon* est située sur la rivière de Coulain, dans une contrée agréable, & qui produit principalement d'excellens vins. Elle ne renferme qu'environ trois mille habitans, avec une église collégiale, une paroisse & une annexe, quatre maisons religieuses, un collège & un hôpital. Cette ville fut, dit-on, fondée en 846 par le fameux Gerard de Roussillon, dont j'ai eu occasion de parler. Les ducs de Bourgogne en étoient les maîtres avant de l'être du reste de l'Auxois. Ces deux pays ne furent unis, que quand ils se trouverent sous la même domination.

A deux lieues d'*Avallon*, & sur les confins du Nivernois, est un village nommé *Carréles-Tombes*, ou *Saint-George-lez-Carréles-Tombes*. Il est remarquable par une grande quantité d'anciens tombeaux qu'on y voit, & au sujet desquels, *Bo. quillot*

& Morcau de *Mautour* ont publié des Différences assez intéressantes.

Le lieu le plus considérable de ce bailliage , après Avallon , est la petite ville de *Montréal* , qui même aujourd'hui est réduite à l'état d'un simple bourg , peuplé seulement de cinq ou six cents personnes. Il est situé sur la croupe d'une montagne , dans un pays de vignobles , & a une collégiale fondée par Robert , premier duc de Bourgogne. On voit encore dans cette église quelques monumens curieux , & plus loin , des ruines d'un château autrefois fameux , & qui fut habité par la reine Brunehaut. On prétend même que le roi François I y vint séjourner . on montre la tour où il logea , & sur laquelle il avoit fait graver la salamandre qui étoit sa devise.

Le village de *Chatelus* est aussi dans le bailliage d'Avallon. Il y a un château. On voit dans l'église paroissiale les tombeaux de plusieurs seigneurs de l'ancienne maison de Beauvoir-Chatelus , connue depuis le douzième siècle. Un d'entr'eux suivit le roi Saint Louis à la croisade. Il y a eu un amiral de France de ce nom , en 1420 , & un maréchal de France , mort en 1453.

Arnay-le-Duc est le troisième bailliage

de l'Auxois : une partie est assez fertile; le reste est en pâturages & en bois. La petite ville de ce nom, située sur la rivière d'Aroux, dans un vallon, avoit autrefois un château très-fort, dont il ne reste qu'une tour, qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville. Elle porte le titre de baronnie, dépendante du comté de Charny, & ne contient que deux mille & quelques habitans, avec une seule paroisse, un prieuré de Bénédictins, fondé dès le onzième siècle, un couvent de Capucins, & un d'Ursulines, un college & un hôpital.

Dans ce bailliage, est le bourg de *Somberton*, qui a eu autrefois des seigneurs de son nom. Mais en 1250, il passa dans un rameau de la branche de Bourgogne-Montaignu, descendant des ducs de Bourgogne de la première race. La maison de Beaufremont a hérité de cette branche & de la terre de Somberton, qui est ensuite sortie de cette maison. Les premiers seigneurs de Somberton fondèrent, l'an 1131, l'abbaye de la *Buffière*, ordre de Cîteaux, & du diocèse d'Autun : elle subsiste encore ; & l'on voit dans son église les tombeaux de plusieurs seigneurs de Somberton, de la maison de Bourgogne.

Le dernier bailliage de l'Auxois est celui de *Saultieu*, ainsi appelé, selon nos vieux

auteurs, des mots latins *locus solis* (*lieu consacré au soleil*), parce qu'il y avoit, disent ils, auprès de la ville de ce nom un temple dédié au soleil. On dit même qu'on a encore trouvé en cet endroit les restes de cet édifice, des médailles, & une petite statue d'Apollon, qui prouvent que ce temple existoit. Cette ville, située à mi-côte d'une montagne, est fermée de murailles, & environnée de fossés pleins d'eau. Elle est ancienne, & son origine remonte jusqu'à l'an 177 de notre ère, époque à laquelle Saint Andoche, prêtre, Saint Erce, son diacre, & Félix, honnête chrétien, qui les avoit reçus chez lui, furent tous trois martyrisés & enterrés dans le lieu où est aujourd'hui l'église collégiale. Les miracles qui s'opéroient sur leur tombeau, donnèrent lieu à la construction de la ville, qui fut bientôt après cédée aux évêques d'Autun qui en sont encore actuellement seigneurs.

Il n'est pas étonnant que Saulieu ne soit pas une ville bien considérable, puisqu'elle a essuyé en différens temps des désastres de toute espece. En 1359, les Anglois étant entrés dans la Bourgogne, la détruisirent presque entièrement. Au quinzième siècle, une troupe de bandits, la plupart soldats réformés, les uns nommés les *Routiers*, les

autres les *Ecorchans*, & les derniers les *Tard-venus*, encore plus méchans que les premiers, y firent de nouveaux ravages. En 1478, les troupes de Louis XI l'assiégèrent, parce qu'elle paroïtoit pencher pour la princesse Marie de Bourgogne, héritière du dernier duc. Pour comble de malheur, une peste horrible la ravagea en 1519; & vers la fin de ce même siècle, les *Rcires* ou *Allemands*, commandés par le prince des Deux-Ponts, & attirés en France par les Protestans, y commirent les plus grands excès.

Depuis ces malheureuses époques, cette ville s'est un peu rétablie. Mais elle ne renferme aujourd'hui qu'environ deux mille cinq cents ames, avec une seule paroisse, qui est unie à la collégiale, un couvent d'Ursulines, un ^{de} Capucins, un hôpital, & un collège. Dans la principale église de Saulieu, on voit encore la crypte, ou chapelle souterraine, dans laquelle sont conservés les corps de Saint Andoche & de ses compagnons. Le sépulcre qui a renfermé leurs dépouilles mortelles, est de marbre blanc, & assez bien travaillé. Mais on y remarque un mélange d'ornemens chrétiens & de payens, parce que cet antique tombeau a servi d'abord à des idoles, puis à des fidoles, & même à des saints. Cette
crypte,

crypte, que l'on appelloit vulgairement à Saulieu *la Croisine*, étoit le lieu où s'assembloient les Chrétiens obligés de se cacher, avant que Constantin se fût ouvertement déclaré pour le christianisme. Ensuite on éleva une église supérieure au-dessus de la souterraine : c'est la collégiale d'aujourd'hui, dont le chapitre est composé d'un doyen, de deux autres dignités, & de dix chanoines.

On tient douze foires par an à Saulieu ; & il s'y fait un assez gros commerce des vins de l'Auxois, de laine, de chanvre, de mairin propre à faire des futailles, & enfin de bestiaux nourris & élevés dans le Morvant, contrée du Nivernois. La principale dentée qui a quelque réputation, & que produisent les environs de Saulieu, ce sont les navets doux. On en mange aux meilleures tables de la Bourgogne, & l'on en transporte même jusqu'à Paris.

Il y a dans ce bailliage de Saulieu un petit bourg, nommé *Thil*, au-dessous duquel est un beau château, situé sur la croupe d'une montagne. Ce château connu depuis le neuvième siècle, a eu des seigneurs de son nom, dont un, nommé *Jean I*, en fit hommage au duc de Bourgogne en 1310. Son fils, *Jean II*, connétable de Bourgogne, fonda, en 1340, la collégiale de ce

lieu, laquelle subsiste encore, & est composée d'un doyen & de six chanoines. La maison de *Thil* est éteinte depuis la fin du quatorzième siècle.

La plus belle terre qu'on voit dans cette partie de l'Auxois, est celle de *Charny*, à laquelle est attaché le beau titre de sénéchal héréditaire de Bourgogne. Il y a huit paroisses qui en dépendent, le bourg de *Mont-Saint-Jean*, & le domaine d'*Arnay-le-Duc*. Après l'extinction de la maison de *Charny*, au quinzième siècle, cette terre passa dans celle de *Beaufremont*, & fut érigée en comté, l'an 1550, pour Pierre de *Beaufremont*. Une fille la porta ensuite dans la maison de *Chabot*; & elle est entrée par la même voie dans celle de *Lorraine*, branche d'*Elboeuf*.

Je suis, &c.

À Sémur, ce 19 Décembre 1763.

LETTRE DXXII.

SUITE DE LA BOURGOGNE.

VOUS jugez fans doute, Madame, que *le pays de la Montagne* a été ainfi nommé, parce qu'il renferme plus de montagnes que de plaines; & cela est vrai. Cette contrée de la Bourgogne, bornée, au Nord & à l'Est, par la Champagne; au Sud, par le Dijonnois, & à l'Ouest par l'Auxois, a douze lieues de longueur sur neuf de largeur. Elle est arrosée par la Seine qui y prend sa source, l'Ouche, & plusieurs autres petites rivières. Il y a quelques terres qui produisent du froment, du seigle, du vin & des fruits; mais dont le transport est difficile, parce que tous les chemins y sont mauvais; des prairies assez médiocres, & des forêts qui ne sont que des taillis. On y trouve aussi des mines, des forges assez considérables, & quelques manufactures de draps & de petites étoffes.

Il y a deux bailliages dans ce pays; celui de *Châtillon-sur-Seine*, qui est le plus étendu, & celui de *Bar-sur-Seine*, qui a

titre de comté. Le nom de *Châillon* vient d'un château bâti sur une petite montagne, & qui subsiste encore. Sur la hauteur opposée, est un autre château qu'on appelle *Chaumont*. Entre ces deux châteaux, c'est-à-dire dans le vallon que traverse la Seine, est la partie de la ville, qu'on nomme le *bourg*. Ces trois parties sont renfermées dans une même enceinte, & forment en total la ville de Châillon-sur-Seine. Le plus grand château a été autrefois habité par les ducs de Bourgogne de la première race, qui s'y plaisoient beaucoup, parce que l'air y est très-sain, l'eau excellente, & qu'ils y avoient l'agrément de la chasse & de la pêche. Le second château, & le moins considérable, n'est presque plus que des ruines. Mais elles sont fondées sur de vieilles murailles si épaisses & si solides, qu'on croit que c'est un ouvrage des Romains. A la porte de ce château est une maison assez belle, qui, dit-on, a été bâtie par le fameux Rollin, chancelier d'un duc de Bourgogne. Du pied de ce même château sort une source abondante d'une eau très-pure & très-claire, & qui, dès sa sortie du rocher, fait tourner des moulins. On y pêche de bonnes truites.

Cette enceinte générale qui enveloppe les deux châteaux & le bourg, fut formée,

SUITE DE LA BOURGOGNE. 77

vers l'an 1168, par Hugues III, duc de Bourgogne. Mais cela n'empêcha pas que Chaumont & le bourg ne restassent long-temps distingués. Leurs privilèges n'étoient pas les mêmes : Chaumont eut le droit de commune dès le treizieme siecle, & le bourg ne l'eut qu'au quinziesme. On peut même dire que chacune des trois parties de la ville avoit son seigneur particulier, puisque les évêques de Langres en possédoient une, les ducs de Bourgogne une autre, & la maison de Châtillon-sur Seine une troisieme, qui fut ensuite réunie à celle des ducs. Les divisions qui subsisterent si long-temps entre le bourg & Chaumont, faciliterent les projets des ennemis communs à toute la ville & au pays. Aussi la ville fut-elle prise & pillée successivement par les Anglois, par les François ennemis des ducs de Bourgogne, & par les ligueurs de Paris. Depuis le commencement du dix-septieme siecle, elle est tout-à-fait réunie & soumise aux mêmes réglemens. Cependant on dit encore proverbialement dans le pays, d'une famille divisée, que *les parens s'entendent comme le bourg & Chaumont.*

Le premier seigneur bien connu de Châtillon-sur Seine, est le fameux Gerard de Roussillon, dont j'ai si souvent parlé. Je crois avoir dit qu'il tiroit son nom d'une

78 SUITE DE LA BOURGOGNE.

montagne qui n'est pas fort éloignée de Châtillon, & que l'on appelle le *mont Rouffillon*. Ce seigneur est le héros du Roman de Gerard d'Euphrate, le dernier roman de chevalerie du temps de Charlemagne. Il est enterré, ainsi que sa femme Berthe, qu'on dit avoir été fille d'un roi d'Angleterre, nommé *Pepin*, dans l'abbaye de Pouliere, entre Châtillon & Musty. L'Evêque, dont il est le fondateur. Quelques auteurs prétendent que de ce Gerard de Rouffillon descendoit *Guerric*, comte de Châtillon, au onzieme siecle; que celui-ci eut trois fils, dont l'aîné, nommé *André*, fut comte de Châtillon après lui. Le second se nommoit *Godefroy*, & le troisieme appelé *Tercelin*, ayant épousé Alix, fille du comte de Montbard, eut en partage la seigneurie de Fontaine, où naquit St. Bernard, qui fut élevé à Châtillon-sur-Seine.

Cette ville est aujourd'hui peuplée de près de trois mille habitans, & n'a qu'une paroisse, avec deux succursales qui sont dans les fauxbourgs. L'église paroissiale est dédiée à *St. Vorle*, qui vivoit au sixieme siecle. Il étoit curé du village de Marcey, à environ deux lieues de Châtillon, & ne voulut jamais passer à des bénéfices plus considérables. Gontran, roi de Bourgogne, vint lui-même s'établir dans ces

cantons, pour se mettre sous la direction de ce saint prêtre. Il en fit son confesseur, son conseiller d'état, & son premier ministre. Dans cette même église, est une chapelle souterraine, où l'on voit une statue de la sainte Vierge, de bois, & toute noire. Un grand concours de peuple visite cette statue, qui a fait, dit-on, plusieurs miracles.

Le couvent des Cordeliers établi dans cette ville, en 1227, par un des premiers compagnons de St. François, renferme le tombeau de Charles du Bec-Crepin, d'une illustre famille de Normandie, avec cette singulière devise : *Il faut se taire, ou bien dire du Bec.* Les Feuillans, qui n'existent à Châtillon que depuis l'an 1621, prétendent occuper la maison dans laquelle St. Bernard a été élevé; & cette prétention a été confirmée par des lettres-patentes du roi, accordées sur le certificat des magistrats municipaux. Le collège se vante d'avoir été fondé sur les écoles dans lesquelles le même St. Bernard avoit fait ses études. Il y a de plus un couvent d'Ursulines, un de Carmélites & un de Capucins. Le maire de Châtillon a la dixième place parmi ceux qui ont entrée aux états de Bourgogne. Depuis 1696, on a réuni un présidial à ce bailliage.

80 SUITE DE LA BOURGOGNE.

La ville d'*Arc-en-Barrois* est la seconde du pays de la Montagne. Elle est située dans un canton rempli de bois, sur la rivière d'Aujon ou Saugeon, & fait barrière entre la Champagne & la Bourgogne. On y voit un ancien château avec une belle tour, & environné de larges fossés. La ville est aussi garnie de murailles & de tours, & enveloppée de fossés : mais ces fortifications sont à présent fort négligées. Il y a environ huit cents habitans, une seule paroisse, deux couvens, l'un de Récollets, l'autre d'Ursulines, & deux hôpitaux ou établissemens de charité.

Cette terre fait actuellement partie du duché de Château-Vilain, qui est en Champagne. Après avoir été long-temps possédée par la maison de ce nom, elle en fut séparée, Anne de Château Vilain l'ayant portée dans la maison de la Baume-Montrevel. Elle passa ensuite dans celles de Vienne, de Beaufrémont, & dans plusieurs autres. Enfin, en 1700, le comte de Toulouse l'acquit & la joignit au comté de Château-Vilain, qui fut érigé pour lui en duché-pairie. Ce duché est très-abondant en bois : on y compte vingt-deux mille arpens, dont dix-huit mille sont dans la terre d'Arc, & consistent en deux belles forêts.

Sur la petite rivière d'Ouche, au sud-est

de Châtillon, est le bourg de *Saint-Seyne*, renfermé entre deux montagnes, dans une situation très-désagréable. Il y a une abbaye, qui étoit, au seizième siècle, du diocèse de Langres, & qui est à présent de celui de Dijon. Elle fut d'abord nommée *Ségesire*, & ne prit le nom de *Saint-Seyne* son fondateur, que quelque temps après la mort de ce saint, arrivée vers l'an 580. Les abbés de ce monastère étoient devenus si puissans, qu'ils avoient de grands officiers, comme les ducs de Bourgogne, un grand-chambellan, un grand-maréchal, un grand-queux ou chef des cuisines, &c.

C'est à une lieue & demie de ce bourg ; à cinquante pas du grand chemin de Dijon à Paris, & non loin du bourg de Chanceaux, que la Seine prend sa source dans un lieu appelé, comme je l'ai déjà dit, le *douï de Seine*, c'est-à-dire, la *source de la Seine*. La largeur de ce fleuve n'est d'abord que d'un pied, puis de deux & de trois, avec si peu de profondeur, qu'une motte de terre en arrêteroit les eaux. A quatre-vingts pas de là, quatre fontaines viennent s'y jeter presque en droite ligne ; & ensuite jusqu'à Chanceaux, il y en a un si grand nombre qui s'y joignent, qu'il semble, suivant l'expression d'un auteur, que la terre se saigne de toutes parts pour grossir la Seine.

Les grands monasteres ne sont pas rares dans le pays de la Montagne. Voici, Madame, les plus considérables. Le prieuré du *Vai des Choux*, que l'on appelle communément à présent dans le pays *le saint Lieu*, est une espece de chef-d'ordre, ou du moins de congrégation, de qui dépendent plusieurs autres monasteres. Il fut fondé à la fin du douzieme siecle, par les ducs de Bourgogne; & cette fondation fut approuvée par le pape Innocent III. Ce monastere, du diocese de Langres, est situé, à deux petites lieues de Châtillon, dans une étroite & profonde vallée, qui inspire une espece d'horreur. Cependant l'air & l'eau y sont très-sains & très-purs. Les religieux, au nombre de cinquante, y sont rarement malades, & y vivent long-temps.

L'abbaye d'*Ougny*, du diocese d'Autun, est située sur une rive de la Seine, qui, en cet endroit, n'est ni bien large, ni fort éloignée de sa source. Elle fut fondée, en 1106, dans une solitude affreuse par des gentilshommes qui voulurent se consacrer à la retraite, & qui donnerent une partie de leurs biens pour faire bâtir d'abord un ermitage, & ensuite un monastere & une église. Ils furent d'ailleurs aidés & protégés dans cette entreprise par Hugues I, duc de Bourgogne, & même par le roi Phi-

lippe I ; & leur établissement fut confirmé par le pape Pascal II. Les religieux qui l'habitent, sont des chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin.

Sur les confins de la Champagne, & sur la petite riviere d'Ouche, est la Chartreuse de *Lugny*, fondée en 1172, par Gautier de Bourgogne, évêque de Langres, fils du duc Hugues II. Ce prince-évêque y mourut sous l'habit de saint Bruno, en 1179. L'église en est petite, mais propre. Elle fut bâtie, en 1560, à la veille des plus grands troubles de la France. Mais pendant tout le cours des guerres civiles & de celles de religion, les deux partis respectèrent également la piété, la simplicité & la douceur des Chartreux de Lugny.

Le bailliage & comté de *Bar-sur-Seine*, du diocèse de Langres, confine à la Champagne, & n'a que cinq lieues d'étendue. Il est en partie entouré de collines couvertes de vignes, qui produisent d'assez bon vin, qu'on transporte par la Seine à Paris. Il y a peu de terres labourables & de pâturages, mais une mine de fer assez abondante, & des forges entretenues par les bois des forêts voisines.

Belleforêt & nos autres vieux cosmographes, prétendent que ce comté est le plus ancien de France, puisqu'il fut créé,

84 SUITE DE LA BOURGOGNE.

difent-ils, en faveur de *Riomadus*, ami de Childeric, pere de Clovis, & qui fit remonter ce premier monarque sur le trône des Francs, dont il avoit été dépossédé pour sa mauvaise conduite. Ce comté seroit par conséquent plus ancien que celui de Bar-sur-Aube. Il paroît cependant que, du temps de Charlemagne, on distinguoit ces deux comtés, tous deux en Champagne, & qu'on les appelloit *les deux Barrois*, indépendamment de celui qui dépend de la Lorraine. Louis le *Débonnaire* donna à des seigneurs qui lui étoient attachés, ces deux comtés qui ne furent point héréditaires dans les mêmes maisons jusqu'au commencement du onzième siècle. A cette époque, un seigneur, nommé *Milon*, forma une race de comtes de Bar-sur-Seine, qui subsista jusqu'au commencement du treizième, qu'elle s'éteignit. Thibaut, roi de Navarre & comte de Champagne, acheta les droits des héritiers de Milon, & acquit ainsi ce comté en faisant hommage à l'évêque de Langres de ce qui relevoit de lui. Jeanne de Navarre le porta en mariage à Philippe *le Bel*; & il suivit le sort de la Champagne, en passant à Philippe de Valois. Il resta ainsi attaché à la Champagne jusqu'en 1435, que Charles VII, par des considérations particulières, & pour faire la paix avec le duc

de Bourgogne, le lui céda, ne se réservant que l'hommage & le ressort au parlement de Paris. Louis XI reprit ce comté après la mort du dernier duc : mais le ressort au parlement de Paris y est encore conservé, comme dans les comtés d'Auxerre & de Mâcon. Henri IV engagea le domaine utile de Bar-sur-Seine à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dont la fille unique épousa Galton, frere de Louis XIII. Leur fille si connue sous le nom de Mademoiselle de Montpensier, le laissa par son testament à Monsieur, frere de Louis XIV; & la maison d'Orléans en jouit encore. Ce n'est qu'en 1711 que ce comté a été parfaitement uni aux états de Bourgogne.

La ville de *Bar-sur-Seine*, le seul lieu remarquable de ce comté, est située au pied d'une montagne, & sur la riviere de Seine. Elle a mille pas de longueur sur cinq cents pas de largeur. Mais elle étoit autrefois bien plus longue, suivant l'historien *Froissard*, qui après avoir dit que

La grand'ville de Bar-sur-Saigne
A fait trembler Troye en Champaigne,

ajoute que lors de la prise qui en fut faite par les Anglois, en 1369, *il y eut plus de neuf cents bons hôtels-brûlés*. Dans le quin-

zieme siecle , elle fut encore pillée & sacagée deux fois. Ces malheurs engagerent les habitans à réduire leur ville à son enceinte actuelle , pour qu'elle fût entièrement sous la protection d'une forteresse qu'il y avoit sur la croupe de la montagne. Mais voyant dans la suite qu'ils étoient exposés à avoir une garnison de guerre , ils oferent , pour s'en délivrer , raser la citadelle , & en partie la ville , & eurent le bonheur de faire approuver par Henri IV cette hardie entreprise. La ville n'a donc aujourd'hui d'autre défense que la Seine , qui lui sert presque par-tout de fossé , & qu'on passe sur deux ponts. On entre par trois portes dans la ville , qui est bien bâtie , & dont les rues sont belles & étroites. Elle ne renferme qu'environ deux mille trois cents habitans.

Les comtes de Champagne avoient fondé à Bar-sur-Seine un petit chapitre dans la chapelle de leur château. Il fut transféré , lors de cette démolition , dans l'église paroissiale de Saint-Etienne , où les chanoines ont une chapelle particulière pour faire l'office , sans avoir rien de commun avec le curé. Le vaisseau de cette église est aussi beau que grand. On voit de plus dans cette ville un couvent de Trinitaires , qui a été aussi fondé par les comtes de Champagne ; un couvent d'Ursulines bâti en 1631 , & un hôtel-dieu

établi dans le siècle présent , & qui ne doit son existence qu'à la charité des habitans. Le bailliage ressortit au parlement de Paris , & en certains cas , au présidial de Troyes. Le tribunal de la mairie a la police dans la ville & dans quelques villages des environs ; & , pour ce qui est du contentieux , il ressortit aussi au parlement de Paris. Mais quant à ce qui a trait à l'administration municipale , tout dépend de la Bourgogne.

Sur la montagne qui couvre à l'occident la ville de Bar-sur-Seine , & à un quart de lieue de ses murs , il y a un bois , appelé *la Garenne des Comtes* , dans lequel on voit un vieux chêne , où fut trouvée , suivant la tradition , une image de la Vierge , qui attire en ce lieu un grand concours de peuple des environs. On y a bâti une chapelle des offrandes des pèlerins & des habitans de Bar. Au reste , cette image est de la hauteur de la main , d'un bois inconnu , & représente une Notre-Dame de pitié.

Je suis , &c.

A Châtillon-sur-Seine , ce 3 Janvier 1764.

L E T T R E D X X I I I .

S U I T E D E L A B O U R G O G N E .

LE quatrieme pays de la Bourgogne, situé au Nord, est le *Dijonnois*, borné de ce côté là & à l'Est, par la Champagne & la Franche-Comté; au Sud & à l'Ouest, par le Châlonnois, l'Autunois, l'Auxois, & le pays de la Montagne. Pour vous le faire connoître, Madame, je vais entrer dans quelques détails particuliers sur les cinq bailliages qui le composent, & qui sont ceux de *Dijon*, d'*Auxonne*, qui a titre de comté, de *Saint-Jean-de-Léne*, de *Nuits*, & de *Beaune*.

Dans le bailliage de *Dijon*, le climat est sain & tempéré; le sol abondant en toutes sortes de grains, en vins & en pâturages. On y trouve des bois taillis, des bois de futaie, des mines de fer, & des forges en divers endroits. La ville de ce nom, peuplée d'environ vingt-cinq mille âmes, & capitale de toute la Bourgogne, est située dans une contrée très-agréable & très-fertile, entre la riviere de l'Ouche & celle de

SIZON, qui se jette dans la premiere. La grande plaine où elle se trouve, s'étend au Nord, à l'Orient & au Midi. Elle est terminée au Couchant par un rideau de montagnes qui regne jusqu'en Languedoc, & dont le bas est rempli de gros villages peu éloignés les uns des autres. Sur le penchant de cette côte jusqu'à Mâcon, c'est-à-dire, dans un espace de plus de vingt lieues, il y a une grande quantité de vignes, dont l'excellent vin est recherché dans le royaume, & dans les pays étrangers.

On fait remonter la premiere origine de la ville de Dijon, considérée, il est vrai, à cette époque comme un simple château ou camp fortifié, jusqu'au temps des Romains. On prétend que César établit deux légions dans ce canton, qui étoit entre le pays des Autunois & celui des Langrois, pour contenir ces peuples. Il y avoit tout auprès un bois sacré, où les druides faisoient leurs cérémonies, ayant pour grand-prêtre & pour chef un prince nommé *Chindonax*, dont on découvrit le tombeau, à peu de distance de Dijon, sous le règne de Henri IV. Les légions romaines demeurèrent là pendant plusieurs années, campées dans une enceinte tracée par des retranchemens & des fossés, jusqu'à ce qu'enfin leur camp n'offrit plus qu'un assemblage de maisons

qu'on avoit fuccellivement bâties. Dans la fuite, & fous l'empire, di-on, de Marc-Aurèle, ce lieu fut entouré de murailles & de trente-trois tours, qui lui donnerent l'apparence d'une ville, mais affez petite. On montre encore une de ces tours, qu'on appelle *le petit Saint-Bénigne*, parce que cet apôtre de Dijon y fut emprifonné. L'empereur Aurélien, qui régna depuis l'an 270 jufqu'à 275, fit rebâir en partie cette efpece de ville : c'eft du moins ce qu'affurent plufieurs hiftoriens. On trouve en effet dans les environs quelques monumens qui prouvent ces deux fortes de constructions, & qui peuvent même indiquer qu'Aurélien y éleva un temple aux divinités payennes, d'où l'on prétend que cette ville prit fon nom latin de *Divio* (à *Divis*, des divinités,) dont on a formé dans la fuite celui de *Dijon*.

Ce même empereur Aurélien vivoit encore, lorsque les Allemands & les Marcomans étant entrés dans les Gaules, les Romains augmentèrent les fortifications de Dijon, pour fe défendre contre ces barbares. Il n'y avoit plus alors de druides dans les Gaules; & faint Bénigne, qui avoit prêché la foi à Dijon, y avoit fouffert le martyre. Ce lieu suivit le fort du refte du pays des Langrois, & fut fomis par les Bourguignons.

Mais pendant long-temps il ne passa pas pour une véritable ville : il n'étoit pas même encore regardé sur ce pied-là du temps de saint Grégoire de Tours, c'est-à-dire, dans le sixième siècle. Il y avoit hors de l'enceinte, deux bourgs, dont le plus éloigné renfermoit le tombeau de saint Bénigne, & l'église de Saint Etienne, la plus ancienne de la ville, & aujourd'hui la cathédrale. A cette époque, la religion chrétienne étoit tout-à-fait établie à Dijon, qui dépendoit des évêques de Langres, auxquels les rois de Bourgogne, de la race des Mérovingiens, en assurèrent la seigneurie. Lorsque cette ville fut augmentée par la réunion des deux fauxbourgs, elle eut des comtes, qui relevoient de ces mêmes prélats. Le premier de ces comtes fut *Manassès*, qui l'étoit aussi de Châlons, de Mâcon & de Beaune. On ne connoît guères particulièrement tous ceux qui lui succédèrent. Le roi Robert, fils de Hugues Capet, ayant fait passer la souveraineté de Dijon, avec le duché de Bourgogne, à Robert son fils, premier duc de la race de nos rois, l'évêque de Langres en conserva la seigneurie, & eut toujours sous lui des vicomtes.

Un incendie des plus violens consuma presque cette ville en 1137. Elle fut rétablie vingt ans après; l'enceinte en fut en-

core agrandie , & on lui donna à peu-près la même étendue qu'elle a aujourd'hui. En 1187, Hugues III, duc de Bourgogne, devenu seigneur domaniale de Dijon, par l'acquisition qu'il fit de tous les droits de l'évêque de Langres, acquit des droits aux habitans, à la commune, & au corps municipal. Cent ans après, le duc Robert II acheta tous les droits que quelques familles avoient à la vicomté, & en gratifia aussi les habitans. C'est depuis cette époque que le maire de Dijon prend le titre de *vicomte-mayeur*. Cette ville fort augmentée & embellie, fut dès-lors la principale résidence des ducs de la seconde race, qui y assemblèrent presque toujours les états-généraux de la province, & y tinrent souvent leur parlement ou cour souveraine. Le roi Louis XI s'étant emparé du duché de Bourgogne, après la mort du dernier duc, tué devant Nancy, fixa les états à Dijon, & y établit le parlement en 1480. Cette ville fut alliée, en 1513, par les Suisses. Mais la Trimouille, qui en étoit alors gouverneur, eut l'adresse de traiter avec eux, & les fit retourner dans leur pays, en leur donnant une somme d'argent.

On entre dans Dijon par quatre portes qui répondent à quatre grandes routes. Les murs en sont beaux, & ne sont interrom-

pus que par le château ou citadelle, qui offre à chacun de ses quatre angles un bastion, qui enveloppe une grosse tour. Il est flanqué de deux fers à cheval, l'un du côté de la campagne, & l'autre du côté de la ville. Ce château fut commencé par ordre de Louis XI, continué sous Louis XII, & perfectionné sous Charles IX. Les fortifications étoient autrefois bien plus considérables. Mais depuis qu'il n'y a plus rien à craindre pour Dijon, on a sacrifié sans peine tout ce qui étoit nécessaire à son embellissement.

Les églises de cette ville sont remarquables, & ne doi ent pas échapper à l'attention des voyageurs. La première & la plus ancienne est celle de *Saint-Etienne*, aujourd'hui cathédrale. Elle étoit dans son origine une crypte ou chapelle souterraine, sur laquelle on éleva, l'an 343, l'église actuelle. Les évêques de Langres, qui venoient souvent à Dijon, dont ils étoient seigneurs, logeoient auprès de cette église, qui étoit pour eux comme une seconde cathédrale. Ils la firent desservir par des chanoines tirés de celle de Langres, jusqu'à ce qu'en 1116, ceux de Saint-Etienne, adoptant la règle de saint Augustin, élurent, du consentement de ces prélats, un abbé régulier & quelques officiers. Les choses restèrent en

cet état , jusqu'en 1513 , qu'en vertu du concordat , on donna a ces chanoines réguliers un abbé commendataire. En 1613 , cette église devint encote une collégiale séculière , ayant cependant toujours à sa tête l'abbé , qui a subsisté jusqu'en 1731 , qu'on l'a fait évêque de Dijon ; époque de l'érection du siège épiscopal de cette ville. A la fin du siècle dernier , on avoit rebâti cette église , qui est belle , ainsi que le palais épiscopal , qui est à côté.

La seconde église de Dijon est celle de *Saint-Bénigne* , que saint Grégoire , évêque de Langres , fit bâtir , vers l'an 514 , sur le tombeau de ce saint , & où il fut enterré lui-même en 539. Il y a aussi un monastère , habité depuis 1651 par des religieux de la congrégation de Saint-Maur. Cette abbaye , qui est une des plus belles du royaume , met au nombre de ses plus grands bienfaiteurs Gontran , roi de Bourgogne , & Charles *le Chauve*. L'église , dans l'état où elle est aujourd'hui , fut commencée en 1280 , & achevée dix ou douze ans après. Elle est grande , large , élevée & bien éclairée , d'une architecture gothique , mais de bon goût en ce genre. Les chaires ou stalles du chœur sont belles , remarquables & singulières. Au milieu de la nef , est une tombe , où fut enterré , dit-on , un prince

de la race des Jagellons, qui, après avoir été tiré de ce monastere pour être élevé sur le trône de Pologne, quitta cette couronne pour s'y retirer de nouveau, & ne voulut y avoir d'autre qualité que celle de frere convers. Suivant quelques auteurs, il s'appelloit *Ladislas*, suivant d'autres, *Casimir*.

Au fond de cette même église, est une chapelle dédiée à Notre-Dame, que l'on prétend être celle qui fut élevée par saint Grégoire de Langres, sur le tombeau de saint Bénigne, & par conséquent la véritable & ancienne église primitive qui donna lieu à la fondation de l'abbaye. Elle est directement au-dessus d'une grotte ou église souterraine, soutenue par des colonnes. C'est un morceau d'architecture vraiment digne de la curiosité des voyageurs. On a beaucoup disserté pour savoir si c'avoit été autrefois un temple payen, ou s'il n'a jamais servi qu'aux Chrétiens. Quoi qu'il en soit, on montre dans cette église souterraine le tombeau de saint Bénigne, autour duquel il y en a plusieurs d'autres saints & saintes, bienfaiteurs & bienfaitrices de cette abbaye. On y remarque celui d'Alix de Montbar, mere de saint Bernard.

Outre l'église cathédrale, on voit dans Dijon trois collégiales, dont la plus remarquable est la *sainte Chapelle*, composée d'un

goyen, de trois autres dignitaires, & de vingt-quatre chanoines. Hugues III, duc de Bourgogne, la fonda, en 1172, à son retour de la Terre sainte. Mais environ trois cents ans après, c'est-à-dire, dans le quinzième siècle, l'église fut rebâtie par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, & entièrement achevée par le roi Louis XII. Elle est d'une architecture gothique, mais délicate. Le trésor le plus précieux qu'on y garde, & qui s'est conservé sans altération depuis plusieurs siècles, est une hostie miraculeuse, que le pape Eugène envoya, en 1430, au même Philippe. On voit, dit-on, sur cette hostie plusieurs taches du sang qui en sortit, lorsqu'un Juif la perça, suivant la tradition, d'autant de coups de couteau. Elle étoit autrefois conservée dans un coffre d'argent doré, mais émaillé, d'un travail exquis, qu'on montre encore aujourd'hui. Elle est renfermée dans un coffre plus grand, orné de pierres, que donna le duc d'Epéron, pendant qu'il étoit duc de Bourgogne. Ce coffre est surmonté de la couronne d'or que porta Louis XII à son sacre, & dont il fit présent à la sainte Chapelle, en reconnaissance de la guérison d'une maladie dangereuse, pendant laquelle il avoit invoqué la sainte hostie de Dijon. Le soleil d'or dans lequel
on

on l'expose à la vénération des fideles , pendant l'octave de la Fête-Dieu , est un présent d'Isabelle de Bourbon , femme de Charles *le Téméraire* , dernier duc de Bourgogne.

Il n'y a qu'un tombeau dans la sainte chapelle : c'est celui de Gaspard de Saulx , seigneur de Tavannes , maréchal de France , mort en 1570. Dans la nef , on voit contre un pilier à main gauche , une figure de pierre qui représente un homme à genoux , vêtu d'une longue robe , ayant une ceinture , de laquelle pend une grosse bourse carrée : c'est la figure d'un riche Gênois , nommé *Sponde* , à la mémoire duquel le roi Louis XI fit élever ce monument , en reconnoissance de ce qu'il lui avoit prêté une somme considérable.

Les stales du chœur offrent les armoiries de tous les chevaliers de la toison d'or , qui assistèrent au troisieme chapitre général de cet ordre , que Philippe *le Bontint* , en 1433 , à Dijon. Ils n'étoient alors qu'au nombre de dix-neuf , y compris le duc , chef de l'ordre : huit nouveaux y furent ajoutés dans ce chapitre même. On plaça ensuite sur les stales les armes & armoiries de deux princes du sang de France , le duc d'Orléans & le comte d'Alençon , qui cependant ne furent reçus que postérieurement à ce chapitre de 1433. Entre ces armes blasonnées

stales, on remarque principalement celles de Guillaume de *Vienne*; d'Antoine de *Vergy*, dont on croit la maison éteinte dans toutes ses branches; de trois seigneurs de *Lannoi*, dont la postérité subsiste encore dans les Pays-Bas, indépendamment des *Lannoi* de Picardie, qui réclament la même origine; de Jean de *la Tremouille*; de deux seigneurs de la maison de *Luxembourg*; de Jean de *Villiers de l'Isle-Adam*, dont l'illustre maison est éteinte; d'Antoine de *Croy*, comte de *Porcien*, & de Jean, comte de *Chimay*; de Pierre de *Beaufremont*, comte de *Charny*; de Jean de *Créqui Cunaples*, & de Jean de *Melun*, seigneur d'*Epinoy*.

Les deux autres collégiales de Dijon sont la *chapelote* ou la *chapelle au riche*, fondée en 1195, par Dominique *le Riche*, & dont le doyen & les six chanoines sont très-pauvres; & la paroisse de *St. Jean*, érigée en collégiale par Guy Bernard, évêque de Langres, en 1455. Le chapitre est composé d'un doyen & de douze chanoines qui ont un très-petit revenu. L'église est assez belle, & sur-tout remarquable par l'étendue & la hardiesse de la voûte, qui paroît n'être soutenue d'aucun pilier.

Des sept paroisses que renferme Dijon, une des plus anciennes est celle de *Notre-Dame*. On y voit une chapelle dédiée à la

sainte Vierge, & où il y a une image miraculeuse de Notre-Dame de *Bon espoir*. On ne sait pas en quel temps elle a été transportée dans cette église : mais elle y étoit invoquée sous le regne de Philippe Auguste. On lui attribue la délivrance de la ville de la fureur des Suisses, qui, après la victoire de Novare, en 1513, vinrent l'assiéger, & en avoient déjà pillé & brûlé les fauxbourgs. On en renouvelle la mémoire tous les ans, & l'on porte en procession cette image miraculeuse.

On voit dans cette même église le monument d'un vœu fait par Philippe Pot, seigneur de Bourgogne, & l'un des premiers chevaliers de la toison d'or. Il étoit prisonnier des Turcs, & n'avoit pas de quoi payer sa rançon. On crut le faire périr, en l'obligeant à combattre dans l'arene un lion des plus redoutables. Mais le chevalier invoqua notre-dame de *Bon espoir*, tua le monstre, & eut sa grace & sa liberté. Revenu à Dijon, il plaça dans la chapelle dédiée à Notre-Dame, un tableau en forme d'*exvoto*, qui représentoit son combat contre le lion.

Je ne dois pas oublier ici, Madame, une petite anecdote bien propre à nous faire connoître l'esprit & les mœurs de l'ancienne chevalerie. En 1443, Pierre de Beaufre-

mont, comte de Charny, chevalier de la toison d'or, & grand chambellan du duc Philippe *le Bon*, fit publier dans les deux Bourgognes, qu'il tiendrait un tournoi ou pas d'armes, pour défendre l'honneur de la Sainte Vierge, contre quiconque voudrait l'attaquer. Vous jugez bien que personne ne se présenta pour combattre contre Notre-Dame, & que les tenants eurent beau jeu : c'étoient Guillaume de Beaufremont, baron de Scey, & douze autres, entre lesquels on nomme deux frères de la maison de Vaudrey, Guillaume de Vienne & André de Rabutin. Cette anecdote nous rappelle bien naturellement ce mot du brave Crillon, qui assistant au sermon de la passion, & entendant la description de la flagellation, porta la main à son épée, en criant : *où étois-tu, Crillon?*

Les autres églises paroissiales n'ont rien de remarquable, si vous exceptez celle de *Saint-Michel*, dont le beau portail, accompagné de deux tours élevées & bien bâties, mérite d'être vu. Celle de *Saint-Philibert* n'est composée que de vigneron qui forment dans Dijon un corps considérable par leur grand nombre. Ils se révoltèrent en 1630, ayant à leur tête un malotru qui se vantoit d'avoir fait quelques campagnes, & à qui ils donnerent le titre de *roi Machas*. Ply-

leurs maisons furent pillées, & de grands désordres furent commis. Mais dans l'espace de deux jours on reprima les séditieux qui virent leur *roi Machas* périr du dernier supplice.

Il y a deux abbayes de filles dans Dijon. La première est celle de *Notre-Dame du Tart*, fondée, en 1125, au Tart, sur la rivière d'Ouche, à une lieue de Citeaux, pour des religieuses bernardines. Au commencement du dix-septième siècle, elles furent transférées dans la ville. Elle tient le premier rang parmi celles des filles de l'ordre de Citeaux. L'autre abbaye est celle de *Notre-Dame-de-Rougemont-Saint-Julien*, fondée, selon quelques-uns, dès le temps de Charlemagne; selon d'autres seulement en 1147, pour des benedictines mitigées à Rougemont près de Montbard. Les autres couvens de filles sont ceux des Carmélites, des Ursulines, des Dominicaines ou Jacobines, & des religieuses de la visitation Ste-Marie.

Le collège, un des plus beaux qu'il y ait en France, & dirigé, il n'y a pas longtemps par les Jésuites, fut fondé en 1681. Plusieurs familles considérables de Dijon l'avoient embelli & augmenté avant la suppression de ce corps si célèbre, & l'on y avoit joint une bibliothèque publique. Il y a aussi dans cette ville des prêtres de l'ora-

toire, des missionnaires-lazaristes, des cordeliers, des jacobins, des minimes, des capucins, & une belle chartreuse qui mérite d'être vue. Elle fut fondée, en 1384, par Philippe *le Hardi*, premier duc de Bourgogne, de la seconde race, qui voulut y être enterré avec ses descendans. On y voit en effet les tombeaux de ce duc & de son fils Jean *sans peur*. Ils sont de marbre & d'albâtre, tirés des carrières du duché & du comté de Bourgogne: les figures & les figures qui les accompagnent, sont admirables, & très-dignes de la curiosité des voyageurs. Marguerite de Bavière, femme de Jean *sans Peur*, y a aussi son tombeau; & le corps de Philippe *le Bon*, qui mourut à Bruges, fut transporté dans le même caveau où sont ceux de son père & de son ayeul: mais il n'a point de monument extérieur.

Les hôpitaux sont au nombre de trois; celui du *Saint-Esprit*, fondé par Eudes III, duc de Bourgogne, de la première race; celui de *Notre-Dame de la Charité*, commencé en 1502, & celui de *Sainte-Anne*, fondé, dans le dix-septième siècle, par Pierre Odebert, président au parlement de cette ville, & Odette Maillard, sa femme.

On compte dans Dijon jusqu'à quinze

places , dont la principale est la place royale , où se trouve le *logis du roi*. C'est dans cet endroit même qu'étoit l'ancien palais des ducs de Bourgogne. Après l'avoir démoli , on a bâti sur le même terrain , un très-beau palais , qui sert tout à la fois de logement au gouverneur de la province , lorsqu'il y vient tenir les états ; à l'assemblée des états mêmes , & aux bureaux de leur administration intermédiaire. Louis XIV y a logé plusieurs fois en passant par Dijon ; & c'est de-là que lui est resté le nom de *logis du roi*. Il y a cependant encore dans cet édifice quelques restes du palais des ducs de Bourgogne , entr'autres une tour carrée fort haute , d'où la vue s'étend sur plusieurs provinces. La place qui est vis-à-vis n'est pas bien grande. Ce n'est qu'en 1724 qu'on y a placé une statue en bronze de Louis XIV , sur un piédestal de marbre avec des inscriptions en l'honneur de ce monarque. Les maisons du demi-cercle que forme cette place royale , sont uniformes & régulières ; & il y aboutit plusieurs rues dont une , entr'autres , conduit au *palais de la Justice*.

Ce bâtiment est antique. On voit au dessus du frontispice un porche soutenu par des colonnes , & où l'on monte par un perron de plusieurs degrés. L'intérieur

104 SUITE DE LA BOURGOGNE.

a été assez bien orné sous les règnes de plusieurs de nos monarques, qui ont été souverains de la Bourgogne depuis l'extinction des ducs. Louis XII a fait peindre & dorer la grande chambre ; & Charles IX a fait bâtir la grande salle que l'on appelle communément à Dijon *la salle des pas perdus*, parce que les plaideurs s'y promènent & s'y donnent bien du mouvement, en attendant la décision de leurs affaires, qui ne vont pas aussi vite qu'ils le voudroient. Le bailliage, le présidial de Dijon, & le tribunal que l'on nomme communément *la chancellerie*, sont établis dans un bâtiment particulier qui n'a rien de remarquable. L'hôtel-de-ville n'est pas non plus fort magnifique.

Le parlement de Dijon ne date sa véritable création que de l'an 1480, quoique, du temps des ducs, même de la première race, il y eût déjà des parlemens ou cours souveraines, où se portoient les appels des officiers ordinaires de la justice des ducs. Mais il paroît qu'ils n'étoient pas perpétuels, & ne se tenoient pas toujours dans la même ville. Ce n'est que depuis 1480, que ce parlement, devenu royal, est constamment fixé à Dijon. Il a dans son ressort, tout le duché de Bourgogne, à l'exception des comtés d'Auxerre & de

Bar-sur Seine, qui dès le temps des ducs, ressortissoient au parlement de Paris, & y ressortissent encore, aussi bien que le Mâconnois. Mais Henri IV ayant réuni à la couronne la Bresse, le Bugey, & le pays de Gex, les mit dans le ressort du parlement de Bourgogne. Cette cour n'avoit, lors de son institution, qu'une chambre. François I y ajouta celle de la tournelle en 1537. Les requêtes du palais furent établies en 1575, sous le règne de Henri III. Cette chambre a ses conseillers & ses présidens à part, & les derniers ne sont point présidens à mortier. Enfin, l'an 1630, sous Louis XIII, fut établie la chambre des enquêtes à la tête de laquelle sont les présidens à mortier. Ce parlement se conforme, dans ses arrêts, aux différens droits usités dans les différentes parties de son ressort. Je dois dire ici que le duché de Bourgogne, & le Charolois sont soumis à une coutume qui a été rédigée sous les derniers ducs en 1459, & reformée par l'autorité du roi en 1570. Mais les dispositions de cette coutume ne s'étendent pas sur toutes les parties du droit; & le duc Philippe le Bon a déclaré que le droit écrit devoit avoir force de loi pour tout ce qui ne seroit pas décidé par la coutume.

La ville de Dijon a trois faubourgs, ceux

de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, & de la porte d'Ouche. Tous trois sont ornés d'avenues riantes & plantées d'arbres qui forment autant de cours. Le plus beau est sur la droite du chemin de Dijon à Auxonne. Il est planté de trois allées de tilleuls, qui dans le milieu de leur longueur, sont interrompues par un rond grand & spacieux, bordé de rangs d'arbres dans le même ordre que les allées. A l'extrémité de ce cours, est un parc entouré de murailles de trois côtés, & auquel la rivière d'Ouche sert de barrière : il forme une promenade publique des plus agréables. Ce parc appelé *le^s parc de la Colombière*, du nom d'une maison qui est au-delà de la rivière, appartient au prince de Condé.

Il y a peu de villes en France qui aient produit de nos jours autant d'hommes de lettres célèbres que celle de Dijon. Tels sont l'illustre *Bossuet*, évêque de Meaux, dont le nom est bien au dessus de tous les éloges : Jacques-Louis *Vallon*, marquis de *Mimeures*, lieutenant général des armées du roi, & poète ; Bernard de *la Monnoye*, savant littérateur & poète agréable ; Jean-Joseph *Languet*, évêque de Soissons, & puis archevêque de Sens : Jean *Bouhier*, président à mortier du parlement de Dijon, avantageusement connu par un grand

nombre d'ouvrages de jurisprudence & de littérature : Prosper *Jolyot de Crébillon*, célèbre poète tragique. Ces six hommes de lettres étoient tous de l'académie Françoisé. Je nommerai encore ici Hilaire Bernard de Requelegne de *Longepierre*, quoique foible traducteur des anciens qu'il connoiffit cependant très-bien; & Philibert *Papillon*, auteur estimable de la bibliothèque des écrivains de Bourgogne.

Le commerce n'est pas bien florissant à Dijon. On y trouve cependant des tanneries, & l'on y fabrique quelques petites étoffes. La moutarde qu'on y fait, autrefois en grande réputation, est encore connue. On en tire aussi des confitures de moyeux, espèce de prunes, & des épine-vinettes. Si cette ville étoit située sur les bords d'une rivière navigable, elle seroit le centre du commerce des vins de Bourgogne; car les bons côteaux n'en sont pas éloignés. C'est presque à Dijon que commence cette fameuse côte qui s'étend jusqu'à Châlons, & sur laquelle croissent les vins les plus estimés. Ceux de *Chenove*, qui n'est qu'à une demi-lieue de la ville, passent pour bons. Les petites montagnes des environs produisent aussi des marbres de l'espece de ceux que l'on appelle *breche*: quelques-uns sont d'une couleur fort agréable. On y trouve

aussi des pyrites brillantes , qui font croire qu'il peut y avoir des mines d'or & d'argent au fond de ces montagnes , & l'on y remarque des prétendues coquilles pétrifiées. Enfin tout ce canton est riche en curiosités d'histoire naturelle.

A un quart de lieue de Dijon , & sur le chemin du village de *Longuy* , est le petit lieu de *Pouffot* , aux environs duquel des vigneron , qui travailloient pour le compte d'un médecin de Dijon , nommé *Guénébeaud* , découvrirent , en 1598 , le tombeau de *Chindonax* , grand - prêtre des Druides , dont j'ai parlé un peu plus haut. Ce tombeau étoit une grande pierre cylindrique , creuse dans la plus grande partie , & contenoit une urne de verre , où étoient renfermées des cendres. Autour de cette pierre étoit une inscription en caractères grecs , qu'on a traduite ainsi : *Dans ce bocage dédié au dieu Mytra , est renfermé le corps du grand-prêtre Chindonax. Impies , éloignez-vous , & que les dieux sauveurs le gardent de dommage !* Le docteur *Guénébeaud* publia aussitôt cette découverte , avec un traité très-curieux sur les anciennes sépultures , imprimé en 1621. Il paroît que c'est avant l'arrivée de César dans les Gaules , que l'on doit fixer la mort & la sépulture de *Chindonax* ; d'où il résulte , par son épi-

tappe même , que la langue grecque étoit usitée dans ce pays , avant que les Romains y eussent pénétré.

Au reste , ce monument , qui fit tant de bruit dans son temps , fut conservé pendant quelque temps , par les héritiers de *Guénébeaud*. Ils en firent ensuite présent au cardinal de Richelieu , qui ordonna qu'on transportât cette lourde masse à Paris. A la mort du ministre , *Gaston* , frere de Louis XIII, l'acheta. Depuis cette époque qu'est devenu cet antique monument ? on a dit qu'il se retrouvoit dans la basse cour d'un curé des environs de Versailles : c'est un fait à vérifier.

A une lieue de Dijon , on trouve le village de *Fontaines* , fameux pour avoir donné la naissance à *Saint-Bernard* , dont le pere nommé *Tesselin* , étoit seigneur de ce même village. On prétend que c'est dans l'endroit même où étoit le château de *Tesselin* , qu'a été bâti le couvent de *Feuillans* qu'on y voit aujourd'hui ; & l'on y fait remarquer la chambre , où naquit *Saint-Bernard*. Elle a été convertie en chapelle : c'est une petite salle basse carrée , sur la porte de laquelle on lit ces paroles : *Venez , mes enfans ; & je vous introduirai dans la maison de mon pere , & dans la chambre où ma mere m'a enfanté.*

Un peu plus haut que Fontaines, est *Talaut*, petit lieu, qui a cependant le titre & les honneurs de ville, & dont le maire a droit d'entrer aux états. Ce maire est toujours un vigneron, parce qu'il n'y a pas d'autres habitans dans ce village. Son ancienne illustration vient de ce que, lorsque les évêques de Langres étoient maîtres en partie de Dijon, les ducs de Bourgogne avoient à Talaut un château fort qui n'a été démolli que sous le regne de Henri IV.

Le bourg de *Saulx-le-Duc*, qui est à cinq lieues de Dijon, a une collégiale, fondée en 1144, par *Guy de Saulx*, un des anciens seigneurs de ce lieu, & de la maison de *Saulx-Tavannes*: mais ce chapitre n'a presque plus de revenu. Le château tombé en ruine, a été abandonné, depuis que Robert II, duc de Bourgogne de la seconde race, en fit l'acquisition, en 1299, de Jacques de *Saulx*. Lors de la réunion au duché de Bourgogne à la couronne, cette terre se trouva faire partie du domaine du roi, & fut engagée. Elle est d'ailleurs entourée de bois, de mines de fer & de forges.

Il y a encore dans le Dijonnois un assez gros bourg, avec le titre de baronnie. C'est *Fontaine-Françoise*, uniquement fameux par la bataille que le roi Henri IV gagna, en 1595, sur le duc de Mayenne; ba-

taille qui porta les derniers coups à la ligue.

Dans l'étendue du baillage de Dijon, on trouve deux abbayes remarquables : une d'hommes, qui est celle de *Beze*, unie à l'évêché, & fondée, dès le septieme siecle, par un maire du palais du roi Clotaire II. Elle est occupée par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. L'église est assez belle; le couvent bien bâti, entouré de murailles, ainsi que le bourg, qui est assez considérable. L'autre abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, est celle de *Praston*, elle fut fondée, en 1149, du temps de Saint-Bernard, qui y faisoit de fréquentes visites, pour diriger les religieuses, parmi lesquelles on prétend qu'a été sa sœur *Humbeline*, ou du moins sa belle-sœur, veuve de son frere. On montre encore les ornemens dont ce saint se servoit, lorsqu'il disoit la messe dans cette abbaye.

Le bailliage d'*Auxonne*, limitrophe de celui de Dijon, & traversé en partie par la Saône, a le titre de comté. Il n'est pas d'une grande étendue. Mais jusqu'à ce que la Franche-Comté ait été entièrement assurée à la France, ce comté a paru très-important; étant frontiere d'un pays soumis à la domination Espagnole, & la ville

d'Auxonne étant regardée comme une clef du royaume.

Cette ville, quoique bien constamment du duché de Bourgogne, est du diocèse de Besançon. On y entre par quatre portes : au sortir du pont sur la Saône, qui n'est que de bois, on trouve une longue & magnifique chaussée de pierre, qui est très-nécessaire pour l'abord de la ville, dans les cas d'inondation. Peuplée d'environ six mille habitans, elle n'a cependant qu'une paroisse desservie par plus de vingt prêtres. L'église actuelle est belle. Le bâtiment fut commencé, au quatorzième siècle, par Jeanne de France, femme d'Eudes IV, & fini, au quinzième, par Marguerite de Flandres, femme du duc Philippe *le Hardi*. Le portail, la tour du clocher & l'horloge n'ont été achevés qu'au seizième.

Il y a dans Auxonne un petit collège, une maison des frères de l'école chrétienne, un couvent de Capucins, qui n'a été fondé qu'en 1618, & deux couvens de filles. Le premier, de religieuses de Sainte-Claire, ou cordelières, fut fondé, en 1412, par un seigneur de la maison de Vienne, en faveur d'une réformatrice de cet ordre, très-révérée au quinzième siècle, & qui a été béatifiée sous le nom de la *bienheureuse*

Colette. Cette maison , dont elle fut supérieure , est la première d'une espèce de congrégation , assez étendue en Bourgogne & en Franche-Comté. Les maisons qui composent cette congrégation , sont dans l'usage d'envoyer dans toute la France , & sur-tout à Paris , des sœurs converses quêter pour leurs couvens : ce sont ces religieuses ambulantes que l'on voit tous les hivers , & qui sont connues sous le nom d'*hirondelles de carême*. Mais les véritables religieuses ne sortent point , & mènent une vie très-austère. Chacune de leurs communautés , comme toutes celles de filles de l'ordre de Saint-François , a une abbessé élective & triennale , qui , pour toute marque de dignité , ne porte qu'une croix de bois fort simple. On voit dans l'église de ces bonnes sœurs la sépulture d'une princesse de Portugal , dont quelques auteurs ont fait une reine douairière. C'est elle , dont le fils mourut cordelier à Châlons-sur-Saône , après avoir , à ce qu'on prétend , refusé la couronne de Portugal.

L'autre couvent de filles , est celui des Ursulines , fondé en 1624. Au milieu du dix-septième siècle , il y arriva un grand scandale. Plusieurs religieuses prétendirent être possédées : on examina sérieusement cette affaire ; on imprima sur ce sujet des volumes

114 SUITE DE LA BOURGOGNE.

entiers ; & l'on découvrit enfin que ce n'étoit qu'une fourberie.

L'hôpital , fondé , dans ce siècle , par la réunion de plusieurs anciennes fondations , est fort bien entretenu. La mairie fut établie , en 1362 , par notre roi Jean. Mais la commune & les échevins existoient dès l'an 1229. Le maire occupe la onzième place aux états de la province. Parmi les maires de cette ville , il y a eu des gens de mérite. Elle a produit aussi quelques savans. Le fameux *Camus* , évêque du Belley , y étoit né.

L'histoire ne nous apprend rien sur l'origine de la ville d'Auxonne. On fait seulement qu'elle étoit connue , au septième siècle , sous la première race de nos rois , puisque Sigebert , fils de Théodoric , y fut pris par Clotaire , l'an 614. Au onzième siècle , des contestations s'éleverent entre l'empereur & le roi de France , Henri premier , petit-fils de Hugues Capet , au sujet des limites du duché & du comté de Bourgogne. Il fut décidé que le comté d'Auxonne resteroit neutre , & appartiendroit à la maison de Vienne. Mais cette neutralité ne dura pas ; & le duc de Bourgogne eut bientôt le souverain domaine d'Auxonne.

En 1350 , la ville , qui n'étoit entourée que d'un fossé , fut ceinte d'une muraille renforcée de trente-trois tours de distance en

distance. Après la mort du dernier duc , Charles le *Téméraire* , elle se soumit au roi Louis XI. Sa capitulation avec le comte d'Amboise, qui commandoit les troupes de ce monarque , est remarquable. Il y est dit que la ville a jugé qu'il valoit mieux servir un grand roi , tel que le roi de France , qu'un petit prince allemand : c'est ainsi que l'on traitoit l'empereur Maximilien. Les habitans avoient alors pour gouverneur Claude de *Vaudrey* , brave gentilhomme , d'une ancienne famille de Franche-Comté , dont la devise étoit : *Plus me montrerai , plus vaudrai*. Les rois Charles VIII , Louis XII , François I & Henri II accorderent de grands privilèges aux Auxonnois. Ils sont en effet exempts de taille & de franc-fiefs, quoique non nobles : aussi restèrent-ils fideles aux rois Henri III & Henri IV , au milieu des troubles de la ligue. Mais ayant été assiégés par le duc de Guise , en 1592 , ils furent obligés de se rendre. Henri IV reprit cette ville en 1595 , & y mit pour gouverneur Claude de *Beaufremont* , baron de *Sennecey* , dont ce monarque disoit que les *Beaufremont* étoient sages dès le ventre de leur mere.

Ce comté d'Auxonne a eu ses petits états, indépendans de ceux du duché, depuis 1417, jusqu'en 1552, qu'ils furent incorporés aux

116 SUITE DE LA BOURGOGNE.

états de Bourgogne. Lesducs faisoient autrefois battre monnoie à Auxonne; & l'on voit des pieces des ducs, qui ont été frappées dans tout le cours du quatorzieme siecle.

En 1526, les Auxonnois soutinrent un siege contre les troupes de l'empereur Charles-Quint, commandées par le comte de Lannoy, & le forcerent à le lever. Enfin en 1673 & 1675, cette ville fut fortifiée par ordre de Louis XIV, sous la direction du célèbre *Vauban*. On y forma huit bastions entourés: les courtines qui les séparent, sont couvertes de demi-lunes. Ces fortifications subsistent encore, quoiqu'elles soient assez négligées.

C'est par Auxonne que l'on transporte une grande quantité de bois propre à la marine & à l'artillerie, des boulets & autres ouvrages de fer qui se travaillent dans les forges de Bourgogne & de Champagne. Ainsi, cette ville éart un point central pour ces transports, a eu de grandes relations avec les officiers d'artillerie. Il y a toujours eu de ces officiers en résidence; & l'on y a établi en differens temps des écoles propres à instruire ceux qui se destinent à cette partie du service militaire.

Les prés des environs de cette ville, du côté de la Saône, sont excellens, quoique trop gras & un peu marécageux dans certains

endroits. Plus loin , en s'écartant des bords de cette riviere , on recueille du bled de Turquie , du millet & même du lin. Mais ce sont sur-tout les oignons de ce terroir , qui sont en réputation.

A quelque distance d'Auxonne, il y a un bourg, nommé *Portaillé*, situé dans une île de la Saône, dans une position très-agréable. Il a deux paroisses : celle qui est dans l'île même , est du diocèse de Besançon ; & celle du faubourg est aujourd'hui de celui de Dijon.

Dans ce même comté, est la terre de *la Marche*, qui a appartenu à la maison de *Grandson*, illustre en Bourgogne & en Franche-Comté. Elle avoit cette devise remarquable : *De belle cloche, grand son.*

Au midi du bailliage d'Auxonne, est celui de *Saint-Jean de-Lône*, très-petit, & qui n'a de remarquable que la ville qui lui donne son nom. Elle est située sur la Saône dans un terrain gras & fertile en grains. Il n'y croît presque pas de vin : mais il y a de belles prairies, sur-tout le long de la riviere. Cette ville, dont on ignore la véritable origine, étoit connue du temps du roi Dagobert, qui y tint un lit de justice, l'an 629. Au treizieme siècle, elle obtint des ducs de Bourgogne de la première race, le droit d'échevinage & de commune. On y a sou-

vent tenu des conférences, fait des traités de paix, & accordé des amnisties, lorsque le comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, appartenoit aux princes de la maison d'Autriche. Elle ne renferme qu'une paroisse, avec quatre ou cinq mille habitans, un couvent de Carmes qui tiennent une espèce de college, un d'Ursulines, & un Hôpital.

Cette petite ville s'est à jamais illustrée par la fidélité, la valeur & le courage de ses habitans. En 1636, les Espagnols, qui possédoient la Franche-Comté, formant avec les Impériaux, une armée de quatre-vingt mille hommes, entreprirent de l'assiéger. Les fortifications de Saint-Jean-de-Lône étoient peu de chose; & sa principale force consistoit dans sa position sur un terrain bas & marécageux, & dans la garnison militaire, qui n'étoit que de cent cinquante hommes. La peste d'ailleurs faisoit de grands ravages dans la ville. Cependant les habitans, loin d'être intimidés, prirent & signèrent une délibération *de ne point se rendre même à l'extrémité*, & forcèrent en effet les ennemis à lever le siège. Les détails de cette brillante & vigoureuse défense sont consignés non-seulement dans toutes nos histoires, mais encore dans des lettres-patentes données par Louis XIII, & confirmées par Louis XIV,

qui accordent les plus beaux privilèges à cette ville.

Le bailliage de *Nuits* est à l'occident de celui de *Saint-Jean-de-Lône*. Un côté de son territoire est semé de grains, & rempli de prairies, de pâturages, de bois & forêts, avec des forges & des mines de fer. L'autre côté est occupé par la suite d'un côteau chargé d'excellens vignobles, entre lesquels on distingue celui de *la Romanée*, celui du clos de *Vougeost*, appartenant à l'abbé & aux religieux de *Cîteaux*, & ceux de *Vosne*, de *Morey* & de *Chambolle*. On prétend que les vins de *Nuits* ne sont en réputation que depuis cent ans. Je crois avoir eu occasion de dire dans quelqueune de mes lettres, qu'en 1680, ils guérissent le roi Louis XIV d'une grande foiblesse d'estomac.

La ville de ce nom est la cinquième des villes du duché de Bourgogne, qui députent aux états généraux de la province. Elle appartenait autrefois aux seigneurs de *Vergi*, & fit partie de la dot d'*Alix de Vergi*, qui épousa, vers l'an 1200, *Eudes III*, duc de Bourgogne. Le roi *Jean* étant rentré en possession de ce duché, accorda aux habitans, en 1362, la permission de fortifier leur ville. Ces fortifications durèrent jusqu'en 1576, que les Reîtres, ou Allemands, ayant été appelés en France par le prince de *Condé*,

alors chef du parti Huguenot, vinrent faire le siege de Nuits. La villè se défendit aussi long-temps qu'il lui fut possible : enfin elle fut prise , pillée & brûlée , quoiqu'on lui eût accordé une capitulation honorable.

On ne compte pas plus de quatre mille habitans dans la ville de Nuits , qui n'a qu'une assez petite enceinte. La principale église en est la collégiale de Saint-Denis , dont le chapitre y fut transféré , lorsque Henri IV eut ordonné la démolition du château de Vergi, en 1609. Ce chapitre est curé primitif de la seule paroisse de la ville. Les chanoines conservent précieusement un reliquaire, qui leur fut donné par Aïx de Vergi, femme du duc Eudes. On prétend qu'il contient une partie de la tête de Saint-Denis. Il y a d'ailleurs dans Nuits un couvent d'Ursulines & un de Capucins, qui n'existent que depuis le dix-septieme siecle.

Le château de Vergi , dont je viens de parler , fut fondé à Vergi , l'an 1023 , par Hugenin de Vergi , alors archi-diacre d'Autun , & depuis évêque de Paris. On en voit encore les ruines à une lieue de Nuits. Le bourg qui est au pied , renferme à-peu-près trois cents habitans , avec un ancien monastere de Bénédictins de l'ordre de Cluni , à présent prieuré simple.

Dans l'étendue de ce bailliage de Nuits
&

& dans un petit bourg, qui n'a pas plus de trois cents habitans, on trouve une abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, nommée *Molaise*. Elle fut fondée, au douzieme siecle, par Eudes II, duc de Bourgogne. Quoiqu'elle n'ait qu'un revenu médiocre, elle est cependant fort bien entretenue.

Mais une abbaye bien remarquable, & qui mérite ici quelques petits détails, est celle de *Cîteaux* même, chef d'ordre. Elle est située sur le ruisseau de Vouge, près d'une belle forêt, à deux lieues de la rive droite de la Saône, & à une lieue & demie est de Nuits, duquel bailliage elle dépend, quoiqu'elle soit du diocèse de Châlons sur Saône. On reconnoît pour son premier fondateur, Saint Robert, qui piqué de l'indocilité de ses moines de Molefme en Champagne, abbaye qu'il avoit fondée en 1075, se retira dans un désert du diocèse de Langres, nommé *Vinay*, avec quatre de ses religieux. L'évêque lui ayant ordonné de retourner dans son abbaye, Robert crut ne pas devoir obéir à cet ordre, & passa dans la forêt de *Cîteaux*, où vingt de ses anciens religieux vinrent se joindre, après la dispense que leur donna le légat du pape, au nom du souverain pontife, de retourner dans leur premier monastere. A l'aide des libéralités d'Eudes I, duc de Bourgogne,

122 SUITE DE LA BOURGOGNE.

l'abbaye de *Cîteaux* fut fondée, & l'on y bâtit une église & une maison en 1098. Saint Robert en fut déclaré premier abbé. Mais l'année suivante, le pape lui ordonna de retourner à Molefme; & le bienheureux Alberic, le premier de ses disciples, le remplaça.

En 1109, ce second abbé étant mort, eut pour successeur Saint Etienne, autre compagnon de Saint Robert. Ce troisième abbé est l'auteur des premiers réglemens de l'ordre particulier de *Cîteaux*, fondé sur celui de Saint Benoît. Le nombre des religieux qui embrassèrent cette réforme, devint bientôt si considérable, que, dès 1112, l'abbé Etienne établit une première colonie de ses moines à *La Ferté-sur-Grone*, dans le même diocèse de Châlons. Cette abbaye est appelée *la première fille de l'ordre de Cîteaux*. En 1113, Saint Bernard, & trente autres gentil-hommes prirent l'habit à *Cîteaux*, & l'année suivante, fut fondée, dans la Champagne, diocèse d'Auxerre, l'abbaye de *Pontigny*, qui en est la seconde fille. En 1115, Saint Bernard fonda, dans la même province, diocèse de Langres, le monastère de *Clairvaux*, troisième fille. Et fin la même année, Guillencus, évêque de cette dernière ville, établit l'abbaye de *Morimont*, quatrième & dernière fille de *Cîteaux*.

Les abbés de ces quatre monasteres font regardés comme les premiers de l'ordre. Ils en partagent l'administration & le gouvernement avec l'abbé général, dont ils font les assistans; de maniere que l'abbé ne peut, pour ainsi dire, rien faire sans eux. Chacune de ces abbayes a d'ailleurs une filiation emanée de sa propre abbaye; & toutes ces filiations sont nombreuses & considérables. Celle de *Morimont* entr'autres, a sous sa dépendance les quatre ordres militaires & réguliers d'Espagne, *Alcantara*, *Calatrava*, *Monteze*, & *Avis*.

Tant qu'il a été permis à l'ordre de Cîteaux d'assembler de temps en temps ses chapitres généraux, auxquels il appelloit des abbés de toutes les parties de l'Europe catholique, rien n'étoit si beau qu'un chapitre général, convoqué en vertu de la chartre de Charité, ou des réglemens & usages établis en 1119, & approuvés alors par le pape Calixte II. On a encore vu, il n'y a pas bien des années, ce spectacle au milieu de la Bourgogne. Croirons-nous que ces temps brillans pour l'ordre des Bernardins soient passés?

L'abbaye de Cîteaux est restée réguliere, même depuis le concordat, & n'a point été conférée, en commendé, quoiqu'un cardinal en ait été pourvu. L'abbé a le droit

d'officier pontificalement avec la mitre & la crosse, & peut conférer les quatre mineurs. Il tient à Rome le premier rang parmi les généraux d'ordre, & dépend immédiatement du Saint Siège. Cependant, après la nomination, il est obligé de faire sa profession de foi entre les mains de l'évêque de Châlons, & de lui prêter une espèce de serment d'obéissance; & la première fois que l'évêque vient à l'abbaye, on le reçoit avec cérémonie, & il lui est permis de faire la visite de l'église, & non du monastère. Enfin l'abbé de Cîteaux reçoit des honneurs particuliers tant aux états qu'au parlement de Bourgogne, dont il est non-seulement conseiller, mais encore doyen-né.

Il faut s'écarter du grand chemin, pour aller voir cette fameuse abbaye; & c'est ce que j'ai fait, madame. Voici ce qu'il y a de plus remarquable. L'église est très-vaste & belle. A l'entrée, près du portail à droite, on voit ce qu'on appelle la *Chapelle des Fondateurs*, où est le tombeau d'Eudes I, fondateur de l'abbaye, de Hugues son fils, d'Eudes II, son petit-fils; & de Hugues III, son arrière petit fils. Plus loin, on trouve le tombeau des autres ducs de Bourgogne de la première race, & de différents princes de leur maison; de sorte qu'il y a, dit-on, jusqu'à cinquante six princes

ou princesses qui y sont enterrés. Les ducs de la seconde race ne sont point inhumés à Cîteaux. Mais on y voit les tombes de plusieurs grands seigneurs, dont quelques-uns étoient de la maison de Vergi, & d'autres moins anciens, tels que Guy-de-Rochefort, chancelier de France, sous Louis XI. A chaque pilier de la nef, il y a des autels & de fort beaux tableaux. Au-dessus des stalles du chœur des religieux, on remarque les armoiries d'un certain nombre de chevaliers de l'ordre de Saint Michel, dont les uns assistèrent, & les autres furent reçus dans un chapitre de cet ordre, que François I tint à Cîteaux en 1521.

Le réfectoire de cette abbaye est immense, ayant plus de cent vingt pieds de longueur. La grande salle qui a servi autrefois d'infirmierie, est encore plus vaste. Il y a trois grands cloîtres, dans l'un desquels on a ménagé des cabinets, avec des pupitres sur lesquels les moines copioient les anciens manuscrits. On voit encore plusieurs de ces copies dans la bibliothèque placée au dessus de ce cloître. Indépendamment des livres imprimés qu'elle contient en grand nombre, on y remarque plusieurs manuscrits précieux de la bible, de la règle de Saint Benoît, des anciens *us & réglemens de*

126 SUITE DE LA BOURGOGNE.

l'ordre de Cîteaux, des martyrologes & catalogues des saints de ces deux ordres, &c.

Le cinquième & dernier bailliage du Dijonnois, est dans la partie méridionale de ce petit pays: c'est celui de *Beaune*. La ville de ce nom est dans une situation des plus agréables & des plus riantes, sur la rivière de Bougeoise, qui prend sa source à cinq cents pas delà. Elle est la troisième de toutes celles qui déparent aux états de Bourgogne; preuve qu'elle étoit autrefois regardée comme une ville principale de la province. Mais quelques auteurs ont prétendu mal-à-propos que c'étoit l'ancienne *Bibracte*, dont parle César dans ses commentaires. Elle étoit autrefois fortifiée; & l'on y remarque encore quatre grands bastions, qui étoient même couverts de ravelins & de demi-lunes, dont la plus grande partie est à présent détruite. Les murs sont encore bons, & les fossés sont profonds par-tout où l'on a voulu les conserver. Les ducs de Bourgogne de la première & de la seconde race, y avoient un château très-beau & fort, qui n'a été démoli que sous le regne & par les ordres de Henri IV.

Cette ville n'est pas grande, quoiqu'elle ait cinq faubourgs. On n'y compte qu'environ six mille âmes. L'église collégiale dédiée à Notre-Dame, est la plus ancienne

du diocèse d'Autun, duquel dépend la ville de Beaune, & une des plus belles du royaume. Elle est aussi paroissiale. Il y en a une autre dédiée à Saint Pierre, & trois dans les faubourgs. Parmi les cinq convents de filles qu'on voit dans cette ville, est une abbaye de Bernardines, appelée *de Notre-Dame de Dieu-Dieu*, & fondée, l'an 1140, par un seigneur de Vergi. Les chauxeux le furent au troisieme ou quatorzieme siecle par les ducs de Bourgogne de la premiere race. Les cordeliers sont à Beaune depuis l'an 1247, & les jacobins depuis 1477. Les capucins & les minimes sont beaucoup moins anciens. Le college est grand & beau. On trouve aussi dans cette ville une commanderie de l'ordre de Malthe.

Outre un hospital bien entretenu, destiné à des orphelins, & à des orphelines qu'on y occupe à carder & à filer de la laine, il y en a un autre magnifique dans le faubourg Saint Nicolas. Il fut fondé, en 1443, par Nicolas *Raulin*, qui avoit été chancelier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Cet homme, qui mourut fort riche, passoit pour avoir vexé les peuples; ce qui fit dire au roi Louis XI, qu'il étoit juste que Raulin ayant fait tant de pauvres en sa vie, leur assurât quelque secours après sa mort. Jean *Raulin*, évêque d'Autun, cardinal & fils du chancelier, mit

la dernière main à cet établissement. Les héritiers des Raulin, par femmes, nomment encore aux places d'administrateurs de cet hôpital. Le bâtiment en est vaste & beau. Il y a cinq salles pour les malades du commun, & quatre pour les personnes riches qui s'y font porter, & qui y sont servies en payant.

L'air qu'on respire à Beaune, est très-pur & très-sain. Cette ville domine, d'un côté, sur une plaine fertile en blé & en pâturages, & coupée de bois qui servent à exploiter des mines de fer, & des forges qui sont à Bouillan dans le même territoire. De l'autre côté de la ville, on voit ce fameux côteau sur lequel croissent les vins de Bourgogne si renommés sous le nom de *Vollenai*, *Pommar*, *Chassaigne*, *Beaune* même, tous vins rouges; & *Mulsaut* pour les vins blancs.

Dans le territoire de Beaune, est le village de *Cussy-la-Colonne*, ainsi nommé d'un monument que l'on prétend être du temps même de Jules César. Quelques auteurs croient que ce sont les débris d'un temple dédié à différentes divinités du paganisme, sur lesquelles les sentimens sont partagés. On trouve autour de ce monument, des fragmens de bas-reliefs & de statues.

Je suis, &c.

A Dijon, ce 24 Janvier 1764.

L E T T R E D X X I V .

S U I T E D E L A B O U R G O G N E .

DES quatre petits pays de la Bourgogne, qui sont au midi, le premier que j'ai parcouru, madame, est l'*Aunois*, borné au Nord, par l'*Auxois*; au Levant, par le *Dijonois* & le *Chalonois*; au Sud, par le *Charolois*, & au Couchant, par les provinces du *Bourbonnois* & du *Nivernois*. Il a pris son nom de la ville d'*Aun*, qui en est la capitale. Le terroir y est en général fort sec & ingrat, mais agréable. On y recueille plus de seigle que de froment, & très-peu de vin. Il abonde d'ailleurs en excellens pâturages qui servent à nourrir & à engraisser une très grande quantité de bétail. On y trouve aussi des bois de haute futaie, & encore plus de taillis. Cette petite contrée renferme quatre bailliages; celui d'*Aun*, qui est le plus considérable, & ceux de *Montcenis*, de *Semur*, & de *Bourbon-Lancy*.

La ville épiscopale d'*Aun* est, suivant les meilleurs historiens, l'ancienne *Bibracte*, capitale du pays des *Éduens*, & à laquelle

110 SUITE DE LA BOURGOGNE.

les Romains donnerent par la suite le nom de *Augustodunum*, c'est-à-dire, *Montagne d'Auguste*, en l'honneur de cet empereur. Constantin, premier empereur chrétien, voulut aussi lui donner le nom de *Flavia Aetornia*. Mais il paroît que celui d'*Augustodunum* a prevalu, puisque c'est certainement de ce mot latin qu'est venu le nom François d'*Autun*.

On prétend que la foi chrétienne fut prêchée dans cette ville, dès le second siècle de l'Eglise, par *Saint Andoche*, prêtre, & *Saint Thérèse*, diacre. L'idolâtrie des Gaulois, dont les druides étoient les grands-prêtres, ainsi que celle des Romains, qui habitoient dans des temples *Cybele*, *Apollon* & *Diane*, étoient alors établies dans ce pays. Les nouveaux apôtres du christianisme furent protégés dans leur entreprise, par un personnage distingué, nommé *Fausse*, qui les attira dans sa terre, appelée à présent *Saulieu*, & qui fait partie du diocèse d'Autun. Mais étant revenus à Autun même, ils furent arrêtés, par ordre du gouverneur, avec un riche marchand, nommé *Felix*, qui les avoit retirés chez lui; & tous les trois souffrirent le martyre. Deux autres chrétiens, l'un nommé *Saint Fircel*, fils de *Fausse*, & l'autre, *Saint Simplicien*, eurent le même sort.

L'empereur Claude étant en guerre avec Teuticus, qui avoit usurpé l'empire, & que les Gaules avoient reconnu, vint assiéger Autun. Les habitans firent pendant long-temps la plus belle défense. Mais ils ne purent empêcher que leur ville ne fût prise, pillée & brûlée; & ce ne fut que sous l'empereur Constance qu'elle fut rebâtie. Lorsque Constantin, étant monté sur le trône, eut rendu la paix à l'église, & que le christianisme fut devenu la religion dominante de tout l'Empire, on vit sur le siège d'Autun *Saint Amateur*, regardé comme le premier évêque de cette ville.

Saint Nazaire, qui vivoit en 542, fit le voyage d'Italie pour y révéler les reliques de *Saint Nazaire*, qui avoit souffert le martyre à Milan, & dont le corps y avoit été découvert. Le saint évêque rapporta un linge teint du sang du martyr, & qu'on plaça dans la plus ancienne église d'Autun, regardée depuis comme la cathédrale, & qui prit alors le nom de *Saint Nazaire*, qu'elle conserve encore.

Le vingtième évêque d'Autun est *Siagre*, que quelques auteurs croient avoir été frère de Brunehaut, femme du roi Sigebert. Mais ils sont persuadés que loin d'aprouver les vices & les désordres de sa cour, il la reprenoit en secret & sans scandale.

132 SUITE DE LA BOURGOGNE.

C'est à sa considération , que cette reine fit dans Autun plusieurs établissemens pieux, dont je parlerai bientôt. La considération dont Siagre jouissoit, lui attira les lettres les plus flatteuses de la part de Saint Grégoire *le Grand*. Il reçut aussi les plus grands honneurs dans tous les conciles qui, de son temps, s'assemblerent dans les Gaules. Le pape lui accorda même le *pallium*, honneur réservé aux patriarches, aux primats, & qui ne s'accordoit pas même alors à tous les archevêques. Les évêques d'Autun, successeurs de Siagre, se sont fait un droit de cette grace; & encore aujourd'hui, le pape leur donne le *pallium*, bien entendu qu'ils le demandent & le sollicitent, ou le font solliciter.

La vie & la mort de *Saint-Leger*, évêque d'Autun, vers l'an 678, forment dans l'histoire de nos rois de la première race, une époque remarquable & intéressante. Il étoit, dit-on, du sang de Clovis, & fut maire du palais sous Clotaire III, roi de Bourgogne & de Neustrie, & ensuite sous Childeric II, son frere & son successeur. Il étoit revêtu de cette dignité, lorsqu'il fut élu évêque d'Autun; & il paroît que, pendant quelque temps, il ne crut pas incompatible, les devoirs de ces deux places. Mais Ebroin ayant pris du crédit sur l'es-

prit de Childeric, inditposa ce monarque contre Saint Leger, qui fut exilé dans l'abbaye de Luxeuil. Le vertueux prélat se justifia quelque temps après, & fut rappelle. Ebroin craignant alors d'être disgracié, fut complice, à ce que l'on croit, de l'assassinat de Childeric même.

Thieri III monta sur le trône, & fut absolument gouverné par Ebroin, qui n'eut rien de plus pressé que de persécuter Saint Leger, qu'il vint assiéger avec une armée dans sa ville épiscopale. Le saint évêque en sortit, ne voulant pas exposer ses ouailles aux fureurs de son ennemi. Mais il fut atteint dans sa fuite, au milieu d'une forêt du diocèse d'Aras, par les émissaires d'Ebroin, qui le firent mourir dans les plus affreux supplices, l'an 678. La mort de ce vertueux prélat fut regardée comme un martyre, & son corps fut enlevé avec honneur. La plus grande partie de ses reliques furent transportées à Saint-Maixent en Poitou, & le reste dans un grand nombre de villes du royaume, qui ont pris le nom de Saint Leger.

Les évêques *Modon* & *Alte* obtinrent de Charlemagne, de Louis le *Débonnaire*, & de Charles le *Chauve*, la confirmation de leurs privilèges. Mais l'évêque *Jonas*, qui vivoit au neuvième siècle, procura en-

134 SUITE DE LA BOURGOGNE.

core de plus grands avantages à l'église d'Autun. On croit que ce fut lui qui transféra la cathédrale de la vieille église de Saint Nazaire, dans celle de Sainte Croix, aujourd'hui Saint Lazare. Il obtint le don de plusieurs grandes terres, releva l'abbaye de *Saint-Andoche*, & en fonda ou en rétablit un grand nombre d'autres.

Sous le pontificat de Gerard I, en 965, on appporta de Marseille à Autun le corps de Saint Lazare, à qui l'église cathédrale actuelle est dédiée. Elle fut bâtie dans le siècle suivant, sous l'évêque *Aganon*, à l'aide des donations de Robert I, duc de Bourgogne, de la race de nos rois. Ce prélat assista au concile, dans lequel le roi Philippe I fut excommunié pour avoir voulu épouser, du vivant de sa reine Berthe de Hollande sa femme. *Burade de Montfort*, déjà mariée à Foulques Réchin, comte d'Anjou.

On voit dans la suite des évêques d'Autun, des seigneurs des plus grandes maisons, des princes du sang des souverains, des savans, & ce qui est plus à eux encore, de bons hommes recommandables par toutes les vertus. Parmi ceux que cette ville a produits, mais qui n'en ont point été évêques, on compte principalement *Saint Germain*, évêque de Paris, qui vivoit au

commencement du sixieme siecle; *Saint Grégoire*, seizieme évêque de Langre, & *Saint Didier*, archevêque de Vienne. Ces deux prelatz sont à peu près du même temps que *Saint Germain*, & *Saint Méry*, solitaire, qui a donné son nom à une collégiale de Paris: celui ci étoit sorti de l'abbaye de *Saint Martin d'Autun*. Enfin on nomme *Saint-Hugues*, sixieme abbé de Cluni, qui vivoit au treizieme siecle.

L'évêque d'Autun, qui, comme je l'ai déjà dit, a le droit de porter le *Pallium*, est le premier suffragant de l'archevêché de Lyon, & a l'administration du temporel pendant la vacance du siege; de sorte que la régale n'a point lieu pour Lyon; ou du moins, c'est l'évêque d'Autun qui en jouit. Ce prélat prend le titre de comte de Saulieu, petite ville en Bourgogne, dont le domaine & la seigneurie déendent de son évêché. Lorsqu'il fait son entrée dans la ville, il est porté par quatre prelatz, à côté desquels se placent les quatre barons, premiers feudataires de l'évêché. Lorsqu'il officie pontificalement, il est accompagné de huit chanoines en dignité, indépendamment de ses officiers. Ces dignitaires sont deux prébôts, deux abbés, quatre archidiacres, & deux simples chanoines.

136 SUITE DE LA BOURGOGNE.

Quelques-uns des honneurs qu'on rend à l'évêque d'Autun font d'ailleurs particuliers, & différens de ceux des autres évêques. Le roi Charles *le Chauve* lui accorda le droit de faire battre monnoie ; & l'on trouve des preuves que plusieurs de ces prélats en ont usé. L'évêque nomme un ténéchal, qui exerce la justice pendant toute l'année sur une partie de la ville, & pendant dix-sept jours sur toute la ville même.

Cette église a quelques usages particuliers que les curieux en matière de liturgie connoissent. Il y en avoit autrefois de bien extraordinaires & bien ridicules, que la sagesse & la prudence du chapitre & des évêques ont fait supprimer au commencement du seizième siècle : telle étoit, entr'autres, la fête des fous. L'évêque de cette ville héritoit autrefois des biens de tous les curés & ecclésiastiques qui mourroient *ab intestat*. Mais ce droit a été réduit avec raison à quelques redevances, qui laissent seulement appercevoir quelques traces de ce que l'évêque étoit autrefois en droit d'exiger.

Mais il est temps, madame, que je vous fasse connoître ce que la ville d'Autun renferme de plus curieux. Elle est située au haut d'une colline assez rapide, & au pied de trois montagnes encore plus élevées,

que l'on appelle en gééral les *Monts-Cenis*, & qui la couvrent de deux côtés : mais des deux autres côtés, on jouit d'une très-belle vue. Comme le circuit de cette ville a été augmenté, il n'y a qu'une partie de ses anciennes murailles qui subsiste. La rivière d'Arroux baigne ces anciens murs, qui subsistent depuis bien des siècles, qui sont si solidement bâtis, & dont les pierres sont si égales & si unies, qu'on croiroit que ces murs ne sont qu'un seul rocher continu. La ville a sept portes, dont deux sont antiques, & au milieu de ces anciens murs. Elles conduisoient anciennement à plusieurs temples, dont on voit encore des restes dans les églises qui ont été bâties à leur place. L'un étoit dédié à Janus, l'autre à Mars : on croit qu'il y en avoit aussi un consacré à Minerve. Enfin on prétend montrer les restes d'un amphithéâtre.

Dans l'état présent, Autun est divisé en trois parties, dont la plus ancienne s'appelle communément *le Château*. C'est là que sont les deux cathédrales, l'une nommée *Saint Nazaire*, & l'autre *Saint Lazare*, bâtie, comme je l'ai déjà dit, dans le douzième siècle. L'évêque & le chapitre sont dans cette dernière : mais l'évêque prend possession dans la première, & y

bénit les saintes hoies le lendi saint. Dans cette même partie de la ville, est un vieux château à demi-ruiné, qu'on appelle le *Château du Rivage*. La seconde partie est la ville même, si use entre les deux autres, & où l'on voit principalement une grande place que le peuple appelle *Champ Saint Ladre*. La troisième partie s'appelle le *Marchau*; nom qui vient, dit-on, de l'ancien champ de Mars qu'elle renfermoit autrefois.

Il y a aussi dans Autun une-église collégiale dédiée à Notre-Dame, & fondée, en 1444, par le chancelier *Raulin*, dont j'ai déjà parlé, qui voulut ainsi honorer la paroisse sur laquelle il étoit né & avoit été baptisé. Cette fondation fut entièrement consommée en 1450. Le chapitre est composé d'un prévôt, de douze chanoines & de quatre chapelains. La nomination de ces bénéfices a été attribuée aux héritiers descendans du chancelier *Raulin*. Ils l'ont encore; & c'est aujourd'hui une branche des Choiseul, & le duc de Clermont-Tonnerre, qui venant par femmes, de ce chancelier, jouissent de cette nomination. Il y a d'ailleurs huit paroisses, tant dans la ville que dans les faubourgs d'Autun, & douze convents, dont les principaux sont des abbayes.

La première est celle de *Saint Martin*, fondée, par la reine Brunehaut, au même endroit, dit-on, où Saint Martin, évêque de Tours, avant passé, détruisit un temple dédié à un dieu Gaulois, nommé *Sarron*. Le bâtiment construit par les ordres de Brunehaut, fut ravagé par les Sarrasins qui pénétrèrent en France, au huitième siècle. Mais les gros murs se sont trouvés d'une si grande solidité qu'ils sont restés. En 858, le roi Charles le Chauve, & la reine Richilde, sa femme, entreprirent de rétablir ce monastère. On y mit des religieux de l'ordre de Saint Benoît; & cette abbaye devint en si grande réputation, que l'on en tira une partie des premiers religieux de Cluni, dont le reste de ceux de Saint Martin embrassa dans la suite la réforme. En 1266, il fut permis à l'abbé de Saint Martin de se revêtir des ornemens pontificaux.

Cette abbaye a toujours eu des abbés réguliers jusqu'à l'époque du concordat: depuis ce temps elle en a de commendataires. On voit dans l'église le tombeau de la reine Brunehaut, sur lequel les religieux ont fait graver, long-temps après sa mort, des épitaphes honorables, voulant témoigner leur reconnoissance à leur fondatrice, & la venger sans doute du mal qu'en ont dit un grand nombre d'historiens. Il y a dans cette église

une autre sépulture assez finguliere, celle du dernier abbé régulier, nommé *Jean Petit*, & communément *Petit-Jean*. Il est représenté dans son tombeau tout nu, ayant à côté de lui sa mitre, pour prouver qu'il avoit été dépouillé de son abbaye par le cardinal *Raulin*, qui en fut le premier abbé commendataire. On assure d'ailleurs qu'il fut un très-honnête homme & un très-bon religieux.

La seconde abbaye d'Autun reconnoit aussi pour sa fondatrice la reine Brunehaut, qui, en 592, y plaça pour premiere abbesse une sainte religieuse, nommée *Thessalie*. On prétend que les fondemens en furent jetés sur les ruines d'un temple consacré à *Cybele*, mere des Dieux. On lui donna pour patronne la *Sainte-Vierge*. Les Sarrafins ruinerent cette abbaye sous les derniers rois de la premiere race. Charlemagne la rétablit & lui donna de grands biens, à condition qu'elle joindroit le titre de *Saint-Jean* à celui de *Sainte-Marie*. Depuis ce temps, elle est connue dans la ville sous le nom de *Saint Jean le Grand*. Les ducs de Bourgogne ajouterent aux grands dons que lui avoit faits Charlemagne; & les abbeses furent toujours des princesses, ou des dames de la plus grande naissance, jusqu'au treizieme siecle. Ce couvent fut

rebâti, au milieu du dix-septième siècle, avec beaucoup de magnificence & de commodité par l'abbesse Antoinette d'Étrades.

La troisième abbaye d'Autun est celle de *Saint-Andoche*, fondée par la reine Brunehaut, & son frère l'évêque Siagre : mais c'étoit sur le pied d'un hôpital qu'elle avoit été établie. Les sœurs qui desservoient cette maison de charité devinrent par la suite de vraies religieuses, & embrassèrent la règle de Saint Benoît. Dans les siècles suivans, elles se relâchèrent beaucoup de cette règle, à laquelle elles s'étoient obligées par leurs vœux. Le désordre dura même long-temps. Ce ne fut qu'en 1642, que la clôture y fut rétablie. Cette communauté est actuellement sur le meilleur pied : elle est assez riche, & la maison est bien bâtie. L'illustre famille de Vienne a donné plusieurs abbeses à ce monastère.

Il y avoit autrefois à Autun deux autres petites abbayes, dont l'une s'appelloit *Saint-Etienne*, & l'autre *Saint-Pierre de Lestrier* ou *Lestrie*. Les titres en sont encore portés par deux chanoines dignitaires de la cathédrale. Mais il n'y a plus de communautés ; & ces abbayes sont réduites à de simples paroisses ou chapelles.

Cette ville a d'ailleurs deux prieurés de fondation très-ancienne. L'un est de l'ordre

142 SUITE DE LA BOURGOGNE.

de Saint Benoît, fondé au sixieme siecle, par Saint Raco, évêque d'Autun. L'autre, beaucoup plus considérable, est de l'ordre de Saint Augustin, & dédié à Saint Symphorien, évêque d'Autun. C'étoit autrefois une abbaye fondée dès le cinquieme siecle, & qui fut possedee d'abord, par de saints personnages & ensuite par de grands seigneurs. Saint Germain, évêque de Paris, en avoit été abbe. Dans le seizieme siecle, les troupes de l'amiral de Coigny la pillerent & en enleverent tous les anciens titres & papiers. Les chanoines réguliers génovésains qu'on y plaça, en 1656, sont venus à bout de rétablir l'église & le monastere. On y conserve le corps de Saint Symphorien, celui du sénateur Fauste son pere, & d'Augusta sa mere. Ils sont dans des tombeaux de marbre blanc, derrière le grand autel. On y révere aussi les corps de Saint Franchet, évêque de Besançon, & de Saint Euphrone, évêque d'Autun. Ce dernier est regardé comme le fondateur de ceste abbaye. Il vivoit sous Childeric I, pere de Clovis, vers l'an 472.

Les prêtres de la Congrégation de Saint Sulpice de Paris gouvernent à Autun un beau & grand séminaire, & un autre plus petit: mais ces fondations ne sont que du dix-septieme siecle. Il y a aussi deux beaux

hôpitaux, dont l'administration a été réunie sous le titre d'hôpital général, à la fin du même siècle. La direction du collège fondé en 1618, avoit été confiée aux Jésuites, qui viennent d'être remplacés par des séculiers. Les autres maisons religieuses sont celles des Cordeliers, des Capucins, des Ursulines, & des dames de la Visitation Sainte-Marie.

On appelle le maire d'Autun *le Vierge*, titre qui lui est particulier, & que quelques-uns font dériver du Gaulois, & d'autres du mot latin *Virga*, à cause d'une verge ou sceptre qui est la marque de son autorité. Tous les ans, le jour de la fête de Saint Lazare, ce maire, ou ce vierg, sort de la ville à cheval, vêtu de sa robe de satin violet, suivi des échevins, du syndic & du secrétaire de la ville, aussi vêtus de leurs robes de cérémonie, faisant porter devant lui, par un cavalier armé de toutes pièces, son sceptre ou bâton orné de pierreries, & se rend sur une hauteur, à une demi-lieue de la ville, que l'on appelle *le Mont-jeu*, parce qu'il y avoit autrefois un temple dédié à Jupiter; comme il y a une autre montagne qui s'appelle *le Mont Dru*, parce qu'elle étoit habitée par les druides. En rentrant dans la ville, & dans le même ordre, on fait devant le maire, dans la

grande place de Saint Lazare, le simulacre d'une attaque & d'une défense de fort. On n'a point su me dire quelle est la véritable origine de cette cérémonie.

Le maire d'Autun a le second rang parmi les villes du duché de Bourgogne, dans l'ordre du tiers-état. Cependant cette ville ne contient qu'environ huit mille habitans. Il y a fort peu de commerce. On n'y fabrique que des étoffes de laine, qui servent plutôt pour faire des couvertures ou des tapisseries très-communes, que pour l'habillement.

Entre les hommes illustres que cette ville a produits, celui qui mérite une remarque particulière, est le président *Jean-nin*, né en 1540, d'un simple tanneur, qui parvint cependant à en être échevin. Il fit étudier son fils en droit sous le célèbre *Cujas*, qui le regardoit comme son meilleur écolier. Il fut reçu avocat à l'âge de dix-huit ans; & à vingt, il étoit le conseil de la ville de Dijon & des états de Bourgogne: il fut plusieurs fois député du tiers-état de cette province aux états-généraux de ce Royaume. Il eut la gloire d'empêcher que le massacre de la Saint Barthelemi n'eût lieu à Dijon, en faisant sentir l'injustice, l'horreur & le danger de cette action au comte de Charny, qui commandoit pour le roi Charles IX dans la province.

vince. Cependant il étoit zélé catholique, & se joignit à la ligue, à laquelle il resta attaché jusqu'à sa destruction, après que Henri IV lui eut porté le dernier coup, à la bataille de Fontaine-Françoise en Bourgogne. Il étoit très-utile au parti catholique, par la sagesse de ses conseils, n'en donnant jamais de violens, & rappelant tout aux vrais principes.

Henri IV, après s'être rendu catholique, sentit combien un homme tel que Jeannin pouvoit lui être utile, & pensa bien qu'il ne risquoit rien de lui accorder sa confiance. Il le gratifia d'abord d'une charge de conseiller au parlement de Dijon, peu après de celle de premier président, l'admit dans son conseil, en fit même son confident le plus intime, le chargea de plusieurs négociations importantes, & le revêtit, à plusieurs reprises, du caractère de son ambassadeur. Une partie de ses dépêches sont imprimées, & offrent des modèles de sages raisonnemens. Le monarque sentoit l'utilité d'avoir dans ses conseils un homme qui connoît les formes & les loix, & dont la probité ne lui fût nullement suspecte. Jeannin lui fut sur-tout utile pendant la vie du chancelier de Chiverny, qui étoit plutôt courtisan que profond dans la connoissance des loix. Il mourut sous le regne

de Louis XIII, en 1622. Ainsi il avoit vu sept de nos rois occuper successivement le trône.

Ce respectable ministre ne laissa qu'une fille, qui épousa Pierre de Castille, dont les enfans joignirent à leur nom celui de Jeannin. Ils occuperent pendant le cours du dix-septieme siecle, les principaux emplois de la finance. Leur héritiere a épousé au commencement de ce siecle, un prince de la maison de Lorraine, dont il n'y a des descendans que par femmes. Le tombeau du président Jeannin se voit encore dans l'église cathédrale d'Autun.

A une petite demi-lieue de cette ville, est un ancien cimetiere appelé *le Champ des Urnes*, & auquel on va en sortant par la porte que l'on nomme *des Murbres*. On trouve effectivement dans ce champ un grand nombre d'urnes & de sépulcres qui sont des pierres creusées comme des auges. Il y a des inscriptions sur quelques-unes, & l'on peut être fondé à croire qu'elles ont servi à des païens & à des chrétiens. On distingue entre ces tombeaux, ceux de Saint-Amateur, premier évêque d'Autun, & de Saint-Casien le cinquieme. On a bâti dessus de petites chapelles. Au reste dans ce bailliage d'Autun, proprement dit, il n'y a ni bourgs ni villages qui offrent quelque

chose de remarquable & digne de fixer la curiosité du voyageur.

Le second bailliage dépendant de l'Autunois, est celui de *Mont-Cenis*, établi depuis plus de quatre cents ans & très-étendu. La ville, qui en est le chef-lieu, porte le même nom, & n'est pas murée. Quoiqu'elle soit sur une hauteur, elle est commandée par deux montagnes, dont l'une est à l'Orient, joignant presque la ville, & sur laquelle il y a un vieux château: l'autre est au Midi, à trois cents pas de la ville, & est appelée *le Mont Calvaire*. Il n'y a qu'une seule paroisse dans *Mont-Cenis* & un couvent d'insulines. Cette petite ville peuplée d'environ huit cents habitans étoit une ancienne baronnie de Bourgogne, réuie depuis long-temps au domaine. Le pays est assez fertile en blé, mais ne produit que peu de vins. Près de *Mont Cenis*, & à *Morey*, on trouve des mines de charbon de pierre, qui se débite dans les villes voisines. C'est tout ce qu'il y a à dire concernant ce bailliage.

Le troisieme porte le nom particulier de *Brionnois* ou *Briennois*, & a pour capitale la ville de *Semur*: différente de celle du même nom dans l'Auxois, que je vous ai fait déjà connoître. Elle n'a qu'environ cinq mille habitans. La principale église est une

148 SUITE DE LA BOURGOGNE.

collégiale, composée de trois dignitaires & de neuf chanoines. Elle fut fondée, en 1274, par Girard de Beauvoir Chatelus, évêque d'Autun, & Jean, seigneur de Semur. Cette église étoit autrefois assez riche. Mais les guerres, pendant lesquelles elle a été souvent pillée, l'ont réduite à très peu de chose. Le Bourbonnois étoit une ancienne baronnie de Bourgogne, possédée par des seigneurs, dont l'héritière épousa Robert I, duc de cette province. Il est assez fertile & commerçant, parce qu'il est traversé par la Loire, dont Semur même n'est qu'à une demi-lieue. Les autres endroits de ce canton ne méritent aucune mention particulière.

Enfin le quatrième & dernier bailliage de l'autunois est celui de *Bourbon Lancy*, dont le chef-lieu, nommé de même, n'est aussi qu'à une lieue de la Loire. Cette petite ville ne contient pas deux mille habitants, quoiqu'elle ait trois paroisses; une église collégiale, fondée en 1495; deux prieurés, dont l'un de bénédictins, de l'ordre de Cluni, fondé, l'an 1030, par Anseau, sire de Bourbon, & l'autre plus moderne, de l'ordre de Saint Augustin; un couvent de capucins & deux de religieuses. Il y a aussi deux hôpitaux; l'un pour les malades de la ville même, & l'autre pour les étrangers qui vont prendre les eaux mi-

nérales, dont je parlerai dans un moment. On y voit encore un vieux château, très-fort par sa situation, & qui n'est séparé de la ville que par un fossé. On y jouit au faîte, d'une très-belle vue.

Cette ville de Bourbon-Lancy est très-ancienne. Ce qui le prouve, c'est qu'on trouve à quelque distance, au milieu des vignes, des débris de colonnes, de statues, & des médailles. Le surnom de *Lancy* lui est venu de *Anselme* ou *Anceau*, baron de Bourbon, qui étoit l'aîné de la maison. Il avoit pour frere cadet *Archambaud*, & qui étoit échue en partage une autre ville de Bourbon, située dans le Bourbonnois, & qui a retenu son surnom. Ce dernier n'eut qu'une fille, qui épousa Jean, fils cadet de Hugues IV, duc de Bourgogne. De ce mariage, il ne vint qu'une fille, mariée à Robert de France, cinquième fils du roi Saint Louis. Celui-ci a transmis le nom de *Bourbon* aux enfans nés de lui & de cette héritière: ils ont formé la branche royale montée sur le trône en la personne de Henri IV.

Anceau de Bourbon n'ayant point eu d'enfans, Béatrix de Bourgogne, sa niece, hérita de Bourbon-Lancy, comme de Bourbon-l'Archambaud. Mais la première de ces deux terres relevoit du comté de Châ-

150 SUITE DE LA BOURGOGNE.

lons, & les ducs de Bourgogne s'en réservèrent la mouvance. Le simple domaine de Bourbon-Lancy passa par la suite dans la maison de Veigi; & Guillaume de Veigi le vendit, en 1488, à Pierre, duc de Bourbon, mari d'Anne de France, fille de Louis XI. Bourbon-Lancy fut réuni à la couronne avec le Bourbonnois; & depuis cette époque, le domaine en a été successivement engagé à différentes familles. Cette dernière ville conserve les armes de l'ancienne maison de Bourbon, en ayant seulement changées les émaux. Elles consistent dans un lion entouré d'un orle, chargé de huit coquilles.

Les fameuses eaux minérales de Bourbon-Lancy se prennent en boissons & en bain. Elles sont dans le petit faubourg de Saint Leger, au dessous d'un rocher escarpé, d'où sort la source de ces eaux. Elles étoient déjà en réputation du temps des Romains; ce que l'on reconnoit par les restes des édifices, des fontaines & des bains que l'on y voit encore. Le tour des bassins étoit de marbre blanc, & le pavé de marbre gris; les ornemens d'architecture de la même matière, & les statues de marbre blanc. Mais toutes ces constructions étoient dans le plus grand désordre, & abandonnées depuis long-temps, lorsqu'en 1580, Henri

III jugea à propos de les faire rétablir. Les troubles de la ligue firent cesser les travaux, qui furent repris sous le regne de Henri IV, dans les premières années du dix-septième siècle. Enfin sous celui de Louis XIV, vers l'an 1680, les fontaines & les bains furent remis tout-à-fait en honneur.

Il y a actuellement cinq bains, de deux desquels on a retiré des monumens antiques, fort précieux & très-beaux, entre autres une statue entière, qui a été transportée au Louvre, & beaucoup de médailles d'or, d'argent & de bronze. Les fontaines sont au nombre de sept, dont la principale s'appelle le *Grand Limbe*; une autre la *Fontaine de la Reine*, parce que Marie de Lorraine, femme de Henri III, en fit usage. La première de ces fontaines est très-chaude. On en boit cependant l'eau, un instant après qu'elle est sortie de sa source, sans qu'elle brûle les lèvres; & elle n'est pas chaude dans l'estomac. En général ces eaux n'ont ni goût ni odeur: mais elles sont sulfureuses, bitumineuses, mêlées de sel marin & de nitre. On prétend qu'elles sont encore supérieures à celles de Bourbon-l'Archambaud, & qu'elles font de plus grands effets. Elles raffermissent les nerfs débilités, & soulagent les per-

152 SUITE DE LA BOURGOGNE.

sonnes attaquées de rhumatismes. On a cru long temps qu'elles guérissent de la goutte.

Ce bailliage de Bourbon-Lancy, séparé du Bourbonnois par la Loire, ne contient aucun lieu remarquable. Il est rempli en partie de montagnes, de bois de haute futaie, & d'étangs très-poissonneux. On y trouve une carrière de marbre, & dans les rochers, près de la ville, de petites pierres dures, assez semblables au diamant, & qui coupent le verre.

Je suis, &c.

A Autun, ce 5 fevrier 1764.

L E T T R E D X X V.

S U I T E D E L A B O U R G O G N E.

LE deuxieme pays méridional de la Bourgogne est le *Châlonois*, borné, au Nord, par le Dijonnois; au Sud, par le Mâconnois & la Bresse; à l'Est, par la Franche-Comté, & à l'Ouest, par l'Autunois & le Chârolois. Arrosé par la Saone, le Doux, la Seille & la Brenne, il pro-

duit en général d'excellens vins & toutes sortes de grains, & abonde en pâturages, en bois de futaie, en bois taillis, &c. La Saone le divise en deux parties; l'Occidentale, qui est le Châlonnois propre, est aussi appelée *La Montagne*, à cause de la continuité du coteau de Beaune, qui la traverse. La partie Orientale s'appelle la *Bresse Châlonnoise* ou *Savoyarde*, parce qu'elle étoit autrefois comprise dans la Bresse, qui appartenoit au duc de Savoie.

Tout ce pays ne renferme qu'un bailliage, mais qui est d'une grande étendue. La capitale en est *Châlons sur-Saone*, située sur la riviere de ce nom, dans une plaine vaste & fertile. Cette ville, nommée en latin *Cabillonum*, étoit connue, dès le temps des Celtes ou Gaulois, sous le nom d'*Orbandale*, & entourée, dit-on, de murailles de pierre, autour desquelles on voyoit regner trois bandes de brique; origine des armes de la ville, qui sont trois cercles ou anneaux d'or.

César faisant la conquête des Gaules, & s'étant emparé du pays des *Æduens* (ou *Autunois*), trouva que la ville de Châlons étoit un poste important à conserver, & qu'il pouvoit d'ailleurs y établir un magasin de blé considérable pour la subsistance de son armée, parce qu'elle avoit un port

très-commode pour le transport des provisions & des munitions de toute espee par la Saone & le Rhône jusqu'à la mer. Il en fit donc le quartier de plusieurs légions, qui contribuerent à contenir dans l'obéissance des Romains, le pays des *Æduens*, & à leur assurer la possession de la Gaule. Depuis le temps de Jules César, la ville d'Orbandale, qui prit le nom de *Cabillonum* (Châlons) fut regardée comme une des places importantes.

Il paroît que le principal poste des légions Romaines qui occupoient cette ville, étoit au même lieu où le roi François I fit bâtir depuis une citadelle. Les Romains construisirent une belle & grande chaussée qui conduisoit de Châlons à Autun, & dont on voit encore les débris en plusieurs endroits entre ces deux villes.

Châlons fleurit de plus en plus jusqu'au milieu du troisieme siecle. Mais cette ville essuya un grand delastre l'an 264 : elle fut pillée & brûlée par une troupe de barbares Germains, qui avoient pour chef le roi Crocus. C'est auprès de ses murailles, que, suivant la prétention des Châlonnois, Constantin eut au commencement du quatrieme siecle, cette fameuse apparition d'une croix lumineuse au milieu des nuages, avec cette inscription, *in hoc signo vinces* (c'est par

ce signe que tu vaincras) qui lui annonçoit la victoire sur ses compétiteurs à l'Empire, s'il embrassoit le christianisme. Ainsi la conversion du premier empereur se seroit faite dans les Gaules. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce furent des évêques Gaulois qui l'instruisirent les premiers des vérités de notre religion. En reconnoissance, l'impératrice Hélène, mere de Constantin, envoya à Châlons un morceau de la vraie croix, que l'on conserve encore dans la cathédrale.

Cette ville étoit entièrement rétablie, & avoit repris son ancien éclat, lorsqu'au milieu du cinquieme siècle, elle fut sacagée par Attila, qui vint, à la tête de cinq cent mille hommes, inonder les Gaules & l'Italie. Les Bourguignons sortis du fond de la Germanie, avoient déjà formé un Royaume dans cette province. Environ quarante ans après, Clovis étant entré dans les Gaules, épousa Clotilde, niece du roi Gondebaud; & c'est à Châlons, le séjour ordinaire de ces premiers rois Bourguignons, que ce mariage fut négocié secretement par un confident de Clovis, nommé *Arrelien*, dont la maison de *Montmoranci*, & plusieurs autres prétendent avoir l'honneur de descendre.

Après que ce Royaume de Bourgogne

256 SUITE DE LA BOURGOGNE.

eut été réuni par Clovis à la monarchie Françoise, Chramne, son petit-fils, & fils de Clotaire, s'étant révolté contre son pere, il s'alluma une guerre vive dont les suites furent très-funestes à la ville de Châlons. Ce nouveau désastre n'empêcha point qu'elle ne devint la résidence ordinaire des rois de Bourgogne du sang de France, lorsque Clotaire eut partagé le royaume entre ses quatre enfans. Gontran, & ses successeurs, tels que Thierry II, Clovis II, & Clotaire III, y tinrent leur cour. Clovis même y assembla les états généraux du Royaume.

Il paroît donc que les rois de Bourgogne, de la premiere race de ceux de France, regardoient Châlons comme leur capitale, & qu'eux mêmes, ou leurs maires du palais, y exerçoient toute l'autorité des comtes, dont le titre imaginé par les empereurs Romains du Bas-Empire, étoit devenu d'usage en France, quoiqu'il n'ait été héréditaire que sous la seconde race. On est assuré que *Warin* ou *Guerin* étoit comte de Châlons, lorsque *Lothaire*, fils de *Louis le Débonnaire*, assiégea cette ville & la ruina. On croit aussi que le fils, le petit-fils & l'arrière-petit-fils de *Warin* conserverent ce comté jusqu'au dixieme siecle; époque où il passa, par une fille, à un seigneur nommé *Lambert*, qui, en 970, étoit comte de Châlons. Il eut un fils & deux

filles. Le fils fut évêque d'Auxerre en même temps que comte de Châlons. La fille aînée épousa le fils du duc de Bourgogne ; & son fils cadet fut comte de Châlons.

Celui-ci eut un fils , Hugues II , qui épousa Mélisinde , de la maison des anciens seigneurs de Bourbon. Leurs enfans partagerent le comté , dont une moitié entra dans la maison de Vergi. L'autre partie passa par une fille à Etienne , comte de Bourgogne , dont le fils Jean ayant réuni la totalité de ce comté , l'échangea , en 1237 , avec Hugues IV , duc de Bourgogne , pour le comté de Salins. C'est ainsi que la possession de la ville de Châlons passa aux ducs de Bourgogne. Jean conserva pourtant le nom de Châlons. Il devint comte de Bourgogne par une alliance , & eut de sa première femme un fils , qui continua la race de ces comtes jusqu'en 1315 , que la fille de Robert épousa le roi de France , Philippe *le Long*. Jean de Châlons avoit eu d'un second lit un autre fils , nommé Jean comme lui , qui forma la branche des comtes de Tonnerre ; & d'un troisième lit vint un troisième fils , duquel sont descendus les princes d'Orange de la maison de Châlons , qui ne s'est absolument éteinte qu'au seizième siècle.

En 1438 , les ducs de Bourgogne , de Bourbon , & de Savoie tinrent à Châlons

une conférence , pendant le cours de laquelle il s'éleva entre Jacques de Chabannes & Jean de Grandson un différent que les ducs eurent bien de la peine à accommoder. Le premier s'étoit emparé du château de Pesmé que Grandson occupoit , mais sur lequel Chabannes avoit des droits ; & le fils de Grandson avoit été fait prisonnier. Chabannes ne voulut point être jugé par les trois ducs réunis , & demanda pour juge le duc de Bourbon seul , dont il étoit vassal , & d'ailleurs allié & favori. Le duc de Bourgogne déclara alors qu'il se rendoit partie contre Chabannes , & s'en rapportoit au duc de Bourbon , qui par là se trouva très-embarrassé. Enfin , la duchesse de Bourgogne , sœur du duc de Bourbon , concilia les esprits , & termina ce différend. Le fils de Grandson & les autres prisonniers furent rendus. Mais Pesmé resta à Chabannes , qui avoit de bons droits sur ce château ; & la sage princesse empêcha le duel qui étoit sur le point d'avoir lieu entre ces deux seigneurs.

On regarde comme l'apôtre de Châlons *Saint-Marcel* , prêtre attaché à Saint Potin , & qui étoit venu avec lui à Lyon , y avoit été mis en prison , s'en étoit échappé , & vint prêcher à Châlons , où il souffrit le martyre , l'an 161 sous l'empire d'Anto-

ninus Verus. Il n'est cependant pas mis au nombre des évêques, parce qu'il n'étoit point revêtu du caractère épiscopal. On ne compte la suite de ces pontifes que depuis *Donatien*, qui vivoit l'an 346, & qu'on croit avoir été martyr. Depuis cette époque jusques vers la fin du septieme siecle, tous les évêques de Châlons ont été canonisés. Je dois nommer parmi ceux-là, *Saint-Flavie*, qui fut chancelier des premiers rois de Bourgogne, de la premiere race de ceux de France. Quelques-uns de ses successeurs le furent aussi; & c'est delà que les évêques de Châlons en ont induit pendant quelque-temps que la dignité de chancelier de Bourgogne étoit attachée à leur siege.

L'évêque *Alexandre*, qui s'occupoit en 1245, étoit de l'illustre maison de Bourgogne, branche de *Montaigu*: c'est sous lui que fut établi l'échevinage de Châlons, qu'il eut la bonté de confirmer conjointement avec le duc de Bourgogne: mais ce n'est que depuis 1551 qu'il y a un maire. Sous l'évêque *Guy*, les moulins sur la Saone, appartenant à l'évêque de Châlons, furent affermés, sous la condition que le meunier se chargeroit de ferrer tous les chevaux, tant de selle que de charrette, de l'évêque & de sa maison.

L'évêque *Guy*, second du nom, étoit

de la maison de *Senecey*, d'une ancienne & bonne noblesse. L'origine de *Jean Aubriot*, évêque en 1346, n'étoit pas si brillante. Mais il étoit ministre & favori du duc de Bourgogne, & il obtenoit tout de lui. Il persuada à ce prince de lui rendre hommage pour la portion du Châlonnois, autrefois inféodée aux comtes de Châlons par les évêques. En 1409, *Philibert de Saulx*, dont la maison subsiste en Bourgogne avec la plus grande distinction, fut évêque de Châlons; & en 1431, le cardinal *Jean Rollin*, fils du chancelier, & qui fut, comme son pere, bienfaiteur des églises d'Autun, de Beaune & de Châlons. Il étoit abbé de Saint Marcel, & fit faire une belle châsse pour les reliques de ce saint. Il rétablit aussi le tombeau du roi *Gontran*, qui étoit enterré dans l'église de cette abbaye.

Antoine de Vienne, dont le nom est assurément très-illustre en Bourgogne, occupa ce siege en 1552. Il étoit quatre fois abbé, de Molême, de Saint Seine, de la Ferté, & de Balerne en Franche-Comté. Son frere *Gerard de Vienne* se vantoit aussi d'être quatre fois chevalier, 1°. chevalier d'armes, 2°. de l'ordre du roi, 3°. d'honneur de la reine *Eléonore d'Autriche*, fem-

me de François I, 4^o. d'honneur du parlement de Dijon.

A la cérémonie de la reception des évêques de Châlons, les chanoines en venant au devant de lui, lui donnent un baiser. Sur quoi l'on remarque que le baiser est une marque de confraternité & d'égalité, & que les anciens pairs de France du premier rang, & les grands feudataires, après avoir prêté foi & hommage à genoux entre les mains du roi, le baïloient; ce que ne faisoient point les petits feudataires, & ceux qui prëtoient serment pour leurs offices.

La justice de la moitié de la ville de Châlons appartient à l'évêque, & l'autre au roi. Jamais ces évêques n'en ont été comtes. Mais ils prétendent avoir inféodé le comté aux seigneurs qui l'ont possédé, & qui leur en ont fait hommage, jusqu'à ce qu'il ait été en la possession des ducs de Bourgogne, enfin des rois de France, trop grands seigneurs pour vouloir relever des évêques. Il y a eu aussi des vicomtes qui relevoient du comte, & en arrière-fief de l'évêque. Le chapitre de la cathédrale a ses possessions, ses mouvances, & sa juridiction dans l'étendue de son cloître, tout à fait indépendantes de celles de l'évêque.

On prétend, quoique d'après une tra-

di ion incertaine , que la cathédrale de Châlons existe depuis le premier siècle de l'église. Elle fut d'abord dédiée à Saint Etienne. Mais le roi Childebert ayant passé par cette ville en revenant d'Espagne, d'où il rapportoit des reliques de Saint Vincent, en laissa quelques-unes dans cette cathédrale, qui prit le nom de ce saint. Après avoir été ruinée par les Sarasins, elle fut rétablie par Charlemagne, avec beaucoup de magnificence, au commencement du neuvième siècle. Mais elle tomba de vétusté cinq cents ans après : on la rebâtit au quatorzième siècle ; & les voûtes ne furent finies qu'au quinzième. Le vaisseau de cette église est vaste, mais obscur. Le chœur, où l'on voit les tombeaux de quelques anciens comtes de Châlons, est séparé de la nef par un jubé très-massif. Les chapelles qui y sont en grand nombre, le sont aussi ; & le portail n'est pas fini. On a fait un plan pour corriger les défauts de cette église, & pour la rendre beaucoup plus belle. La plupart des chapelles appartiennent aux premières familles du pays, principalement à celles qui ont eu des évêques de Châlons.

Le chapitre est actuellement composé de vingt-cinq chanoines, à la tête desquels sont sept diacres, dont quatre archidiaques. Les chanoines ont mené la vie commune

jusqu'au commencement du treizieme siecle: ils n'ont cependant jamais été moines. Vous savez, madame, les maux affreux que Montbrun, chef du parti Huguenot, fit à la ville de Châlons, dont il s'empara par surprise en 1562. L'argenterie qu'il emporta du pillage de cette église, monta à la valeur de douze mille écus d'or.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y a dans Châlons une collégiale, dont l'église est dédiée à Saint George: elle l'étoit autrefois, dit-on, à la Sainte Vierge, & anciennement paroissiale. Ayant été brûlée au neuvieme siecle, elle fut rebâtie & dédiée au saint dont elle porte le nom. En 1323, Oudard de Bourgogne Montaigu y établit la collégiale qui est jointe à la paroisse. Elle est composée de dix chanoines & d'un doyen, qui est en même temps curé. Le duc Eudes IV, cousin du fondateur de cette église, en fut le bienfaiteur. Il y a eu parmi les doyens de cette collégiale, des ecclésiastiques de la premiere qualité. La nomination des canonicats a été attachée à la seigneurie de Chagny dans le Châlonnois, laquelle étoit l'ancienne possession des Montaigu.

L'abbaye de *Saint Pierre* doit son origine à un hermitage situé au Nord de la ville, auprès d'un cimetiere où les premiers évêques de Châlons avoient été enterrés. L'évê-

que *Saint Flavy*, dont j'ai déjà parlé, fit de cet hermitage une abbaye. Les Sarasins la ruinerent au neuvieme siecle. Elle fut rebâtie à la fin de ce même siecle par l'évêque *Gilbolde*, qui y établit des religieux bénédictins. Cent ans après, elle fut brûlée; & il n'en est resté que quelques grosses tours qui servoient de clocher; de gros murs, & des fossés qui par la suite ont servi à la construction de la citadelle, qui y a été bâtie dès le commencement du regne de Charles IX. On transporta alors l'abbaye & les religieux bénédictins qui l'habitoient, au château de Cermole, qui avoit appartenu aux ducs de Bourgogne, & que le roi leur abandonna. Mais peu de temps après, les guerres de religion s'étant élevées, les bénédictins ne s'y crurent pas à l'abri de la fureur des Huguenots, & se retirèrent dans la ville chez les carmes.

Au bout de quelques années, l'abbé de la Ferté céda à ces religieux la maison qu'il avoit dans Châlons, & c'est sur ce terrain qu'ils bâtirent une église & un monastere: les bâtimens furent finis, & l'église bénite en 1580. Les religieux de la congrégation de Saint Maur en prirent possession en 1662; & trente ans après, ils commencerent la construction d'une nouvelle église qui fut achevée en 1713. On regarde Saint

Loup, qui fut depuis évêque de Châlons, comme le premier abbé de Saint Pierre. Son chef est encore conservé dans l'abbaye. Tous les abbés ont été réguliers jusqu'en 1472 qu'il commença à y en avoir de commendataires; & ils le sont encore. Le revenu n'en est pas fort considérable. Les évêques de Châlons, en faisant leur entrée, étoient obligés de jurer qu'ils conserveroient les privilèges de cette abbaye de Saint Pierre.

Il y a encore à Châlons une abbaye de religieuses bénédictines, fondée au onzième siècle. Elle n'étoit autrefois qu'un prieuré de chanoinesses, établi au village de *Lanchard*, entre Saint Gengoux & Brancion. Ces dames chanoinesses vécurent dans cet endroit avec assez de liberté jusqu'au commencement du dix-septième siècle, que leur maison étant ruinée, elles furent transférées dans Châlons même. Ce fut alors qu'elles embrassèrent la règle de Saint Benoît & que cette maison fut érigée en abbaye, à la tête de laquelle on a continué à placer presque toujours des filles de qualité.

On compte à Châlons plus de douze mille habitans, & quatre paroisses. Il y en a deux dans la ville; l'une est jointe à la cathédrale, & l'autre à la collégiale. Les deux autres sont dans les faubourgs de

Sainte Marie & de Saint Jean de Meyfel. C'est dans ce dernier faubourg qu'est la commanderie de l'ordre de *Marie*, fondée autrefois pour les chevaliers du Temple.

Il y a une cinquieme paroisse qui tient à Châlons, mais qui étant située dans une île formée par la riviere de Saone, semble faire une ville à part. Elle en a même les privileges, une châellenie, une justice royale, & un corps municipal indépendant de Châlons. Cette petite ville s'étend par delà l'île, sur la rive opposée à Châlons. La paroisse doit son origine à un petit oratoire dédié à Saint Laurent, où l'évêque *Saint Gratus*, mort au septieme siecle, fut enterré. Cette église paroissiale fut, au neuvieme siecle, changée en prieuré, qui a été uni à celui de Saint Marcel, & en a été ensuite réparé. L'église priorale & paroissiale est à présent réduite à si peu de chose, qu'on est obligé de faire l'office dans celle des cordeliers, qui est sur cette paroisse, aussi bien qu'un Hôtel-Dieu assez considérable. On compte dans cette paroisse ou petite ville de Saint Laurent plus de douze cents personnes. Les ducs y faisoient autrefois battre monnoie; & l'on y a tenu un concile, les états généraux du duché, & une espece de parlement ambulatorie, qui servoit pour le pays d'outre-Saone,

c'est-à-dire, pour la partie qui est par delà ce fleuve, & qui, comme je l'ai dit, s'appelle la *Bresse Châlonnoise*.

Les cordeliers qui sont à Saint Laurent furent fondés en 1452 par un officier de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, qui l'aida de ses libéralités. Ce couvent a été tour-à-tour pillé par les Huguenots & par les Ligueurs, & ruiné par un incendie & par différentes inondations de la Saone. Mais dans ce siècle-ci, il a été entièrement rétabli. On voit dans l'église le tombeau d'un moine qui en avoit été gardien, & qui, suivant un historien de Châlons, étoit frère unique d'Alphonse V, roi de Portugal. On ne sait par quel hazard il vint jusqu'à Châlons, pour faire ses vœux dans ce couvent en 1481. Mais ce que cet auteur assure, c'est que son frère étant mort sans enfans, on vint lui offrir la couronne qui lui appartenoit de droit. Il la refusa; & la reine douairière sa mère étant accourue pour le persuader, ne put jamais l'engager à se rendre à ses instances. Cette malheureuse princesse désespérée se retira, & alla mourir chez les pauvres cordelières de Sainte Caire d'Auxonne, où elle fut enterrée. Le bon religieux n'accepta de tous les trésors du Portugal, que ce qui étoit nécessaire pour décorer l'église des corde-

liers de Sainte-Croix-les-Châlons. Malgré les pillages des Huguenots, on voit encore des restes de cette magnificence au grand autel, & dans la chapelle, où ce prince, mort en 1525, fut enterré dans un sépulcre de marbre noir.

Le couvent des carmes établi en 1324, ayant été brûlé en 1362, fut rebâti hors de la ville, dans le faubourg de Saint Jean de Meyfel, sur le sol même où il y avoit des halles. La nouvelle église fut ruinée comme les autres, durant les guerres de religion, & en suite rebâtie par les libéralités de l'ancienne famille de Thesut. On en voit de grandes preuves dans cette église même, ainsi que celles de la bienfaisance d'une autre famille encore plus noble, dont le nom étoit *Malain*, & qui portoit cette devise remarquable: *vive l'honneur! & mourons pauvres*. Elle renferme aussi la sépulture du fameux *des Barreaux*. Vous savez, madame, qu'il fit long-temps profession d'être athée, ou du moins anti-chrétien; mais qu'il se convertit, & fit ce beau sonnet qui commence par ce vers:

Grand Dieu! tes jugemens sont remplis d'équité, &c.

Il étoit de Paris, d'une famille du parlement, & se retira, sur la fin de ses jours à Châlons, où il mourut en 1673.

Les

Les minimes furent établis à Châlons en 1595. On voit dans une chapelle de leur église le tombeau de la famille d'*Uxelles*, dont le nom étoit *Dublé*. On croit qu'elle est éteinte, & que le maréchal d'*Uxelles*, qui vivoit encore sous la régence, a été le dernier. Son ancienne devise qu'on lit encore sur ce tombeau étoit : *en tout temps il faut du blé*. Les capucins doivent à cette famille leur établissement fait en 1604. Les religieuses Carmelites datent de 1610 ; les Jacobines, de 1621 ; les Urfulines, de 1624, & les dames de Sainte Marie, de 1636.

De tous les prieurés qui ont été établis à Châlons, le seul qui subsiste, est celui de *Saint Marcel*, fondé, l'an 577, par le roi Gontran, en conséquence d'un songe qui lui indiqua un trésor caché en terre. Le trésor fut effectivement trouvé, & servit à bâtir l'église & le monastere, érigé d'abord en abbaye, & réduit ensuite en simple prieuré de l'ordre de Cluni. Gontran lui fit de grands présens, & lui donna, entre autres choses, un ciboire d'or, & une superbe châsse pour le corps de Saint Marcel. Cette châsse fut encore embellie par Jean Rollin, évêque de Châlons, qui avoit été prieur commandataire de Saint Marcel, & qui, comme je l'ai déjà dit, fit

retabli dans cette église le tombeau du roi Gontran, détruit par Montbrun, chef des Huguenots. Ceux de Saint Desiré & de Saint Syvestre, évêques de Châlons, le furent aussi. La châsse de Saint Marcel fut sauvée seule comme par miracle. On voit encore dans une petite chapelle de cette église le tombeau de Saint Agricole.

Cette abbaye de Saint Marcel reçut en différens temps de grands dons, tant des princes que des évêques, & particulièrement tous les droits de plusieurs ponts sur la Saone, que l'on appelloit les *Orlans*, & qui sont à présent détruits. Les religieux avoient aussi des terres & une justice. Ils ont été long-temps en assez grand nombre dans ce monastere. Mais les guerres civiles l'ont réduit, comme je l'ai dit, à l'état d'un simple prieuré.

Le plus ancien hôpital de Châlons subsistoit au neuvième siècle, & fut établi dans une chapelle, construite dès le temps de Saint Agricole, un des premiers évêques de cette ville: il étoit près du pont. On y voyoit aussi plusieurs autres hôpitaux, léproseries & établissemens pieux, qui, au dix-septième siècle, ont tous été réunis sous la même administration. Mais le principal de ces établissemens est l'Hôtel-Dieu du faubourg

ou petite ville de Saint Laurent, dont j'ai déjà parlé. Il est desservi par des sœurs grises, outre celles qui travaillent dans la ville au soulagement des malades.

L'origine du collège remonte jusqu'en 1559. Depuis 1604 jusqu'en 1763, il a été dirigé par les Jésuites, qui avoient fait graver sur la porte cette inscription : *religioni & bonis artibus*, (à la religion & aux belles-lettres.) Le séminaire qui ne date que de 1625, est sous la direction des pères de l'Oratoire. Il y a d'ailleurs dans la ville des sœurs noires pour l'instruction des petites-filles.

La citadelle, qui, comme je l'ai dit plus haut, a été construite sur le sol même où étoit l'ancienne abbaye de Saint Pierre, subsiste depuis 1563, & fut augmentée en 1671 & 1672, avant que la Franche-Comté fût assurée à la France. Elle a cinq bastions & quelques ouvrages avancés. On fortifia en même temps le faubourg ou la petite ville de Saint Laurent, & l'on enferma dans la ville les faubourgs de Saint Jean de Meyiel & de Saint André.

On trouve encore dans Châlons quelques antiquités, restes d'un plus grand nombre qui ont été détruites, lorsque l'on a élevé les fortifications, pour défendre cette ville contre les ennemis. Ce qu'il y

a de plus intéressant à remarquer, ce sont les hôtels des anciens princes & seigneurs qui y ont fait leur séjour. On prétend que le roi Gontran & l'empereur Charles *le Chauve* ont logé dans l'hôtel qu'on appelle *le Châtelet*, & qui étoit leur palais. Il y a deux tours, dont l'une est un reste de l'hôtel des seigneurs de Damas; & l'on croit que la vicomté de Chalons y étoit attachée. L'autre tour faisoit partie de l'hôtel des premiers ducs de la maison de Bourgogne. Dans la rue Saint Georges, qu'on appelle aussi *la rue des Nobles*, on fait voir l'hôtel qu'occupoit Pierre *le Goux*, Chancelier du duc de Bourgogne en 1453; celui des barons de Sennecé, où l'on voit les armes de Beaufremont; celui du chancelier *Rollin*, qui a passé ensuite aux seigneurs de la Baume-Montrevel; enfin ceux des abbés de Cluni, de Tournus & de Saint Pierre de Mâcon, des seigneurs de Brancion & d'Uxelles.

Ce n'est que depuis 1696 qu'il y a un présidial à Chalons: il est uni au bailliage, ainsi que la chancellerie. Ces juridictions & toutes les autres s'assemblent dans un hôtel, sur une place qu'on appelle *du Châtelet*. Il n'y a que la mairie, & l'échevinage, auquel la police de la ville est réunie, qui ont leur siège à l'Hôtel-de-Ville. Quoi-

que le maire n'existe, comme je l'ai dit plus haut, que depuis 1551, il tient néanmoins le quatrième rang dans les états de la province. Depuis 1477, les habitans jouissent des plus beaux privilèges, exemptions de taille, permission de posséder des fiefs dans le Chârolois sans payer des droits, & d'y chasser à cor & à cri, &c.

Cette ville a produit plusieurs hommes illustres. Le plus fameux est *Pierre Abailard*, mort en 1142. Il fut d'abord enterré dans l'église du prieuré de Saint Marcel, où l'on voit encore son tombeau & une fastueuse épitaphe, qui porte qu'il savoit tout ce qu'on peut savoir. On a conservé ces monumens de la gloire scientifique d'Abailard: mais son corps a été transporté à l'abbaye des filles du Paraclet en Champagne, auprès de celui de la tendre & célèbre Héloïse. Un autre illustre Châlonnois, enterré dans l'église-cathédrale, est *Saint Julien Balleure*, mort en 1593. Il fut doyen du chapitre de cette église, & laissa des ouvrages, sur-tout sur la Bourgogne, qui sont remplis d'excellentes recherches. La ville de Châlons est riche & commerçante; & il s'y tient tous les ans deux grandes foires.

On s'occupe tous les jours de son embellissement, & l'on y travaille sans relâ-

On bâtit en pierre les maisons qui étoient de bois ; on décore les rues ; on multiplie les promenades , qui paroissent très-agréables. Mais on éprouve dans cette ville une incommodité , à laquelle on ne peut remédier. L'air n'y est pas tout-à-fait pur ; & l'eau de la Saône , qui y est si belle & rend Châlons si commerçant , ayant un cours très-ent , n'est point potable. Il faut avoir recours à celle des puits & des creues. D'ailleurs la Saône inonde souvent Châlons & ses environs , & laisse un limon gras , dont les vapeurs ne sont pas salubres. Il est vrai que ce limon porte la plus grande fertilité dans les terres. Aussi produisent elles toutes sortes de grains , froment , orge , seigle , avoine , navette , millet. On y voit de plus un côteau , où l'on recueille des vins de la meilleure espece.

Dans les environs de Châlons , est le village de *Mercurey* , fameux par ses bons vins. On y voit les restes d'un temple dédié à Mercure ; & il y a des médailles qui prouvent que ce temple a existé. Dans un autre village voisin , nommé *Melecey* , on a trouvé une statue , & des traces d'un temple dédié à la Fortune ; des médailles de plusieurs empereurs , entr'autres de Titus , & d'autres médailles plus modernes , qui

portent d'un côté le nom de l'empereur Louis *le Débonnaire*; de l'autre, celui d'un comte de Châlons, que l'on croit avoir été *Warin* ou *Guerin*. On y voit des sépultures antiques, où l'on a trouvé des lampes inextinguibles, ou du moins qui étoient encore allumées depuis plusieurs siècles, étant renfermées dans des caveaux, où l'air extérieur ne pouvoit pénétrer. On dit en effet, madame, que les anciens mettoient dans les tombeaux des lampes qui ne s'éteignoient jamais, au moyen d'une liqueur incombustible qu'ils avoient trouvée, & dont ils les remplissoient. Je me rappelle avoir lu dans quelque auteur, que sous le pontificat de Paul III, c'est-à-dire, au milieu du seizième siècle, on fit à Rome l'ouverture du tombeau de Tullia, fille de Cicéron, & que l'on y vit une lampe qui étoit encore allumée.

Avant de vous faire connoître les petites villes, qui font partie du bailliage de Châlons, je dois vous dire un mot de deux célèbres abbayes qu'on trouve dans le Châlonnois propre, ou *la Montagne*. Ce sont celle de *la Ferté-sur Grâne*, & de *Mai-zieres*. La première à trois lieues Sud de Châlons, & qui, comme je l'ai déjà dit, est la première fille de Cîteaux, fut fondée en 1113. Elle est toujours restée ré-

176 SUITE DE LA BOURGOGNE:

guliere , riche , & en très-bon état , tant pour l'église que pour les bâtimens. La forêt de Bragny , qui l'entouroit autrefois de très-près , en faisoit un lieu triste & disgracieux. Mais depuis qu'on a défriché & fertilisé les alentours de cette abbaye , la situation en est plus agréable sur le bord de la petite riviere de Grône. Au commencement du quinzieme siecle , on la fortifia , & ces fortifications parurent nécessaires à conserver , jusques vers 1680 , qu'après la conquête de la Franche-Comé , on combla les fossés , on supprima les pont-levis , & l'on rendit ainsi l'aspect de l'abbaye moins triste. L'église subsiste depuis 1210. Le vaisseau en est un des plus grands & des plus beaux de toute la province: il est très-bien orné; & l'on a travaillé jusqu'à nos jours à l'embellir.

Au commencement de ce siecle , on a relevé tous les tombeaux qui étoient dans l'église & dans le cloître. Les principaux sont ceux de Pierre , archevêque de Tarentaise , qui fut un des premiers abbés de la Ferté , & le premier bernardin élevé à la dignité épiscopale ; de quatre évêques de Châlons ; d'un de Mâcon , & d'un de Carlisle en Angleterre , ami & compagnon d'exil de Saint Thomas de Cantorbery ; d'Alix de Châlons , insigne bienfaitrice de cette abbaye ; enfin ceux de deux sei-

gneurs de Damas-Maifilly. Ce n'est que de ce siècle-ci qu'on a placé à la Ferté, dans une belle galerie faite exprès, une bibliothèque, qui est devenue riche & nombreuse par les acquisitions & les dons que les religieux & plusieurs bienfaiteurs se sont empressés d'y faire pour l'augmenter.

L'abbaye de *Muizieres*, située au Nord de Châlons, sur la petite rivière de la Déhune, est une des trente filles ou colonies de la Ferté. Elle fut fondée, en 1132, par un seigneur nommé *Falco de-Reon*, & reçut d'ailleurs de grands bienfaits de la maison de Vergi, de celle de Damas, du duc de Bourgogne, Hugues III, &c. Elle étoit riche & belle avant que les Huguenots la pillassent au seizième siècle. Elle étoit tombée dans le plus triste état, lorsque la réforme y ayant été mise, les bernardins réformés s'occupèrent si sérieusement de son rétablissement, qu'elle est aujourd'hui sur un très-bon pied.

Non loin de cette abbaye, est le bourg de *Chagny*, une des anciennes baronnies du duché de Bourgogne, que le duc Eudes III donna, pour ainsi dire, en appanage à Alexandre de Bourgogne-Montaignu, son fils cadet. Il se fait un grand commerce de vins dans ce bourg, qui est un grand

178 SUITE DE LA BOURGOGNE.

passage , étant à moitié chemin de Beaune à Châlons.

Entre Châlons & Tournus, on trouve le bourg de *Sennecey* , qui a un très-beau château. Mais il n'est pas paroisse , & il dépend de celle de Saint Julien , qui est voisine. Cependant il y a un chapitre , ou du moins un corps de chapelains , qui est attaché au château , bâti , dès le quinzième siècle , par Jacques de Thoulangeon , qui étoit devenu héritier de cette terre par sa mere , dernière de la maison de Sennecey. Ce seigneur n'eut point d'enfans ; & sa sœur ayant été mariée dans la maison de Beaufremont , ses descendans posséderent cette seigneurie pendant environ deux cents ans. Le comte de Fleix en hérita , en épousant Marie de Beaufremont , héritière de sa branche. Enfin elle passa aux d'Ailly de Picardie ; & depuis quelques années , elle est dans la maison d'Olivier de Senozan. Au reste la devise des anciens seigneurs de Sennecey étoit en latin : c'est proprement un *rébus* , mais noble & ingénieux. Le voici : *in virtute & in honore senesce* , c'est-à-dire , vieillissez dans la gloire & dans la vertu.

Les lieux que renferme le Châlonnois propre , se bornent à ceux-là. Le lieu principal de la Bresse Châlonnoise , est la

petite ville de *Seurre*, regardée comme la première de tout le canton, & dont l'ancienne devise est *Loyale & Sûre*, qui, suivant la vieille orthographe, s'écrit *Seurre*. Elle est très agréablement située sur le bord de la Saone, au milieu de belles & grandes prairies. L'enceinte n'en est pas considérable, quoiqu'elle renferme trois faubourgs, & le parc qui tient au château. Durant les guerres du quinzième & du seizième siècle, elle fut plusieurs fois prise, reprise, assiégée, défendue, fortifiée. Louis XIV, après la conquête de la Franche-Comté, ordonna la démolition de toutes les fortifications. Elle a cependant conservé tous les honneurs de ville fermée; & son maire est le douzième de ceux qui ont séance aux états de Bourgogne. L'origine de la mairie remonte à l'an 1278.

Cette petite ville a une seule paroisse, dont l'église est assez belle; deux couvens d'hommes, Augustins & Capucins; deux de filles, Ursulines & Clairistes; un petit collège & un hôpital. Ses plus anciens seigneurs étoient de l'illustre maison de Vienne. En 1619, elle fut érigée, sous le nom de *Bellegarde*, en duché-pairie, pour Roger de *Saint Lary*, favori de Louis XIII, grand écuyer de France, & 40;

passage , étant à moitié chemin de Beaune à Châlons.

Entre Châlons & Tournus, on trouve le bourg de *Sennecey*, qui a un très-beau château. Mais il n'est pas paroisse, & il dépend de celle de Saint Julien, qui est voisine. Cependant il ya un chapitre, ou du moins un corps de chapelains, qui est attaché au château, bâti, dès le quinzième siècle, par Jacques de Thoulangeon, qui étoit devenu héritier de cette terre par sa mere, dernière de la maison de *Sennecey*. Ce seigneur n'eut point d'enfans; & sa sœur ayant été mariée dans la maison de *Beaufremont*, ses descendans posséderent cette seigneurie pendant environ deux cents ans. Le comte de *Fleix* en hérita, en épousant *Marie de Beaufremont*, héritière de sa branche. Enfin elle passa aux d'*Ailly de Picardie*; & depuis quelques années, elle est dans la maison d'*Olivier de Senozan*. Au reste la devise des anciens seigneurs de *Sennecey* étoit en latin: c'est proprement un *rebus*, mais noble & ingénieux. Le voici: *in virtute & in honore senesce*, c'est-à-dire, vieillissez dans la gloire & dans la vertu.

Les lieux que renferme le Châlonnois propre, se bornent à ceux-là. Le lieu principal de la Bresse Châlonnoise, est la

petite ville de *Seurre*, regardée comme la première de tout le canton, & dont l'ancienne devise est *Loyale & Sûre*, qui, suivant la vieille orthographe, s'écrivait *Seurre*. Elle est très agréablement située sur le bord de la Saone, au milieu de belles & grandes prairies. L'enceinte n'en est pas considérable, quoiqu'elle renferme trois faubourgs, & le parc qui tient au château. Durant les guerres du quinzième & du seizième siècle, elle fut plusieurs fois prise, reprise, assiégée, défendue, fortifiée. Louis XIV, après la conquête de la Franche-Comté, ordonna la démolition de toutes les fortifications. Elle a cependant conservé tous les honneurs de ville fermée; & son maire est le douzième de ceux qui ont séance aux états de Bourgogne. L'origine de la mairie remonte à l'an 1278.

Cette petite ville a une seule paroisse, dont l'église est assez belle; deux couvens d'hommes, Augustins & Capucins; deux de filles, Ursulines & Clairistes; un petit collège & un hôpital. Ses plus anciens seigneurs étoient de l'illustre maison de Vienne. En 1619, elle fut érigée, sous le nom de *Bellegarde*, en duché-pairie, pour Roger de *Saint Lary*, favori de Louis XIII, grand écuyer de France, & qui

180 SUITE DE LA BOURGOGNE.

prit le nom de duc de Bellegarde. Ce seigneur, mort, en 1646, à l'âge de quatre-vingts ans, avoit fait bâtir le château, qui fut très-bien entretenu pendant sa vie. Il ne laissa point d'enfans; & Seurre ayant repris son ancien nom passa dans la maison de Condé, & fut le partage de mademoiselle de Charolois, qui le donna au prince de Conti, son neveu. Depuis quelque temps, cette belle terre a été vendue; & le nouveau seigneur, voyant l'ancien château très-dégradé, parce qu'il avoit été entièrement abandonné, en a fait bâtir un dans le goût moderne, & digne de la belle situation où il se trouve placé. Le pont qui est, à l'entrée de cette petite ville, sur la Saone, a été plusieurs fois emporté & rétabli: c'est un grand passage du duché de Bourgogne dans la Franche-Comté.

A un quart de lieue de Seurre, est le village de *Saint Georges*, fameux par la confrérie de gentilshommes, établie, au quatorzième siècle, dans l'église des Augustins de ce même village, & transportée depuis à Seurre. Les sires de Vienne, seigneurs de Seurre & de Saint Georges, en furent les fondateurs. Il falloit faire preuve de quatre races pour y être reçu. On a la liste des chevaliers reçus dans cette

confrérie, depuis 1472 jusqu'au milieu du seizième siècle. Le premier chef connu est Guillaume de Vienne, chevalier de la Toison d'Or, lors de l'institution de cet ordre, & qui avoit pris pour sa devise, *Saint George au Puissant Duc*. Les troubles & les guerres de religion obligèrent les confreres de Saint Georges à abandonner Seurre; d'autant plus que la maison de Vienne perdit alors cette seigneurie. Mais cette confrérie n'est pas absolument éteinte: elle s'est retirée en Franche-Comté, à Besançon, où elle s'assemble dans l'église des Carmes.

Au reste, la famille de *Bossuet* est originaire de Seurre. On trouve dans les registres de cette ville qu'un *Bossuet* fut reçu bourgeois de Seurre en 1460, & que les frais de sa réception lui coûtèrent quatre livres & six blancs.

La situation de la petite ville de *Verdun*, au confluent du Doux & de la Saone, est plus belle encore que celle de Seurre. On prétend que cette ville est très-ancienne, & qu'elle étoit connue du temps de Jules-César, qui y campa, & y établit des légions entre le Doux & la Saone, dans un terrain fortifié d'un fossé, qui communiquant d'une rivière à l'autre, formoit une île. Tout le sol des environs est gras

182 SUITE DE LA BOURGOGNE.

& fertile , rempli de terres labourables & de prairies : mais il est sujet à être inondé par les deux rivières. Ainsi la ville proprement dite , est tout entière dans une île. Mais on trouve de l'autre côté du Doux , le faubourg Saint Jean , encore plus fréquenté , plus commerçant & plus riche que la ville même. Cependant il n'y a qu'une paroisse pour l'une & pour l'autre. On tient tous les ans à Verdun , une foire qui dure quinze jours , & qui est très-considérable.

Les premiers seigneurs de cette ville , que l'on connoît , étoient cadets des comtes de Châlons. Ils subsisterent jusqu'au quatorzième siècle , que les ducs de Bourgogne acheterent cette terre , ou du moins la plus grande partie. Nos rois en ont aliéné une portion , & l'ont inféodée à des seigneurs , par lesquels elle est venue au marquis de Pons , descendant de l'illustre maison des Sires de Pons en Saintonge. On voit à Verdun les ruines de l'ancien château des premiers seigneurs , indépendamment d'un autre de pur agrément , qui a été bâti par les derniers tout-à-fait à la moderne. On trouve encore dans les environs de cette ville de grandes preuves de son antiquité , des urnes , des médailles , des ossemens , &c.

En 1014, sous le roi Robert, on convoqua un concile & un parlement à Verdun. Pendant les guerres des quinzième & seizième siècles, cette ville fut souvent prise & reprise. Mais depuis la conquête de la Franche-Comté, elle est parfaitement à couvert des horreurs de la guerre. On a également élevé de grandes digues, pour la mettre à l'abri des inondations de la Saône & du ~~Beux~~.

Le bourg de Gyry, à une lieue Ouest de Châlons, est le plus beau de tout le Châlonois. Il est entouré de murailles & de fossés, & a quatre rues, qui toutes aboutissent d'un bout à une porte, & de l'autre à une place carrée, au milieu de laquelle est une jolie fontaine. Les vins qui croissent aux environs, sont les meilleurs du pays. Cette terre a appartenu autrefois à de grandes maisons, telles que celles de Vienne, de Beaufromont, & de Foix-Candale. A la fin du siècle dernier, elle fut rendue à une famille de robe de Dijon.

A cinq lieues Sud-Est de Châlons, sur la rivière de Seille, & dans un terroir fertile, on trouve le bourg de *Cuisery*, qui a un petit chapitre, joint à sa paroisse, & dont le doyen a séance aux états de Bourgogne: le maire y entre aussi à

son tour. Ce bourg souffrit beaucoup pendant les guerres de religion, & avant la conquête de la Franche-Comté: mais il s'est à présent bien rétabli: il est du domaine du roi, mais engagé.

En tirant toujours vers le Sud-est, on arrive à *Lons*, petite ville située sur la Saône qui a été autrefois navigable jusqu'à cet endroit, & qui ne l'est plus aujourd'hui. Il y a une petite collégiale jointe à la paroisse, & qui fut fondée par les seigneurs de Vienne au quatorzième siècle. On y voit aussi un couvent de Cordeliers, un petit collège & un hôpital. Elle est bien peuplée pour son étendue, puisqu'on y compte près de trois mille habitans. Elle est sombre, parce que les toits des maisons sont avancés, & qu'on peut aller partout à couvert. Mais on a ménagé tout autour, des promenades qui sont agréables. Il paroît par les monumens d'antiquité que l'on trouve dans ses environs, qu'elle étoit connue du temps des Romains.

Cette terre est considérable. Les seigneurs de Vienne la possédoient anciennement, & y avoient un château fort, qui fut plusieurs fois assiéé pendant les guerres du quatorzième & du quinzième siècles. De cette illustre maison, elle passa dans celle de Hochberg-Neufchatel, & ensuite

dans celle d'Orléans-Lougueville. A la mort de la duchesse de Nemours , en 1700 , elle fut vendue , & érigée en comté en 1724. Elle n'est point du diocèse de Châlons. Elle étoit autrefois de celui de Lyon , & dépend à présent de celui de Besançon.

Le bourg de *Cuizeaux* , situé à l'extrémité méridionale de la Bresse Châlonnoise , étoit aussi autrefois du diocèse de Lyon , & fait partie aujourd'hui de celui de Saint Claude en Franche-Comté. Il n'y a qu'une église , qui est en même temps paroissiale & collégiale. Elle est grande & belle. Le chapitre est composé de trois dignitaires , dont un est curé , & de quatre chanoines. Cette petite ville a beaucoup souffert , à différentes fois , pendant les guerres , par des incendies , & des maladies épidémiques. Elle s'est un peu relevée & contient actuellement plus de quinze cents habitans. La maison de Châlons la possédoit anciennement. Elle passa ensuite par acquisition , dans celle de Condé ; & de nos jours , elle a été vendue à de simples particuliers : elle est cependant une des anciennes baronnies du Châlonnois.

Je suis , &c.

A Châlons , ce 26 février 1764.

L E T T R E D X X V I .

S U I T E D E L A B O U R G O G N E .

LE *Chârolois*, troisième pays méridional de la Bourgogne, & qui, comme je vous l'ai déjà dit, n'a que le titre de comté, est le premier qui ait été joint à ce duché. Il est borné à l'Orient, par le Châlonnois & le Miconnois; au Sud, par le Beaujolois; à l'Occident, par le Bourbonnois & l'Aunois, qui le borne aussi au septentrion. Arrosé par quelques rivières du second ordre, &, à son extrémité méridionale, par le beau fleuve de Loire, il a environ dix lieues de long sur huit de large. L'air en général y est sain, mais un peu froid. Ce canton est plein de montagnes & de collines, au milieu desquelles on trouve des vallons assez fertiles, quelques terres à blé, des étangs très-poissonneux, & plusieurs forêts assez étendues. Mais la facilité du débit du bois a engagé à couper celles de haute futaie, & à les réduire en taillis. Les prairies sont en assez grand nombre; & l'on y engraisse beaucoup

de bestiaux que l'on conduit à Paris, & qui font un objet de commerce lucratif.

On trouve dans ce comté des cristaux détachés, des pierres très-brillantes & aisés à tailler, dont on fait des diamans faux; enfin des carrieres de marbre ou jaspe ondé, d'une couleur très-agréable. Les sommets de toutes les montagnes étoient autrefois chargé de châteaux forts. Mais Louis XI les fit presque tous démolir; & ils ont été entièrement ruinés pendant les guerres de religion.

Du temps de Jules César, le Chârolais faisoit partie du pays des *Ambarni*, peuple allié des *Æduens* (ou Autunois). Sous les premiers rois Bourguignons, & ceux qui étoient descendans de Clovis, il parût qu'il dépendoit du comté d'Autun, & sous ceux de la seconde race de nos rois, de celui de Châlons. Il suivit le sort de ce dernier, jusqu'à ce qu'au troizieme siecle, Hugue IV, duc de Bourgogne, de la race des descendans de Hugues Capet, ayant acquis le comté de Châlons, le donna en appanage à son second fils Jean, qui épousa l'héritiere de Bourbon.

Celui-ci ne laissa qu'une fille, que le duc Eudes, son grand-pere, & Robert son oncle, marièrent, après la mort de son pere, à Robert, comte de Clermont,

183 SUITE DE LA BOURGOGNE.

filz de Saint Louis, & tige de la maison régnante. Robert de Clermont eut donc le Chârolois ; mais il le tint en fief des ducs de Bourgogne. Il eut deux filz : l'aîné eut le Bourbonnois, & prit le nom de *Bourbon*, qui est resté à sa postérité : le second eut le Chârolois, qui fut érigé pour lui en comté. Celui-ci ne laissa qu'une fille, qui épousa Jean I, comte d'Armagnac. Ce comté resta pendant trois générations dans cette grande & illustre maison, qui en faisoit toujours hommage aux ducs de Bourgogne. En 1390, Jean III & Bernard d'Armagnac le vendirent au premier duc de la seconde race de nos rois ; & il resta en la possession de ces princes jusqu'à la mort du dernier. Les filz aînés des ducs de Bourgogne portoient ordinairement le titre des comtes de Chârolois.

En 1477, le roi Louis XI s'empara de ce comté comme d'un fief mouvant du duché de Bourgogne, & par conséquent arrière-fief de la couronne. Mais Charles VIII & Louis XII ayant considéré que c'étoit un acquêt des derniers ducs, ne jugerent pas à propos d'en dépouiller les héritiers de Marie de Bourgogne. Il fut donc rendu, en 1403, à Philippe d'Autriche, père de Charles Quint, à la charge de la foi & hommage, auxquels il fut

reçu en 1499. Ce comté se perçéua dans la maison d'Autriche pendant tout le cours du seizieme siecle & plus de la moitié du dix-septieme. Les officiers du roi avoient grand soin que ceux du roi d'Espagne n'usurpassent point les droits de la souveraineté; & pour les maintenir, on avoit établi dans ce comté, un bailliage royal & des officiers de judicature, qui jugeoient des cas royaux, sauf l'appel au parlement de Dijon, indépendamment du bailliage comtal, & des officiers seigneuriaux qui jugent les autres cas.

Les rois d'Espagne ne jouissoient donc que du domaine utile du Chârolois; & les choses restèrent sur ce pied jusqu'après la paix des Pyrénées & celle de Nimègue. Mais enfin, en 1684, le grand Condé jugea à propos de faire saisir réellement ce comté sur le roi d'Espagne, sous prétexte que ce monarque lui devoit des sommes considérables, pour le temps que ce prince avoit été à son service contre la France même. Les procédures de la saisie réelle se suivirent comme s'il ne s'étoit agi que d'une seigneurie ordinaire, située sous la domination du roi; & le comté de Chârolois fut adjudgé à la maison de Condé. Nous avons encore vu un oncle & une tante de M. le prince de Condé actuel, en porter

le nom. En 1761, le roi a racheté ce comté & l'a réuni à son domaine.

Le Chârolois a eu pendant long-temps ses petits états particuliers qui ont subsisté jusqu'à nos jours, depuis le temps que les ducs de Bourgogne firent l'acquisition de ce comté. Ils se tenoient toujours à Châroles, capitale du comté, avec les mêmes cérémonies & dans les mêmes formes que les états généraux de la province. Ces petits états s'assembloient toujours un peu avant les grands jours de la province même. Mais depuis quelques années, ils sont absolument réunis à ceux du duché. Les chefs, les députés du chapitre & les prieurs sont admis dans l'ordre du clergé; la noblesse de ce comté est confondue avec celle du duché; & le maire de Châroles a la quatorzième place dans l'ordre du tiers-état.

Cette ville de Châroles renferme environ six mille habitans. Elle est sûrement ancienne. Mais il est difficile d'en avoir la vraie histoire, faute de titres & de monumens autres que ceux qui regardent les comtes de Chârolois. On voit au milieu de cette ville les ruines d'un vieux château, autrefois habité par les comtes, & qui paroît avoir été très-considérable. La principale église est collégiale & paroissiale: c'étoit autrefois un prieuré de l'ordre de Cluni,

qui fut secularisé en 1526, & converti en un chapitre composé de deux dignités & de dix-chanoines, qui sont à présent réduits à trois. Le premier dignitaire est en même temps curé. Ces places ne peuvent être données qu'à des ecclésiastiques nés dans la ville.

Il y a dans Châroles un autre prieuré dépendant de l'abbaye de Cluni : la conventualité y a aussi cédé. L'église qui est vaste & belle, est abandonnée. Depuis 1620, on y voit un couvent de religieux pénitens, que l'on nomme à Paris *Picpus*; un petit couvent de Clairistes; un de filles Sainte Marie ou de la Visitation, fondé en 1637; un petit collège, & un hôpital dont la fondation est très-ancienne : il a été rétabli au dix-septième siècle, & est administré par des sœurs de la Charité.

La seconde ville du Chârolois est *Paray*, surnommée *le Monial*, parce qu'elle dépendoit presque entièrement d'un prieuré de bénédictins, qui y avoit été fondé, l'an 973, par Lambert, comte de Chalons & de Chârolois. Quoique les moines eussent des possessions dans la ville & dans les environs, le domaine suzerain en appartenoit cependant aux comtes. Hugues, qui fut en même temps comte de Chalons & évêque d'Auxerre, unit le prieuré à l'abbaye de

192 SUITE DE LA BOURGOGNE.

Cluni, dont il est une des plus considérables dépendances. L'église bâtie, l'an 1004, est vaste & belle. On y voit le tombeau de Jean de Damas, qui joignoit à son nom celui de Digoine, ayant épousé une héritière d'une branche de la maison de ce nom. Il fut fait chevalier de la toison d'or en 1478; & Louis XI lui fit couper la tête en haine de son attachement pour la maison de Bourgogne.

Le monastère joint au prieuré, est encore habité par quelques religieux de l'ordre de Cluni, qui furent réformés en 1671. La maison priorale est assez belle: elle fut commencée au quinzième siècle, & achevée au seizième par un prieur commendataire riche & puissant, de la maison d'Amboise. En 1700, le cardinal de Bouillon, qui étoit abbé de Cluni, ayant été exilé, se retira dans cette maison, qu'il embellit & orna de beaux jardins. Il y resta jusqu'en 1704: il s'y trouvoit d'autant mieux, que la situation de Paray est très-agréable, & qu'il n'en est pas de même de celle de Cluni.

Il y a d'ailleurs dans cette petite ville un couvent de la Visitation, établi en 1626, & dont la communauté est très-nombreuse. C'est là que vivoit, au commencement de ce siècle, une religieuse à révélation, que l'on nommoit

nommoit *Marie à la Coque*, & à laquelle nous devons un ouvrage qui a eu le plus grand succès: c'est la *dévotion au sacré cœur de Jésus*. Les usulines y sont établies depuis 1644. Il y a aussi un hôpital, & un petit collège qui a été dirigé par les Jésuites jusqu'à la destruction de cet ordre en France.

Le plus beau bénéfice du Chârolois, après le prieuré de Paray, est celui de *Percy*, fondé l'an 840. Au commencement de ce siècle, il étoit en commende, & assez bon: il y avoit quelques moines, parmi lesquels on a voulu établir une réforme austère: mais elle n'a pas duré: De nos jours la messe conventuelle a été unie au séminaire d'Autun.

C'est dans une paroisse du Chârolois que sont compris le fief & le vieux château de *la Guiche*, qui ont donné leur nom à une maison illustre en Bourgogne, & connue dans toute la France. On voit encore dans le château, qui a été ruiné durant les guerres de la ligue, le cri de guerre des anciens seigneurs de la Guiche, qui étoit *au plus haut*. Ils prétendoient que leur château étoit indépendant de toute autre seigneurie, & en franc alev. Cependant à la fin, ils en rendirent hommage aux ducs de Bourgogne.

Il y a dans le Chârolois quatre baronnies qui dépendent depuis bien long-temps de ce comté. La première est le bourg du *mont Saint Vincent*, avec un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluni, & dans lequel il n'y a plus de moines. Ce bourg a été fort autrefois : mais les fortifications ont été rasées, il y a long-temps. Cette baronnie a appartenu à la maison de Vandray : mais les comtes de Chârolois l'ont réunie à leur domaine depuis plusieurs siècles.

La seconde est *Joncy* : ce n'est qu'un village qui a appartenu à la maison des Palatins de Diot-Montperoux, très-ancienne en Bourgogne, & d'où elle a passé aux Roche-Baron, d'une maison éteinte dans celle de la Rochefoucault. Cette baronnie est, comme la précédente, réunie au domaine du Chârolois.

La troisième est celle de *Digoine* : elle a autrefois appartenu à la maison de ce nom, illustre dans plusieurs provinces. La branche qui la possédoit, s'est fondue dans la maison de Damas. Mais cette terre & toutes ses dépendances sont sorties de ces grandes maisons.

La quatrième baronnie est celle de *Lugny*, qui a autrefois appartenu à la maison de Damas, mais qui, depuis le quinzième siècle, a passé dans celle de Lévis,

dont une branche porte ce furnom , & y possède un très-beau château.

A l'extrémité méridionale du Chârolois , est le petit bailliage du Brionnois , qui en fait partie. Il ne comprend que la petite ville de *Sémur* , située sur une petite montagne , dont les vues donnent sur la Loire , qui n'en est qu'à une demi-lieue , & qui est bordée en cet endroit de belles prairies , & de bonnes terres qui produisent du froment. Il n'y a qu'une paroisse , qui est sous l'invocation de Saint Hilaire , & en même temps collégiale. Le doyen est élu par le chapitre , & fait les fonctions de curé.

Cette baronnie étoit autrefois d'une grande étendue. Elle fut le partage de *Guy* , l'un des fils de Guillaume II , duc d'Aquitaine , & premier comte d'Auvergne. De ce *Guy* , descendoient les seigneurs qui portoient le nom de *Sémur*. Robert I , duc de Bourgogne , épousa la fille de Dalmace , baron de *Sémur*.

Je suis , &c.

A Châroles , ce 5 mars 1764.

L E T T R E D X X V I I .

S U I T E D E L A B O U R G O G N E .

VOICI, madame, le quatrieme & dernier pays méridional de la Bourgogne : c'est le *Mâconnois*, le second des comtés qui font partie de cette province, & qui ont été joints au duché. Borné au Nord, par le Châlonnois ; au Couchant, par le Chârolois ; au Midi, par le Beaujolois, & au Levant, par la Saone qui le sépare de la Bresse ; il a environ onze lieues de long sur neuf de large. Il forme une lieutenance générale du grand gouvernement de Bourgogne. Il n'y a qu'un bailliage, mais qui est considérable.

La fertilité du territoire du *Mâconnois* est fort inégale. Le vallon & les premiers côteaux qui regnent le long de la Saone, exposés à l'Orient, sont fertiles, & produisent abondamment du vin de bonne qualité, qui a du corps, & qui est estimé à Paris. Mais lorsque l'on s'enfonce dans ce canton, & que l'on s'éloigne de la Saone, les montagnes s'élevent, & le pays devient plus stérile. Il y a peu de belles prairies &

de terres à blé, & les vins sont durs & grossiers, si l'on en excepte ceux du canton de S. Gengoux, qui sont excellens.

Ce pays est gouverné par des états particuliers, qui s'assemblent tous les ans un peu avant ceux du duché de Bourgogne. Tout s'y passe à peu près de la même manière qu'à Dijon pour la tenue des grands états. L'évêque de Mâcon en est président-tré; & ils se tiennent dans son palais épiscopal. Après qu'ils sont finis, l'évêque se rend aux états généraux de la Bourgogne, où il assiste avec les élus des trois ordres des états du Mâconnois. Quand ces états-généraux ont été fermés, il revient avec ces élus à Mâcon, où les états se rassemblent de nouveau pour régler la répartition, dans leur intérieur, de la portion des sommes accordées au roi par la province. Cette somme est toujours, pour le Mâconnois, la onzième partie de ce que paie la province de Bourgogne.

Le bailliage royal de Mâcon ressortit au parlement de Paris, dans le ressort duquel il fut placé lors de l'acquisition qu'en fit le roi Saint Louis; & lorsque Charles VII le céla aux ducs de Bourgogne, il fut stipulé qu'il y demeurerait. Il y a même à Mâcon une élection, mais qui a peu de fonctions, & dont un seul membre assiste aux états.

Cette élection reffortit à la cour des aides de Paris.

Le Mâconnois (en latin *Pagus matisconensis*) a toujours eu pour capitale Mâcon (*Mianisco*), qui, dès le temps des *Æduens*, ou *Autunois*, fut regardé comme un poste important par la situation sur la Saone, & qui le fut encore plus sous l'empire des Romains. Ceux-ci y établirent des dépôts de grains & de vivres, des églions & une espece de camp retranche pour se c'éendre. On a des preuves que tous les empereurs il y avoit à Mâcon une manufacture de flaches; & cette ville étoit regardée comme une ci'é, lorsque les Bourguignons, venus du Nord, s'en emparerent. Les descendants de Clovis leur succéderent, comme je l'ai dit plusieurs fois; & Mâcon fit partie du royaume de Bourgogne, que posséderent Lothaire, Contran, & leurs successeurs.

Sous la seconde race de nos rois, & après Louis le Bègue, on vit des comtes de Mâcon, qui devinrent insensiblement héréditaires. *Raculphe*, fils de *Bernard Planrevaine*, n'eut qu'une fille, qui, au commencement du dixieme siecle, épousa *Alberic de Narbonne*. Leur fils *Létalde* fut pere d'*Alberic II*, qui le fut de *Létalde II*, lequel étant mort sans postéri'é, eut pour héritier son cousin *Othon-Guillaume*, fils

d'un marquis d'Ivrée , qui avoit pris le titre de roi d'Italie, & de Gerberge, petite-fille de Létalde I. Othon Guillaume hérita du comté de Mâcon , qui appartenoit véritablement à sa mère. De plus Henri *le Grand*, duc de Bourgogne , second mari de Gerberge, lui laissa les deux Bourgognes & le comté de Nevers. Mais le roi Robert, fils de Hugues Capet , s'empara du duché, & n'abandonna à Othon-Guillaume que le comté de Bourgogne (à présent la Franche-Comté), le comté de Mâcon & celui de Nevers.

Othon-Guillaume eut pour second fils *Guy*, à qui il donna le comté de Mâcon. Tous les Historiens disent que ce comte , après avoir gouverné pendant quelque temps ses états, fut saisi tout d'un coup d'un tel accès de dévotion, qu'il se retira à l'abbaye de Cluni, avec ses enfans & trente chevaliers, ses vassaux ou amis. Il se firent tous moines; & leurs femmes se firent religieuses dans l'abbaye de Marcigny. Le comté de Mâcon revint alors aux comtes de Bourgogne, descendans de l'aîné des enfans d'Othon-Guillaume, & fut encore le partage d'une branche cadette, dont la petite-fille Alix épousa Jean de Dreux, prince du sang de France, descendant de Louis *le Gros*. Alix & Jean de Dreux se voyant

sans enfans, vendirent, en 1245, le comté de Mâcon au roi Saint Louis. Alix devenue veuve, se retira à l'abbaye du Lis, près Melun, & en mourut abbesse.

C'est entre le regne d'Othon-Guillaume & celui d'Alix, que nos vieux auteurs placent une histoire fabuleuse que je ne rapporte ici, que pour faire connoître les mœurs de ce temps. C'est celle du comte, emporté par le Diable au milieu de la grande place de Mâcon, & en présence de tous ses sujets. On suppose que ce comte fut le pere de la comtesse Alix. Il avoit, à ce que l'on assure, pillé les biens des deux chapitres de Mâcon & de l'abbaye de Cluni. Mais le ciel l'en punit avec éclat. Un homme noir, d'une figure hideuse, vint le trouver dans son palais, le força à descendre, & à se placer dans une machine, qui s'élevant aussitôt dans les airs, disparut au milieu des cris du prince & de ses sujets émerveillés. Son fils, témoin de ce miracle, se fit moine, & laissa ses états à sa sœur, qui, de concert avec son mari, trouva très-à-propos de remettre entre les mains d'un roi reconnu pour très-pieux, un comté dont les seigneurs faisoient une fin si funeste, lorsqu'ils ne l'étoient pas. Le château des anciens comtes n'a point été habité depuis ce temps-là. Au seizième siècle on en voyoit encore

les ruines au milieu de la citadelle , qui est au centre de la ville de Mâcon.

Saint Louis ayant donc réuni le Mâconnois à son domaine , le soumit à la juridiction du parlement de Paris ; & il y est encore assujéti. Philippe *le Bel* , son petit-fils , accorda les priviléges , franchises & libertés , dont les habitans de Mâcon jouissent encore. Sous le regne du roi Jean , on voulut ériger Mâcon en duché-pairie pour le duc de Berri , frere de ce monarque. Mais cette création n'eut pas lieu , ou du moins n'eut pas de suites. En 1435 , Charles VII étant forcé de faire des sacrifices au duc de Bourgogne Philippe *le Bon* , lui céda , entr'autres choses , par le traité d'Arras , le Mâconnois , sous les réserves de l'hommage & du ressort au parlement de Paris. Ce duc & son fils en jouirent jusqu'à la mort du dernier.

A cette époque , c'est-à-dire , en 1476 , Louis XI s'en empara , ainsi que du duché de Bourgogne. Ses successeurs , Charles VIII , Louis XII , & François I en jouirent malgré les réclamations de Marie de Bourgogne , de son fils & de son petit-fils , jusqu'au traité de Madrid , que François I promit de le restituer. Mais les oppositions des états de Bourgogne , de ceux même du Mâconnois , empêcherent d'exécuter toutes

es restitutions promises par ce traité forcé. Enfin, en gagnant du temps, nos rois sont restés en possession du Mâconnois.

Les auteurs du seizième siècle font remonter assez haut l'histoire de l'évêché de Mâcon. Mais les plus éclairés ne commencent la liste des évêques particuliers qu'à *Saint Placide*, qui vivoit au milieu du sixième siècle, & qui assista à un concile de Paris avec les rois Childibert & Clotaire. Cinq de ses successeurs furent mis au nombre des saints. On en voit un autre dans *Saint Geraud*, qui fut sacré évêque en 886, & ne mourut qu'en 912. L'évêque *Bernon*, qui vivoit en 928 ou 930, eut grande part à l'établissement de l'abbaye de Cluni, même avant son épiscopat & lorsqu'il n'étoit encore que simple abbé, mais sur-tout depuis qu'il fut évêque. Pendant assez long-temps, les évêques de Mâcon & les abbés de Cluni s'accorderent d'autant mieux ensemble que c'étoient presque toujours des religieux de Cluni, que l'on plaçoit sur ce siège épiscopal. Ce n'est que postérieurement qu'ils ont eu entr'eux des contestations.

Au douzième siècle, on s'accoutuma à élever sur le siège de Mâcon des ecclésiastiques de la plus grande naissance. Ainsi *Regnaud de Vergi* le fut depuis 1186 jusq'en

1198. *Aymond* étoit sur ce siege , lorsque le comté de Mâcon fut cédé à Saint Louis en 1239. *Jean de Damas* l'occupoit en 1263 , & *Nicolas de Bar sur-Seine* , lorsque *Philippe le Bel* accorda des privilèges à la ville de Mâcon. *Guy de Rochefort* y fut placé par le duc de Bourgogne , en 1448 , & remplacé par deux prélats du nom d'*Hugonet* , qui étoient en grande faveur auprès de ces ducs. Le roi François I y nomma , en vertu du concordat , en 1532 , *Aymard de Denouville* , d'une ancienne noblesse de Beauce. Il fut remplacé , en 1537 , par *Antoine de Narbonne* , auquel succéda , en 1543 , *Pierre du Châtel* , dont le mérite personnel lui tint lieu des avantages de la naissance. Il fut grand aumônier , & passa , en 1556 , à l'évêché de Carcassonne : il fut remplacé par *Amédée de Foix Candale*. Pendant le reste du siècle , Mâcon eut pour évêques deux prélats , originaires de Florence , du nom d'*Alamanni*.

La ville de Mâcon est sur le penchant d'un côteau , au bord de la Saone , qui la termine dans toute sa largeur à l'Orient. Elle n'est séparée de la Bresse que par ce fleuve , sur lequel elle a un pont de pierre de treize arcades , long de trois cents pas géométriques , & large de six. Au bout de

ce pont est une vieille tour ou espèce de forteresse, qui, quoique sur le territoire de la Bresse, dépend de Mâcon. On l'appelle la *tour Saint Laurent*, aussi bien que le petit faubourg qui est par de là.

On entre dans cette ville par quatre portes, qui sont aux quatre expositions principales. Les rues y sont en général étroites & mal percées; & il n'y a presque point de places publiques. On n'y compte qu'environ six mille habitans. Au dix-septième siècle, après la conquête de la Franche-Comté, on a voulu y faire quelques fortifications. Mais elles n'ont point été achevées: ce qui en reste, est très-négligé. La promenade de la ville est une île au dessous du pont, plantée d'arbres, & dont le fond est une prairie fort agréable.

La cathédrale de Mâcon étoit autrefois dédiée à *Saint Pierre*. Mais le roi Chilbert, rapportant des reliques de Saint Vincent à son retour d'Espagne, en laissa une partie dans cette église, qui adopta ce nouveau patron. Elle fut détruite par les Sarrasins, & rebâtie par Charlemagne: elle l'a encore été, il y a déjà plusieurs siècles: elle est étroite & sombre; mais les voûtes en sont très-exhaussées. Le chapitre est riche, composé de vingt chanoines, & de six dignitaires, dont quatre archidiaques.

Ils sont dans l'usage , également noble & singulier , de porter la mitre , toutes les fois qu'ils officient aux messes solennelles. Mais il n'y a que ceux qui sont en chapes & en chasubles à l'autel , qui la portent : ceux qui sont en surplis dans les stales , ne jouissent pas de cet honneur.

Il y a aussi dans cette ville une collégiale très-distinguée , puisqu'on exige , pour y être admis , les mêmes preuves qu'il faut faire pour être reçu dans le chapitre de Saint Jean de Lyon. Cette collégiale étoit une abbaye de chanoines réguliers , qui existoit au dixième siècle. Le titre d'abbé fut supprimé dès le onzième , & changé en celui de prieur ou prévôt. En 1090 , il fut réglé qu'on ne pourroit entrer dans ce chapitre sans être noble. Depuis ce temps , il a toujours eu à sa tête des ecclésiastiques de la plus haute naissance. La principale dignité du chapitre est à présent celle du prévôt , & la seconde celle du chantre. Il y a d'ailleurs , indépendamment du bas chœur , onze chanoines , dont les revenus , il n'y a pas long-temps , n'étoient pas bien considérables. Cette église dédiée à *Saint Pierre* est paroisse en même temps qu'elle est collégiale.

On en voit une autre , à la porte de la ville , du côté du Nord , qui s'appelle *Saint*

Etienne. Elle étoit assez belle : mais elle fut ruinée dans les guerres de religion, aussi bien que celle dont je viens de parler. Les églises des Jacobins & des Cordeliers se sentent encore des ravages de 1562 & 1567. Il n'y avoit alors à Mâcon que ces deux couvens, & une commanderie de Malte qui a autrefois appartenu aux templiers. Dans le cours du dix-septieme siecle, on y établit des capucins & des minimes, des carmelites, des ursulines & des religieuses de la Visitation Sainte Marie; un séminaire gouverné par les peres de l'Oratoire; un collège dont les Jésuites ont été en possession jusqu'à leur destruction, & un hôpital dont une partie est de fondation ancienne, où les malades sont soignés par des sœurs.

Le seul édifice digne de remarque dans Mâcon, est le palais épiscopal, qui est vaste & beau. J'ai déjà dit que les états du Mâconnois s'y assemblent. On y tint, du moins dans cette ville, à la fin du sixieme siecle, sous le roi Gontran, deux conciles, dans l'un desquels on ordonna la célébration du dimanche, qui, jusqu'à cette époque, avoit été mal observée dans les Gaules, où il y avoit encore beaucoup de Païens. On ne la regardoit que comme une observance pieuse. Mais Gontran, de concert avec les

évêques, en fit une loi de police générale.

L'évêché de Mâcon n'est pas fort riche. Il n'a en tout que deux cent soixante paroisses : il n'en avoit même, au seizième siècle, que deux cents, dont cent vingt-trois dans le Mâconnois, & le reste dans le Lyonois & le Beaujolois. Je dois dire ici que bien avant dans la Bresse, & à cinq lieues de Mâcon, est la paroisse & le territoire de *Romenay*, qui dépend du Mâconnois, & fait partie du domaine de l'évêque de Mâcon. C'est une baronnie, dont ce prélat prend le titre.

La seconde ville du Mâconnois est *Tournus*, qui néanmoins est du diocèse de Châlons. Elle est dans une situation assez agréable, sur la même rive de la Saone où se trouvent Mâcon & Châlons, à une égale distance, c'est-à-dire, à cinq lieues de l'une & de l'autre de ces deux villes. On n'y compte qu'environ dix-huit cents habitans, divisés cependant en deux paroisses. Il y a aussi un couvent de recollers, un de religieuses bénédictines, qui ne datent l'un & l'autre que du dix-septième siècle; un hôpital composé de plusieurs anciennes fondations, desservi par des sœurs, & enrichi par le cardinal de Fleuri; enfin un petit collège, ou séminaire,

anciennement fondé par les évêques de Châlons.

Cette petite ville s'est formée & agrandie à la faveur de son abbaye, dont le monastere est actuellement sécularisé & converti en église collégiale. La fondation de cette abbaye est très-ancienne; & l'on ne peut pas même en fixer la véritable époque. Mais on peut assurer qu'elle étoit dédiée à *Saint Valerien*, second apôtre du Châlonois, qui y vint, vers la fin du deuxième siècle, prêcher l'évangile avec *Saint Marcel*. Ses reliques sont encore conservées à Tournus. Les religieux de l'Isle de Normandie, sur les côtes du Poitou, ayant été chassés par les Normands, & s'étant retirés jusqu'en Bourgogne avec le corps de *Saint Philibert* leur patron, obtinrent, dans le milieu du neuvième siècle, du roi *Charles le Chauve*, le monastere de Tournus, dans lequel ils s'établirent, en lui donnant le nom de *Saint Philibert*. Il devint considérable entre leurs mains, ce même monarque leur ayant fait don de grandes terres jusques dans l'Auvergne. L'église paroît fort ancienne, & il y en a une autre souterraine, dans laquelle on montre les tombeaux de *Saint Valerien* & de *Saint Philibert*. Les reliques de ces deux saints & de *Saint Vital* avoient été mises

dans des châffes , & placées dans l'église supérieure. Mais les Huguenots étant entrés dans Tournus , en 1562 , pillèrent cette église & s'emparèrent de ces châffes , à l'exception de celle de Saint Philibert qui leur échappa , & qu'on voit encore.

On voit dans cette église le tombeau que le cardinal de *la Balue* , qui en étoit abbé , s'étoit fait construire de son vivant , & fans doute avant sa disgrâce. Mais il n'y fut pas enterré , étant mort à la cour du pape , après être sorti de la cage de fer , où le cruel Louis XI l'avoit fait enfermer. C'est en 1623 , que le cardinal de la Roche-foucault , abbé commendataire de cette abbaye , la fit fécularifer & changer en une collégiale de chanoines. Mais le titre d'abbé a toujours subsisté. Le cardinal de Fleury , premier ministre sous le regne de Louis XV , en étant abbé commendataire , & n'ayant que ce bénéfice , qui n'est pas d'un revenu bien considérable , l'employoit cependant à l'embellissement de l'église , & à faire du bien à la ville , qui se ressent encore de sa magnificence & de ses largesses.

Cette abbaye est à l'endroit le plus élevé de la ville , & a des murailles si hautes & si fortes , qu'on pourroit la prendre de loin pour une citadelle. L'abbé est seul seigneur

de la ville même, & de sept à huit villages qui en dépendent. C'est en son nom que se rend la haute justice, dont le tribunal se tient dans l'intérieur de l'abbaye. Les abbés avoient même autrefois le droit de battre monnoie : on trouve encore dans les cabinets des pièces frappées à leur coin, & l'on montre la tour où elles se fabriquoient. L'hôtel-de-ville est néanmoins, en quelque façon, indépendant des abbés, tenant, depuis le treizième siècle, ses privilèges de nos rois, mais du consentement de ces prélats. Le maire a la seconde place aux états du Mâconnois.

En 1115, on tint un concile à Tournus. Les légats du pape Paschal II y présidèrent ; & l'on y vit Guy, archevêque de Vienne, de la maison des comtes de Bourgogne, qui fut depuis pape, sous le nom de Clément ; l'archevêque de Lyon ; les suffragans, les évêques de Langres, de Mâcon, de Châlons, & plusieurs autres. Au reste, les environs de cette petite ville & son territoire sont fertiles en grains, en fourrages, en légumes, en fruits, & même en vins. Cependant il y a peu de commerce ; & les habitans, accusés d'être peu actifs, ont souvent besoin des secours des gens d'église de qui ils relevent, & de ceux dont ils sont entourés.

La troisieme ville du Mâconnois est *Cluni*, qui doit, comme celle de *Tournus*, sa fondation, son agrandissement & son illustration à l'abbaye, chef d'ordre, qu'elle renferme, & dont je parlerai bientôt. Cette ville est située au Nord-Ouest de *Mâcon*, sur la petite riviere de *Grône*, dans un vallon, entre deux montagnes. Elle dépend, ainsi que les terres de l'abbaye, de l'évêché de *Mâcon*. Mais les abbés y avoient, quant au spirituel, une juridiction fort étendue, qui a été restreinte de nos jours, particulièrement depuis 1744. L'enceinte est actuellement plus étendue que la ville n'est peuplée, parce que l'affluence des personnes pieuses & des étrangers n'y est pas si considérable. On n'y compte pas deux mille cinq cents habitans, quoiqu'il y ait trois paroisses. Il y a aussi un petit collège, un couvent de recollats & deux hôpitaux.

La population de cette ville étoit bien plus nombreuse, quand les papes & les rois se rendoient à l'envi à l'abbaye de *Cluni*. En 1245, le pape *Innocent IV*, au sortir du concile général de *Lyon*, vint la visiter, & y célébra la messe, assisté de douze cardinaux, deux patriarches, trois archevêques, & deux abbés, généraux d'ordre, *Cluni* & *Cîteaux*. Le roi *Saint Louis*, la

reine sa mere , Baudouin , comte de Flandres & empereur de Constantinople , trois fils de rois , le duc de Bourgogne , six comtes du premier rang , & plusieurs autres seigneurs y assisterent , sans qu'on fût obligé de déloger aucun des moines , qui étoient alors au nombre de quatre cents. Mais encore une fois la ville étoit alors plus peuplée , & les bâtimens mêmes de l'abbaye plus étendus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il n'y a plus dans ce lieu d'autre commerce que celui des gants & du fil .

Cette ville de Cluni est partagée entre deux juridictions qui ressortissent nuement l'une & l'autre au parlement de Paris , comme les justices de pairie. Chacune d'elles est exercée par un juge-mage. L'un dépend de l'abbé , qui est d'ailleurs conseiller d'honneur né au parlement de Paris ; l'autre du monastere , ou du chapitre du couvent , présidé par le grand prieur. Les terres , paroisses & villages des environs de Cluni sont partagés entre ces deux seigneuries , mais inégalement ; de sorte que l'abbé en a sous sa juridiction plus de trente . & les moines seulement huit ou dix. L'abbé a d'ailleurs son officialité , dont il prétend que l'on ne peut appeler qu'au pape. Mais l'hôtel-de-ville possède à part la justice de police , l'administration des deniers com-

muns, enfin les avantages ordinaires aux corps municipaux : ils lui ont été accordés de concert par nos rois & les abbés. Le maire tient la troisième place aux états du Mâconnois ; c'est-à-dire, qu'il vient après celui de Tournus.

Le terrain le plus voisin de Cluni est assez fertile, même en vins. Plus loin, c'est un pays de bois & de montagnes. Mais comme il n'y a pas de débouché, les bois ne sont pas d'un grand débit. Il y a aussi dans les montagnes des carrières d'albâtre & de jaspe.

Je ne quitterai point cette ville, sans vous tracer, madame, en abrégé l'histoire de son abbaye si célèbre. Vous ne la trouverez pas, je crois, peu intéressante. Il est certain que l'abbaye de Cluni fait remonter son origine jusqu'à l'an 900, que le premier abbé s'appelloit *Bernon*, & qu'il tira les premiers moines qu'il y mit, des abbayes de Gigny & de Beaume-les-Moines en Franche-Comté. Il fut protégé & soutenu dans l'entreprise de fonder cette nouvelle abbaye, par Guillaume, duc d'Aquitaine (ou pour mieux dire, d'Auvergne) qui dit dans la chartre de fondation, qu'il a établi les moines sur son propre fonds. Mais les sentimens sont partagés sur la façon dont la terre de Cluni étoit venue à Guillaume.

214 SUITE DE LA BOURGOGNE.

On assure que, du temps de Louis le *Débonnaire*, cette terre avoit été donnée à l'église cathédrale de Mâcon, qui la vendit à un comte nommé *Warin*, & à la femme nommée *Albane*. C'est ce qui a fait croire à quelques-uns de nos vieux auteurs, que ce comte *Warin* étoit le premier fondateur du monastère de Cluni. Mais il a été prouvé depuis, que la comtesse *Albane*, veuve de *Warin*, avoit vendu ce territoire à *Guillaume le Pieux*, duc d'Aquitaine, pour la fondation de cette célèbre abbaye, à la tête de laquelle il mit *Bernon*, homme de qualité, descendu des anciens seigneurs de la Franche-Comté d'aujourd'hui, & qui s'étant fait moine à Gigny, étoit devenu abbé de Beaume-les-Moines dans cette province. Il vint gouverner l'abbaye de Cluni avec douze religieux seulement, & mourut en 927. Il est qualifié de bienheureux.

Saint Odilon le remplaça la même année, & ne mourut qu'en 942. C'est lui que l'on regarde comme le véritable instituteur de la Congrégation, parce qu'il augmenta le nombre des moines dans l'abbaye, envoya des colonies au dehors, & jeta ainsi les premiers fondemens de l'ordre de Cluni. Il fut remplacé par *Aymard*, & celui-ci, en 949, par *Mayeul*, homme de qualité,

dont on a rapporté beaucoup de miracles , & qui réforma les plus fameux monasteres de France , tels que ceux de Saint Jean d'Auxerre , du Montier-Saint Jean dans l'Auxois , de Saint Benigne de Dijon , de Saint Muir-les-Fossé, près Paris , & y plaça des religieux de son abbaye pour les gouverner. *Saint Odilon*, cinquieme abbé , ne mourut qu'en 1049. Ainsi *Saint Mayeul* & lui gouvernerent cette abbaye pendant un siecle entier. C'est à *Saint Odilon* que l'on est redevable de grands accroissemens de la congrégation ou ordre de Cluni. Jamais le pape Jean XIX ne put obtenir d'*Odilon* qu'il acceptât l'archevêché de Lyon.

L'abbaye parvint encore à un nouveau degré de gloire sous *Saint Hugues* son successeur , fils d'un comte de Sémar en Bourgogne ; car pendant le cours de son administration , l'abbaye de Cluni donna trois papes à l'Eglise ; savoir Grégoire VII , Urbain II , & Calixte II. Le premier a fait assez de bruit dans l'Eglise & dans l'Empire par ses vives querelles avec l'empereur Henri IV. Le dernier fut élu à Cluni même , où son prédécesseur *Gelase II* s'étoit réfugié, fuyant la persécution des empereurs : il y finit ses jours, & y fut enterré. Alors tous les cardinaux qui étoient auprès de lui, & peut-être les

archevêques, évêques & abtë, s'assemblerent en conclave dans le chapitre de Cluni, & choisirent pour pape Calixte II. Il est aisë de croire que l'abbaye de Cluni fut bien protégée sous ces trois pontificats; que ses privileges furent augmentés & bien affermé, & sur-tout son immédiateté du saint-siege.

Le même abbé Hugues étendit, comme son prédécesseur, les bornes de sa congrégation. Ce fut sous lui, en 1078, que Hugues, duc de Bourgogne, descendant de Hugues Capet, ayant abandonné ses états à son fils, se fit moine à Cluni. Le pape Grégoire VII blâma l'abbé de l'avoir reçu dans son monastere. Mais le prince ayant persisté dans sa résolution, y fit profession & y mourut en 1093. A l'exemple de ce duc, Guy, comte de Mâcon, & nombre de chevaliers se firent aussi moines, & leurs femmes religieuses, comme je l'ai dit ailleurs. L'abbé Hugues avoit un tel goût à voir les souverains se faire moines pour se mettre sous sa direction, qu'il écrivit au roi Philippe I, pour l'inviter à prendre l'habit religieux dans son monastere. Mais ce monarque n'y montra aucune disposition.

La réputation de cet abbé étoit si répar- due, que l'empereur Henri IV lui écrivit,
pour

pour lui dire qu'il s'en rapportoit à lui sur ses différends avec le pape Grégoire VII. Mais il ne paroît pas que cette médiation ait eu aucun bon effet. Alphonse, roi de Castille, lui ayant obligation d'avoir terminé ses différends avec son pere & son frere, lui permit d'établir en Espagne plusieurs monasteres de son ordre. Cet abbé acquit aussi en France plusieurs prieurés, entr'autres, ceux de la Charité-sur-Loire, & de Saint Martin-des-Champs de Paris, qui sont à présent les plus considérables de l'ordre. Enfin il étendit son pouvoir sur quantité d'autres monasteres, & réduisit en simples prieurés tous ceux qui lui étoient soumis, & qui, avant lui, avoient le titre d'abbaye, se réservant à lui seul le titre d'abbé : de la vient qu'on a appelé l'abbé de Cluni, l'abbé des prieurs. Il mourut en 1109, âgé de 85 ans, après avoir gouverné pendant soixante. Il étoit si respecté, que le pape même lui écrivoit en ces termes : *très-saint, très-vénérable & très-cher frere.*

Ponce de Melgueli, successeur de Saint Hugues, après avoir été douze ans abbé de Cluni, abdiqua, & passa à Jérusalem dans la terre sainte. Mais malheureusement il y contracta l'humeur guerriere des croisés ; & à son retour, il entreprit de rentrer

218 SUITE DE LA BOURGOGNE.

dans son abbaye à la place d'un bon religieux qu'on lui avoit substitué, & qu'on nommoit *Hugues II.* Ponce ayant sans doute trouvé des partisans, se mit à ravager les terres de son ancienne abbaye. Le pape, le roi *Louis le Gros*, & les princes voisins furent obligés de réprimer ces désordres, après lesquels, l'abbé guerrier mourut en 1125.

Pierre, de l'illustre maison de *Montboisier* en Auvergne, & surnommé *le vénérable*, succéda à *Hugues II.* Il gouverna pendant quarante-cinq ans, & reçut avec beaucoup de magnificence, en 1130, le pape *Innocent II.*, qui consacra l'église de *Cluni*, alors totalement achevée. Ce même abbé assambla un chapitre général de son ordre, où se trouverent deux cents prieurs qui en dépendoient. Le nombre de ces prieurs fut porté dans la suite jusqu'à six cents. Il y avoit à cette époque quatre cent soixante religieux à *Cluni*; & de ce nombre étoit le fameux *Abailard*. Le temps de l'administration de *Pierre le Vénérable* fut véritablement l'apogée de cet ordre. Il fut l'ami particulier de l'abbé *Suger*, des premiers fondateurs de *Cîteaux*, & de *Saint Bernard*. Mais ceux-ci, sans avoir le dessein de nuire à son ordre, lui firent cependant bien du tort; en élevant l'ordre des *Bernardins*, qui fut, bientôt après, rival de celui de *Cluni*,

& qui, par la suite, lui a été supérieur. L'abbé Pierre mourut en 1158, après trente cinq ans d'administration, laissant quelques ouvrages, & une traduction qu'il avoit fait faire de l'Alcoran, dans le dessein de le refuter.

Hugues III de Frazan fut successeur de Pierre, & fut remplacé par *Etienne*, à qui succéda *Rodolphe de Sully*. Viennent ensuite *Gauthier de Châlons*, & *Guillaume III de Pontoise*, dit le Vénéral, mort à Paris, en 1265, & enterré à Saint Martin-des-Champs. Il fut remplacé par *Yves*, de la maison de Vergi, & dont je crois pouvoir me dispenser de nommer les successeurs, jusqu'à *Jean de Bourbon*, fils naturel du duc du même nom. Il fut élu en 1456, & se démit, en 1480, en faveur de *Jacques d'Amboise*, frère du fameux cardinal. Ce dernier abbé mourut en 1516, & fut remplacé par son neveu.

Après la mort de celui-ci, il s'éleva de grandes contestations entre deux religieux de Cluni. L'un, grand-prieur de l'abbaye, étoit de la maison de la Magdeleine de Ragny. L'autre, abbé régulier de Saint Denis, étoit de la maison de Gouffier-Baissy, encore plus accréditée que la première à la cour du roi François I. Ces contestations furent enfin terminées par l'élection d'un religieux nommé Jacques le

Roy. Mais celui-ci s'arrange bientôt avec le fameux & puissant cardinal Jean de Lorraine, qui réunit ce beau bénéfice à tant d'autres. Son neveu, Charles de Lorraine, aussi cardinal & archevêque de Reims, fut son coadjuteur en 1548, & en pleine possession en 1550. Il mourut en 1574; & le crédit de la maison de Lorraine fit passer ce magnifique bénéfice entre les mains d'un mauvais moine, bâtard de leur maison, & qu'on appelloit *Claude de Guise*. Les mémoires du temps en font le plus affreux portrait.

C'est sous cet abbé, que ce riche monastère fut cruellement pillé & ravagé à deux reprises différentes par les Huguenots. Le trésor, rempli de vases précieux & de reliques fut enlevé. La bibliothèque qui étoit remplie de plus de dix-huit cents manuscrits, dont le catalogue nous reste, fut entièrement dispersée. Le dernier pillage fut fait dans un château, où l'on avoit resserré les meilleurs effets: ils devinrent la proie des Hérétiques, qui en trouverent, dit-on, pour plus de deux millions. L'abbé Claude de Guise, méprisé de tous les partis, étoit en fuite; & l'on fit administrer l'abbaye le mieux qu'il fut possible, par le grand prieur & quelques autres. Enfin cet abbé étant mort en 1612, ce fut encore un cardinal de

Lorraine, archevêque de Reims, qui eut cette abbaye, & mourut en 1621.

Jacques de Veny-d'Arbouze, grand-prieur de Cluni, fut heureusement élu en 1622; car la forme de l'élection s'observe toujours à Cluni en cas de vacance, quoique le roi soit toujours bien le maître d'y faire élire qui il veut. Dès 1627, cet abbé choisit pour son coadjuteur le fameux cardinal de *Richelieu*, & lui abandonna tout-à-fait l'abbaye en 1629. Ce premier ministre, tout puissant dans le royaume, fut maître de Cluni jusqu'à la fin de 1642. Il eut pour successeur *Armand de Bourbon*, prince de *Conti*, qui à peine portoit l'habit ecclésiastique; qui conserva ce titre malgré ses moines, & quelque temps même en dépit du roi, jusqu'en 1654, qu'il renonça enfin à tous ses bénéfices. Le cardinal *Mazarin* qui le remplaça, mourut en 1661. Il avoit commencé à mettre la réforme dans l'abbaye: elle fut perfectionnée sous son successeur le cardinal *Renaud-d'Est*, qui mourut en 1672.

A cette époque, l'abbaye de Cluni vaqua pendant quelque temps, les moines voulant absolument élire un de leurs religieux, & le roi ne voulant pas y consentir. Enfin le cardinal de *Bouillon* en fut pourvu en 1683, mais n'eut des bulles qu'en 1690.

Ce cardinal eut avec Louis XIV des querelles qui le firent exiler pendant quelque temps dans son abbaye de Cluni. Alors il s'occupa de l'embellir, & orna le chœur de la grande église, le fit entourer d'une grille, y ajouta plusieurs ornemens, & plaça dans une chapelle un superbe mausolée, destiné pour lui & ceux de sa maison. Mais ayant mérité par de nouvelles imprudences d'être privé du revenu de tous les bénéfices, il sortit du royaume; & Louis XIV fit détruire le monument qu'il avoit élevé à la gloire de sa maison, & qui la portoit un peu trop haut. Il mourut à Rome en 1715, âgé de 72 ans. L'abbé de *la Tour d'Auvergne*, qui étoit son coadjuteur depuis 1697, lui succéda, & devint par la suite archevêque de Vienne & cardinal. Les deux successeurs de celui-ci ont été choisis dans la maison de la Rochefoucault, tous deux cardinaux.

La beauté de cette abbaye en égale en général la richesse; l'église sur-tout, qui fut commencée sous l'abbé *Saint Hugues*, & qui est une des plus grandes du royaume, puisqu'elle a cinq cent cinquante-cinq pieds de longueur sur cent vingt de largeur. Elle a la forme d'une croix archiépiscopale, ayant trois nefs & deux croisées, & des voûtes très-élevées. Celle qui est au dessus du sanc-

naire est de marbre ou de jaspe, tiré de, carrières du pays. A côté du grand autel, on voit, suivant un ancien usage sans doute, un autre autel plus petit, qu'on appelle la *Prothèse*, & sur lequel les ministres qui assistent le célébrant, vont, après avoir communiqué de ses mains sous l'espece du pain, communier sous la seconde espece avec un chalumeau d'argent.

Au reste, quelque immense que soit cette église, & quoique située sur un terrain bas & enfoncé, au pied d'une montagne d'où découle une très-grande quantité d'eau, elle n'a aucune humidité, parce qu'on a pratiqué des canaux souterrains, qui reçoivent ces eaux & les font couler au delà. Les monumens qui y ont été établis du temps de l'abbé Hugues, & que l'on y voit encore, sont le tombeau du pape Grégoire II, & celui du duc de Bourgogne, qui s'y fit moine.

On montre aussi dans le monastere l'appartement qu'occupoit ce pape, & qu'on appelle encore le *Logis du pape Grégoire*. A l'entrée de l'église, sont deux grosses tours, dans l'une desquelles est l'auditoire de la justice de l'abbaye. Dans l'autre sont les archives, qui contiennent des monumens bien précieux d'antiquité historique, civile & ecclésiastique, depuis le neuvième siècle. Indépendamment des chartes, diplômes &

224 SUITE DE LA BOURGOGNE.

titres originaux, entr'autres des actes du concile général de Lyon, de l'an 1245, on y voit un cartulaire qui peut donner les renseignements les plus utiles.

La quatrième ville du Mâconnois est *Saint Gengoux*, surnommé *le Royal*, par ce qu'il ne faisoit pas partie de la Bourgogne, & que sa châellenie ressortit au bailliage de Mâcon, & dépend par conséquent du parlement de Paris. Cette petite ville, située au Nord-Ouest de Mâcon, au pied d'une montagne, près de la rivière de Grône, est du diocèse de Châlons. Elle appartenoit autrefois à l'abbaye de Cluni, dont elle n'est pas bien éloignée, & fut cédée ou échangée en 1166, qu'elle passa au roi Louis *le Jeune*. Nos rois ont conservé la justice, & aliéné le domaine utile. Il n'y a qu'une paroisse, un couvent d'ursulines & un hospital. La situation de ce lieu ne permet pas aux habitans de faire un grand commerce. Cependant ils tirent quelque parti de leurs vins, qui passent pour être très-bons.

Je ne passerai pas sous silence une abbaye, située à douze lieues Sud-Ouest de Mâcon, sur les confins du Beaujolois, & à une lieue de Charlieu, dans cette dernière province. Elle fut fondée en 1171, & fut en règle jusqu'au commencement du seizième siècle. Depuis cette époque, elle est en commende.

Elle n'est pas considérable : les religieux sont bénédictins de l'ordre de Cluni. Il y a d'ailleurs sept prieurés de cet ordre dans le Mâconnois. Quelques-uns sont devenus simples, n'étant plus habités par des religieux, ou étant unis à d'autres abbayes.

La petite ville de *Marcigny*, sur la Loire, dépend du Mâconnois, quoiqu'elle soit au milieu du bailliage de Sémar en Brionnois. On y voit un ancien prieuré de bénédictines, dont la prieure est dame de la plus grande partie de la ville, & nomme le curé de la seule paroisse. On n'admet dans ce monastère pour religieuses que des filles nobles. Cependant elles ne sont point chanoinesses : ce sont de vraies religieuses, qui observent très-exactement la clôture. Reingarde, mère de *Pierre le Vénérable*, abbé de Cluni, s'y fit religieuse, & y mourut. Quelques années après, le feu prit à ce convent. Hugues, archevêque de Lyon, & légat du saint-siège, qui s'y trouvoit alors, craignant les suites de cet accident, ordonna aux religieuses de quitter le cloître. Mais on dit que *Gilla*, qui étoit alors prieure du monastère, lui répondit : *que ne commandez-vous plutôt, monseigneur, au feu de s'arrêter?* L'archevêque, docile à l'inspiration divine, donna cet ordre, par la foi de la servante de Dieu qui venoit

226 SUITE DE LA BOURGOGNE.

de parler ; & le feu s'éteignit. La proximité de la Loire, qui est au dessous de Rouanne, & par conséquent navigable, procure aux habitans de Maucigny un commerce assez avantageux.

Cette petite ville a produit un homme de lettres très-savant dans les langues Arabe & Turque. C'est *André du Ryer*, sieur de *Malezair*, à qui nous devons trois ouvrages estimés : une *Grammaire Turque* ; la traduction de *Gulistan* ou *l'empire des Roses*, composé par *Sadi*, prince des poètes Turcs & Persans ; & celle de l'*Alcoran*.

Je suis, &c.

A Mâcon, ce 3 avril 1764.

LETTRE DXXVIII.

SUITE DE LA BOURGOGNE.

LES petits pays que j'ai parcourus, après avoir quitté le Mâconnois, & que je vais, madame, vous décrire dans cette lettre, sont joints à la Bourgogne, & dépendent de son gouvernement. Ce sont la Bresse, le Bugey, & le pays de Gex. La Bresse, dans laquelle est enclavée la

principauté de Dombes, dont je vous ai parlé dans mes lettres sur le Lyonnais, est bornée au Couchant par le Mâconnois & le Lyonnais; au Midi, par le Rhône qui la sépare du Dauphiné; au Levant, par le Bugey, & au Nord, par le Châlonnois & la Franche-Comté. Elle peut avoir seize lieues de longueur & autant de largeur. On y a trouvé des inscriptions qui prouvent que les Romains y avoient fait des établissemens assez considérables. Le nom qu'elle porte, lui vient d'une grande forêt qui couvroit tous le pays, & qu'on appelloit *Brexia*. On défricha successivement quelques cantons de cette forêt: on y perça des routes pour communiquer d'une partie à l'autre: on y bâtit des châteaux, & il s'y forma des bourgs & des villages. Mais les seigneurs de ces nouveaux établissemens n'étant point maîtres de tout le pays, ne prirent le nom que des lieux qui leur étoient soumis; & pendant long-temps aucun d'eux n'osa se dire seigneur ou comte de Bresse.

Il ne paroît pas d'ailleurs que les rois François de Bourgogne, les empereurs de la maison de Charlemagne, ni même les rois de Bourgogne, successeurs de Boson, aient envoyé des gouverneurs généraux, ou créé des comtes, soit amovibles, soit à vie, de toute la Bresse. On voit seulement que

les seigneurs particuliers de ces cantons reconnoissoient la supériorité des empereurs, qui hériterent du dernier royaume de Bourgogne & d'Arles.

Le premier de ces seigneurs un peu considérables, dont l'histoire fasse mention, est *Hugues*, sire de *Baugé*, à qui *Louis le Débonnaire* donna, en 830, cette seigneurie pour récompense de ses services. Ses descendans mâles existèrent jusqu'en 1268, que *Guy*, le dernier d'entr'eux, mourut, ne laissant qu'une fille nommée *Sybille*, qui épousa *Amédée IV*, comte de Savoie. Ce comte, qui, par cet héritage, se trouva maître de la plus grande partie de la Bresse, s'intitula *comte de Bresse*, quoiqu'il y eût encore dans cette petite province, quelques seigneuries indépendantes de lui. De ce mariage naquit *Edouard*, qui fut comte de Savoie, & qui épousa *Blanche de Bourgogne*. Mais il mourut lui-même sans enfans; & son frere cadet, nommé *Emond*, hérita du comté de Savoie & de celui de Bresse. Celui-ci se maria à *Yolande Paléologue*, fille de *Théodore*, marquis de *Montferrat*.

Leur fils aîné fut *Amé V*, comte de Savoie, surnommé *le comte Vert*, qui ne mourut qu'en 1383. Il augmenta considérablement ses possessions dans la Bresse &

le Bugey, ayant acquis presque tout ce qu'avoient possédé les seigneurs de Coligny dans ces deux provinces, & qui avoit passé par mariage dans la maison des Dauphins de Viennois; de plus, tout ce que les seigneurs de Montluel y avoient eu, & qui ayant également passé à ces mêmes Dauphins avoit été cédé au roi Jean, qui le vendit au comte Vert, aussi bien que la seigneurie du Mirbel, & autres terres qui avoient appartenu au comte de Beaujeu; enfin le pays de Gex, qui avoit été compris dans la donation du Dauphiné à la France, & que le roi Jean vendit aussi. Les comtes de Savoie avoient, dès le onzième siècle, obtenu de l'empereur Henri IV, un titre qui les autorisoit à se dire seigneurs du Bugey. Ainsi le comte Vert fut comte de Bresse & de Bugey. C'est lui qui institua l'ordre de *l'Annonciade*, dont je parlerai avant de terminer cette lettre.

Amé VI, surnommé le comte Rouge, mourut, en 1391, des suites d'une blessure reçue à la chasse du sanglier. Il avoit épousé Bonne de Berry, fille de Jean, duc de Berry, fils du roi Jean. Il eut pour fils *Amé VII*, qui fut le premier duc de Savoie. N'étant encore que comte, il avoit acquis, en 1402, les terres des maisons de Thoyré & de Villars, & étoit ainsi devenu tout-à-fait

souverain de la Bresse, du Bugey, & même de la principauté de Dombes. Il est le premier auteur des statuts de la Bresse & du Bugey; statuts, qui sont encore les loix de ces pays, sous le nom de Coutumes & d'Usages.

Son fils *Louis* lui succéda en 1440, & mourut en 1465. Il avoit épousé *Anne de Lusignan*, fille unique du dernier roi de Chypre, & de *Charlotte de Bourbon*. C'est de cette princesse que sont venus à la maison de Savoie les droits sur le Royaume de Chypre. Cependant ce ne fut pas à *Amé VIII*, fils aîné du duc *Louis*, que le titre de roi de Chypre passa d'abord. Ce fut à *Louis de Savoie*, son second fils, qui épousa *Charlotte de Chypre*, fille aînée du roi *Jean II*, de Lusignan, & d'*Hélène Paléologue*. Cette princesse hérita du Royaume, & fut couronnée avec *Louis de Savoie* son mari: mais ils en furent chassés par *Jacques*, bâtard de Chypre. *Louis* & *Charlotte* obligés de se retirer en Savoie, y moururent de chagrin, *Louis* en 1482, & *Charlotte* en 1485. Elle laissa le titre de roi de Chypre à son neveu *Charles* & à ses successeurs, qui ont toujours continué de le prendre.

Amédée IX posséda la Savoie & la Bresse, immédiatement après son pere *Louis*. Etant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique.

SUITE DE LA BOURGOGNE. 231

que, & fut élu pape sous le nom de *Felix V.* Mais bientôt après, il se démit du souverain pontificat, dans l'espérance de faire cesser le schisme, & vécut quelques années délicieusement à *Ripailles*, où il mourut en 1472. Il avoit, l'année précédente, perdu son fils aîné. Le second lui succéda sous le nom de *Philibert*, premier du nom. Mais n'ayant point eu d'enfans de *Blanche-Marie Visconti*, fille de *Galéas* duc de Milan, il laissa ses états à son frere *Charles* qui lui succéda en 1482. Celui-ci mourut en 1489, laissant de *Blanche de Montferrat* un fils âgé seulement de trois ou quatre ans, qui n'en régna que six ou sept, sous la tutelle de sa mere.

Le duché de Savoie revint alors à *Philippe*, son grand-oncle, qui portoit déjà le titre de roi de Chypre, en vertu de la donation de *Charlotte de Lusignan*, sa cousine-germaine. Ce prince ne gouverna pas long-temps la Savoie & la Bresse. Il mourut à la fin de l'année 1497, & eut pour successeur *Philibert* surnommé *le Beau*, qu'il avoit eu de sa premiere femme, *Marguerite de Bourbon*, & qui, du vivant de son pere, portoit le titre de comte de Bresse.

A celui-ci succéda son frere cadet, *Charles III*, surnommé *le Bon*, qui régna long-temps,

232 SUITE DE LA BOURGOGNE.

& ne mourut qu'en 1553 : mais il fut très-malheureux. Le roi François I le dépouilla de la Bresse, dont il s'empara en 1536, & la conserva jusqu'à sa mort. Le roi Henri II s'y maintint aussi jusqu'en 1559, qu'il voulut bien la rendre au duc *Emmanuel Philibert*, fils de Charles III. Emmanuel mourut en 1580, & ne laissa de Marguerite de France, dernière fille de François I, que Charles IV, le dernier des ducs de Savoie qui aient possédé la Bresse. Il la céda, en 1601, au roi Henri IV, en échange du Marquisat de Saluces. Ce monarque ne fut pas plutôt maître de cette province, qu'il y établit trois bailliages royaux ; le premier à Bourg en Bresse avec présidial ; le second à Belley en Bugey, & le troisième au pays de Gex.

La Bresse est arrosée de trois principales rivières, qui sont la *Saone*, le *Rhône* & l'*Ain*. On la divise en haute & basse. La haute, appelée dans les anciens titres *pays de Revermont*, est assez montagneuse & couverte de bois & de vignobles, dont les vins ne sont pas fort estimés : aussi se vendent-ils difficilement au dehors. Pour empêcher que ces vins ne fussent perdus, les ducs de Savoie avoient fait des ordonnances, par lesquelles il étoit défendu de laisser entrer en Bresse aucune espèce de vins étran-

gers: c'est ce qui obligeoit les habitans à consommer les leurs.

La basse Bresse est au contraire un pays bas, humide & marécageux, sur-tout le long de la Saone. Il produit peu de froment, mais beaucoup de seigle. On y voit d'ailleurs de beaux bois de haute futaie, indépendamment de taillis, qui sont entrecoupés de prairies où l'on engraisse des bestiaux, & où l'on a formé des haras de chevaux. On y cultive aussi du chanvre, dont une partie passe au dehors: le reste sert à faire des toiles, qui sont pour le pays un objet de commerce. Les étangs de toute la Bresse abondent en excellent poisson; & les volatiles qu'on y soigne, sont en réputation par toute la France.

Il y a pour la Bresse une coutume particulière, qui a été donnée d'abord par les Sires de Bugey, approuvée & rédigée par les ducs de Savoie, & confirmée par nos rois depuis Henri IV. Il y a toujours eu un bailliage à Bourg, qui est devenu capitale sous les ducs de Savoie; & son ressort s'est étendu sur toute la Bresse, à mesure que ces ducs y ont établi leur pouvoir. On appelloit autrefois des jugemens de cette juridiction au conseil souverain séant à Chambéry, & quelquefois même à Turin. Aujourd'hui il ressortit au parlement de

Dijon. Cette petite province a des états particuliers dont je ne tarderai pas à parler.

La ville de *Baugé* étoit autrefois regardée comme la capitale de la Bresse, puisque c'étoit la résidence des principaux seigneurs du pays. Elle n'est qu'à une lieue de Mâcon, de l'autre côté de la Saone, dans une situation agréable & fertile. Quoique petite, on la distingue en deux parties, dont l'une s'appelle *Baugé-la-Ville*, & l'autre *Baugé-le-Château*. C'est un marquisat, qui, au dix-septième siècle, fut cédé par les ducs de Savoie à la maison d'Urfé. Les héritiers de cette illustre maison en jouissoient encore de nos jours. La justice du marquisat ressortit auement au parlement de Dijon.

La ville de *Bourg*, qui est aujourd'hui la véritable capitale, n'étoit pas autrefois aussi considérable que Baugé. On prétend cependant qu'elle étoit connue du temps des Romains, sous le nom de *Tanus*; & l'on en donne pour preuves quelques inscriptions trouvées sous une ancienne porte de la ville de Bourg, dont une partie s'appelle encore *Taniere*. Quelques savans ont prétendu que Bourg étoit le *Forum Segustianorum*, la ville des Ségusiens, peuples Gaulois qui habitoient au pied du Mont-Jura. Il est vrai que la position de ces peuples sur les

anciennes cartes géographiques convient assez à la Bresse. Mais rien ne nous prouve que Bourg ou *Tanis* ait été leur capitale.

Quoi qu'il en soit, cette ville n'est devenue considérable que depuis que la Bresse a passé au pouvoir des comtes & des ducs de Savoie: alors ils se sont attachés à l'embellir, & à y faire des fondations qui l'ont enrichie & peuplée. Elle a encore fort augmenté depuis que les rois de France en sont les maîtres. Le présidial & les autres tribunaux, recettes, bureaux, qui y ont été établis, enfin l'usage où sont les petits états de Bresse de s'y assembler, ont continué à porter le nombre des habitans à celui de dix à douze mille.

La situation de cette ville est agréable. Elle est partie en plaine, & partie sur des côteaux garnis de vignes. On voit d'un côté les rives de la Saône, & de l'autre, les hautes montagnes de Saint Claude & du Credo. Comme cette ville n'est point sur une grande route, le commerce n'y est pas considérable. Cependant on a fait ce que l'on a pu pour y en attirer. Il s'y tient tous les ans deux foires franches; & l'on y a établi des manufactures de différentes especes. Le domaine en a été engagé, depuis le dix-septième siècle, à la maison de Condé;

& il étoit tombé en partage à mademoiselle de Charolois, princesse de cette maison, qui en a joui jusqu'à sa mort.

La justice se rend à Bourg dans le bailliage royal & principal, au nom du roi. Mais il y a une seconde justice royale, que l'on appelle la *Châtellenie* & qui est engagée à M. le prince de Condé. Dans les unes & dans les autres, on juge suivant le droit écrit, sauf les articles réglés par les coutumes & usages de Bresse, & l'on appelle au parlement de Dijon. L'élection même qui a été établie à Bourg par Henri IV pour toute la Bresse, ressortit aussi à ce même parlement, qui, pour cet effet, est érigé en cour des aides.

Quoique cette ville soit divisée en sept quartiers, elle n'a cependant qu'une paroisse, qui est en même temps collégiale. Cette église fut érigée en évêché par le pape Léon X, en 1515, à la sollicitation de Charles III duc de Savoie; & cet évêché fut donné à Louis de *Gorrevod*, évêque de Maurienne. Le roi François I, le duc de Bourbon, prince de Dombes, l'archevêque de Lyon, & les évêques voisins aux dépens de qui ce nouveau diocèse devoit être formé, eurent beau s'y opposer. L'érection eut lieu; mais ce ne fut pas pour long-temps. Elle fut révoquée en 1516, & rétablie encore une

fois en 1521. Peu de temps après, François I ayant soumis la Bresse, fit supprimer pour toujours ce nouvel évêché. Depuis ce temps, l'église qu'on avoit entrepris de bâtir sur un assez beau plan, n'a point été achevée; & le chapitre est resté sur le pied de collégiale, composé de seize chanoines, ayant à leur tête trois dignitaires. Ainsi Bourg dépend, pour le spirituel, de l'archevêché de Lyon.

Les couvens de cette ville sont celui des cordeliers, fondé en 1356, par Amé ou Amedée V, duc de Savoie, surnommé le *comte Vert*, & par Bonne de Bourbon, sa femme: celui des Dominicains, fondé par le comte Emond & Sybille de Baugé sa femme; commencé en 1334, mais achevé seulement, en 1414, sous ce comte Amé, qui fut pape sous le nom de *Felix V*, & qui s'en déclara le fondateur, & en fut du moins le bienfaiteur spirituel & temporel: celui des filles de Sainte Claire, encore de la fondation du même Felix, & le premier de la réforme d'une certaineœur Colette, qui a été béatifiée. Elle est regardée comme l'institutrice de cette espèce de religieuses répandues dans la Bourgogne, la Franche-Comté & la Bresse, dont les quêteuses sont connues à Paris sous le nom d'*Hirondelles de Carême*. Les autres couvens tels que les capucins, les religieuses de la Visitation,

238 SUITE DE LA BOURGOGNE.

& les usines sont du seizième siècle. L'établissement du collège date du même siècle: il a été dirigé par les Jésuites jusqu'à leur destruction. Il y a encore plusieurs Hôpitaux, dont quelques-uns sont de fondation très-ancienne, par les comtes de Savoie.

Il subsiste encore du château de ces comtes un vieux bâtiment, dont les murs sont épais, & qui sert de prison: le reste a été démolli. Emmanuel Philibert, duc de Savoie, avoit fait bâtir, en 1569, une citadelle, dont la fortification étoit très-régulière, & la construction très-belle. Elle ne subsista que jusqu'en 1611, que le roi Louis XIII la fit démolir.

L'hôtel-de-ville n'a rien de remarquable, & n'est pas assez considérable, pour que les états puissent s'y asseoir. C'est dans les hôtels du bailli & des syndics, que les différens ordres tiennent leurs conférences particulières: ils se réunissent dans l'auditoire du bailliage. Le tiers-état est le plus occupé, ayant à faire les répartitions entre les communautés, qui sont au nombre de vingt. Les deux autres ordres n'ont à traiter que des affaires communes aux états en général, qui sont en petit nombre, & qui entrent dans les cahiers que l'on des syndics des états de Bresse porte aux états généraux de Bourgogne, pour les remettre au gouverneur & à l'inten-

dant, qui les joignent aux cahiers de la province. Ils reçoivent leur réponse en même temps.

Pendant l'intervalle d'une tenue des états à l'autre, les syndics restent établis dans la ville de Bourg, & décident provisoirement les affaires. Il y a trois syndics; & toute la province est divisée en vingt-cinq mandemens. Le tiers-état a trois syndics; la noblesse n'en a que deux & un secrétaire, qui doivent être tous trois tirés de ce corps. Mais ordinairement ces places ne sont pas remplies par ceux des plus anciennes maisons. Il y a environ cent familles qui ont entrée aux états en qualité de possesseurs de fief.

Bourg est la patrie de *Vangelus*, connu par une bonne traduction de *Quint-Curce*, & de *Bachel*, seigneur de *Mazillac*, tous deux de l'academie françoise.

A une demi-lieue à l'est de cette ville, on trouve l'église & le prieuré de *Brou*; église qui est une des plus anciennes de la Bresse. On en fait remonter l'origine jusqu'à *Saint Gerard*, évêque de *Macon*, qui se retira dans un hermitage de ce lieu, y vécut pendant trente ans, & mourut en 958. Il s'y forma une petite communauté. En 1120, *Ulric*, seigneur de *Baugé* & de *Bresse*, revenant de la terre sainte, fit

tes jours dans ce monastere, qui par la suite se soumit à l'abbaye d'Ambournay dans le Bugey. Celle-ci y nomma des prieurs, jusqu'à ce qu'en 1516, Marguerite de Bourbon, & Philippe II, duc de Savoie, son mari, firent vœu de bâtir une magnifique église & un couvent. Ils commencerent à exécuter ce vœu, qui fut entièrement accompli par Marguerite d'Autriche, leur belle-fille, & veuve de Philibert II, surnommé *le Beau*. Cette princesse fit des dépenses considérables, depuis 1511 jusqu'en 1530, que le monastere, l'église & les ornemens nécessaires pour le service des autels, furent achevés.

Cette église a toujours paru si digne de la curiosité des grands connoisseurs, que les plus habiles architectes se sont souvent détournés de leur route, pour aller examiner ce chef-d'œuvre. Le clocher en est très-élevé, ayant deux cent cinquante pieds de haut, & le portail est chargé de figures parfaitement bien sculptées. L'intérieur est d'une grandeur médiocre: mais la beauté de l'architecture y rend tout riant & agréable. On y voit un fort beau jubé; & les formes du chœur, quoique de bois de chêne, offrent un ouvrage fini avec toute la délicatesse possible. Les statues surtout qui en font la séparation, sont admirables. Ce sont les
anciens

anciens patriarches & prophètes représentés dans leur saint enthousiasme. Leurs attitudes marquent dans le sculpteur une imagination vive & un grand génie soutenu d'un goût exquis.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ce chœur, ce sont les trois mausolées de la duchesse Marguerite de Bourbon, du duc Philibert son fils, & de la duchesse Marguerite d'Autriche, épouse de celui-ci. Le tombeau du milieu est celui du prince, dont la représentation est si finie, qu'on doute qu'il y ait en Europe une plus belle statue. Les gentils-hommes qui portent les armes de ce prince, & qui sont autour du lit de parade, sont comparables aux antiques du meilleur goût. Le tombeau de Marguerite de Bourbon est à droite de celui de son fils. On voit au bas de ce monument des pleureuses, dont les figures sont très-estimées & finies dans la dernière exactitude. Le mausolée de Marguerite d'Autriche est à gauche de celui du prince son époux; & l'on regarde comme ce qu'il y a de plus parfait en sculpture, les deux pleureuses qui sont aux pieds de cette princesse. Outre ces tombeaux, le piédestal d'une statue de Saint André est très-estimé: il est à jour & d'une délicatesse surprenante, par rapport au poids de la statue dont il est chargé.

242 SUITE DE LA BOURGOGNÉ.

Dans cette même église, on voit deux chapelles magnifiques très-ornées, l'une élevée par Marguerite d'Autriche, & l'autre par Gorrevod, qui avoit été gouverneur de l'empereur Charles-Quint & qui fut fait gouverneur de Bresse. Les vitraux de cette église étoient remarquables par une infinité de belles peintures, & d'armoiries qui contenoient toutes les généalogies des maisons de Savoie & d'Autriche. Ils furent brûlés par un violent orage en 1720. La sacristie est remplie de très-beaux ornemens, entre autres de quelques tableaux en tapisseries, travaillés par les mains même de Marguerite d'Autriche. Cette princesse avoit placé dans ce monastere des augustins Italiens. Ils y restèrent jusqu'en 1659, que l'on substitua à ces moines étrangers les augustins déchauffés de la congrégation de France, & qui y sont encore.

A une demi-lieue seulement de Bourg, est la chartreuse de *Seillon*, qu'on dit avoir été fondée, au douzieme siecle, par Humbert, archevêque de Lyon, qui s'y retira & y fit profession en 1156: il y avoit déjà auparavant dans ce lieu un prieuré dépendant de l'abbaye d'Ambournay. Ce monastere étoit désagréable, horrible: mais par la libéralité des comtes & ducs de Savoie, il est devenu un des plus beaux de cet ordre.

La petite ville de *Pont-de-Vesle*, sur la riviere de ce nom, au Nord-Ouest de Bourg, n'est entourée de murailles que depuis 1352. Elle fut érigée en comté par le dernier duc de Savoie, possesseur de la Bresse, & échangée contre la terre de *Bennes* en Piémont, possédée par un gentilhomme du nom de *Coste*. La maison de Savoie la tenoit des anciens sires de Baugé. Les héritiers du comte de Bennes l'ont vendue; & elle a passé dans différentes maisons & familles: c'est une terre considérable.

Au Nord de Bourg, est la petite ville de *Montrevel*, chef-lieu d'un mandement assez étendu. Elle n'a qu'une paroisse & un couvent d'augustins: mais elle est particulièrement connue par ses seigneurs. C'est le plus ancien comté de la Bresse, du Bugey, & même des états de Savoie. Dès l'an 1314, Alix de Châtillon lès-Dombes porta cette terre en mariage à Gallois de la Baume, grand-maitre des Arbalétriers de France, qui la transmit à sa postérité. Elle n'étoit que baronnie, lorsqu'en 1427, Amedée IV, premier duc de Savoie, l'érigea en comté pour Jean de la Baume, maréchal de France, en y joignant plusieurs seigneuries voisines. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, elle n'est point sortie de la même maison.

Gorrevod, également au Nord de Bourg, est un petit village qui a donné son nom à une famille illustre dans la Bresse, & qui s'étant attachée aux comtes & aux ducs de Savoie, mérita leur faveur & leur confiance, & tint le premier rang dans leur cour. Après la cession de la Bresse à la France, les *Gorrevod* furent aussi en faveur auprès des rois Henri IV & Louis XIII, & des empereurs d'Autriche, maîtres de la Franche-Comté. Ils étoient seigneurs de la petite ville de *Pont-de-Vaux*, qui n'est qu'à une demi-lieue du château de leur nom. Les comtes de Savoie l'avoient érigé en comté. Louis XIII l'érigea, en 1623, en duché en faveur de Philibert-Emmanuel de *Gorrevod*, qui étoit en même temps prince de l'Empire. Ce duché s'est éteint avec la postérité de ce duc.

Pont-de-Vaux n'a qu'une paroisse, qui est à la fois collégiale. Il y a un couvent de Cordeliers, un d'Ursulines, un petit collège, un hôpital, un corps municipal, dont le maire entre dans les états de la Bresse, & une justice appartenant aux seigneurs de *Beaufremont*, héritiers de la maison de *Gorrevod*. Cette petite ville est très-près de la Saone, qui, dans les grandes eaux, s'étend jusqu'au pied de ses murs. Les environs en sont très-fertiles: ils pro-

duisent du blé, du chanvre, & nourrissent beaucoup de bétail dans de grands pâturages. C'est dans ces environs que se trouve le village de *Saint Trivier*, qu'il ne faut pas confondre avec la petite ville de ce nom, dont je parlerai bientôt.

Coligny, surnommé *le Neuf*, n'est qu'un village & a un château, domaine des anciens seigneurs de ce nom, qui ont été très-puissans dans la Bresse, mais qui enfin vendirent leurs possessions aux comtes & ducs de Savoie. Ils avoient un autre château, qu'on nommoit *Coligny le Vieux*, & qui est situé dans la Franche-Comté. Cette maison étoit connue depuis l'an 1086. La branche aînée, dont étoit le fameux Amiral de Coligny, finit en la personne du second duc de Châtillon-sur-Loire, mort en 1657. La seconde, descendante de d'Andelot, frère de l'Amiral, finit, en 1605, en la personne de Guy de Coligny, qui portoit le nom de Laval, à cause de sa mère Claudine de Rieux, héritière des comtés de Laval & de Montfort, qui, après lui, ont passé dans la maison de la Trimouille. La branche de Coligny-Saligny, séparée de l'aînée dès le quinzième siècle, a subsisté jusqu'en 1694. Cette maison est tout-à-fait éteinte.

La petite ville de *Tréfort* appartenoit,

au douzieme siecle , à cette maison de Coligny. Au treizieme , elle passa dans celle de la Tour-du-Pin , & des Dauphins de cette maison , aux comtes & ducs de Savoie. En 1574 , le duc Emmanuel-Philibert l'aliéna en faveur de Joachim de Rye , & l'érigea en marquisat pour ce seigneur , de qui le duc de Lesdiguières l'acheta.

A quelques lieues de Coligny , au Nord-Est de la ville de Bourg , & près du village de *Saint Julien* , on trouve sur la riviere de Resoufe , une belle Chartreuse , nommée *Montmerle* , fondée au treizieme siecle , par les Sires de Baugé , & enrichie par la maison de Savoie & les principaux seigneurs du pays. Les Chartreux ont une justice fort étendue sur les environs , & ont même joui du droit de main-morte sur les habitans.

Dans la partie méridionale de la Bresse , est la ville de *Montluel* , regardée comme la seconde de cette petite province. Elle n'est qu'à une lieue du Rhône ; ce qui la rend commerçante. Elle ne renferme cependant qu'environ seize cents habitans avec trois paroisses , dans l'une desquelles est établi depuis 1530 , un chapitre de chanoines. Il y a aussi un couvent d'Augustins , & un des filles de la Visitation de Sainte Marie. On voit au dessus de Montluel une

tour qu'on dit avoir servi de phare aux Romains pour ceux qui naviguoient sur le Rhône. Le château fut bâti au onzième siècle, & la ville au treizième. Elle doit son établissement & ses privilèges aux seigneurs du nom de Montluel, dont la maison est éteinte: elle appartient à présent à la maison de Condé.

Châtillon les-Dombes, petite ville ainsi nommée, parce qu'elle touche à cette principauté, est traversée par la rivière de Chalaronne, & n'a qu'une paroisse avec un petit chapitre collégial, dont le doyen est curé. Depuis le dix-septième siècle, il s'y est établi un couvent de capucins, un d'ursulines & un Hôtel-Dieu. Elle est le chef-lieu d'un mandement, dans lequel est comprise la petite ville de *Saint Trivier*, dont l'ancien nom étoit *Eourte*. Celui qu'elle porte aujourd'hui, vient d'un ancien hermite du diocèse de Lyon, qui vivoit au commencement du sixième siècle. Elle n'a qu'une paroisse avec un petit collège & un petit hôpital. La seigneurie a été long-temps dans la maison de Gondy, & ensuite dans celle de Cremeaux d'Autragues.

Dans ce même mandement est le village de *Neuville-les-Dames*, situé sur la petite rivière de Renon. Il y a un ancien prieure

de religieuses de l'ordre de Saint Benoît, dépendant de l'abbaye, à présent évêché de Saint Claude en Franche-Comté. Ce monastere s'est insensiblement érigé en chapitre de chanoinesses, dont chacune vit séparément avec un petit revenu à part, que l'on nomme *Prébendes*, & une maison particuliere. Il leur est permis de prendre chacune une cleve ou coadjutrice, qu'elles appellent leurs *nieces*. On ne peut y être admis, même pour être niece, qu'en faisant certaines preuves de noblesse, & du consentement de tout le chapitre. La principale dame se qualifie toujours *Prieure*, & ne jouit que d'une double prébende. Ce prieuré avoit été habité par des moines bénédictins depuis la fin du treizieme siecle jusqu'au milieu du quatorzieme, qu'il fut converti en prieuré de filles.

La petite ville de *Villars* est aussi sur les confins de la principauté de Dombes. Elle avoit eu des seigneurs qui avoient possédé une partie de la Bresse, ainsi que de cette principauté. La premiere maison du nom de Villars étant éteinte, ses biens passerent dans celle de Thoiré, dont les derniers céderent ce qu'ils possédoient en Bresse aux ducs de Savoie, mais non sans opposition des seigneurs de Lévis leurs héritiers. Enfin ces biens passerent aux bâtards de

Savoie, qui d'ailleurs étoient comtes de Tende. L'amiral de Villars, qui vivoit dans le seizieme siecle, étoit de cette maison de Savoie-Tende. Villars fut érigé pour lui en marquisat en 1565. Cet amiral n'eut qu'une fille, mariée en premieres noces à un seigneur Desprez, & n'eut de ce mariage qu'une fille, mariée dans la maison de la Baume-de-Suze. Enfin Villars étant sorti de cette derniere maison, a été successivement acquis par différentes familles particulieres.

L'abbaye de *la Chassagne*, qui n'est pas loin de Villars, fut fondée au douzieme siecle par un seigneur de ce nom. Elle est fille de l'abbaye de Saint Sulpice en Bugey, & habitée par des bernardins. C'est la seule qu'il y ait dans toute la Bresse.

Varambon, au Sud de Bourg, est encore une petite ville de ce pays, capitale d'un mandement, & députe aux états de la province. On prétend que les seigneurs de la Palud en Bresse, possédoient cette ville dès l'an 1000. Il y avoit un château fort, qui fut rasé en 1451. Le duc Emmanuel Philibert l'érigea, en 1576, en marquisat pour un seigneur de la maison de Rye, héritier de la branche de la Palud, qui possédoit Varambon, & dont ces seigneurs de Rye porterent le nom. Après leur extinction,

250 SUITE DE LA BOURGOGNE.

cette terre fut vendue , & passa , comme tant d'autres de la Bresse , à de riches familles du Lyonnais. Il y a dans cette petite ville une collégiale , fondée par le cardinal Louis de la Palud-Varambon , & par François son neveu , en 1450. Le pape accorda de grands privilèges à ce petit chapitre , qui devoit être composé d'un doyen & de onze chanoines , à la nomination du seigneur.

Enfin , en tirant vers le Sud-Est de Bourg , on arrive à *Pont-Dain* , ville très-médiocre , située sur la rivière de ce nom , & sur les confins du Bugey. On y voit un beau château , dans une position très-agréable , & où l'air est très-pur. Les comtes & premiers ducs de Savoie s'y plaisoient beaucoup , & les duchesses venoient y faire leurs couches. Philibert *le Beau* , duc de Savoie , & Louise de Savoie , sa sœur , mère du roi François I , y étoient nés. Le dernier duc , possesseur de la Bresse , donna cette petite ville à des seigneurs de Laric en Franche-Comté. Sous la domination des rois de France , elle fut achetée par le connétable de Lesdiguières , & jointe à la belle terre de Tréfort , érigée pour lui en marquisat. Le connétable fit bâtir très-magnifiquement le château , & ses héritiers en ont joui , ainsi que de Tréfort , jusqu'à ce que la duchesse de Créqui l'ait vendu. Il a passé depuis dans plu-

seurs familles riches de Lyon, & conserve encore le titre de marquisat, avec la considération attachée à une très-grande terre.

Le *Bugey* est, pour ainsi dire, une presqu'île, dont toute la partie occidentale est bornée par la rivière d'Ain, qui la sépare de la Bresse. La partie méridionale & l'orientale sont enveloppées du Rhône, dont le cours marque les limites du Dauphiné & de la Savoie. Le côté septentrional, le seul qui ne soit pas absolument entouré d'eaux, est fermé par des montagnes, dont la plus considérable s'appelle le *Credo*. Cette partie montagneuse est couverte de bois de chêne. Mais le bas est plus fertile, contenant de bons pâturages, produisant même du blé, & un peu de vin. Cette petite province a, comme la Bresse, ses états particuliers.

La ville de *Belley* en est la capitale. Elle est à l'extrémité méridionale de ce pays, & à deux petites lieues du Rhône, sur une hauteur d'où l'on peut voir cette rivière, & découvrir les eaux du lac du Bourget, qui est encore plus avancé dans la Savoie, & qui fournit du poisson délicieux. Les collines voisines de la ville sont couvertes de vignes, & les vallons qui sont au dessous, remplis de bonnes prairies. Ainsi le terrain y est partout fertile & productif; & l'on y re-

252 SUITE DE LA BOURGOGNE.

cueille beaucoup de grains & de bons fruits.

On prétend que cette ville étoit connue du temps des Romains, & qu'elle fut brûlée & détruite en partie par Attila. Elle a un évêché, qui n'a qu'une petite partie de son diocèse en France, & qu'on croit généralement avoir été établi dans une ville nommée *Civitas Equestris Noviodunum*, aujourd'hui *Nyon*, dans le pays de Vaud. Mais cette dernière ville ayant été, au cinquième siècle, ruinée par les barbares, l'évêché fut transféré à Belley.

Ce siège a été occupé par plusieurs saints. On y voit principalement, au milieu du douzième siècle, *Saint Antelme*, de la famille de *Migin*, noble & illustre en Savoie. Il fut tiré de la Chartreuse des *Portes* en *Bogey*, pour être élevé sur ce siège; & il édifia tellement l'empereur *Frédéric Barberouffe* par sa piété, se concilia si bien l'estime & l'amitié de ce monarque, que par un diplôme de *Frédéric*, conservé à *Belley*, il fut déclaré lui & ses successeurs princes du saint empire, eut la seigneurie pleine & entière de sa ville, avec les droits régaliens, entr'autres celui de faire battre monnaie. Son corps ne fut découvert qu'au dix-septième siècle, par *Jean de Passalaigue*, évêque de *Belley*, qui faisoit rebâtir la tour

du clocher de son église. Il se trouva sans corruption, & fut placé dans une châsse, où on le revere encore dans la cathédrale.

Depuis cet acte de donation de Frédéric *Barberouffe*, les évêques de Belley étoient absolument indépendans des comtes de Savoie. Ceux-ci n'avoient aucun titre pour les assujettir. Aussi cet assujettissement a-t-il été insensible, &, pour ainsi dire, tacite. Mais la grande considération & la puissance des ducs de Savoie ont si bien accoutumé les évêques de Belley à la sujétion, que leurs villes & leurs terres ont été comprises dans la cession faite à la France en 1601. Nos rois se sont mis en possession de nommer à cet évêché, comme aux autres de leur Royaume. Mais le pape ne fait aucune mention dans ses bulles de la nomination du roi.

En 1609, le premier évêque nommé par Henri IV, fut Pierre *le Camus*, prélat d'une piété exemplaire, mais d'un zèle souvent trop ardent, & si fameux par la multiplicité & la singularité de ses ouvrages. Il se démit en 1624, & eut pour successeur, Jean de *Passalaigue*, que j'ai nommé plus haut, Bénédictin, riche en bénéfices. Celui-ci employa utilement son revenu pour rétablir la cathédrale & le palais épiscopal,

254 SUITE DE LA BOURGOGNE.

qui d'ailleurs n'offrent rien de remarquable. On conserve dans cette église une main de Saint Jean Baptiste, à qui elle est dédiée. Les chanoines qui composent le chapitre, suivirent la règle de Saint Augustin depuis 1142 jusqu'en 1578, qu'ils furent sécularisés. Alors le prieur prit le titre de doyen. On établit trois autres dignités, qui sont l'archidiaacre, l'archiprêtre & le chantre.

Il n'y a qu'une paroisse à Belley, dont les habitans ne sont pas au nombre de deux mille. On y voit un couvent de cordeliers, un de capucins, un des filles de Sainte Marie, un d'ursulines, qui est au fauxbourg, & une abbaye de filles, que l'on appelle *Sainte Marie de Bons*, parce qu'elle fut fondée, en 1155, dans un village de ce nom en Bugey, d'où elle a été transportée dans Belley. Il y a aussi depuis le dix-septième siècle, un collège & un séminaire, qui ont un avantage particulier, c'est d'être affiliés à l'université de Besançon; de sorte que les études qu'on y fait, servent pour prendre des degrés dans cette université.

A une ou deux lieues de Belley, sur le bord du Rhône, on trouve la petite ville de *Pierre-Chastel*, où l'on ne compte qu'environ cinq cents habitans. Il y a une chartreuse enveloppée, d'une fortification qui en fait véritablement une citadelle. Ce monas-

tere fut fondé, au quatorzieme siecle, par le comte de Savoie Amé ou Amedée VI. Du nombre des habitans, on tire une compagnie franche, qui forme la garnison de la forteresse. Le roi nomme le gouverneur, comme faisoient les ducs de Savoie. Mais les fonctions de lieutenant de roi sont remplies par le prieur de la chartreuse: le procureur fait celles de commissaire des guerres; & l'on choisit un militaire pour remplir les fonctions de major.

On prétend qu'il y avoit autrefois à Pierre-Chastel un pont sur le Rhône. Mais les Historiens ne nous apprennent rien de certain, sur ce lieu, avant l'an 1137. Alors l'empereur Henri V le donna à Amedée II, comte de Maurienne. Il passa par la suite comme appanage à Louis de Savoie, Baron de Vaud, dont le fils Jean le vendit ou le remit à Amedée V, surnommé *le Comte Vert*, dont j'ai déjà parlé, & qui fonda, comme je l'ai dit, l'ordre du collier de Savoie, actuellement nommé *de l'Annonciade*.

La Chartreuse dont il est ici question fut faite pour servir de chapelle & de lieu d'assemblée pour cet ordre. Amédée VI donna ce lieu aux chartreux, & les en rendit seigneurs. Il assigna en même temps des fonds pour subvenir aux frais des cérémonies de son nouvel ordre. Mais toutes

256 SUITE DE LA BOURGOGNE.

ses volontés ne purent être exécutées de son vivant. Il mourut en 1383 dans le royaume de Naples. Sa veuve, Bonne de Bourbon, s'empressa de mettre la dernière main à cette fondation. Il devoit y avoir quinze chartreux, & quinze chevaliers, qui devoient être habillés de blanc comme les premiers. Cette couleur d'habillement fut depuis changée en noir par Amedée VIII ou IX, qui fut premier duc de Savoie, & ensuite pape sous le nom de Felix V.

Les chevaliers de l'ordre du collier continuèrent de s'assembler à Pierre-Chastel, quoiqu'en 1518, ils eussent été réformés par le duc Charles III, & qu'ils eussent pris le nom de chevaliers de l'*Annonciade*, avec de nouveaux réglemens, & des habits & des manteaux bien plus magnifiques que ceux qu'ils avoient portés jusqu'alors. Ce ne fut que lorsque le duc Charles Emmanuel eut cédé la Bresse & le Bugey à Henri IV, & que la petite ville de Pierre-Chastel se trouva faite partie de la France, que les assemblées de l'ordre furent transférées à Montmelian, & qu'il n'eut plus rien de commun avec cette chartreuse. Mais on y voit encore les armes de tous les chevaliers qui y furent reçus pendant le cours du quinzième & du seizième siècle. Outre ceux de la famille de Savoie, & de celles de Châlons, de Saluces,

de Villars, de Genève, &c. qui font éteintes, on trouve parmi ces chevaliers *Jean de Vienne*, amiral de France; *Etienne de la Baume*, amiral & maréchal de Savoie, mais qui n'étoit que bâtard de la maison de la Baume-Montrevel; *Jean de la Baume*, maréchal de France; *Jean de Grolée*; *Philippe de Lévis*, comte de Villars, de la même maison que les comtes de Lugny & de Mirepoix; *Jean de Seyffel*; *François de la Palud*, seigneur de Varambou, & plusieurs autres de familles Italiennes ou qui subsistent en Savoie, mais qui sont peu connues en France.

A propos de chartreuse, il y en a dans le Bugey une autre célèbre. C'est celle de *Portes*, qui fut fondée au douzième siècle. Elle est remarquable par la grande quantité de prélats qu'elle a fournis, non seulement à l'évêché de Belley, mais encore aux archevêchés de Besançon & de Lyon. Elle est dans le diocèse de ce dernier.

Le château de *Grolée*, sur le bord du Rhône, & au pied duquel est un bourg considérable, est aussi du diocèse de Lyon. La maison de ce nom s'est séparée en plusieurs branches. Cette terre qu'elle possédoit fut érigée en Baronnie, en faveur de l'aînée, par les ducs de Savoie, au commencement du treizième siècle, & en comté,

258 SUITE DE LA BOURGOGNE.

par le dernier duc, possesseur de la Bresse. Elle a encore aujourd'hui ce titre & appartient à des héritiers des anciens possesseurs.

On trouve encore dans ce même diocèse de Lyon *Saint Rambert* surnommé *le Joug*, parce qu'il est au pied du Mont-Jura. C'est une petite ville du Bugey, qui n'est considérable que par son abbaye fondée, dans le cinquième siècle, par Saint Domitien, Romain de naissance, qui voulant embrasser un genre de vie plus austère que celui qu'il avoit pris dans le monastère de Lerins, vint s'établir dans ce lieu. Il y mourut avec une grande réputation de sainteté; & les miracles que ses reliques y opérèrent, donnerent naissance à un monastère. Vers l'an 680, un seigneur que l'on prétend avoit été du sang royal de Clovis, & qu'on appelloit *Rambert*, ayant été persécuté par Ebroin, maire du palais du roi Thierry, se retira dans ce même endroit, & y fut assassiné. Les miracles qu'opéra ce nouveau saint, firent oublier le premier; & le monastère prit son nom. L'abbé commendataire a été originalement seigneur de la ville & des environs. Aujourd'hui son revenu n'est pas considérable.

Il y avoit autrefois un château, qui fut démoli par ordre de Henri IV. La ville

n'a point de murailles ; & il est impossible qu'elle en ait, étant ferrée entre deux montagnes, qui ne laissent d'espace que pour une rue traversée dans toute sa longueur par un ruisseau d'eau très claire, qui, avec les chanvres & les lins qu'on cultive dans les environs, donne la facilité de fabriquer & de blanchir des toiles ; assez bon objet de commerce pour cet endroit. Il n'y a dans cette ville, outre l'abbaye & la paroisse, qu'un petit collège & un hôpital.

La ville de *Seyssel*, regardée comme la seconde du Bugey, est dans une agréable situation, à l'extrémité orientale de cette petite province, sur les limites de la Savoie. Le Rhône qui la traverse, & qu'on y passe sur un pont, commence en cet endroit à être navigable. Elle est du diocèse de Genève, dont l'évêque réside à présent à Annecy en Savoie. On y voit les restes d'un vieux château avec une chapelle dédiée à la Sainte Vierge ; où l'on révere une image miraculeuse. Les capucins y ont un couvent, & les augustins y sont établis depuis 1348. Mais l'église la plus considérable est un prieuré de religieuses bernardines qui est de la fondation de l'abbaye de Saint Chef en Dauphiné, à qui elle doit tous les ans pour redevance une belle truite.

Au reste cette ville est très-ancienne, puisqu'on prétend qu'elle tire son nom de *Sextilius*, général Romain. Elle étoit du moins connue l'an 1100, du temps de Beralde, premier auteur des comtes de Savoie. Ses descendans & successeurs ont accordé, comme souverains, des privilèges aux habitans de *Seyffel*, qui cependant avoit des seigneurs de son nom. Le duc Emmanuel Philibert l'érigea en marquisat pour Emmanuel de *Seyffel*, déjà marquis d'Aix en Savoie. Nos rois en conservant cette érection, s'en sont assuré la souveraineté, & l'ont par la suite réuni à leur domaine.

A l'Occident de *Seyffel*, est le petit pays de *Valromey*, qui forme un bailliage particulier, mais qui n'offre absolument rien de remarquable.

Du même côté, sur les confins de la Bresse, est la petite ville d'*Ambournay*, particulièrement connue par l'abbaye de Bénédictins, qui y est établie depuis l'an 800. Le premier abbé nommé *Bernard*, devint archevêque de Lyon & fut canonisé. L'abbaye ayant été enrichie par la donation que fit Charlemagne à Saint Bernard, de toutes les terres voisines qui composent actuellement une baronnie de huit ou neuf paroisses, il se forma au milieu de ces villages une petite ville, à laquelle l'abbé

& les moines accorderent, en 1298, un plein affranchissement, & les mêmes libertés & privilèges dont jouissent les autres villes du Bugey. Le maire assiste aux états de cette petite province. La paroisse & les habitans sont du diocèse de Lyon. L'abbé & les religieux prétendent être soumis immédiatement au Saint Siège.

La dernière ville du Bugey est *Nantua*, située au Nord, entre deux montagnes, & à l'extrémité d'un lac où l'on pêche de bon poisson, & sur-tout d'excellentes truites. Elle n'a qu'une rue, une paroisse du diocèse de Lyon, & un petit couvent de filles avec un petit collège & un hôpital. Mais elle est, comme la précédente, principalement connue par son prieuré de bénédictins, qui a été autrefois abbaye. Les religieux sont seigneurs de la ville & des villages voisins qui forment une belle terre avec titre de baronnie. Le prieur est à présent commendataire, & à la nomination du roi. Les moines sont de la congrégation de Cluni, & doivent tous être nobles, suivant l'arrêt du grand-conseil, de 1688.

Le pays de *Gex* est regardé comme une annexe du Bugey, & a été cédé à la France en même temps. Il est séparé du Bugey & de la Franche-Comté par les montagnes

262 SUITE DE LA BOURGOGNE.

de Saint Claude & de Credo. Le lac de Geneve & le Rhône le séparent du pays de Vaud, appartenant au canton de Berne, ainsi que de Geneve & des états de Savoie. Ce fleuve n'y est point navigable ; le fond, pendant tout son cours, étant hérissé de rochers ; si bien que ce n'est là, à proprement parler, qu'un torrent rapide. Il y a même, près du fort de l'Ecluse, un endroit où il s'enfonce tellement par-dessous les rochers, qu'on peut le traverser à pied sec, en sautant d'un rocher à l'autre.

L'entrée de ce pays, de ce côté là, est défendue par le fort de *la Cluze*, ou de *l'Ecluse*, qui est un très-petit château, mais d'un abord vraiment inaccessible, étant adossé contre une montagne, & entouré d'une fortification en pierres sèches, très-suffisante pour soutenir ce poste. On y conserve quelques piéces de canon, & l'on y entretient un commandant militaire avec une compagnie d'invalides pour garnison.

Ce pays a environ sept lieues de longueur sur sept de largeur, renferme vingt-six paroisses, quelques hameaux, une seule ville qui est *Gex*, & vingt-cinq à trente mille habitans. C'est un grand vallon fertile, qui produit d'excellentes denrées de toute espece. La partie la plus montagneuse est remplie de bons pâturages où l'on élève beaucoup de bestiaux, & où l'on fabrique

des fromages, que l'on prétend être aussi bons que ces fromages de Suisse, connus sous le nom de *Gruyères*. Aussi est-ce là le principal objet du commerce que l'on fait dans ce pays. On compte qu'il y a plus de deux mille vaches, qui vont passer sept mois de l'année, du premier mai au 10 de décembre, dans les pâturages qui croissent sur les montagnes les moins arides. Elles vivent au sec pendant les cinq autres mois; mais en général elles fournissent abondamment du lait. Les forêts ne sont pour la plupart que des bois taillis. On trouve cependant au haut des montagnes, assez de châtaigners, pour que les habitans se nourrissent de châtaignes au moins quatre mois de l'année.

Quoique la cession de ce pays faite à la France par les ducs de Savoie, ait été entière, les Genevois ont néanmoins conservé dans le milieu quelques cantons qu'ils avoient déjà usurpés sur ces ducs. Le comte Amedée VI, dit le *comte Vert*, s'en empara en 1360, en même temps que du pays de Vaud, sur lesquels la maison d'Anjou lui céda tous ses droits. En 1536, les Bernois se rendirent maîtres, sous le duc Charles III, dit *le Bon*, du pays de Vaud, du Chablais & du pays de Gex. Au bout de deux ans, ils restituèrent au moins les

264 SUITE DE LA BOURGOGNE.

deux derniers , à la réserve de ces petits cantons du pays de Gex , dont les Genevois , révoltés contre leur évêque , s'étoient emparés. Charles Emmanuel , duc de Savoie , ne put par conséquent les céder à la France ; & nos rois n'ont pas jugé à propos d'insister à cet égard , terrant d'ailleurs Geneve d'assez près. Toute la partie du pays de Gex , qui appartient à la France , est catholique , & du diocèse de Geneve ou Anneci.

La capitale de ce pays est petite , & n'a qu'une paroisse avec un petit collège , un couvent de carmes , un de capucins , un de religieuses ursulines , un de nouvelles catholiques , & des sœurs grises qui desservent l'hôpital , & font d'autres bonnes œuvres de charité. On divise cependant cette ville en trois parties. La première est sur une hauteur , où l'on voyoit autrefois un château assez fort , à présent ruiné. Les deux autres sont au pied de cette hauteur ; l'une , au Nord , s'appelle *Gex-la-Vieille* , & l'autre , à l'Occident , *Gex-la-Ville* : cette dernière est entourée de murailles. Ces deux parties sont séparées par un torrent que l'on appelle *le Jornan* , & que l'on passe sur un pont. Cette ville a de plus trois petits faubourgs. Il y a un gouverneur militaire particulier du pays de Gex , & un
bailliage

bailliage royal pour l'administration de la justice, qui, en certains cas, ressortit au présidial de Bourg en Bresse. Le corps municipal & les états ne consistent qu'en quelques syndics, qui dressent de petits cahiers de représentations, qu'ils joignent avec ceux du Bugey, & qui sont portés par eux aux états de Bourgogne assemblés à Dijon, & quelquefois même à la cour. Les syndics font d'ailleurs la répartition des impositions, conformément à l'ordre qui leur est donné par l'intendant de Bourgogne. Le domaine de ce pays est engagé depuis long-temps à la maison de Condé, & appartient actuellement par héritage à celle de Conti.

Je suis, &c.

A Bourg-en-Bresse, ce 5 mai 1764.

LETTRE DXXIX.

LA FRanche-COMTÉ.

LA *Franche-Comté*, dont on estime la longueur à trente grandes lieues du Midi au Septentrion, & la largeur à vingt seulement du Sud Est au Nord-Ouest, est bornée au Nord par la Lorraine, au Couchant par la Bourgogne, au Sud par la Bresse, & au Levant par la Suisse.

Je crois vous avoir dit, madame, dans une de mes lettres précédentes, qu'elle étoit anciennement le comté de Bourgogne. La maison de ce nom la transmit par héritage à celle d'Autriche, de laquelle elle fut dépendante durant tout le cours du seizième siècle. Charles-Quint la comprit dans un nouveau cercle de l'Empire, qu'il forma des dix-sept provinces des Pays-Bas, sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. On donne depuis long-temps à cette province le nom de *Franche-Comté*; & c'est relativement au duché de Bourgogne même. Les possesseurs en effet de ce duché se trouvoient dans une sorte de dépendance de la France, parce qu'ils en étoient les premiers pairs laïques, & que cette province leur avoit été donnée comme descendans de la maison royale. Le comté de Bourgogne au contraire étoit possédé librement en toute souveraineté par des princes qui reconnoissoient à peine l'empereur pour leur chef.

D'ailleurs les ducs de Bourgogne imposoient des taxes sur leurs sujets, les assujétissoient à des services, à des redevances, à des prestations de foi & hommage, que les sujets des comtes n'ont jamais connus. Cette liberté & cette franchise étoient si bien établies, & parurent si légitimes, que lorsque les princes de notre maison de Valois réuni-

rent les deux Bourgognes , le duché resta soumis à ces anciennes charges , & le comté en demeura exempt. Les héritiers de la maison de Bourgogne continuerent à ménager la Franche-Comté ; & le droit de conquête sous Louis XIV , est le seul qui ait autorisé ce monarque à mettre cette province sur le pied où elle est aujourd'hui. Mais en voici l'histoire abrégée depuis sa première origine.

Les anciens habitans de la Franche-Comté étoient les *Séquanois* , peuples Celtes-Gaulois très-nombreux & très-puissans. Peu de temps avant l'entrée des Romains dans la Gaule, ces Séquanois eurent avec les *Æduens* (aujourd'hui les Autunois) de vives contestations par rapport à la primauté. Les premiers appellerent à leur secours les Germains , qui passèrent le Rhin , & battirent à plusieurs reprises les *Æduens*. Mais ces barbares ne voulurent point sortir de la Gaule , que les Séquanois , leurs nouveaux alliés , ne leur eussent abandonné quelques villes en deçà du Rhin , outre ce que l'on nomme aujourd'hui l'*Alsace* & le *Santgar* ; ce qui prouve que ces derniers s'étendoient bien au-delà des limites actuelles de la Franche-Comté.

Cependant les Romains ayant poussé leurs conquêtes jusques dans l'intérieur de

218 LA FRANCHE - COMTÉ.

la Gaule, se rendirent maîtres de la Franche-Comté, qu'ils érigerent en province, sous le titre de *Maxima Sequanorum*, c'est-à-dire, la principale des Séquanois. Ils fournirent même à ceux-ci les Helvétiens (aujourd'hui Suisses) & les Rauraques, qui leur étoient contigus. La ville de *Dôle*, étoit alors la capitale des Séquanois. Mais les Romains firent un grand établissement militaire à Besançon, nommé en latin *Vesuntio*, qui étoit au centre du pays, & qui devint la résidence du préfet. Ainsi cette ville eut les honneurs de capitale.

Les Séquanois suivirent long-temps la même religion que le reste de la Gaule, & avoient pour prêtres & pour magistrats de police des druides. Les Romains détruisirent l'autorité de ceux-ci, & les chassèrent, pour établir la religion Païenne, telle que la professoient les Romains. Mais le christianisme ne tarda pas long-temps à y dominer, sur-tout lorsque Constantin eut laissé la liberté de pratiquer ce culte sacré.

Au commencement du cinquième siècle, les Bourguignons, peuples de la Germanie, passèrent le Rhin, & s'emparèrent de la Séquanoise, sans trouver une grande résistance de la part des Romains, alors divisés sur le choix de leurs empereurs. Pendant plus de quatre siècles, les Gaulois vaincus

s'étoient si bien confondus avec leurs vainqueurs, que l'on ne connoissoit plus dans la Séquanoise que des Romains. Mais au cinquième siècle, on distingua deux nations, dont l'une, la conquérante, étoit la nation Bourguignone; l'autre domptée, avilie, entièrement déchue de sa gloire, étoit la Romaine. Les Bourguignons ne s'en tinrent pas à ce qui forme aujourd'hui la Franche-Comté. Tout le reste du pays, qui porte encore le nom de *Bourgogne*, & quelques provinces voisines leur furent également soumis. Et c'est ainsi que se forma le premier Royaume de Bourgogne, dont j'ai parlé dans mes précédentes lettres.

Les enfans de Clovis & de Clotilde s'emparèrent de cet état après la mort de leur père; & il devint le partage de plusieurs rois de la première race. Il ne cessa d'être assujéti à leur domination, ou à celle des maires du palais, qui régnoient sous leur nom, que lorsque la couronne même en sortit, pour passer sur la tête des descendans de Charles Martel. L'histoire des deux Bourgognes est encore la même, pendant la plus grande partie du temps que dura le second Royaume de la Bourgogne Transjurane.

On prétend que ces rois placèrent dans cette Bourgogne (ou Franche-Comté) quelques comtes amovibles, après lesquels ce

comté fut confié à *Léotalde*, dont le fils, nommé *Alberic*, lui succéda. Il mourut sans enfans, en 955; & sa sœur *Gerberge*, qui avoit épousé en premières noces *Adalbert*, marquis d'Yvrée, qui prenoit le titre de *roi d'Italie*, & en secondes noces *Eudes Henri*, duc de Bourgogne, se maintint dans la possession du comté, à l'aide de son second mari qui adopta *Otton-Guillaume* son fils du premier lit. Celui-ci en eût lui succéda dans les comtés de Bourgogne & de Mâcon; car quant au duché de Bourgogne, il en fut dépouillé, comme je l'ai dit ailleurs, par *Robert*, roi de France, fils de *Hugues Capet*.

Le successeur d'*Otton-Guillaume*, fut *Renaud I*, qui mourut en 1057, laissant toutes les possessions en Bourgogne à *Guillaume I*, son fils aîné, surnommé *Tête Hardie*. Le fils de celui-ci, *Guillaume II*, épousa *Etienne* de Vienne, héritière du comté de ce nom, qui étoit le dernier débris du Royaume de Bourgogne; & par cet héritage, ce comte se trouvoit suffisamment autorisé à espérer de faire revivre le titre de ce Royaume. Aussi s'intituloit-il dans quelques actes, *Roi de Bourgogne*. Cependant l'empereur *Henri IV*, passant par ses états, n'osa le décorer de ce titre. Il se contenta de lui accorder des terres qui

augmentoient l'étendue du comté de Bourgogne, telles que l'évêché de Lausanne, aujourd'hui le pays de Vaud.

De cinq fils que laissa Guillaume II, mort en 1087, *Renaud II*, l'aîné de tous, lui succéda. Il marcha à une croisade avec un de ses frères, laissant le gouvernement de ses états à son autre frère Etienne, qui, après la mort de Renaud, continua de les régir, pendant la minorité de *Guillaume III*, fils de ce même Renaud. Ce Guillaume mourut jeune, ne laissant qu'un fils en bas âge, qui vécut peu, & à la mort duquel, le comté de Bourgogne & les autres possessions qui y étoient jointes, appartirent de droit à *Renaud III*, fils aîné du comte Etienne.

Ce nouveau souverain du comté de Bourgogne, fut, comme ses ancêtres, très-puissant. Il convenoit cependant qu'il étoit vassal des empereurs d'Allemagne de la maison de Franconie, qui avoient hérité des derniers rois de la Bourgogne Transjurane. Mais cette maison de Franconie s'étant éteinte en la personne de l'empereur Henri V, Renaud refusa de rendre hommage à Lothaire de Saxe, élevé sur le trône impérial. Il soutenoit que ses comtés n'étoient point fiefs de l'Empire; qu'ils l'étoient seulement du Royaume de Bourgogne qui étoit

éteint; que si quelqu'un pouvoit prétendre à ce Royaume, c'étoit lui, & que du moins ce qu'il y possédoit devoit être regardé comme indépendant & ne relevant que de Dieu & de son épée. C'est depuis ce temps là, dit-on, que le comté de Bourgogne s'appelle *Franche-Comté*. Cette étymologie est plus honorable pour les comtes que celle qui se tire de ce que les Francs-Comtois ne payoient presque rien à leur seigneur. L'empereur Lothaire, irrité de la résistance de Renaud, arma contre lui le comte de Zeringhem son parent, auquel il donna l'investiture du comté de Bourgogne. Ce prince allemand fit une guerre sanglante à Renaud: mais à peine réussit-il à lui enlever quelques places du côté du Rhin & de la Suisse.

Renaud III mourut en 1148, ne laissant de son épouse Agathe, fille de Simon duc de Lorraine, qu'une fille nommée *Béatrix*, qui épousa l'empereur Frédéric I, dit Barberousse. Ce monarque vint avec sa femme se faire rendre hommage de tout ce que possédoient les comtes de Bourgogne dans le Dauphiné, le Lyonnais & la Bourgogne même, sans oser cependant former des prétentions sur le duché de ce nom, déjà reconnu pour être un appanage & la première pairie du Royaume de France. Ce fut à Besançon que l'empereur reçut tous

ces hommages ; & c'est alors qu'il en fit l'archevêque prince de l'Empire. Après sa mort arrivée en 1190 , l'impératrice comtesse Béatrix reprit la régence des états qui étoient son patrimoine. Mais son veuvage & sa régence ne furent pas longs. Elle mourut en 1193 ; & tout son héritage passa à son second fils *Otton*, auquel l'empereur Frédéric II, son frere aîné, consentit à l'abandonner sans difficulté, avec toute autorité sur l'ancien royaume de Bourgogne. Il le déclara même vicaire de l'Empire dans le Royaume d'Arles en tant que de besoin ; & c'est sans doute à cause de cette dignité, qu'*Otton* prit le titre de *Palatin* & l'ajouta à celui de comte de Bourgogne.

Otton I mourut en 1200 , ne laissant qu'une fille *Béatrix II*, qui épousa un autre *Otton*, duc de Meranie, pays qu'on ne trouve plus sur les cartes géographiques, mais qui étoit situé entre l'Allemagne & l'Italie, & qui comprenoit une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la *Carinthie*, la *Carniole* & l'*Istrie*. Ce seigneur, quoique puissant, déplut aux Bourguignons, par cela seul qu'il étoit étranger. Sa possession fut troublée par les prétentions des descendants de Guillaume, frere de Renaud III, & par conséquent oncle de Béatrix I. *Otton II* ne put terminer les guerres sanglantes

qu'ils lui firent, qu'en donnant sa fille *Alix* en mariage, à *Hugues de Bourgogne-Châlons*, arrière-petit-fils de ce même Guillaume.

Cependant *Otton & Béatrix* avoient un fils, nommé *Otton*, comme son pere, & qui lui succéda sous le nom d'*Otton III*. Il porta comme lui les titres de duc de Meranie & de comte de Bourgogne. Mais ce jeune prince étant mort en 1248, sans avoir été marié, *Alix & Hugues* furent comtes Palatins de Bourgogne. La Meranie passa dans une autre maison & fut alors démembrée.

Le fils d'*Alix & d'Hugues*, leur successeur, porta le nom d'*Otton IV*. Il épousa *Mahaut*, comtesse d'Artois, & par cette alliance, devint héritier de cette province des Pays-Bas. Il fut tué, en 1303, à la bataille de Cassel, en combattant pour le roi *Philippe le Bel* contre les Flamands. Son fils unique, nommé *Robert*, & surnommé *l'Enfant* à cause de sa jeunesse, lui succéda, mais pour peu de temps, étant mort en 1315. L'aînée des deux filles d'*Otton IV*, nommée *Jeanne*, avoit épousé *Philippe de France*, le second des fils de *Philippe le Bel*, & qui monta sur le trône à son tour, sous le nom de *Philippe le Long*. La cadette nommée *Blanche*, avoit été mariée à *Charles le Bel*, frere de *Philippe le Long*, & qui lui succéda.

Du mariage de Philippe avec Jeanne , héritière des comtés de Bourgogne & d'Artois , nâquirent plusieurs enfans ; un prince , qui mourut au berceau , & quatre princesses , dont l'aînée épousa *Eudes IV* , duc de Bourgogne . Sa sœur cadette , Marguerite , fut mariée à Louis I , comte de Flandres . Eudes mourut en pleine possession des comtés de Bourgogne & d'Artois , que lui avoit apportés la comtesse Jeanne . Ils avoient eu quatre enfans , deux garçons & deux filles , mais qui étoient tous morts jeunes & avant leur mere . Cependant l'un des deux princes ayant épousé l'héritière des comtés de Bourgogne & d'Anvergne , avoit laissé un fils que l'on nomma *Philippe* , & qui fut surnommé *de Rouvre* , du nom du château où il étoit né , près de Dijon .

Ce jeune prince , âgé seulement de deux ans à la mort de son grand-pere *Eudes IV* , devint possesseur du duché & du comté de Bourgogne , ainsi que de celui d'Artois . Le roi Jean , qui épousa en secondes noces la mere du jeune duc , eut la régence de ses états pendant sa minorité . A peine cette minorité fut expirée , que Philippe mourut en 1361 , dans le même château de Rouvre où il étoit né . En lui finit , comme je l'ai dit ailleurs , la première race des ducs de Bourgogne , descendans de Hugues Capet .

Le roi Jean réunit aussitôt à sa couronne ce duché, qui étoit la première pairie de son Royaume. Mais il ne put en faire de même pour le comté de Bourgogne, dont Marguerite de France, fille du roi Philippe *le Long*, étoit l'héritière naturelle par sa mère Jeanne. Cette princesse avoit été mariée, comme je l'ai dit plus haut, à Louis, comte de Flandres, qui avoit été tué à la bataille de Créci en 1346, mais qui avoit laissé un fils qu'on nomma *Louis de Male* du lieu de sa naissance. Celui-ci avoit épousé Marguerite, héritière du duché de Brabant, & n'en eut qu'une fille, nommée aussi *Marguerite*, qui fut mariée à Philippe de France, troisième fils du roi Jean, qui lui donna le duché de Bourgogne à titre d'appanage. Mais ce ne fut que sous le roi Charles V son frère, que le nouveau duc en fut pleinement investi avec tous les droits de la souveraineté, compatibles avec la dignité de premier pair du Royaume.

Depuis cette époque, le comté de Bourgogne fut constamment uni au duché de ce nom, & l'histoire de ces deux provinces est la même, jusqu'à la mort de Charles *le Téméraire*, qui fut le quatrième & le dernier de cette seconde race des ducs de Bourgogne de la Branche royale de Valois. Entre toutes les grandes guerres que ce prince eut à soutenir, celle qui intéresse le plus la

Franche-Comté, est celle qu'il déclara aux Suisses, & dont voici l'occasion.

Le comté de Bourgogne s'étendoit autrefois bien plus qu'il ne s'étend aujourd'hui, tant du côté du Rhin, que de celui du Mont-Jura & de la Suisse. Mais à l'extinction de la maison des anciens comtes, & lorsque ce comté fut possédé par les ducs de Bourgogne, l'étendue en fut diminuée par différentes usurpations. Les princes de la maison de Châlons affectèrent l'indépendance dans plusieurs terres qui leur appartenoient, se fondant sur l'honneur qu'ils avoient de descendre des anciens souverains de la Franche-Comté. Les seigneurs de Neuchâtel & de Montbelliard s'autorisèrent également de cet exemple. Enfin, les Suisses, dont la révolte commencée dès le quatorzième siècle, avoit été si heureuse, s'étoient emparés de quelques contrées même assez riches & assez fertiles, entr'autres du comté de Ferrette.

Le duc Charles voulut rentrer dans les anciennes possessions de ses ancêtres, surtout dans la dernière. Il traita avec les Suisses, & leur proposa de la racheter d'eux. Ces républicains parurent d'abord écouter cette proposition avec plaisir : ils reçurent même du duc une somme assez considérable. Mais quand il fut question de le mettre en possession de ce pays, ils le refusèrent sans vouloir rendre l'argent. Charles le Témé-

raire ne supporta pas patiemment cet affront, & il déclara la guerre aux Suisses. Quelque bonne & juste que fût sa cause, le succès de cette guerre fut très-malheureux pour lui. Il perdit une première bataille à Grandson & une seconde à Morat, en 1476. Le duc de Lorraine s'étoit joint aux Suisses contre lui. Charles au désespoir, revint sur ses pas mettre le siège devant Nanci; & il y périt, en 1477, ne laissant de Marguerite d'York qu'une fille unique, Marie de Bourgogne.

Aussitôt après la mort du duc Charles, Louis XI s'empara du duché de Bourgogne, qui lui appartenoit incontestablement. Il se rendit maître aussi de la Franche-Comté, & mit garnison dans Dôle, Salins, Gray & autres places. Les Francs-Comtois ne s'y opposerent pas d'abord, parce qu'ils espéroient que Marie leur légitime souveraine épouserait le dauphin. Mais dès qu'ils furent qu'elle épousoit Maximilien d'Autriche, ils ne voulurent plus se soumettre à Louis XI, & chasserent les François. Ceux-ci firent diverses tentatives pour rentrer dans le pays, les unes heureuses, les autres sans succès.

Les choses restèrent pendant quelques années dans cet état assez fâcheux pour la province. Enfin Marie ayant eu deux enfans de Maximilien, un prince nommé *Philippe*, qui de bonne heure fut surnommé *le Beau*, & une princesse appelée

Marguerite, on arrêta le mariage de cette dernière avec le dauphin, fils de Louis XI, & qui monta depuis sur le trône, sous le nom de Charles VIII. Il fut stipulé que la princesse auroit en dot les comtés de Bourgogne, de Mâcon, &c. & que le dauphin en jouiroit, aussitôt que Marguerite auroit été conduite en France, & avant que le mariage fût consommé, ce qui ne pouvoit être de quelques années.

Les François se mirent donc encore une fois en possession de la Franche Comté, sans aucune difficulté, les Franch-Comtois étant toujours persuadés qu'ils obéissent à la petite-fille de leurs anciens maîtres. Mais ils ne furent pas long-temps sans être détrompés. Louis XI étant mort, ce mariage ne se fit point. Le roi Charles VIII s'occupa du soin d'enlever l'héritière de Bretagne à Maximilien d'Autriche auquel elle avoit été promise, pour l'archiduc Philippe, son fils, & il y réussit. Marguerite fut renvoyée; & il fut question de lui rendre la Franche-Comté; acte de justice, auquel le roi de France ne put se refuser. Cependant, ce fut au nom de Philippe frere de cette princesse, que le comté fut gouverné durant bien des années. La province ne fut alors tranquille, que parce que Charles VIII & Louis XII furent occupés à faire la guerre en Italie.

Pendant ce temps, le même Philippe, dit *le beau*, épousa Jeanne, héritière du

royaume de Castille. Ce prince non moins estimable qu'aimable, passa en Espagne & y mourut. Jeanne fut si vivement affligée de sa mort, qu'elle en perdit l'esprit. Leur fils Charles, si connu depuis sous le nom de *Charles Quint*, monta sur le trône de Castille, & peu après sur celui d'Arragon, vacant par la mort de son grand-pere, Ferdinand *le Catholique*. Il fut ainsi le premier monarque de toute l'Espagne. D'un autre côté, son pere Philippe lui avoit laissé la possession de presque toutes les provinces des Pays-Bas, & le comté de Bourgogne. Maximilien I, grand-pere de ce jeune roi d'Espagne, étant mort, Charles fut élu empereur à sa place. Il fit alors de la Franche-Comté une disposition fort sage. La voici.

Marguerite sa tante, la même qui avoit été fiancée au roi Charles VIII, vivoit encore. Promise une seconde fois à un infant de Castille, elle avoit passé en Espagne, pour l'épouser; & le mariage avoit été célébré. Mais l'infant mourut peu de temps après, sans postérité. Enfin cette princesse avoit épousé un duc de Savoie, avec qui elle avoit vécu pendant plusieurs années dans la plus parfaite union, & n'en avoit point eu d'enfans. On lui avoit assigné pour son douaire la Bresse qu'elle habitoit. Charles-Quint lui donna pour appanage viager la Franche-Comté. Elle en fut la souveraine pendant tout

le reste de sa vie; & c'est assurément le plus grand bien qui soit arrivé à cette province.

Cette duchesse douairiere de Savoie étoit pieuse, juste, bienfaisante, pleine d'esprit & de raison. Elle ménagea entre les deux Bourgoignes une neutralité, dont les Suisses se rendirent les garans. Ce traité signé & fidèlement exécuté de part & d'autre, fit, pendant plus d'un siecle, le bonheur des Franche-Comtois, & leur procura des richesses & de l'abondance, dans le temps où tous les pays qui les entouroient, en étoient privés par les horreurs de la guerre. Tranquille dans sa Franche-Comté & dans la Bresse, Marguerite s'employa plusieurs fois, avec succès, à négocier des treves entre l'empereur son neveu & le roi François I. En fin elle mourut en 1530, & fut enterrée à Bourgen-Bresse, auprès du duc de Savoie, son dernier époux.

Charles-Quint reprit alors possession de la Franche-Comté, qui fut gouvernée en son nom jusqu'en 1558. que cet empereur remit tous ses états héréditaires à son fils Philippe II. Celui-ci fut aussi souvent en guerre avec les rois de France, ducs de Bourgogne, que l'avoit été son pere. Mais la neutralité de la Franche-Comté ne subsista pas moins pendant tout son regne, celui de Philippe III son fils, qui vit commencer le dix-septieme siecle, & même pendant une partie de celui de Philippe IV.

C'est dans ce même siècle que la tranquillité de cette province commença à être troublée. Elle fut plusieurs fois attaquée par les François, & se défendit assez bien sous le regne de Louis XIII. Mais Louis XIV, en vertu des droits de l'infante Marie-Therese, sa femme, qui la lui avoit apportée en dot avec le Brabant, en fit deux fois la conquête en personne; l'une en 1668, & l'autre en 1674. Elle lui fut assurée par la paix de Nimègue en 1678.

Pendant la fin du dix-septieme siècle, & le commencement de celui-ci, on a distingué ceux qui regrettoient la domination d'Espagne, de ceux qui étoient sincèrement attachés à la France: on appelloit ces derniers *les Blancs*, & les autres *les Noirs*. Mais heureusement ces odieuses distinctions sont tout-à-fait abolies.

La moitié de la Franche-Comté est remplie de montagnes, & l'autre partie est plate & unie. Les principales rivières qui l'arrosent sont la *Saone*, & le *Doux*, qui a son cours presque tout entier dans la province, & se jette dans la Saone, à Verdun, très-près des limites des deux Bourgognes. Les autres rivières, telles que l'*Ougnon*, la *Louve* & le *Dain*, sont bien moins considérables. Mais cette province a une grande quantité de sources, de fontaines, de puits, qui ont des propriétés

bien remarquables, & des eaux minérales fréquentées depuis long-temps. Elle contient aussi des mines de fer, de belles & abondantes carrières de marbre, des grottes qui forment des glaciers naturelles, & des salines qui en font les productions les plus intéressantes. Je parlerai des plus remarquables de ces objets, en vous faisant, madame, la description des divers lieux de cette province.

Le pays uni de la Franche-Comté produit assez de grains de toute espèce, & même de bons vins & des fruits. Ce n'est cependant pas la meilleure partie de la province. Celle qu'on appelle *Franche-Montagne*, voit, il est vrai, naître à peine de l'orge & de l'avoine. Mais les pâturages en sont excellens & de la même nature que ceux de la Suisse. On y nourrit une grande quantité de bestiaux; & c'est avec leur lait & le sel du pays, que l'on compose des fromages, semblables à ceux de *Gruyères* en Suisse; & qui sont souvent vendus pour tels; ce qui forme une riche branche de commerce pour la province.

De toute ancienneté, ce pays a été couvert d'immenses forêts; & quoiqu'on en ait beaucoup défrichées, il en reste encore. Pendant long-temps elles ont été peu menagées. Mais maintenant on les conserve avec soin pour les salines. Les bois ont

occasionné l'établissement des forges; & celles-ci ont donné lieu à une fabrique d'armes à Besançon, qui a eu une grande réputation, & qui est encore la plus considérable de la Franche-Comté.

On élève aussi dans cette province des chevaux, aussi bien que des bêtes à cornes, & l'on tire des Haras du pays des chevaux plus ou moins fins. Ces derniers sont estimés pour le service: on les conduit à Paris en leur faisant traîner de petites charettes qui portent des fromages qu'on y débite aisément. Quant au climat, il est froid à cause du voisinage des montagnes qui sont chargées de neige une partie de l'année. Mais les étés sont communément beaux, & sur-tout les automnes.

On compte dans la Franche Comté six à sept cent mille habitans, qui occupent cent cinquante-cinq communautés, villes, bourgs ou simples paroisses. Ils sont naturellement spirituels: ils ont de l'intelligence pour leurs affaires, & de l'économie qui les a fait quelquefois accuser, mais à tort, de finesse & d'avarice. Ils sont très-propres à la guerre, sur-tout ceux de la montagne, étant forts & bien faits. C'est dans la cavalerie qu'ils aiment à servir; & les officiers des corps de ce genre y font avec une égale facilité, de bonnes remontes & de bonnes recrues.

Toute cette province est catholique; & l'hérésie n'y a jamais pu pénétrer. Il est vrai que les rois d'Espagne, à qui elle étoit soumise, avoient pris, pour l'empêcher, les meilleures précautions. Ils avoient établi une inquisition à Besançon. Mais elle étoit sage, modérée, présidée par l'archevêque, surveillée par le gouverneur. Tous les procès se portoient au parlement de Dôle, qui, au seizième siècle & dans le dix-septième, avoit une grande réputation de sagesse & de modération. Il sévissoit rarement; & ce n'étoit que contre ceux qui enseignoient avec scandale ou débitoient des livres contenant une pernicieuse doctrine. Rien de plus juste & de plus louable que cette conduite.

On divise la Franche-Comté entière en quatre grands bailliages, qui sont (pour les nommer dans le même ordre que je les ai parcourus) celui d'*Aval*, au Midi; ceux de *Dôle* & de *Besançon*, dans le milieu, & celui d'*Amont*, au Nord. Ces mots *Aval* & *Amont* sont des expressions rustiques, qui signifient au dessus & au dessous, supérieur & inférieur. Je vais, madame, vous faire connoître dans les lettres suivantes ces quatre grands bailliages.

Je suis, &c.

En Franche-Comté, ce

1764.

L E T T R E D X X X.

S U I T E D E L A F R A N C H E - C O M T É .

LA première ville du grand bailliage d'*Aval*, que j'ai trouvée sur ma route, après être sorti du pays de Gex, est celle de *Saint Claude*, située entre des montagnes, sur le bord de la petite rivière de Lison. Elle doit son origine à une abbaye qui a été bien fameuse durant plusieurs siècles, & même jusqu'à nos jours. Les fondateurs de cette abbaye furent deux frères, *Saint Romain* & *Saint Lupicin*, qui vivoient dans le cinquième siècle. Le premier se retira d'abord seul dans la partie du Mont-Jura la plus montueuse, la plus stérile & la plus solitaire, qu'on appelloit *Condat*, pour y mener la vie heremitique. Quelque affreux que fût ce désert, le bruit de ses vertus & de ses austérités lui attira un grand nombre de disciples; son frère *Lupicin* qui étoit marié, ayant perdu sa femme, s'empressa aussitôt de l'y aller joindre.

Saint Romain mourut en 460, âgé de soixante-dix ans, & eut pour successeur *Saint Lupicin*, homme de l'austérité du-

quel on raconte des traits étonnans, & qui étoit bien moins indulgent pour lui-même que pour ses disciples. Sous son gouvernement qui dura vingt ans, on continua à mener dans ce monastere la vie anachorétique. Mais *Saint Ouyan*, qui ne lui succéda que quelque temps après sa mort, y établit la vie cénobitique, suivant une règle qu'on croit avoir été dictée par *Saint Martin*, évêque de Tours. A la mort de ce saint abbé, le monastere prit son nom à cause des grands changemens qu'il y avoit faits.

Saint Olympe ne fut que le sixieme abbé; & c'est sous lui que l'on commença à bâtir des maisons autour de l'abbaye. L'abbé étoit déjà seigneur de tous les environs, par la donation que lui en avoient faite nos rois de la premiere race. Les religieux travailloient & cultivoient ce terrain de leurs propres mains. Mais comme il y en avoit plus que les moines n'avoient pu en défricher, l'abbé Olympe permit à un certain nombre de gens du pays voisin de s'y établir. Bientôt la ville devint assez peuplée, pour que les habitans eussent besoin d'avoir une église paroissiale. *Saint Sapiant*, successeur de *Saint Olympe*, la leur accorda à la fin du sixieme siecle.

Au septieme, parut *Saint Claude*, qui gouverna pendant cinquante-cinq ans cette

abbaye, qui prit son nom, & qui le conserva par la suite. On prétend qu'il étoit de la plus haute naissance. Ses vertus, encore plus que sa noblesse, l'élevèrent sur le siege archiépiscopal de Besançon. Mais après avoir gouverné ce diocèse pendant assez longtemps, sans perdre de vue son ancienne abbaye, il y revint & y mourut l'an 696.

L'abbé *Saint Hippolite* devint évêque de Belley, & vécut sous l'empire de Charlemagne, qui, à sa considération, fit de grands biens à cette abbaye. On a encore une charte de cet empereur, expédiée en faveur de *Ricbert*, successeur de *Saint Hippolite*. Elle comprend la donation, non seulement de terres, mais encore d'une certaine quantité de familles entières, qui devinrent serfs de l'abbaye. C'étoit l'usage de ces temps là: il n'y avoit aucun seigneur ecclésiastique ou laïque, qui n'eût des sujets soumis à cette dépendance, dont le droit de main-morte d'à présent ne retrace qu'une foible image. Il est dit dans le diplôme de Charlemagne, qu'il donne ses sujets à l'abbaye, à cause de la douceur & de la charité de l'abbé. Effectivement les payfans & manans aimoient ordinairement mieux être soumis aux ecclésiastiques, qui les vexoient moins, & ne les menoient pas si souvent à la guerre.

Dans

Dans le siècle suivant, l'abbé *Agilmar* devint archevêque de Vienne, & archi-chancelier de l'empereur Lothaire; ce qui valut encore à l'abbaye de nouveaux dons en terres & en familles. *Agilmar* fut remplacé par *Remi*, qui fut archevêque de Lyon, & archi-chancelier comme son prédécesseur. Quelque temps après, un seigneur de la maison de Coligny, se fit moine dans cette abbaye, & lui donna tout son bien.

Lorsque l'empereur *Frédéric Barberouffe*, possesseur, comme je l'ai dit ailleurs, de la Franche-Comté, par sa femme *Béatrix*, vint dans cette province, il accorda aux abbés de Saint Claude sur leurs sujets des droits régaliens, d'une partie desquels nos rois les ont laissés jouir. La discipline monastique étoit alors très-relâchée dans cette abbaye. Ces moines, oubliant l'ancienne austérité de leurs saints fondateurs, avoient embrassé la règle de Saint Benoît, & y apportoient même de grands adoucissements. En un mot, ils étoient déjà trop riches & trop nobles, pour être très-réguliers.

En 1271, il fut établi entre ces religieux & le Chapitre de Lyon une espèce de confraternité. Il paroît que dès-lors ces deux corps n'eurent plus à recevoir dans leur sein que

des ecclésiastiques de la plus haute naissance. Cet usage s'est continué dans l'un & dans l'autre, & a été depuis confirmé par des bulles des papes, des diplômes des empereurs, & enfin par des arrêts du conseil des rois d'Espagne & de France. Aussi a-t-il été constamment observé; & je dirai à cette occasion que la liste des abbés de Saint Claude présente les noms des plus grandes maisons de la Franche-Comté, de la Bresse & de la Savoie. Les plus distingués sont ceux de *Trois*, de *Villars*, de *Vaudrey*, de *la Baume*. En 1482, l'abbaye fut possédée par le prince Jean-Louis, fils du duc de Savoie.

Dès l'an 1448, Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, de concert avec le pape, avoit nommé des commissaires, non pour réformer les religieux, mais pour faire des réglemens touchant le régime de l'abbaye. Les religieux cessèrent de vivre en communauté. Mais leurs revenus furent partagés en vingt-quatre prébendes, & neuf offices claustraux, espèces de dignités qui ayant eu autrefois des fonctions, n'avoient plus que des honneurs différens des prébendes ordinaires.

Ce fut en 1510, que cette abbaye fut mise pour la première fois en commende, & accordée en vertu d'un indult du pape à

Pierre de la Baume-Montivel, archevêque de Besançon, qui mourut en 1544, & qui eut pour successeur son neveu. Il y eut ensuite cinq abbés de la maison de Rye, dont quelques-uns furent archevêques de Besançon. Sur la fin de la domination Espagnole, un fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne, en fut pourvu. Louis XIV y nomma ensuite le cardinal d'Estées, puis son neveu.

Enfin sous le regne de Louis XV, cette abbaye a été possédée par le comte de Clermont, de la maison de Condé. Mais ce prince donna sa démission en 1742; & cette abbaye fut alors érigée en évêché du consentement des archevêques de Lyon & de Besançon, aux dépens desquels fut formé ce nouveau diocèse, composé de quatre vingt-sept paroisses, qui presque toutes étoient déjà dépendantes de l'abbaye de Saint Claude. Les moines eurent le titre de chanoines; & l'on forma des dignités, en réunissant les offices claustraux & en les changeant de nom.

Cette ville de Saint Claude a peu d'étendue, & ne renferme pas plus d'environ trois mille habitants. Les maisons y sont en général bien bâties, & l'on y voit une assez belle fontaine. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la chaise qui est dans l'église cathédrale, & qui renferme le corps de Saint Claude, miraculeusement conservé. Il

est encore entier , en chair & en os , quoiqu'il y ait plus de mille ans que ce saint solitaire est mort. La peau est si bien desséchée, qu'on peut la toucher par-tout : on reconnoît même la forme & les traits du visage. C'est vraiment , madame , une espece de merveille , que cette précieuse relique ait échappé à la fureur des Calvinistes , la ville de Saint Claude n'étant éloignée de Geneve que de sept lieues. Il n'y a d'ailleurs dans cette ville qu'une paroisse desservie par un vicaire perpétuel , que nomme le chapitre. On y trouve aussi une autre église pour une confrérie de lécoliers ; un couvent de carmes , un de capucins , un de religieuses de l'annonciation , & un hôpital.

Les environs de Saint Claude ne sont certainement pas agréables. Ils n'offrent que des rochers stériles , & un terrain fort aride, qui ne produit gueres que du buis. Il y a cependant quelques pâturages, où l'on nourrit des bestiaux, dont le lait sert à faire des fromages , qui sont un objet de commerce pour les habitans ; ainsi que les petites statues de saints , que les tourneurs du pays travaillent avec adresse , & qu'ils vendent aux pèlerins que la dévotion attire au tombeau de Saint Claude.

Le territoire dépendant de cette ville est d'une assez grande étendue , & offre sur les

frontières au Nord-Ouest des objets propres à satisfaire le voyageur curieux d'antiquités Romaines. Ce sont le village de *Moirans* ou *Moran*, les deux petits hameaux des *Villars* ou *Villers*, & le petit lac d'*Antre*, ainsi appelé parce qu'il a sa source dans une caverne. On y trouve des monumens & des ruines considérables, d'après lesquels on reconnoît qu'il y avoit autrefois une ville très-grande, qui renfermoit plusieurs temples. On a reconnu que l'un d'eux avoit été dédié au Dieu Mars, surnommé *Auguste*, & l'autre, du côté de la campagne, au Dieu Pan, récréé dans ces cantons, à cause des pâturages dans lesquels on nourrit des bestiaux. Quelques inscriptions, des débris d'architecture, de pavés en mosaïque, de marbre précieux, prouvent que ce lieu étoit considérable, & qu'il a été habité en partie par une légion Romaine, originaire de l'Afrique.

A quelque distance de ces lieux, est la paroisse de *Gigny*, remarquable seulement par son prieuré, soumis immédiatement au saint siege. Le bienheureux *Bernon*, de la race des comtes de Bourgogne, qui vivoit au commencement du dixième siècle, & premier abbé de Cluni, en fut le fondateur. Mais la discipline monastique ne s'y relâcha que trop promptement après sa

mort. Aujourd'hui , les religieux (s'ils portent encore ce nom) ne vivent point en communauté. Ils sont au nombre de vingt-cinq , qui ont chacun leur revenu : ceux qui obtiennent des offices claustraux , en ont un plus considérable. Ils portent au chœur l'habit monastique des anciens bénédictins : hors delà , ce n'est qu'un petit scapulaire étroit , qui les distingue des prêtres séculiers. Il y a , dans les environs de ce monastere , un grand nombre de cures à la nomination des différens offices claustraux , ainsi que des villages entiers dont la seigneurie est affectée à ces offices.

Orgelet , au Nord-Est de Gigny , est une très-petite ville , qui cependant a un bailliage , dépendant du grand bailliage d'Aval. Il n'y a qu'une paroisse , avec trois couvens , un de bernardins , un de capucins , & un troisieme de religieuses. L'air y est bon & très-pur. Elle renfermoit , il y a quelques années , trois à quatre mille habitans. Mais un terrible incendie l'a ruinée en 1752 , & en a réduit le nombre à un peu plus de moitié.

En montant vers le Nord , on arrive à la ville de *Lons-le-Saunier* , qui a un bailliage , regardé comme le premier siege du grand bailliage d'Aval. On prétend que ce nom lui vient de celui que portent dans

les salines les grandes mesures du sel, que l'on appelle *des Onces*. Le surnom de *Sau-nier* vient de ce qu'il y avoit autrefois des salines. Mais elles ont été épuisées, & ne produisent presque rien. Cependant on voit encore la fontaine dont l'eau a un flux & reflux comme celui de la mer. Elle est dans un faubourg de la ville, qui étoit très-anciennement connue, puisque Saint Délé, évêque de *Besançon*, au cinquième siècle, en étoit natif, & y fut inhumé. On voit encore dans l'église paroissiale son tombeau, & la châsse qui renferme ses reliques. A l'entrée de la ville sont les restes du château des anciens seigneurs de la maison de *Vienne*, & autour duquel s'est formée la ville même. Le nombre de ses habitans ne se monte pas à deux mille. Elle n'a qu'une paroisse, avec un couvent de cordeliers de la fondation de ces mêmes seigneurs, deux autres couvens d'hommes, & deux de filles, dont un d'ursulines, & l'autre de cordelières-urbanistes.

Ces dernières, fondées au commencement du quatorzième siècle, par les seigneurs dont je viens de parler, furent honorées des bienfaits des rois *Philippe le Bel* & *Philippe le Long*, & des reines leurs épouses. Elles eurent toujours pour abbesse des princesses & des grandes dames, & se mirent

dans l'usage de ne recevoir dans leur maison que des filles de qualité, de qui l'on exigea d'abord des preuves de huit quartiers, & ensuite de seize. Mais bientôt se relâchant de l'austerité de l'ordre de Saint François, elles se rangerent dans la classe des urbanistes, en adoptant tous les adoucissements accordés à la règle par le pape Urbain IV, & cessèrent de vivre en communauté. Elles ont aujourd'hui des maisons particulières, où elles vivent avec quelques novices qu'elles appellent leurs *Nieces*, & des prébendes ou revenus que l'abbesse accorde aux plus anciennes novices, ou aux *Nieces* de celles qui meurent. Elles ne font leurs vœux que lorsqu'elles sont près de parvenir à ces prébendes; & ces vœux consistent à suivre la règle de Saint François, telle qu'elle se pratique dans la maison. Elles ne portent de voile qu'au chœur, & n'ont d'autre marque de religion au dehors, qu'un petit cordon blanc de Saint François, qui leur sert de ceinture. Cependant elles sont dirigées par des cordeliers, & reconnoissent pour leur supérieur le provincial de ces religieux. L'abbesse est perpétuelle, & à la nomination du roi.

Mont-Morot, à une lieue Nord-Ouest de Lons-le-Saunier, n'est qu'un petit bourg, dont je ne fais mention, qu'à cause de ses

salines, que les anciens souverains du pays firent valoir aussi long-temps qu'ils purent, & qu'ils furent enfin obligés d'abandonner. Au commencement de ce siècle, on a essayé de les faire revivre, en tirant parti d'un lac d'eaux salées, & en écartant les eaux douces qui s'y étoient mêlées. On a réussi dans cette entreprise, par des moyens nouveaux, tels que les pompes à feu, les bâtimens de graduation, &c. & l'on est parvenu à faire un grand établissement de salines, au service duquel on a affecté les bois du voisinage.

Au Nord, & à deux lieues de Lons-le-Saunier, est le bourg de *Château-Châlons*, renommé par l'excellent vin qui croît dans ses vignobles. Il n'a qu'une paroisse, indépendamment de l'église d'une abbaye de bénédictines qu'il y a, & dont celle du bourg n'est, pour ainsi dire, qu'une vicairie. Le curé & tous les autres prêtres qui desservent l'une & l'autre église, sont à la nomination & à la disposition de l'abbesse. On croit que cette abbaye fut fondée, au septième siècle, par *Robert, Patrice*, c'est-à-dire, premier juge de ce qui forme aujourd'hui la Franche-Comté. Du moins, la première église de ce monastère fut consacrée par *Saint Leger*, assisté de treize autres évêques, dans le temps sans doute

que ce prélat étoit premier ministre & tout-puissant sous le regne de Clotaire II, & sous la régence de la reine Batilde, mere de Clotaire III.

On trouve dans la liste des abbeſſes de cette maison, des princeſſes du ſang des comtes de Bourgogne, & enſuite des dames portant les noms des plus illuſtres familles de cette province. C'eſt preſque de temps immémorial, qu'on eſt obligé, pour y être reçu, de prouver ſeize quartiers de pere & de mere. On en établit d'abord la preuve par titres; enſuite on la fait jurer par quatre gentilshommes de la province: l'abbeſſe & le chapitre, compoſé de quinze dames pourvues d'une prébende, en ſont les juges. Leurs vœux conſiſtent à ſuivre la regle de Saint Benoît, ſuivant qu'elle ſe pratique dans la maiſon. Ces dames n'obſervent point la clôture, & ne vivent point en communauté. Elles portent au cœur de grandes capes noires, & ſont toujours habillées de cette couleur dans leur maiſon. Mais quand elles ſont dans leur famille, elles ſont vêtues en ſéculières. En fin, elles ont, comme les cordelières-urbanifſtes, dont j'ai parlé plus haut, des *Nieces* & des *Ecolières*.

La petite ville de *Baume-les-Moines*, ainſi nommée par oppoſition à celle de

Baume-les-Dames, dans un autre canton de cette province, est à l'Orient de Château-Châlons, & à deux lieues de Lons-le-Saunier, près de la source de la petite rivière de Seille, dans un pays affreux, entre deux rochers arides & très-élevés. Elle ne renferme pas mille habitans. L'abbaye, dont elle porte le nom, étoit déjà, du temps de Charlemagne, mise au nombre des plus riches de son empire, & de celles qui devoient un service militaire au monarque. Au commencement du neuvième siècle, les religieux qui suivoient la règle de Saint Colomban, furent soumis à celle de Saint Benoît par Saint Tutice, autrement Saint Benoît d'Aniane. L'illustre & bienheureux Bernon, que j'ai fait connoître ailleurs, en fut abbé, & en tira un certain nombre de religieux, pour fonder la fameuse abbaye de Cluni.

On ne peut fixer l'époque, tant elle est éloignée, où l'usage s'est établi de ne recevoir dans l'abbaye de Baume que des gentilshommes, qui prouvent seize quartiers. L'église abbatiale, dédiée à Saint Pierre, est grande & assez belle. On y conserve le chef de Saint Désiré, évêque de Besançon, les reliques de Saint Lanthain, quelques-unes de Saint Maur, & plusieurs autres. On y voit aussi les tombeaux de plu-

seurs grands seigneurs, tels que de comtes de Bourgogne, de Vienne, de Châlons & de Montbelliard. Depuis plus de cent cinquante ans, cette abbaye est en commende.

Nozeroi, au Nord - Est de Baume-les-Moines, est une ville médiocre, mais assez jolie, & agréablement située sur une hauteur, au pied de laquelle coule la rivière d'Ain. Il y a un petit chapitre, composé d'un doyen & de six chanoines: il fut fondé, en 1411, par Jean de Châlons, prince d'Orange. On ne compte dans cette petite ville que sept à huit cents habitans, qui font quelque commerce. Au milieu est un château, fameux pour avoir été habité par les princes de la maison de Châlons qui s'y plaisoient beaucoup. Philibert de Châlons, prince d'Orange, un des plus grands généraux qu'ait eus l'empereur Charles - Quint, étoit né dans ce château. Il fut le dernier de sa maison, & laissa tous ses biens à ses neveux, princes de la maison de Nassau, qui porterent après lui le nom de princes d'Orange, sous lequel ils se sont rendus si fameux.

On voit près de cette petite ville un château qu'on appelle *fort Sainte-Anne*, & que sa situation sur un roc escarpé, rend imprenable. Les princes de la maison de Châlons le firent bâtir, pour y conserver dit-on, leurs titres. Aujourd'hui, il n'est

d'aucune utilité, ne défendant rien, ne fermant aucun passage, & n'en ayant point lui-même, qu'on ne puisse lui fermer.

La ville de *Pontarlier*, chef-lieu d'un petit bailliage dépendant du grand bailliage d'*Aval*, est située sur le Doux, non loin des frontières de la Suisse. Elle s'appelloit du temps de César *Ariarica*. Mais l'empereur Adrien, ayant fait construire un pont sur le Doux, lui donna son premier nom, qui étoit *Ælius*; & la ville ayant pris la même dénomination, s'appella *Pont-Ælien*, dont on a fait *Pontarlier*. Dans le siècle dernier, elle se trouva assez forte pour soutenir des sièges de plusieurs jours & de tranchée ouverte. Les fréquents incendies qu'elle a soufferts, ont réduit le nombre des habitans à trois mille. Il n'est pas surprenant que le feu y ait fait tant de ravages. Les maisons n'étoient alors couvertes que de chaume ou de planches: elles le sont aujourd'hui de tuiles; & quand on a passé les vieilles murailles, on en trouve de neuves & bien bâties. De deux paroisses qu'il y avoit avant le dernier incendie, il n'en existe plus qu'une, avec trois couvens d'hommes & un de filles.

Le climat de cette ville est froid, & le terroir peu fertile. Il n'y croît aucune espèce

de grains; on n'y voit point de vignes; & il n'y a des pâturages que dans quelques parties. Les habitans y élevent des bestiaux, & font même des fromages pareils à ceux de *Gruyères*.

La principale défense de la Franche-Comté de ce côté là, qui est frontiere de la Suisse, est le château de *Joux*, situé sur une montagne escarpée, au dessus de laquelle il s'éleve comme une pyramide. Dans le siècle dernier, il a soutenu jusqu'à quinze jours ou trois semaines de tranchée ouverte, & pouvoit même tenir davantage. C'est entre le pied de ce château & le bourg de *Tougues*, qui touche aux terres du canton de Berne, qu'est le passage fameux, taillé par Jules César dans les Alpes, & par lequel on peut pénétrer de la Suisse dans la Gaule.

Près de Pontarlier, est l'abbaye de *Mont-Benoit*. Elle tire son nom d'un saint homme appelé *Benoit*, qui se retira dans une caverne de la montagne où elle est bâtie. Il y fut enterré; & ses reliques y sont encore réées. Les chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin s'y établirent dans les premières années du douzième siècle; & quelques temps après, ce prieuré fut érigé en abbaye qui est à présent en commende.

L'abbaye de *Balorne* n'est pas éloignée de celle de *Mont-benoit*. Elle fut fondée, en 1114, pour des religieux bénédictins. Mais en 1136, *Saint Bernard* y établit ceux de son ordre, & leur donna pour abbé, *Brocard*, un de ses disciples. Elle est restée aux bernardins, & est fille de *Clairvaux*. Elle a un abbé commendataire.

On prétend que la petite ville de *Poligny*, chef-lieu d'un bailliage, & située à l'Occident de *Pontallier*, sur un rocher qui se perd dans le *Doux*, étoit, au neuvième siècle, très considérable. Mais elle a beaucoup perdu de sa grandeur & de sa population, par un siège qu'elle a eû, & par un affreux incendie qui, en 1673, la réduisit à trois rues, & le nombre des habitans à un peu plus de deux mille. La seule paroisse qu'il y a, est une collégiale, fondée, en 1475, par *Jean Choufat*, conseiller du duc de Bourgogne *Philippe le Bon*, & composée d'un doyen-curé, de douze chanoines & d'un bas chœur. Il y a aussi deux couvens d'hommes & deux de filles.

Les productions du territoire de cette petite ville ne consistent presque qu'en vins. Ainsi dans les années de mauvaise récolte, les habitans sont très-à plaindre. Ces vins mêmes ne sont pas fort estimés : ils se consomment dans le pays & ne vont pas

plus loin que Besançon ; rarement passent-ils en Bresse.

Il n'en est pas de même de celui d'*Arbois*, petite ville assez jolie, avec un bailliage, située au Nord de Poligny, & qui renferme près de quatre mille habitans ; une paroisse ; une collégiale, composée d'un doyen, & de douze chanoines, fondée par *Philippe le Hardi*, le premier des ducs de Bourgogne de la dernière race ; un prieuré simple, dépendant de l'évêché de Saint Claude ; deux couvens d'hommes, trois de femmes, & une commanderie de Malthe. Le vin blanc qui croît dans ses environs, a une grande réputation. On le boit dans différens pays, sur-tout quand il est bourru, c'est-à-dire, dans la première année après la vendange, & lorsqu'il fermente encore. On prétend que c'est le roi *Henri IV* qui a mis ce vin à la mode en France. Mais bien des personnes préfèrent de le garder pendant plusieurs années, & de lui laisser jeter tout son feu ; après quoi on assure qu'il est excellent.

On trouve aussi aux environs d'*Arbois* une assez grande quantité de coquilles de mer pétrifiées, & à *Vallempouliere*, village dans son territoire, une carrière de marbre bleu très-estimé.

Mais de toutes les villes de cette partie de la Franche-Comté, la plus considérable,

quoiqu'elle n'ait qu'un bailliage particulier, est celle de *Salins*, située au Nord-Est d'Arbois, dans une vallée fertile, sur la petite rivière de *Furieuse*, qui a sa source dans la ville même. On croit assez généralement que ce nom lui vient des salines qui y sont, & que ces sources sa'ées ont été connues des Sequanois & des Romains. Ce sentiment est appuyé par un assez grand nombre de médailles, & quelques autres monumens trouvés à Salins même.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville existoit au quatrième siècle, & qu'on en tiroit déjà du sel, en faisant évaporer l'eau de ses sources. Mais il paroît qu'un peu plus tard elles furent négligées. Les Barbares ruinerent les bâtimens qui servoient à l'exploitation des salines. Au commencement, Saint Sigismond, roi de Bourgogne, donna au fameux monastere d'Aganne (à présent Saint Maurice dans le Vallais en Suisse) la propriété de ces salines, qui étoient déjà d'un grand revenu. On ne fait trop quel parti les moines en tirèrent. Mais on voit qu'au dixième siècle, ils les inféodèrent à Alberic, comte de Bourgogne. Celui-ci les transmit à ses successeurs, qui, ainsi que lui, en ont fait long-temps hommage à l'abbaye. On en a la preuve dans une longue suite de reconnoissances des souverains de la Franche-Comté, jusqu'à

ce que le duché & le comté aient été possédés par les mêmes princes.

Les comtes de Bourgogne, pour défendre ces précieuses sources, firent construire plusieurs châteaux sur les montagnes qui les environnent. Le premier de tous s'appelloit *Château-sur-Salins*: il a été converti en un monastère de l'ordre de Cluni. Le second, placé sur la montagne de *Bracon*, en portoit le nom. On a bâti à sa place le fort *Poupet*, & ensuite le fort *Belin*, qui est encore à présent un de ceux qui défendent Salins. Sur une montagne à l'opposite, on a élevé un autre château, nommé le *Fort Saint-André*, qui outre l'avantage qu'il a de n'être point commandé, domine la ville qui est précisément au pied.

Ces mêmes souverains de la Franche-Comté firent de fréquens séjours à Salins; d'où il résulta que la ville s'augmenta, se peupla, & qu'il s'y fit successivement beaucoup d'établissémens. Dans l'état présent des choses, on y compte plus de six mille habitans; quatre paroisses, dont deux sont en même temps collégiales; l'une dédiée à Saint Anatoile, qui vécut dans un hermitage près de Salins; l'autre sous l'invocation de Saint Maurice, & qui a été tirée du chapitre métropolitain de Besançon,

avec lequel elle conférve encore quelque relation ; une troisieme église collegiale dédiée à Saint Michel ; un prieuré de l'ordre de Cluni ; trois couvens de moines mendians ; cinq de religieuses ; deux maisons de prêtres de l'oratoire , dont une est un college , & deux hôpitaux. Il y a aussi un présidial , indépendamment de la juridiction des salines.

Cette ville étoit autrefois divisée en deux parties , dont l'une s'appelloit *Bourg-de-Haut* , & contenoit la grande saline : l'autre nommée *Bourg-de-Bas* , renfermoit la petite. Le premier de ces bourgs a appartenu pendant assez long-temps à différentes branches de la maison de Chalons , & à des héritiers de ces branches. La seigneurie de *Bourg-de-Bas* étoit en souveraineté aux comtes de Bourgogne. Les rois d'Espagne , devenus possesseurs de la Franche-Comté , réunirent l'une & l'autre à leur domaine , & par conséquent toutes les salines. Mais ils ne surent pas en retirer un grand produit. Le rapport en fut bien plus considérable , sous Louis XIV , au moyen de la bonne administration qu'il y établit.

Ces salines sont un objet de curiosité , bien digne d'arrêter tous les voyageurs. La grande saline est entourée de murailles , & fortifiée de tours ; de sorte qu'elle res-

semble à une citadelle. Les puits d'eau salée, dans les galeries souterraines qui ont leur entrée au milieu de cette enceinte, & qui s'étendent sous toute la ville de Salins; les chaudières immenses dans lesquelles on fait bouillir & évaporer l'eau salée; les ateliers des ouvriers qui recueillent ce sel, le pétrissent, le font sécher, en font des pains, & en remplissent des tonneaux & des magasins; l'ordre admirable qui regne dans la distribution des travaux, dans les envois, & la comptabilité des salines; tout cela mérite qu'on l'examine, & en quelque façon qu'on l'étudie. La petite saline se gouverne comme la grande. Mais les eaux de ses sources ne sont pas si abondantes. Comme ces salines consomment une grande quantité de bois, on a obligé les propriétaires des forêts voisines, à fournir leur bois au prix que les fermiers taxent eux-mêmes. Il y a pour les salines une juridiction particulière, dont les jugemens sont communément très-sévères. On appelle de ses sentences, dans certains cas, au parlement, & dans d'autres au conseil du roi.

On trouve dans le bailliage de Salins, deux abbayes. La première, de chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, est *Goile*, à un quart de lieue de cette ville, & dont la situation est si agréable, vu l'ari-

dité du pays, qu'on la nommoit autrefois *Beaulieu*. Elle reconnoît pour son fondateur Gaucher de Bourgogne Vienne, sire de Salins, qui la fit ériger en abbaye au commencement du treizieme siecle. Elle a un abbé commendataire.

L'autre abbaye de filles de l'ordre de Saint François, au Nord & à quatre lieues de Salins, est celle de *Migette*, dont une comtesse de la maison de Châlons forma le projet au commencement du quatorzieme siecle; projet qui fut pleinement exécuté, en 1345, par son fils & son petit-fils. La premiere abbesse fut de la maison de Châlons même; & bientôt on se mit sur le pied de ne recevoir pour religieuses que des filles de qualité, comme dans l'abbaye de Lons-le-Saunier. Les cordeliers de Migette, adoptant les mêmes adoucissimens à leur regle, suivirent & suivent encore les mêmes réglemens & les mêmes usages. Il y a des bulles des papes & des arrêts du conseil qui les déclarent communs entre les unes & les autres; de sorte que celles-ci sont regardées dans la province comme de vraies chanoinesses.

Je suis, &c.

A Salins, ce 8 Juin 1764.

 LETTRE DXXXI.

SUITE DE LA FRANCHE-COMTE.

LE grand bailliage de *Dôle*, dont vous aitez lire, madame, la courte description, est quelquefois appellé par nos auteurs *Bailliage du Milieu*, parce qu'en effet il occupe le centre de la Franche-Comté. La ville dont il a pris son nom, & qui en est le chef lieu, a été la capitale de cette province, pendant tout le temps que Besançon, jouissant des privilèges de ville libre & impériale, n'étoit point sous la dépendance des souverains du pays. Cette ville de *Dôle* est si avantageusement & si agréablement située, dans un canton fertile, sur le *Doux*, que tous nos anciens auteurs nomment communément le canton dont elle est entourée, le *Val d'amour*. Elle est baignée par les eaux de la riviere de *Doux*, sur les bords de laquelle on ramasse en cet endroit des paillettes d'or.

Il n'est pas douteux que cette ville de *Dôle*, appellée par Ptolémée *Dola Sequanorum*, ne fût connue du temps des Romains, puisque les anciens historiens ne

manquent pas d'en parler. Mais indépendamment de ce témoignage assez authentique, les monumens qu'on trouve à ses portes & dans son enceinte, prouvent bien qu'elle étoit très-considérable du temps des premiers empereurs. Ces monumens sont des restes d'arcs de triomphes, de temples, d'aqueducs, & d'un amphithéâtre, où l'on se rendoit par une rue qui porte encore aujourd'hui le nom de *Rue des Arenes* : On y conserve un très-grand nombre d'inscriptions qui constatent cette antiquité.

Cependant l'histoire de Dôle paroît interrompue pendant plusieurs siècles. Il n'en est question qu'au commencement du dixième, lorsque des comtes particuliers s'étant soumis la Franche-Comté, s'établirent dans cette ville, parce que Besançon refusoit de les reconnoître, les habitans se regardant, d'après les privilèges qui leur avoient été accordés par les empereurs, comme membres de l'empire, & en tout indépendans des comtes de Bourgogne. Ces seigneurs fixerent donc leur résidence à Dôle, y tinrent leur cour, l'embellirent autant qu'il leur fut possible, &, par les fêtes qu'ils y donnoient, en firent un séjour si brillant, qu'on la surnomma *Dôle la Joyeuse*. Elle mérita & conserva ce surnom pendant plusieurs siècles. Mais au quinzième, en 1479,

les troupes du roi Louis XI étant entrées dans le comté de Bourgogne, y causerent de grands dommages, particulièrement à Dôle; si bien que nos mêmes auteurs disent que pendant quelque temps on l'appella *Dôle la Dolente*. L'empereur Charles-Quint la rétablit & la fit fortifier, c'est-à-dire, fit appuyer un rempart derrière ses anciens murs, qui d'ailleurs sont bons & solides, & fit creuser aussi quelques fossés au pied de ses tours. Cette fortification fut suffisante jusqu'au temps où les François, sous le règne de Louis XIII, menacerent la Franche-Comté, & sur-tout Dôle. Alors on s'attacha à augmenter & à perfectionner les défenses de cette ville: on creusa davantage les fossés; on traça par delà un chemin couvert; on commença même des ouvrages avancés, & l'on construisit des ravelins devant les portes.

Ces travaux n'étoient pas achevés, lorsque le prince de Condé, père du grand Condé, vint, à la tête d'une armée Française, assiéger Dôle, en 1636. Les habitans se défendirent avec courage. L'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, gouverneur de la province, s'étoit enfermé dans la ville; & de concert avec le parlement, il les engagea à une vigoureuse résistance. Après plus de deux mois de tranchée ouverte, le prince
leva

leva le siège. Mais on attribua généralement cette retraite à la nécessité où se trouvoient les François d'aller défendre la Picardie.

Après la levée de ce siège, on perfectionna encore les fortifications de Dôle. Cela n'empêcha pas que Louis XIV ne s'en emparât deux fois en personne, ainsi que de toute la Franche-Comté, comme je l'ai dit ailleurs; la première fois en 1668, & la seconde en 1674. Ce monarque fit d'abord réparer ou augmenter les fortifications de cette ville. Mais dans la suite il jugea qu'il étoit convenable aux intérêts de son royaume de les faire raser; & il le fit en effet.

La ville de Dôle renferme environ quatre mille cinq cents habitans; elle n'a qu'une paroisse, qui est dédiée à Notre-Dame, & même collégiale. L'église est vaste, bien bâtie, & passe pour une des plus belles de la province. On y voit le tombeau de Jean Carondelet, d'une famille bourgeoise de Dôle, que son mérite & ses talens élevèrent à la dignité de chancelier de l'empereur Charles - Quint. Le fils de ce chancelier, héritier de son mérite & de la confiance de ses souverains, fut archevêque de Palerme, & vice-roi de Sicile. Il érigea ce mausolée pour son pere, & la famille qui

subsiste encore , & qui est admise dans la confrérie de Saint George.

Il y a dans cette église une des deux hosties miraculeuses , qu'on assure avoir été vues , en 1608 , par plus de dix mille personnes , dans l'abbaye de Favernay , (grand-bailliage d'Amont) suspendues en l'air pendant trente-deux heures , à la suite d'un incendie qui avoit consumé le tabernacle , & l'autel sur lequel il étoit posé. Cette hostie transportée à Dôle en grande cérémonie en 1609 , y a toujours été révérée avec dévotion. La chapelle dans laquelle elle est placée est très-bien ornée.

Au dessus du portail de cette même église , bâtie sur une hauteur , est une tour très-élevée , qu'on apperçoit de fort loin. Cette tour étoit bien plus considérable au seizième siècle. Mais dans le dix-septième , lorsque le prince de Condé assiégea Dôle , ses canonniers parvinrent à abattre une partie de cette tour , d'où les assiégés voyoient tout ce qui se passoit dans le camp des assiégeans. Elle tomba avec grand fracas ; & l'on se contenta , après la levée du siège , de raccommoder ce qui en étoit resté. Elle est moins élevée de deux cents pieds.

Le prieuré de l'ordre de Cluni , qu'il y a à Dôle , est en même temps un collège , qui étoit agrégé à l'université , du temps

qu'elle étoit dans cette ville. Mais on y voit un autre college bien plus beau que le premier. C'est celui qui étoit, il n'y a pas long-temps, occupé par les Jéfuites, à qui il avoit été donné, en 1582, par Philippe II, roi d'Espagne. Il est si vaste, que les différens bâtimens font séparés par une rue. La cour du college, les classes & les logemens des pensionnaires font d'un côté: l'église & la maison des peres font de l'autre. Mais ces deux corps de bâtimens communiquent l'un à l'autre par une arcade qui traverse la rue, & au dessus de laquelle on a pratiqué un passage.

Les cordeliers ont à Dôle un couvent très-nombreux & très-confidérable, autrefois fameux par une inscription ridicule envers, moitié latin, moitié François, qu'on lisoit au dessus du portail, & qui a été effacée, il y a quelques années. On voit dans cette ville plusieurs autres couvens, soit d'hommes, soit de filles; tels que les minimes, les carmes déchauffés & les capucins; les religieuses du tiers-ordre de Saint François, les carmelites, les ursulines, & les filles de la vifitation de Sainte Marie. Les hôpitaux font beaux & bien servis.

Cette ville est en général bien bâtie. Il y a sur-tout deux belles rues, dont une porte le nom de Belançon, & l'autre celui

de Mont-Roland. Elles sont décorées de belles maisons & de beaux hôtels. Le palais où le parlement tenoit ses séances, lorsqu'il étoit à Dôle, est, dit-on, au même endroit où avoit été bâti le château des anciens comtes de Bourgogne. Le palais qu'occupent encore la chambre des comptes & le grand bailliage, est décent & convenable.

Les environs de Dôle sont renommés par deux belles carrières de marbre, dont la première est au petit village de *Sampans*, ou *Saint-Pan*, à une lieue Nord-Ouest de la ville. Le marbre en est de couleur de rose, veiné de blanc, & prenant aisément le poli: il est recherché. Un peu plus loin, est l'autre carrière de marbre pourpré, moins beau & moins agréable à l'œil que le premier. Tous deux ont un grand débit, tant à Lyon qu'à Paris.

Le bailliage de Dôle est d'une assez grande étendue. Cependant il ne renferme que deux petites villes un peu remarquables; celles de *Quingey* & d'*Ornans*, situées dans un canton peu fertile.

Elles ont chacune un bailliage, quoique la première n'ait qu'environ cinq cents habitans, & que l'autre n'en ait que mille, avec un prieuré & deux couvens, l'un d'hommes & l'autre de femmes. Il y a dans les

environs des mines de fer abondantes, pour l'exploitation desquelles on a établi dans les deux villes des fo ges qui s'entretiennent principalement avec les bois de la forêt de Chauz, dont l'étendue est considérable.

Je suis, &c.

A Dôle, ce 26 Juin 1764.

LET T R E D X X X I I .

SUITE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

LE grand bailliage de *Besançon*, qui va faire, madame, le sujet de cette lettre, n'est pas bien étendu. Il n'est formé que par la ville de ce nom, son territoire, & les possessions de l'archevêque. Au commencement de ce siècle, il étoit, en quelque manière, indépendant des souverains de la Franche-Comté, l'archevêque jouissant, comme prince de l'empire, des droits régaliens, & *Besançon* ayant aussi ceux de ville libre & impériale. Mais au dix-septième siècle, cette ville ayant renoncé à toutes ses prérogatives, se rendit absolument sujette du

roi d'Espagne. Elle l'est également de celui de France depuis la conquête que fit Louis XIV de toute la province, dont elle devint alors la capitale.

Je crois avoir dit, dans ma première lettre sur la Franche-Comté, quelque chose de l'antiquité de Besançon. César, qui la nomme dans ses commentaires *Vesuntio*, en parle comme d'une des plus fortes villes de la Gaule. Aussi s'y étoit-il plusieurs fois renfermé avec ses troupes, comme dans une place parfaitement sûre. Elle l'est en effet par la situation, étant entourée de la rivière du Doux de tous les côtés, excepté dans un espace de six cents pas, qui est fermé par une haute montagne, dont le pied touche des deux côtés à la rivière. C'est ce qui la rend très-aisée à défendre, & naturellement imprenable, du moins la partie qui seule existoit du temps des Romains, & qu'on appelle aujourd'hui *la Cité*.

Cette ville, devenue métropole, lorsque la Franche-Comté fut érigée en province Romaine, sous le titre de *Maxima Sequanorum*, parvint bientôt à un tel point de richesses, qu'on la nommoit quelquefois *Chrysoopolis*, c'est-à-dire, ville d'or. Ce n'est qu'après plusieurs irruptions des barbares, qui la ruinerent à différentes reprises,

qu'elle perdit beaucoup de son éclat. Mais l'avantage de sa situation lui fit toujours regagner une partie de la considération dont elle jouissoit du temps des Romains. On y apperçoit des restes magnifiques de son ancienne splendeur, & dont voici en peu de mots le détail.

Fort près de la ville, sont les ruines d'un amphithéâtre, qui pouvoit contenir plusieurs milliers de spectateurs, & qui par conséquent ne devoit convenir qu'à une grande ville. On y voit aussi celles d'un arc de triomphe élevé en l'honneur de l'empereur Aurelien. Une des portes de la ville s'appelle encore *la Porte Taillée*, parce qu'on prétend que César la fit tailler dans le roc, pour ouvrir un passage dans la ville au superbe aqueduc qu'il faisoit construire, & dont on voit encore des débris considérables. Cette porte taillée ne seroit plus, au commencement de ce siècle-ci, que comme d'une cinquième porte à la ville : mais elle étoit étroite, sombre & incommode. Louis XIV donna ordre qu'elle fût élargie & ornée; & ce ne fut pas sans beaucoup de travaux que ses ordres furent exécutés. On plaça sur la porte dans ce nouvel état une inscription dans laquelle on lit que César avoit commencé cet ouvrage, & que c'est Louis *le Grand* qui l'a achevé. Elle est

datée de 1715, dernière année de la vie de ce puissant monarque.

On prétend montrer encore dans l'enceinte & au dehors de Besançon, des ruines de quatre différens temples, dédiés aux quatre principales divinités, Mars, Venus, Apollon & Mercure, qui étoient honorées par les Romains dans les Gaules. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne creusé jamais soit dans la ville, soit dans ses environs, sans trouver des restes de pavés de mosaïques; des pierres & des marbres chargés d'inscriptions; des statues de marbre ou de bronze, entières ou mutilées; des têtes de divinités païennes; enfin des médailles des différens temps de l'empire Romain. Trois statues de marbre, ainsi trouvées, ont paru assez belles & assez entières pour pouvoir être envoyées au roi Louis XIV, qui les jugea dignes d'être placées, l'une dans les appartemens, & les deux autres dans les jardins de Versailles. Il y a dans le même château royal, quelques bustes de bronze trouvés aux mêmes lieux, & également beaux.

Mais presque tous les monumens anti-ques, découverts dans Besançon & autour de cette ville, ont été placés, partie dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint Vincent, où on les voit encore; partie dans le palais du cardinal Granvelle. Les étran-

gers curieux ont été long-temps à les admirer. Mais un incendie arrivé dans ce siècle-ci, & quelques autres accidens ont bien diminué ce trésor.

En construisant la citadelle actuelle de Besançon, on a éprouvé de quelle solidité étoient les fortifications romaines. Un mur, qui traverse d'un bras du Doux jusqu'à l'autre, séparoit entièrement de la ville, la montagne sur laquelle est bâtie cette forteresse. Pour ouvrir une communication de la citadelle à la ville, il a fallu percer ce mur, qui subsiste depuis dix-huit cents ans. Cette ouverture n'a pu se faire qu'avec des difficultés infinies. Les soldats qui y travailloient, disoient qu'ils auroient autant aimé percer un roc. Ce mur s'appelle aujourd'hui *Mur Saint Etienne*, parce que l'ancienne cathédrale, qui portoit ce nom, y étoit adossée. Elle a été entièrement détruite, lors du siège de la ville & de la citadelle, par Louis XIV. en 1674. La nouvelle cathédrale, dont je parlerai bientôt, est l'église de Saint Jean.

Dans l'état présent de Besançon, on appelle *la Cité*, ou haute ville, la partie qui, comme je l'ai déjà dit, étoit connue du temps de Romains. & qui a pour enceinte la rivière du Doux. Elle est enveloppée d'une fortification qui n'est point régulière, mais

dont le rempart est entrecoupé par huit tours bastionnées, portant des batteries dont les feux se croisent par-delà la rivière. Cette même *cit*é est jointe à la ville basse par un beau pont de pierre, au milieu duquel on a élevé un bel arc de triomphe, avec des inscriptions en latin, à la gloire de Louis XIV. Elle n'avoit au seizieme siècle, que quatre portes: on en a ouvert depuis, un plus grand nombre: mais elles ne conduisent pas loin, puisque l'on est toujours obligé, à cause de la rivière, d'en revenir au pont. Cette ville haute touche, par son extrémité supérieure, au front *Saint Etienne*, ou *mur des Romains*, derrière lequel est la montagne sur laquelle est la citadelle dont j'ai parlé un peu plus haut.

A l'autre extrémité du côté du pont, est la ville basse, beaucoup plus petite que la haute, mais bien bâtie & bien percée. Elle est aussi entourée de remparts & de fortifications, assez simples, mais bonnes. Dans cette même ville basse, & du côté de la campagne, est un petit fort, que l'on nomme le *Fort Griffon*, qui lui sert aussi de citadelle. Au reste cette ville basse n'étoit autrefois qu'un faubourg. Mais depuis qu'elle est entourée & fortifiée, elle fait partie de la ville même.

Je ne m'engagerai point ici, madame, dans une histoire détaillée de Besançon.

Je me contenterai , après vous avoir dit que cette ville ayant toujours été considérable par le nombre & la valeur de ses habitans , elle se défendit vigoureusement en 406 , contre les Vandales ; en 413 , contre les Bourguignons ; en 451 , contre les Huns ; en 1288 , contre les Allemands ; en 1335 , contre les ducs de Bourgogne ; en 1362 & 1364 , contre les Anglois , & en 1575 contre les Protestans ; je me contenterai , dis-je , de vous rapporter quelques traits des plus intéressans de son histoire , en vous nommant les évêques & archevêques , qui ont le plus illustré ce siège.

On regarde assez généralement comme le premier de ces prélats *Saint Ferréol* , que *Saint Irénée* envoya de Lyon avec *Saint Ferjeux* , pour prêcher la foi dans la Franche Comté. Ces deux apôtres furent martyrisés à Belançon , en 203 , de la façon la plus cruelle. Leurs corps , enterrés hors la ville , furent reconnus deux cents ans après , aux clous qui leur perçoient la tête & les principales articulations du corps. On les leva de terre ; & dès ce moment leurs reliques furent honorées comme elles méritoient de l'être. Au onzième siècle , on fit une seconde translation de ces deux corps Saints. On en plaça la plus grande partie dans la cathédrale que *Saint Ferréol* lui-même avoit

dédiée à Saint Jean l'évangéliste , & le reste dans l'abbaye de Saint Vincent de Befançon. C'est sur le chef de Saint Ferréol , que les archevêques de cette ville prêtent ferment , avant de prendre possession de leur siege.

Saint Lin , successeur de Saint Ferréol , fut remplacé par *Saint Antide* , martyrisé par ordre de Crocus , roi des Vandales^s , qui , au troisieme siecle , fit une affreuse irruption dans les Gaules. Il ne put pourtant pas venir à bout de prendre la ville de Befançon : mais il en ravagea tous les environs. Le Saint prélat ayant été au devant de ce barbare jusqu'au village de Ruffé , dans le dessein d'intercéder pour les ouailles , y fut massacré.

Parmi les successeurs immédiats de celui-ci , on ne voit que des saints , du nombre desquels est *Saint Hilaire* , qui reçut dans son palais l'impératrice Helene , mere de Constantin , & à laquelle il communiqua son dessein de faire bâtir une seconde église cathédrale en l'honneur de Saint Etienne. L'impératrice approuva fort cette idée , & lui envoya , quelque temps après , des reliques de ce saint , pour être placées dans la nouvelle église , qui n'a été détruite qu'en 1674.

A Saint Hilaire , succéderent *Panchaire*

& *Just*, qui vécut dans le quatrième siècle. Le premier fut obligé de se cacher, pour éviter la persécution de l'empereur *Constance*, qui s'étoit déclaré pour les Ariens. Le second fut exposé à celle de *Julien l'Apostat*, qui vouloit faire triompher de nouveau les erreurs du paganisme.

Au commencement du cinquième siècle, *Léonce*, dont les prédécesseurs avoient été tous canonisés, occupa ce siège, & prit le titre d'archevêque, ayant été reconnu pour métropolitain. *Saint Celidoine*, qui lui succéda, devint l'ami du pape *Saint Léon le Grand*, & reçut de l'impératrice *Galla Pacidia* des reliques considérables du corps de *Saint Etienne*, trouvé près de *Jerusalem* dans ce temps là. Il procura aussi à sa cathédrale le chef de *Saint Agapit*, martyr à *Prenefte*, près de *Rome*; le corps de *Saint Nicodème*, disciple de *Jésus-Christ*, & plusieurs autres corps saints. Malheureusement, pendant son épiscopat, le fameux *Attila* saccagea & pilla la ville de *Besançon*. Mais les plus précieuses reliques furent mises à couvert.

Après *Saint Antide II* de nom, & successeur de *Saint Celidoine*, *Besançon* eut pour archevêque *Gelmefle*, qui eut le malheur de tomber dans l'arianisme, à la persuasion de *Gondebaud*, roi des Bour-

guignons, peuples qui s'étoient convertis au christianisme, peu après leur entrée dans la Gaule. Ce monarque s'empara, à cette époque, de la Franche-Comté & de Besançon.

Je passe sous silence quelques autres archevêques de cette ville pour en venir à *Saint Donat*, qui vivoit dans le septieme siecle. Il étoit fils d'un duc des deux Bourgo-gnes, ou plutôt d'un gouverneur, avant que les ducs fussent héréditaires. Il fut d'abord disciple de *Saint Colomban*, fondateur du monastere de Luxeul, & devint ensuite, moins par sa haute naissance que par son mérite personnel, archevêque de Besançon. Mais il continua sur ce siege de pratiquer toute sa vie la regle austere de son ordre, & fonda dans Besançon, l'abbaye de *Saint Paul*, où il la fit également pratiquer. Sa mere étant devenue veuve, voulut aussi se retirer dans un couvent de filles. *Saint Donat* en établit un, & lui donna une regle. Mais par la suite, les religieuses s'en retirerent, & l'on y plaça un prieuré de bénédictins, qui enfin est devenu une paroisse, desservie par des minimes.

Vers la fin de ce même siecle, c'est-à-dire, du septieme, on voit quatre archevêques de Besançon, dont le dernier est l'illustre *Saint Claude*, que j'ai déjà fait

connoître, en parlant de l'abbaye qui porte son nom. Il mourut vers l'an 696. Après lui, la liste des archevêques offre moins de saints. On y trouve même quelques prélats qui firent peu d'honneur à leur caractère. Tel est *Felix*, qui s'étant fait mépriser & haïr par les habitans de Besançon, occasionna entre le peuple & le clergé une vive querelle, dont les suites furent très-sanglantes, & qui fut lui-même obligé de s'expatrier. Tel est aussi *Tairade II* de nom, qui ne se montra pas plus respectable par la conduite, & qui fut renversé & tué à la chasse par un sanglier. Mais *Abdon*, son successeur immédiat, & six ou sept autres menèrent tous une vie pieuse & édifiante.

Bernouin, qu'on croit généralement avoir été parent de Charlemagne, vivoit du temps de cet empereur. Il possédoit de grands biens de patrimoine, & reçut d'ailleurs beaucoup de bienfaits, dont il fit part à son église. La ville de Besançon avoit été pillée & ravagée par les Maures ou Sarasins, lorsque ces Mahométans pénétrèrent en France dont ils furent chassés par Charles Martel. La cathédrale & plusieurs autres églises avoient alors été brûlées. Bernouin les fit rétablir, & décora magnifiquement la cathédrale, à laquelle il fit présent des plus riches ornemens. Il

fit bâtir dans ses propres terres une église, où il plaça de précieuses reliques, & à laquelle il joignit un monastere qui ne subsiste plus, & dont les possessions sont unies au chapitre de la métropole. Il fut un des sept archevêques qui signerent le testament de l'empereur Charlemagne. Ce monarque partagea tout son mobilier entre dix-neuf métropolitains de ses états, dont celui de Besançon fut du nombre. Bernouin mourut sous le regne de Louis le *Débonnaire*, ayant eu part à toutes les grandes affaires qui se passerent sous ce malheureux regne.

Arduic, quarantieme archevêque de Besançon, vivoit sous le regne de Charles le *Chauve*, & obtint de cet empereur le droit de battre monnoie, dont il usa constamment, ainsi que ses prédécesseurs. Les monnoies de ces prélats furent les seules qui eurent cours pendant long-temps dans le comté de Bourgogne. Ils prétendoient que ce droit étoit exclusif; si bien qu'ils empêcherent tous les hauts barons de la province d'en user. Ils osèrent même le disputér aux comtes de Bourgogne, & réussirent à se maintenir dans cette possession, jusqu'à ce qu'au quatorzieme siecle un fils du roi Philippe le *Bel*, Philippe, dit le *Long*, lorsqu'il monta sur le trône, & qui avoit

épousé l'héritière du comté de Bourgogne, parvint à se soustraire à cette gêne. Mais du moins la monnoie des Archevêques concourut très-long-temps avec celles des comtes & des ducs de Bourgogne. Les pièces frappées par ces prélats portoient d'un côté la figure de Saint Etienne, patron du diocèse, & de l'autre le nom du prélat. De là vient qu'on les appelloit des *Eslevenins*, & qu'on comptoit dans le pays par livres *Eslevines*.

Thierry I, successeur d'Arduic, reçut de l'empereur Charles *le Chauve* des reliques de Saint Vincent, qui donnerent lieu à la fondation de l'abbaye de ce nom à Belançon. Ce prélat fut un de ceux qui élurent Boson roi d'Arles & de Bourgogne. Mais après la mort de ce prince, il ne voulut pas reconnaître son fils, & se déclara pour Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane. Il fut le chancelier de ce monarque; & depuis ce tems, les archevêques de Belançon ont pu éendre que ce titre étoit attaché à leur siège.

Je franchis, madame, un intervalle de près d'un siècle, pour en venir à *Hugues I*, élu l'an 1031. C'est le plus grand archevêque peut-être qu'ait eu l'église de Belançon: c'est du moins celui qui lui a procuré le plus d'avantages. Il étoit de l'illustre

maison de Salins, branche de celle des comtes de Bourgogne; & sa mere Erminburge, qui étoit très-riche, fit, à cause de lui, de grands biens aux églises de ces deux provinces. Ce prélat fit rebâtir ou achever magnifiquement l'église de Saint Etienne, & y établit un chapitre de chanoines, qui confraternisoit avec celui de Saint Jean: l'un & l'autre étoient riches & nombreux; & il résulta delà qu'il y avoit comme deux chapitres métropolitains à Besançon. Le pape accorda à ces chanoines de beaux privilèges, entr'autres celui d'officiers pontificalment, de porter tous la mitre à l'autel, même le diacre & le sous-diacre; d'être tous appellés cardinaux, & de marcher toujours vêtus de rouge, comme ceux de Rome. Les chanoines n'usent plus de ce dernier avantage: mais ils vont toujours dans la ville, vêtus de violet.

L'archevêque Hugues établit un troisieme chapitre dans l'église de Saint Paul qu'il fit rebâtir, & dans laquelle il voulut être enterré avec ses parens; ce qui fut exécuté. Son tombeau étoit au milieu du chœur. Mais cette église étant tombée depuis par vétusté, on en a bâti une nouvelle, où l'on a placé ce tombeau sur un monument encore plus élevé. Le chapitre de Sainte Magdeleine est

le quatrième de la fondation de l'archevêque Hugues.

C'est à ce prélat que l'archevêché de Besançon est redevable du titre, des prérogatives & des honneurs de prince de l'empire, dont ces prélats ont joui pendant si longtemps & dont ils jouissent encore. L'empereur Conrad ayant été appelé à succéder au royaume de Bourgogne par le testament de Rodolphe III, dont il avoit épousé la nièce, réussit à un certain point à s'y faire reconnoître; & son successeur, Henri de Franconie, prétendit le remplacer dans ce royaume, comme dans l'empire. Il eut grand besoin, pour remplir ce projet, de se ménager les seigneurs, & sur-tout les évêques de toutes les villes qui composoient l'ancien royaume de Bourgogne. A la tête des prélats, auxquels il accorda le titre de princes de l'empire, il mit l'archevêque de Besançon; & c'étoit Hugues I, qui occupoit alors ce siège.

Cet archevêque fut donc investi de tous les droits régaliens qui constatoient sa seigneurie. Ces droits s'étendoient sur toute la ville de Besançon, & consistoient en droits de cens & rente, & de justice, tant sur les séculiers que sur les ecclésiastiques, droits d'entrées, douane, qui étoient très-considérables. Mais par la suite, les comtes

de Bourgogne en disputèrent une partie aux archevêques de Besançon; & les habitans, de leur côté, refuserent de se soumettre à la plupart de ces assujettissemens. Après de longues discussions, & des procès intentés & soutenus, tant aux tribunaux de l'empire qu'à Rome, la ville de Besançon fut enfin reconnue pour ville libre & impériale; & les archevêques eurent le sort de ceux des grandes villes d'Allemagne. Ces prélats sont princes, mais non pas dans la ville où se trouvent leur cathédrale & leur chapitre; leur souveraineté est au dehors de leur ville principale.

Au reste, les seigneuries que les archevêques de Besançon possédoient au dehors, étoient assez considérables, pour les consoler de ce que les bourgeois leur dispuoient. La ville & le territoire de Vesoul, la ville de Gray, celle de Nyon dans le pays de Vaud; & un grand nombre d'autres belles terres, avoient été données à leur église. Mais les archevêques ne pouvant pas s'y maintenir, les inféoderent à des seigneurs plus puissans qu'eux, & qui consentirent à leur en faire hommage. Ainsi les comtes & les ducs de Bourgogne n'hésiterent pas à déclarer qu'ils relevoient d'eux pour Vesoul & pour Gray; & les comtes de Savoie firent de même pour Nyon. Mais le domaine des arche-

vêques se trouva très-diminué par ces inféodations. D'ailleurs, ils consumèrent une autre partie du patrimoine de leur église à fonder des monastères & des abbayes dans leur diocèse. Enfin le domaine temporel de l'archevêché a été réduit à un revenu très-médiocre, quoique la mouvance soit toujours fort considérable.

Une autre preuve très-honorable de la principauté de ces archevêques, c'est qu'ils avoient de grands officiers, & qu'ils inféodoient ces offices à des familles, qui les possédoient jusqu'à leur extinction; après laquelle l'archevêque pouvoit les accorder à d'autres. A chacune de ces charges inféodées, étoient attachés ou une terre ou un hôtel dans Besançon, & quelques droits utiles. La plupart de ces titres subsistent encore; & ceux qui les possèdent n'ont d'autre obligation que d'accompagner l'archevêque à son entrée, & d'y faire quelques fonctions.

La charge de maréchal héréditaire de cet archevêché, est le premier office, dont la maison de la Baume-Saint-Amour étoit en possession, il n'y a pas long-temps. Celui qui possède cette charge, porte l'épée devant le prince prélat à son entrée, & la porteroit devant l'empereur, si ce monarque venoit en cérémonie à Besançon. Il est obligé de

faire ferrer d'argent la haquerée sur laquelle monte l'archevêque à son entrée: mais aussi la mule lui appartient. Il avoit autrefois des droits sur les ouvriers en fer de la ville: il n'en jouit plus. La glebe actuelle de son fief est une maison dans Besançon, connue de tout temps sous le nom d'*Hôtel du Maréchal*, & qu'on appelle à présent, *Hôtel de Saint-Amour*.

Le second office est celui de Grand-Chambellan: il est dans la maison de Beauremont. Celui qui possède le fief qui y est attaché, prend, quand il le juge à propos, le titre de Grand-Chambellan héréditaire de l'archevêché. L'office de grand-mâitre-d'hôtel étoit possédé, en 1750, par le marquis de Boutavant; celui de grand-Echançon, par le marquis de Lesai, & celui de grand-Veneur, par le marquis de Grammont.

L'archevêque de Besançon avoit encore trois grands officiers, dont les fonctions étoient très-importantes, mais qui n'existent plus; le Maire, le Sénéchal & le grand-Chambrier. Le Maire veilloit à tout ce qui se passoit dans la ville, & y maintenoit la tranquillité: il en étoit, pour ainsi dire, le gouverneur. Comme ces fonctions étoient très-difficiles à remplir, les archevêques

crurent devoir les confier à la maison de Châlons. Les seigneurs de cette illustre race acceptèrent volontiers l'inféodation de ce titre, & les terres qui y étoient attachées. Mais ils négligèrent les droits & les intérêts des archevêques, qu'ils laisserent perdre. Cependant les héritiers de cette maison conservent le titre de maire héréditaire de la ville de Besançon.

Le Sénéchal avoit l'intendance des revenus de l'archevêché au dehors: mais cet office ne subsiste plus. Celui de grand-Chambrier, qui n'est plus qu'un titre, ainsi que celui de chancelier, n'est point héréditaire. A chaque vacance, ces deux titres sont conférés par l'archevêque à des chanoines.

Au reste, l'archevêque de Besançon a jouti, jusqu'au dix septième siècle, de la séance à la diète de l'empire. Son rang étoit le quatrième entre les archevêques non électeurs. Le premier étoit Salzbourg, le second Magdebourg, & le troisième Brême.

Je reviens à la suite des archevêques de cette ville. Hugues I, dont je viens de parler, mourut en 1066. Ses trois successeurs immédiats se firent honneur de porter le même nom que lui. On doit distinguer parmi eux *Hugues III*, fils de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne,

& frere du pape Calixte II. Il acheva de bâtir l'église de Saint Vincent, d'y joindre un monastere, & une abbaye qu'il enrichit & qu'il attacha à l'église métropolitaine; de sorte qu'il établit une grande affinité entre les moines, les religieux & les chanoines. Il fit d'ailleurs plusieurs autres biens à son église, à laquelle il étoit fort à portée de rendre de grands services. Enfin, il voulut partir avec deux de ses freres pour la terre sainte, & y mourut en 1100.

Pendant le cours du douzieme siecle, il y eut à Besançon dix archevêques, dont deux étoient de la plus illustre naissance; le premier, de la maison des ducs de Bourgogne, descendans de Hugues Capet, & le second de celle des comtes de Bourgogne, & fils de Gérard de Vienne.

Le dernier de ces dix archevêques est *Thierry II*, qui réunissoit bien des talens différens. Il est l'auteur des paroles & de la musique d'une prose en l'honneur de Saint Vincent que l'on chante encore à Besançon le jour de la fête de ce saint. L'air en est si harmonieux que les connoisseurs le regardent comme un chef-d'œuvre en ce genre. Ce prélat étoit d'ailleurs excellent à la guerre pour le conseil & pour l'exécution, grand ingénieur & habile

habile machiniste. Il passa à la terre sainte avec l'empereur Frédéric I, & fut d'une grande utilité à la prise d'Acres ou Ptolémaïde, le seul événement brillant de cette croisade. Il y mourut en 1191, d'une maladie épidémique, qui fit périr plus de cinquante évêques de l'armée chrétienne, & une multitude de seigneurs, entr'autres Frédéric, duc de Souabe, fils de l'empereur.

Mais tandis que cet archevêque Thierry II étoit dans la Palestine, les habitans de Besançon tenterent de s'arroger des droits & des franchises, auxquels ils n'avoient pas encore osé prétendre. Ils obtinrent de l'empereur la confirmation d'un règlement, qui est la base des libertés de la ville. Dès ce moment, les bourgeois adopterent une forme d'administration, qui subsista jusqu'au dix-septième siècle. Toute la ville fut alors divisée en sept quartiers, dont chacun avoit son enseigne. Chaque quartier choisissoit deux chefs pour l'administration commune, & qu'on appella gouverneurs. Ainsi il y eut bientôt quatorze gouverneurs qui trouverent le moyen de tout faire, en dépit du maire nommé par l'archevêque. Ces gouverneurs changeoient toutes les années, ou au plus tard tous les deux ans, & ne connoissoient d'autre supérieur qu'un conseil composé de tous les anciens gouverneurs. Par

la suite, ces chefs furent toujours pris dans les principales familles bourgeoises de la ville.

Presque tous les archevêques qui résiderent à Besançon, durant le treizieme siecle, eurent des querelles avec la bourgeoisie: mais celle-ci l'emporta toujours, & assura de plus en plus son indépendance. *Eudes de Rougemont* fut chassé de cette ville par les citoyens, qui détruisirent un château qu'il avoit voulu bâtir pour les contenir. Il mourut errant dans son diocèse, & fut enterré à l'abbaye de Bellevaud. Ce fut pendant ce même siecle, que s'établirent à Besançon les Dominicains & les Cordeliers du vivant même de leurs fondateurs.

Pendant le cours du quatorzieme siecle, on voit sur le siege de cette ville huit archevêques, dont six étoient des maisons les plus illustres, & qui furent tous occupés du soin de maintenir le droit exclusif, qu'ils prétendoient avoir, de battre monnoie dans toute l'étendue du comté de Bourgogne. *Hugues VI* de Vienne, l'un d'entr'eux, jeta un interdit sur la ville d'Auxonne, qui est du diocèse de Besançon, mais qui dépend du duché de Bourgogne, parce que le duc y faisoit frapper de la monnoie à laquelle il vouloit donner cours dans le comté. Le même prélat excommunia son propre oncle,

qui prétendoit faire battre monnoie dans les châteaux. Cette querelle dura long-téms avec une égale opiniâtreté de la part des archevêques & des seigneurs.

Mais enfin , Philippe *le Hardi* , premier duc de Bourgogne de la seconde race , ayant pris possession des deux Bourgognes , & voulant mettre fin à toutes ces contestations d'une manière sérieuse , vint assiéger l'archevêque *Guillaume III* dans son château de Gy. Le prélat tenta d'abord de s'y défendre vaillamment. Mais voyant qu'il n'étoit pas le plus fort , il capitula pour sa personne ; & sans rien relâcher des droits de son église , il aima mieux abdiquer son archevêché , & se retira à Metz. Dans la suite , ces prélats furent obligés de renoncer au moins au droit exclusif qu'ils prétendoient avoir. Les ducs de Bourgogne firent circuler leur monnoie dans toute la Franche-Comté , & les archevêques continuerent de faire battre la leur à Besançon.

Le premier archevêque qui remplit ce siège , au quinzième siècle , fut *Thiebaut de Rougemont*. Tout le temps de son épiscopat fut très-agité , les bourgeois ayant augmenté leurs prétentions , se sentant soutenus par le duc de Bourgogne , & favorisés par l'empereur même. L'archevêque fut contraint d'abandonner la ville , & de se retirer

dans sa terre de Gy. En partant il jetta un interdit sur la ville de Besançon. Les bourgeois firent tout ce qu'ils purent pour engager les chapitres des deux cathédrales à ne pas s'y soumettre : mais les chanoines voulurent obéir à leur chef. Ils essayèrent à cette occasion tant d'insultes , qu'ils se trouverent forcés de se réfugier à Quingey. Les moines eurent la complaisance de faire l'office : mais le pape leur enjoignit de se conformer aux ordres de l'archevêque & de lui demander pardon. Enfin tout étoit à Besançon dans une agitation terrible , & il y avoit une guerre ouverte entre l'administration civile & l'ecclésiastique. L'archevêque étoit alors au concile de Constance. On s'entremît pour pacifier les esprits & terminer ces différends : ils furent au moins *plâtrés* ; & les chapitres rentrèrent dans Besançon. Mais l'archevêque ne voulut jamais y mettre le pied : il fit le voyage de la terre sainte , revint à Rome , & y mourut , en 1429 , après vingt-cinq ans de l'épiscopat le plus malheureux.

Son successeur fut le fameux cardinal de la *Roche-Taillée* , en latin de *Rupe Sciffâ*. Il étoit de Lyon , d'une naissance commune , mais d'un grand mérite. Après avoir commencé par être enfant de chœur de la cathédrale de sa ville natale , il étoit parvenu à être évêque de Geneve , & ensuite archevê-

que de Rouen. Ce fut peut être , pour se rapprocher du concile de Bâle dont il étoit l'oracle , qu'il quitta Rouen pour Besançon. Lorsqu'il eut été reçu dans ce nouveau diocèse , le premier usage qu'il fit de son crédit , fut d'engager les peres du concile à soutenir les droits des archevêques de Besançon contre le corps municipal. Il obtint que le concile s'intéressât auprès de l'empereur Sigismond , qui fit un règlement , en vingt-deux articles , tout-à-fait favorable à la cause de l'archevêque. Les citoyens de Besançon parurent d'abord disposés à s'y soumettre. Mais dans la suite , ils éluderent si bien toutes les dispositions de ce règlement , qu'ils gagnèrent plus de terrain qu'ils n'en avoient perdu auparavant , & qu'ils furent admis aux dietes de l'empire parmi les villes libres & impériales. Le cardinal de la Roche - Taillée mourut en Italie , en 1437.

Un des successeurs de cet archevêque , fut *Quentin Ménart* , évêque d'Arras , homme de mérite , & très-estimé de *Philippe le Bon* , duc de Bourgogne. Pendant tout le cours de son épiscopat , il se défendit avec fermeté contre les citoyens de Besançon , qui détruisirent ses châteaux , tant à la ville qu'à la campagne. Le prélat obtint quelquefois satisfaction de la part des empereurs

même, & des papes. Mais, à tout prendre, il perdit plus qu'il ne gagna, & mourut, en 1462, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Charles, fils de Jean de Neufchâtel, l'un des premiers chevaliers de la toison d'or, succéda à l'archevêque Ménart, & fit dans son diocèse l'entrée la plus superbe, n'ayant alors que vingt-un ans. Il posséda longtemps ce beau titre d'archevêque, puisqu'il ne mourut qu'en 1498. Mais il ne résida pas beaucoup à Besançon, étant en même temps évêque de Bayeux, & se tenant plus en Normandie qu'en Franche-Comté. Il gouvernoit son archevêché par des vicaires généraux, tirés des monastères, & qui étoient évêques *in partibus*. Après l'extinction de la seconde race des ducs & comtes de Bourgogne, il parut plus dévoué à la France & au roi Louis XI, qu'à Marie de Bourgogne & à Maximilien; ce qui lui attira bien des chagrins & des dégoûts. Il fut remplacé sur son siège de Besançon, par un Flamand, qui avoit été précepteur de Philippe le Beau, pere de Charles-Quint, & qui mourut en 1502.

Le premier archevêque qui siégea à Besançon, pendant le seizième siècle, est *Antoine de Vergy*, prélat respectable par ses vertus & sa charité. Il eut aussi de grandes

querelles avec les gouverneurs-magistrats de cette ville, concernant leurs autorités respectives; & il perdit presque tous ses procès, l'empereur soutenant, ou du moins ménageant dans toutes les occasions les bourgeois de Besançon, & le parlement de Dôle étant toujours prêt à rendre des arrêts contre l'extension de la juridiction ecclésiastique. Mais si cet archevêque fut malheureux sur cet article, d'un autre côté, il eut le bonheur d'écarter de son diocèse le luthéranisme. La ville & le parlement, qui étoient ses ennemis à d'autres égards, le seconderent sur cet objet. Théodore de Beze & Farel étant venus prêcher la nouvelle doctrine, furent obligés de s'enfuir; & un assez grand nombre de citoyens qui penchoient pour les nouvelles erreurs, furent bannis de la ville.

Ce prélat eut pour successeur *Pierre de la Baume-Montrevel*, évêque de Geneve, que les Calvinistes avoient chassé de son siége en 1535. Celui-ci ne fut que deux ans archevêque de Besançon; & pendant ce peu de temps, il fit élire pour son coadjuteur *Claude de la Baume*, son neveu, dont le pere étoit gouverneur de la Franche-Comté. Comme ce jeune ecclésiastique n'avoit que douze ans, il fut convenu qu'en portant le titre d'archevêque, il ne jouiroit

que des deux tiers de son revenu , & que l'autre tiers appartiendroit à un chanoine , qui gouverna le diocèse après avoir été élu par le chapitre. Cette administration dura jusqu'à ce que Claude eût atteint l'âge de vingt-cinq ans.

C'est sous son épiscopat , en 1575 , que les Calvinistes conspirèrent pour s'emparer de Besançon. Leur complot fut conduit avec assez d'adresse , pour qu'on ne s'en apperçût que lorsqu'ils étoient déjà maîtres de la basse ville , & qu'ils entroient dans la cité. Mais le zèle des habitans suppléa aux précautions qu'on n'avoit pu prendre. Par bonheur , François de Vergy , gouverneur de la province , se trouvoit dans la ville. Il se mit à la tête de la bourgeoisie , & attaqua vivement les hérétiques conjurés. Ils s'étoient déjà emparés du fort du pont , & en avoient braqué les canons contre la ville. Mais on pointa contre cette batterie celle du mont Saint Etienne. Le canon des hérétiques fut démonté , & leur principal canonnier tué. Leur chef , qui s'avançoit dans la rue à la tête de sa troupe , eut le même sort ; & les conjurés furent mis en déroute. En s'enfuyant par dessus le pont , la herse tomba , & barra le chemin à plusieurs d'entr'eux , dont les uns se noyèrent en voulant passer la rivière à la nage , & les autres furent faits

prisonniers. Le magistrat jugea , condamna à mort & fit exécuter ceux des citoyens qui furent reconnus parmi ces prisonniers. On célèbre encore tous les ans , par une procession , l'anniversaire de la délivrance de la ville.

Ce mê nearchevêque, Claude de la Baume, fut fait cardinal en 1578, & mourut en 1584. C'étoit un très-riche bénéficiaire , possédant en commende l'abbaye de Saint Claude , & d'autres de la province , du plus grand revenu. Mais l'histoire nous dit qu'il donnoit aux pauvres tout ce qui lui restoit par delà les dépenses nécessaires pour vivre conformément à sa dignité.

A ce vertueux prélat succéda le fameux cardinal *Perennot de Grandvelle* , natif de Besançon même , dont le pere avoit été chancelier de l'empereur Charles-Quint , & qui avoit lui-même , pendant tout le cours de sa vie , rendu les plus grands services & rempli les plus importantes commissions. Il n'eut pas la satisfaction de faire son entrée dans sa ville archiépiscopale , où il croyoit finir ses jours , & mourut à Madrid deux ans après sa nomination. Son corps fut rapporté d'Espagne à Besançon , & enterré , comme il l'avoit ordonné lui-même par son testament , dans l'église des Carmes , où l'on voit encore son mausolée

avec celui de son pere & du reste de sa famille.

Je dirai à cette occasion qu'on remarque dans cette ville le palais du chancelier, pere de ce cardinal. Il est vaste, & a été beau dans son temps: du moins on peut en juger ainsi par les restes qui en existent; car il a essuyé un affreux incendie, dans lequel une infinité de monumens antiques, & même quelques meubles précieux, ont été malheureusement détruits. Le cardinal avoit placé dans le jardin de ce palais, la fameuse statue colossale de Jupiter, faite par *Myron*, célèbre sculpteur Grec. On la voit aujourd'hui dans les jardins de Versailles, près du théâtre d'eau.

Le successeur du cardinal de Grandvulle fut *Ferdinand de Rye*, dont le nom étoit illustre dans la province. Il gouverna son diocèse pendant cinquante ans, à la satisfaction de son clergé, du souverain, & des peuples. Philippe III, roi d'Espagne, unit en sa personne le titre de gouverneur à celui d'archevêque. Ce prélat, après avoir procuré à son chapitre la confirmation de tous ses privilèges; après avoir fait dans Besançon une infinité de nouveaux établissemens pieux & utiles, tels que des couvens des deux sexes, des collèges, des séminaires & des hôpitaux; après avoir bien défendu la

ville de Dôle, où il s'étoit enfermé, contre le prince de Condé qui en faisoit le siège, mourut cette même année 1636.

Durant le reste du dix-septième siècle & pendant celui-ci, les archevêques de Besançon furent tous d'une naissance illustre. *Anoine Pierre de Grammont* occupoit ce siège, lorsque Louis XIV fit deux fois, en 1668 & en 1674, la conquête de toute la Franche-Comté. Peu d'années après, ce grand monarque transféra le parlement de Dôle à Besançon, & lui donna la forme des autres parliemens de France, qu'il avoit déjà en grande partie, avec cette différence que les charges n'étoient point vénales & qu'elles le sont devenues. L'université de Dôle y fut aussi transférée. Louis XIV fit encore augmenter les fortifications de la citadelle de Besançon; & l'on fut alors obligé d'abattre l'ancienne cathédrale de Saint Etienne, & quelques autres églises, chapelles & bâtimens qui en étoient trop voisins.

Dans toutes ces circonstances délicates, l'archevêque se conduisit en prélat judicieux & charitable, uniquement occupé du bien de ses ouailles; sans prendre parti dans les querelles des rois de France & d'Espagne, & ne perdant pas de vue un seul instant son troupeau. Il veilla à la démolition de l'église de Saint Etienne; eut soin d'en

tièr les reliques, les effets précieux, les cendres des anciens archevêques qui y avoient été enterrés, & fit construire dans l'église de Saint Jean un caveau séparé, pour y déposer ces restes vénérables de ses prédécesseurs, dont on conserva avec soin les épitaphes. Il mourut en 1698, après avoir eu la principale part à la construction du magnifique hôpital militaire que l'on voit à Besançon.

Ce bâtiment, situé à l'entrée du Champ-de-Mars, est très-beau, & curieux à voir. Le grillage de fer sur-tout qui regne d'une des ailes à l'autre, & qui fait le portail de l'hôpital, est admiré des connoisseurs. On doute que les architectes eussent pu faire quelque chose de plus beau en pierre ou en bois. Ce bel ouvrage est de *Nicolas Chappuys*, & de ses quatre fils, habitans de Besançon.

On compte dans cette ville environ dix-huit mille habitans & huit églises paroissiales, outre un grand nombre d'autres. L'église cathédrale de Saint Jean, dont j'ai déjà parlé, renferme bien des reliques précieuses, parmi lesquelles est le Saint Suaire, qui y est honoré avec tant d'éclat, & qui y opère, dit-on, de fréquens miracles. C'est un linceul long de huit pieds, & large de quatre, tissu de lin terrestre, sur lequel sont imprimés, en couleur jaune, le corps, les

jambes, les bras, & les traits du visage de notre seigneur. On ne doute pas que ce saint suaire n'ait été autrefois tiré du saint sépulchre, & porté à Constantinople, où il étoit conservé avec respect. Lors du pillage & de la prise de cette ville par les Latins, il tomba entre les mains d'un des chevaliers Bourguignons, qui se trouvoient à cette expédition. Celui-ci l'envoya ou le porta lui-même à Besançon. On le plaça dans l'église de Saint Etienne, & l'on commença à l'exposer à la vue des fideles le jour de pâques. On en fit dans la suite une seconde exposition, le jour de l'ascension; & dans toutes ces occasions, il s'opéra un grand nombre de miracles.

Lors de la démolition de l'église de Saint Etienne, on transporta le saint suaire dans l'église de Saint Jean. Cette vénérable relique fut d'abord placée dans une tour joignant cette cathédrale, & faisoit le principal ornement d'une chapelle, sur laquelle la tour avoit été élevée. C'est là qu'on l'alloit prendre tous les ans pour le montrer au peuple, ou aux souverains qui avoient la dévotion de le voir. En 1729, on s'aperçut que les murs de la tour menaçoient ruine. Quoiqu'on ne crût pas le danger pressant, on résolut d'en tirer le saint suaire. L'archevêque & le chapitre ordonnèrent qu'on iroit le prendre en cérémonie,

pour le porter dans la cathédrale; ce qui fut fait par l'évêque de Philadelphie, suffragant de l'archevêque de Besançon. A peine ce prélat fut-il sorti de la chapelle, que la tour s'éroula avec grand fracas, mais sans tuer ni blesser personne. Les débris étant tombés en partie sur la cathédrale, ne firent que quelque ravage sur les voûtes, les toits & les couvertures. On continue de montrer cette précieuse relique du haut d'une tribune élevée, afin que tout le peuple puisse la voir, & que personne ne soit à portée de la toucher, excepté les chanoines chargés de la faire voir. Cette cérémonie attire de fort loin une grande affluence de peuple.

Le chapitre de cette métropole est composé de quarante-trois chanoines, dont sept sont dignitaires. Toutes ces prébendes & dignités sont électives. Mais il est d'usage de nommer les plus anciens à toutes les dignités, excepté à celle de haut-doyen, qui est la première, & que l'on réserve ordinairement pour un ecclésiastique de la plus haute naissance & d'un grand mérite.

Il y a encore dans Besançon une église collégiale, fondée en 1064, sous l'invocation de *Sainte Marie Magdeleine*. Le chapitre est composé de douze chanoines, dont le trésorier de la cathédrale est le doyen.

J'ai déjà nommé les abbayes de *Saint*

Paul & de Saint Vincent. La première fut fondée au septième siècle. Mais il paroît qu'au onzième, elle étoit habitée par des chanoines, qui dans la suite embrassèrent la vie commune, selon la règle de Saint Augustin, qu'ils suivent encore. Au seizième siècle, elle fut possédée en commende par de très grands seigneurs de la province. La seconde, fondée au onzième siècle, fut donnée en commende dans le cours du seizième, subit la réforme au dix-septième, & fut unie à la congrégation des bénédictins de Saint Vanne.

Cette même ville a aussi deux abbayes de filles. L'une est de bernardines, fondée, en 1226, en dehors, près de la porte de *Battans*. Ce monastère se trouvant dans la suite exposé aux ravages des ennemis, fut transféré dans *Belançon* même. Cette abbaye est immédiatement soumise au pape & à l'abbé de Cîteaux, sans être attachée à aucune filiation particulière. L'autre abbaye est de l'ordre de Saint François, & très-pauvre. Les religieuses sont *Claristes*, & ne voulurent point profiter de la permission que le pape Urbain, après leur institution, donna aux cordelières de posséder des biens en toute propriété. L'abbesse est triennale, & ne porte pour marque de sa dignité qu'une crosse de bois. On voit dans l'église

de ce monastere le tombeau de Jacques de Bourbon, second du nom, comte de la Marche, & roi de Sicile par sa femme Jeanne II. Ce prince se fit religieux du tiers-ordre de Saint François, & voulut être enterré dans une chapelle qu'il fit bâtir ici, & que l'on appelle *la Chapelle du roi Jacques*.

Outre ces quatre abbayes, il y a dans Besançon plusieurs couvens d'hommes & de filles, dont quelques-uns sont antérieurs & les autres postérieurs au dix-septieme siecle; un séminaire, un beau college, de très-grands établissemens charitables & hospitaliers. Les plus anciens couvens d'hommes sont ceux des cordeliers, des dominicains & des carmes. C'est dans l'église de ces derniers qu'est la chapelle de l'illustre confrerie de Saint Georges, toute composée de gentilhommes de Franche-Comté. Voici en peu de mots, madame, l'histoire de sa fondation.

Philibert de *Molan*, gentilhomme de cette province, étant revenu, en 1390, de la terre sainte, en rapporta des reliques, qu'on lui avoit assuré être du grand *Saint Georges*, dès-lors regardé comme le patron des chevaliers. Enchanté de cette possession, il fit bâtir, exprès pour les placer, une chapelle, attenante sa paroisse de Rougemont,

près de Vesoul, dans le bailliage d'Amont. Il rassembla avant qu'il put de chevaliers & de gentilshommes, pour célébrer avec éclat la dédicace de sa chapelle. La principale noblesse se trouvant ainsi réunie chez lui, il lui proposa d'établir une confrérie, dans laquelle on n'admettroit que des gentilshommes Franch-Comtois. Ils y consentirent tous; & l'on dressa le premier statut, dans lequel on régla la manière de célébrer la fête de Saint Georges, & de faire plusieurs autres actes de dévotion.

On décida ensuite que la société auroit un *Bâtonnier*, qui la dirigeroit, accommoderoit les différens qui s'éleveroient entre ses membres, & qui changeroit tous les ans; que d'ailleurs il régneroit entre les confreres une parfaite égalité, l'ancienneté de réception décidant seule du rang, & que, pour entrer dans cette société, on feroit des preuves de quatre degrés de noblesse. Dans le courant du seizième siècle, on fit plusieurs nouveaux réglemens sur la manière de faire les preuves; & il fut décidé qu'elles seroient jurées par quatre gentilshommes de la confrérie même: on les étendit même jusqu'aux côtés maternels. On régla de plus qu'aucun confrere ne pourroit être reçu qu'en personne, & non par procureur, & qu'il jureroit d'être fidèle à la foi catholique,

apostolique & romaine, & au souverain actuel de la province, sans jamais s'écarter de son service.

Ce premier établissement à Rougemont, se trouvant, dans le dix-septième siècle, exposé aux ravages des guerres, les gentilshommes choisirent, pour faire leurs dévotions & leurs cérémonies, l'église des carmes de Besançon. C'est là qu'elles se font encore, & c'est ainsi que cette maison religieuse est devenue le rendez-vous de la noblesse Franc-Comtoise. Il faut pour être admis dans cette confrairie, non-seulement faire preuves de quatre degrés de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel, mais encore tenir des fiefs dans la province, ou être du nombre des familles nobles qui en sont originaires, & qui, de tout temps, y ont possédé des terres. Ces dernières conditions sont expresses; de sorte que quelque noble que l'on soit d'ailleurs, il faut, pour être membre de cette compagnie, tenir nécessairement à la Franche-Comté.

Ces gentilshommes de Saint Georges ont obtenu de nos jours la permission de porter une marque distinctive de leur association. C'est une petite représentation en or de Saint Georges terrassant un dragon: ils l'attachent à la boutonniere par un ruban bleu. C'est à cette marque que l'on recon-

noît à la cour & à Paris les gentilshommes de Franche-Comté. On qualifie quelquefois mal à propos cet établissement du nom d'ordre: ce n'en est pas un. C'est une association respectable, & que l'on devroit même, avec la permission du souverain, imiter dans plusieurs provinces. Si les confreres prennent le titre de chevaliers, ce n'est pas parce qu'ils le deviennent en entrant dans la confrairie; c'est parce qu'ils le sont avant d'y entrer.

Il existe des listes de tous les confreres reçus pendant le cours des seizième & dix-septième siècles, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté; & ces listes peuvent être regardées comme de bons mémoires pour dresser un nobiliaire de cette province. Mais un grand nombre de familles dont les noms s'y trouvent sont éteintes. Celles qui subsistent encore sont les maisons de *Vienne*, d'*Achey*, de *Scy*, de *Vaudray*, de *Toulangeon*, de *Beaufremont*, de la *Baume-Montrevel*, de la *Baume-Saint-Amour*, de *Champagne*, de *Falletans*, de *Grammont*, de *Jouffroi*, de *Salives*, de *Saint-Maurice*, dont il y en a quatre portant le même nom, & qui ne se distinguent que par l'orthographe, quoique la consonance soit à-peu-près la même; de *Vatteville*, &c. &c.

Les plus beaux bâtimens de la ville de Besançon sont l'hôtel de ville, la maison du gouverneur, & l'hôtel de Grandvelle dont j'ai déjà parlé. Les greniers publics qu'on a fait élever dans ces derniers temps, méritent sur-tout d'être vus. Dans l'hôtel du comte de Saint Amour, on voit une orangerie magnifique, qui, dit-on, ne le cède qu'à celle de roi pour la grandeur & pour la beauté. Cette ville a aussi cinq belles fontaines, ornées de statues, & des promenades publiques, appellées *Chamars*. C'est un lieu planté de plusieurs allées d'arbres très-hauts, & autour duquel regnent les remparts de la ville, pareillement ornés de tilleuls très-élevés.

Les montagnes qui environnent Besançon, sont fécondes en curiosités d'histoire naturelle, en coquilles pétrifiées; sur-tout en cornes d'ammon, en pierres de conformation singulière, belemnites, astroïtes, &c. On y trouve des carrières de marbre parfaitement noir, & d'autres veiné de blanc. La grotte d'*Auffel* est une curiosité d'un genre déjà connu ailleurs. Ce sont des stalactites ou congelations pierreuses, telles qu'on en voit dans les grottes d'Arcy en Bourgogne, & dans différens endroits, tant en France qu'en d'autres parties de l'Europe. Les congelations sont formées par

l'eau qui dégoutte du haut des voûtes de ces grottes, & qui se gele avant d'arriver à terre. Elle y tombe quelquefois en formant des colonnes brillantes, à travers lesquelles on peut se promener, & qui présentent aux flambeaux, dont les curieux se font précéder, un spectacle bizarre, mais éclatant & singulier. Pour parvenir à en jouir, il faut pénétrer dans ces cavernes; ce qu'on ne peut faire qu'avec beaucoup de difficultés.

A cette occasion, je ne peux m'empêcher de vous raconter, d'après un historien moderne, ce qui, dans ce siècle-ci, est arrivé à un intendant de la province de Franche-Comté, qui, comme le dit ce même historien, pouvoit être un grand magistrat, un bon administrateur, mais qui étoit certainement un mauvais physicien. Cet intendant entendit parler des grottes d'Auffel, voulut les voir, les vit en effet, & en fut émerveillé. A son retour de ce petit voyage, il fit part de son enthousiasme à plusieurs dames, tant étrangères que du pays, qui soupoient chez lui. Toutes témoignèrent de la curiosité, mais furent retenues, parce qu'il avoit assuré que ce n'étoit pas sans peine qu'il étoit arrivé à la grotte, à travers les roches, les ronces & les pierres. « Mes-
» dames, leur dit l'intendant, j'ai quel-

» que autorité dans le pays; & si vous
 » voulez prendre jour pour le voyage d'Auf-
 » sel, je vous promets de vous y faire par-
 » venir sans embarras & sans difficulté ».

En effet M. l'intendant donne des ordres, pour que, sous peu de jours, on ait fait sauter les rochers, on ait écarté les ronces & les épines, on ait élargi l'entrée de la grotte. Tous ces travaux furent exécutés avec autant de zèle que de diligence; & la compagnie se rendit avec aisance au jour & au lieu convenus, à la grotte d'Aussel. Mais quel fut l'étonnement de nos voyageurs, lorsqu'ils ne virent ni les colonnes tant admirées, ni le spectacle brillant qui avoit séduit M. l'intendant. Le soleil s'étant fait sentir jusqu'à l'ouverture, & l'air extérieur ayant pénétré dans la grotte, toutes les congélations étoient fondues. Le haut ne présentoit plus qu'un rocher pelé, & le bas qu'une mare d'une assez vilaine eau.

Il a fallu depuis remettre cette grotte dans son ancien état, pour concevoir l'espérance de revoir ces beautés qui avoient été si longtemps à se former, ou du moins pour pénétrer plus loin dans la grotte, afin de retrouver les stalactites anciennes.

Ce diocèse de Besançon a huit cent douze paroisses, presque toutes dans la Franche-

Comté, mais qui ne composent pas toutes celles de cette province. Les archevêques de Lyon, l'évêque de Langres, & le nouvel évêque de Saint Claude sont en possession des autres. Ce bailliage n'offre d'ailleurs aucun lieu remarquable ni considérable.

Je suis, &c.

A Besançon, ce 10 juillet 1764.

LETTRE DXXXIII.

SUITE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

IL ne me reste plus, madame, qu'à vous faire connoître le grand bailliage d'*Amont*, ou bailliage supérieur, ainsi nommé, parce qu'il est au Nord de la Franche-Comté. Le chef-lieu en est, suivant quelques auteurs, la ville de *Gray*, & selon d'autres, celle de *Vesoul*. La première est du moins la plus commerçante de toute la province, à cause de sa situation sur la Saone que l'on y traverse sur un beau pont. Les grains, les provisions de toute espèce de la Franche-Comté, & celles même du Bassigny, qui en est

limitrophe , y abordent. On les embarque au port de Gray , & on les fait descendre à Lyon. Quelques-uns même passent par le Rhône , & sont conduits dans la Méditerranée. Cette ville est d'ailleurs située dans la partie méridionale de ce grand bailliage , du côté de l'Occident , sur le penchant d'une colline , & disposée en amphithéâtre. A ses portes & tout le long de la Saone , sont de belles plaines assez fertiles , même des prairies & des pâturages : aussi est-ce un excellent quartier pour la cavalerie.

Cette ville de Gray , fortifiée du temps de l'empereur Charles-Quint , étoit devenue une place assez forte. Lors de la première conquête de la Franche-Comté , Louis XIV ne jugea pas à propos de l'attaquer à force ouverte. Mais après avoir pris Dôle , il employa la voie de la persuasion pour engager les habitans à se soumettre ; ce qu'ils ne tarderent pas à faire. Le roi donna ordre aussitôt qu'on démolît les principaux ouvrages de la place ; au moyen de quoi , lors de la seconde conquête , les Grayois n'eurent d'autre parti à prendre que de se rendre comme la première fois.

On compte dans cette ville près de cinq mille habitans , avec une seule paroisse , à laquelle est jointe une assez nombreuse communauté

munauté de prêtres. Il y a trois couvens d'hommes, dont deux sont anciens, les Cordeliers & les Carmes: le troisieme est celui des Capucins, dans l'église desquels on voit une image miraculeuse de la Vierge, qui y attire journellement beaucoup de pèlerins. Les couvens de filles sont les Ursulines, les Carmelites, les dames de la Visitation, indépendamment des sœurs hospitalières qui desservent deux hôpitaux, l'un destiné aux enfans trouvés, l'autre aux militaires & aux pauvres de la ville. Le collège, qui est assez beau, a été dirigé par les Jésuites jusqu'à leur extinction. Outre le premier siege dépendant du grand-bailliage d'Amont, il y a dans cette ville un présidial établi par Louis XIV. Elle a aussi un corps municipal, composé, comme celui d'une grande ville, d'un maire & de plusieurs échevins.

Le séjour de Gray est très-agréable; & il l'étoit beaucoup aux anciens comtes de Bourgogne. Jeanne, leur héritière, qui devint femme du roi de France, Philippe le Long, s'y plaisoit infiniment. Elle habita pendant tout le temps qu'elle fut mariée avec son mari, & y retourna après qu'elle fut devenue veuve. C'est par ses ordres qu'on y bâtit un château à la même place où est celui d'aujourd'hui, qui appartient au domaine, mais qui, depuis long-temps,

limitrophe, y abordent. On les embarque au port de Gray, & on les fait descendre à Lyon. Quelques-uns même passent par le Rhône, & sont conduits dans la Méditerranée. Cette ville est d'ailleurs située dans la partie méridionale de ce grand bailliage, du côté de l'Occident, sur le penchant d'une colline, & disposée en amphithéâtre. A ses portes & tout le long de la Saone, sont de belles plaines assez fertiles, même des prairies & des pâturages : aussi est-ce un excellent quartier pour la cavalerie.

Cette ville de Gray, fortifiée du temps de l'empereur Charles-Quint, étoit devenue une place assez forte. Lors de la première conquête de la Franche-Comté, Louis XIV ne jugea pas à propos de l'attaquer à force ouverte. Mais après avoir pris Dôle, il employa la voie de la persuasion pour engager les habitans à se soumettre ; ce qu'ils ne tarderent pas à faire. Le roi donna ordre aussitôt qu'on démolît les principaux ouvrages de la place ; au moyen de quoi, lors de la seconde conquête, les Grayois n'eurent d'autre parti à prendre que de se rendre comme la première fois.

On compte dans cette ville près de cinq mille habitans, avec une seule paroisse, à laquelle est jointe une assez nombreuse communauté

munauté de prêtres. Il y a trois couvens d'hommes, dont deux sont anciens, les Cordeliers & les Carmes: le troisieme est celui des Capucins, dans l'église desquels on voit une image miraculeuse de la Vierge, qui y attire journellement beaucoup de pèlerins: Les couvens de filles sont les Ursulines, les Carmelites, les dames de la Visitation, indépendamment des sœurs hospitalieres qui desservent deux hôpitaux, l'un destiné aux enfans trouvés, l'autre aux militaires & aux pauvres de la ville. Le collège, qui est assez beau, a été dirigé par les Jésuites jusqu'à leur extinction. Outre le premier siege dépendant du grand-bailliage d'Amont, il y a dans cette ville un présidial établi par Louis XIV. Elle a aussi un corps municipal, composé, comme celui d'une grande ville, d'un maire & de plusieurs échevins.

Le séjour de Gray est très-agréable; & il l'étoit beaucoup aux anciens comtes de Bourgogne. Jeanne, leur héritiere, qui devint femme du roi de France, Philippe le Long, s'y plaisoit infiniment. Elle l'habita pendant tout le temps qu'elle fut brouillée avec son mari, & y retourna après qu'elle fut devenue veuve. C'est par ses ordres qu'on y bâtit un château à la même place où est celui d'aujourd'hui, qui appartient au domaine, mais qui, depuis long-temps,

a été engagé à des seigneurs particuliers. La reine Jeanne établit dans la chapelle de ce château, un chapitre qui subsiste encore & qui est composé de huit chanoines, d'un prévôt, & de quelques ecclésiastiques du second ordre: cette collégiale est regardée comme de fondation royale. J'ai déjà l'occasion de dire que cette ville appartenoit autrefois aux archevêques de Besançon, & que ces prélats l'inféodèrent aux comtes de Bourgogne, qui, pendant long-temps, n'en firent aucune difficulté de leur en rendre hommage.

Au reste, les grands chemins qui aboutissent à Gray, sont si beaux & si bien plantés, qu'on peut les regarder comme autant de promenades. Les environs sont remplis de curiosités & de singularités d'histoire naturelle, telles que les pétrifications, &c. Une partie de ce territoire est fertile; le reste est montueux & aride: mais l'on trouve en récompense des mines de fer & par conséquent des forges. A trois lieues de cette ville est le bourg de Gy, où les archevêques de Besançon ont un beau château.

A l'est du bailliage de Gray, est un bailliage peu étendu, mais qui renferme un assez grand nombre de commanderies. C'est celui de *Baume-le-Dames*, ou les *Nones*

ainsi nommé de son abbaye de filles, & par opposition à une autre petite ville, appelée *Baume-les-Hommes*, dont j'ai parlé dans une de mes précédentes lettres.

La ville de *Baume-les-Dames* ne renferme pas trois mille habitans, & n'a qu'une paroisse avec un couvent de capucins. Ce que l'on y voit de plus remarquable c'est son abbaye, fondée, vers le milieu du cinquième siècle, par Saint Romain & Saint Lupicin, freres, qui y placèrent pour première abbessè leur propre sœur. Bientôt ce monastere fut très-peuplé & fort fréquenté. Les rois de Bourgogne le prirent en affection, entr'autres Saint Gontran, qui y fut enterré. On y montre encore son tombeau, sur lequel on a sculpté le fameux songe de ce roi, en conséquence duquel il fonda plusieurs abbayes. Charlemagne & son fils Louis le *Débonnaire* s'empresèrent également à enrichir celle de Baume. Le premier de ces deux monarques lui fit tant de bien, qu'elle le regarde encore comme son second fondateur. Les religieuses, qui, au neuvième siècle, embrassèrent la regle de Saint Benoît, & qui l'observèrent d'abord très-étroitement, se relâchèrent dans la suite au point qu'aujourd'hui elles ne gardent pas même la clôture. Elles ne reçoivent parmi elles que des filles de qualité,

& sont regardées comme des chanoinesses ; quoiqu'elles fissent vœu d'observer la règle de Saint Benoît.

Je dois dire ici en passant que dans le ressort de ce bailliage de Baume-les-Dames, se trouve le comté de *Montbelliard*, possédé par le duc de Wurtemberg, qui d'ailleurs est prince de l'Empire, & indépendant de la France: il n'a été maintenu dans la jouissance de ces droits qu'après de longues discussions. Ce comté a en tout cent villages. Mais plus de la moitié sont compris dans quatre baronnies, qui sont *Hericourt*, *Blamont*, *Clemon* & *Chatelot*, absolument dépendantes de la Franche-Comté, & qui par conséquent reconnoissent sans difficulté la souveraineté des comtes de Bourgogne, c'est-à-dire, des rois de France, leurs successeurs. Aussi, le roi tient garnison dans la baronnie de *Blamont*, pour contenir le comte de *Montbelliard*. Au milieu de ce comté est une seigneurie, nommée *Mindœuvre*, que les archevêques de Besançon possèdent par moitié avec le comte de *Montbelliard*. Chacun d'eux tient sa partie en souveraineté, le roi laissant jouir l'archevêque, dans cette portion de son domaine, de tout ce qu'il peut prétendre en qualité de prince de l'Empire.

La ville de *Vesoul*, qui, comme je l'ai

dit un peu plus haut, dispute à celle de Gray l'honneur d'être le premier siége du grand bailliage d'Amont, & qui a, comme celle-ci, un préfidial, est agréablement située dans la partie septentrionale de la Franche-Comté, à deux petites lieues de la Saône, sur le penchant & au pied de la montagne appelée *la Motte de Vesoul*, & que baigne une petite riviere, nommée par le peuple *la Pouilleuse*. Au sommet de cette montagne, est une grande croix de bois, couverte de feuilles de fer blanc, qui se fait remarquer de plusieurs lieues. On a lieu de croire que Vesoul étoit une ancienne cité des Séquanois, & qu'elle portoit le nom de *Vesullum*, d'où les Romains firent *Castrum Vesulense*. Il paroît que les empereurs abandonnerent ce domaine aux archevêques de Besançon, qui l'inféoderent aux comtes de Bourgogne.

Avant le seizieme siecle, cette ville étoit beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais comme à cette époque, elle fut plusieurs fois menacée de surprise & de siege, on jugea à propos de la fortifier; & il fallut pour cet effet en diminuer l'enceinte. Dans l'état présent, elle n'est pas plus peuplée que la ville de Gray, c'est-à-dire, qu'elle ne renferme pas trois mille habitans. Elle n'a qu'une paroisse, qui est

en même temps une collégiale, composée d'un doyen & de huit chanoines, sans compter le bas chœur. Le chapitre avoit été fondé à Calmouthier, au onzième siècle. Mais les bâtimens en ayant été ruinés pendant les guerres des seizième & dix-septième il fut transféré à Vesoul en 1658, & uni à cette église par une bulle du pape Alexandre VII. Le couvent des capucins est le seul d'hommes; encore est-il hors de la ville. Les deux de filles sont des Annonciades & des dames de la Visitation de Sainte Marie. Il y a un hôpital assez bien renté, & un collège, que les Jésuites dirigeoient avant leur destruction.

A un quart de lieue de Vesoul, dans un endroit nommé *les Rippels*, on trouve deux puits d'eaux minérales, noires & froides, qui ont des vertus purgatives, dont on fait peu d'usage: ce qu'il y a de plus remarquable aux environs de cette ville, est ce qu'on appelle le *Frais-Puits*. C'est une source placée au fond d'une fosse, & qui, dans les temps ordinaires, donne assez peu d'eau. Mais à la suite des saisons pluvieuses, il s'éleve de cette fosse une colonne d'eau qui monte quelquefois à plus de quatre toises de hauteur, inonde les campagnes voisines, & couvre deux lieues de pays jusqu'à la Saône.

Ce regorgement d'eau sauva en 1557

la ville de Vesoul assiégée par le baron de Polvilliers, général de l'armée Allemande. Il n'avoit plu que vingt-quatre heures; & cependant le *Frais-Puits* vomit, le 15 novembre, une si grande quantité d'eau, qu'en moins de cinq ou six heures, toute la campagne en fut inondée. Les assiégeans croyant que les assiégés avoient quelque grand réservoir d'eau par le moyen duquel ils alloient submerger l'armée, gagnèrent les montagnes avec tant de précipitation & de frayeur, qu'ils abandonnerent leur artillerie, leurs provisions & leurs bagages.

Le bailliage de Vesoul a un ressort très-étendu. Il comprend quatre cent soixante-sept communautés qui se subdivisent en plusieurs parties, dont chacune a pour capitale une petite ville ou un gros bourg. Le territoire de Vesoul fait une de ces parties; la prévôté de *Jusséy* forme la seconde; celle de *Faucogney* la troisième, & les deux dernières sont formées par les territoires de *Luxeul* & de *Lure*, qui dépendent de deux grosses abbayes, dont je dois dire ici un mot.

La petite ville de *Luxeul*, peuplée seulement d'environ quinze cents habitans, est située dans une vallée remplie de bois & d'excellens pâturages, sur la petite rivière de *Brenchin*. Elle est fort ancienne, puis-

qu'elle étoit certainement connue du temps de Jules César. On croit qu'elle fut bâtie à cause de ses eaux minérales, parce que les Romains, qui en connoissoient la vertu, y ayant envoyé leurs soldats infirmes ou blessés, y formerent, pour leur habitation & leur défense, un camp retranché, qu'on appella *Castrum Luxorium*, du mot celtique *Lex* ou *Lux*, qui vouloit dire eaux chaudes, & d'où est venu le nom de *Issive*. Dans ces temps reculés, on prenoit ces eaux en bains, en douches, en boissons, & même en lavemens. On trouve encore des inscriptions qui prouvent incontestablement ce fait.

Au cinquieme siecle, le terrible Attila pilla, saccagea, & ruina de fond en comble la ville de Luxeul. Ce lieu resta désert & inconnu, jusqu'au commencement du septieme siecle; époque à laquelle Saint Colomban, né en Irlande, sortit du monastere de Bancor avec quelques-uns de ses disciples, passa en France, traversa les montagnes des Vosges, & vint fonder à Luxeul, ce monastere qui subsiste encore. Le bruit de ses vertus & de ses miracles se répandit si loin, qu'il fut appelé à la cour de Thierry, roi de Bourgogne. Mais ayant pris la liberté de reprocher à ce prince ses défordres, & ceux de sa grand'mere Brun-

haut, il fut persécuté par cette princesse, & obligé d'abandonner son monastere a Saint Gal, son disciple. Quelques années après, & sous le quatrième abbé, cette maison fut si peuplée, que l'on y comptoit jusqu'à neuf cents religieux, & qu'il y avoit chœur perpétuel.

Au huitième siècle, les Sarasins ayant pénétré en France, vinrent à Luxeul, & massacrèrent les moines. La ville & l'abbaye furent abandonnées pendant quinze ans. Enfin elles se rétablirent, & Charlemagne ne contribua pas peu à cette restauration, en lui accordant de grands biens & les plus beaux privilèges. Au neuvième siècle, *Ansegise*, vingt-huitième abbé, y introduisit la règle de Saint Benoît, au lieu de celle de Saint Colomban, qui fut ainsi oubliée dans le lieu même où elle avoit commencé. Cependant l'abbaye fleurit sous la nouvelle règle, & obtint au commencement du onzième siècle, à la recommandation de l'empereur Saint-Henri, l'exemption de la juridiction de l'ordinaire. Dans le siècle suivant, les empereurs lui accordèrent encore des terres, de grands privilèges, & même les droits régaliens. Les abbés de Luxeul firent, dans ce même temps, fermer la ville de murs, ne laissant au dehors que trois faubourgs, dans lesquels ils étoient

pas moins souverains que dans la ville même.

Il arriva qu'au treizieme siecle, l'abbé de Luxeul, mécontent apparemment des comtes de Bourgogne, s'avisa de choisir pour gardien, avoué & défenseur le comte de Champagne, en lui abandonnant une partie des revenus. Cet arrangement fut, dans la suite, la source de bien des contestations. Les rois de France, héritiers des comtes de Champagne, prétendirent faire valoir leurs droits sur l'abbaye; & les comtes de Bourgogne les leur disputèrent. De là, des guerres & des pillages, qui ne furent terminés que par le traité d'Arras de l'an 1435, & par lequel l'abbaye fut cédée à Philippe *le Bon*, comte de Bourgogne.

Vers la fin du quinzieme siecle, & au commencement du seizieme, cette abbaye fut possédée, non plus par de simples moines, mais par des gens de qualité, dont l'un, Jean de la Palu, consentit à mettre en arbitrage le droit de souveraineté qu'il prétendoit, & ceux de l'empereur Charles-Quint qui les lui disputoit, en qualité de comte de Bourgogne. L'empereur gagna son procès, & fut reconnu comme seul souverain dans Luxeul, en cédant quelques revenus à l'abbé. Depuis ce temps là les rois d'Espagne nommerent par indult à cette abbaye, d'abord des Cardinaux, &

ensuite de simples abbés commendataires : c'est ce qu'ont fait & ce que font encore les rois de France, devenus possesseurs de la Franche-Comté. En 1630, ce monastere avoit embrassé la réforme de la congrégation de Saint Vannes.

Au reste, les eaux minérales de Luxeul découlent, selon toute apparence, des Vosges, montagnes, au pied desquelles cette petite ville est située. Ces eaux tiennent beaucoup de la qualité de celles de Bourbonne & de Plombières; les premières en Champagne, & les autres en Lorraine; provinces également voisines de la Franche-Comté. Les eaux de Bourbonne, beaucoup plus fortes que les deux autres, sont employées pour des maladies plus graves & des accidens plus fâcheux: celles de Plombières sont plus douces. Mais les partisans des eaux de Luxeul prétendent que celles-ci sont préférables aux deux autres. Cependant la mode a trévalu, depuis le commencement de ce siècle, en faveur de Plombières. Les malades, qui en reviennent, & dont le chemin est de passer par Luxeul, s'y arrêtent seulement pour prendre des lavemens, qu'on dit être propres à rafraîchir, après que l'on a fait usage des autres eaux.

Le bourg de *Lure*, situé dans un pays

de bois & de montagnes , n'a que cinq ou six cents habitans. La fondation de son abbaye dont les terres dépendent à présent du bailliage de Vesoul, remonte aussi haut que celle de Luxeuil, c'est-à-dire jusqu'au commencement du septieme siecle. Ce monastere, fondé par *Saint Déicole* ou *Déile*, disciple & compagnon de Saint Colomban, fut bientôt presque en aussi grande réputation que celui de Luxeuil. Charlemagne, & Louis le *Débonnaire* son fils lui accordèrent également des terres & de grands privilèges. Mais sous les descendans de ces monarches, les possessions en furent abandonnées à des seigneurs laïques, qui en devinrent en quelque façon commendataires. Ces possessions parvinrent même à Valdrade, maitresse du roi Lothaire II. Cette dame s'étant convertie, se retira à Remiremont, & donna Lure à son parent Eberard ou Gérard d'Alsace, que l'on regarde comme la tige de la maison d'Autriche. Ce seigneur & Hugues son frere s'embarassèrent peu d'abord d'entretenir la régularité dans cette abbaye. Mais enfin dégoutés du monde, ils y rappelierent des religieux, & s'y firent moines eux-mêmes. Quelque temps après leur mort, le monastere fut ravagé par les Barbares: un peu plus

tard, la discipline y fut de nouveau rétablie.

Après l'extinction des rois de la Bourgogne Transjurane, cette abbaye devoit, vu sa situation, être sous la protection des comtes de Bourgogne. Mais les abbés aimèrent mieux se soumettre aux empereurs, qui leur accorderent les droits régaliens, & la qualité de princes de l'empire. Ils prirent donc ces titres, qui leur furent toujours contestés par les souverains de la Franche-Comté, & choisirent pour leurs avoués les comtes de Ferrette, dont les terres étoient dans leur voisinage. Bientôt la maison d'Autriche hérita de la maison de Ferrette, & défendit l'abbaye de Lure contre les souverains du comté de Bourgogne. Mais les empereurs Autrichiens ayant encore hérité de ce comté, les intérêts se confondirent.

L'abbé de Lure se trouvoit bien embarrassé pour se soustraire à la supériorité de la Franche-Comté, lorsqu'un abbé de la maison de Helmsiat, & qui l'étoit en même temps des abbayes de Lure & de Murbach en Alsace, imagina d'unir si bien ces deux abbayes, qu'elles fussent inséparables. Cette union établie par un légat du pape en 1554, & qui a subsisté jusqu'à nos jours, avoit fort gêné les comtes de Bourgogne. Mais

Louis XIV étant en même temps souverain de l'Alsace & de la Franche-Comté, ne détruisit point l'union des deux abbayes, & continua aux abbés la permission de prendre la qualité de princes de l'empire, ordonnant que la justice de Lure ressortît au bailliage de Vesoul & au parlement de Besançon, & celle de Murback aux tribunaux supérieurs d'Alsace.

Les choses sont restées dans cet état, jusqu'à ce que dernièrement on a converti ces deux abbayes en collégiales de fondation royale. On faisoit des preuves de noblesse, pour être admis tant à Lure qu'à Murback, & y mener la vie religieuse de l'ordre de Saint Benoît, non réformé. Les chanoines font les mêmes preuves: mais ils ne sont point astreints à l'austérité à laquelle étoient assujettis leurs prédécesseurs.

Il y a dans le bailliage d'Amont plusieurs autres abbayes moins considérables, mais qui méritent d'être nommées. Celle de Favernet, à quatre lieues de Luxeul, étoit anciennement une abbaye de filles. Au douzième siècle, on y substitua des moines bénédictins, tirés de l'abbaye de la *Chaise-Dieu* en Auvergne. Elle resta régulière jusqu'en 1582, que le roi d'Espagne y nomma en commende, autorisé par un indult du pape.

Mais en 1608, elle fut de nouveau mise en règle, en vertu du miracle de la sainte hostie dont j'ai parlé dans ma lettre sur la ville de Dôle. Les religieux qui l'occupent à présent, sont de la congrégation de Saint Vannes.

Les abbayes de *Bellevaux*, *Claire-Fontaine*, *Bitaine* & *Cherlieu* sont de l'ordre de Cîteaux, & datent du douzième siècle: elles ont aussi des abbés commendataires, dont les revenus ne sont pas bien considérables. L'abbaye de *la Charité* reconnoît pour fondateurs Jean & Etienne, comtes de Bourgogne. Celle de *Cormeille* de l'ordre de Prémontré, a été aussi fondée dans le douzième siècle, & est en règle.

A l'autre extrémité du bailliage d'Amont, sur la frontière de Champagne, est la terre de *Champlette*, une des plus belles du royaume. La petite ville, dont elle porte le nom, n'a pas deux mille habitans. L'église collégiale, qui est en même temps paroissiale, est belle & grande. La vue du château qui est tout-à-fait sur la hauteur, est très-agréable. On voit au milieu de la cour un puits vaste & profond, qui est réellement un ouvrage digne d'admiration. Il a fallu pour trouver l'eau, percer toute la montagne, & parvenir au niveau de la petite rivière de Salon, qui coule au bas.

Les environs de Champette font très-fertiles : le vin que produit ce canton , est fort estimé ; & c'est un objet de commerce pour le pays.

Je suis, &c.

A Vesoul, ce 2^{er}. août 1764.

LETTRE DXXXIV.

L'ALSACE.

JE viens de parcourir, madame, une province, qui, suivant la marche que je me suis prescrite dans mon voyage, est la première de celles du Nord de la France. C'est l'*Alsace*, dont le nom vient du mot Allemand *Elzass*, qui signifie habitans des environs de l'*Ell*, rivière qu'on appelle à présent l'*Ill*. Bornée à l'Orient, par le Rhin, qui la sépare des provinces de *Brisgau*, *Ortnau*, & du *Margraviat de Baden*; au Nord, par le bas Palatinat; à l'Occident, par la Lorraine & les montagnes des Vosges, & au Midi par la Franche-Comté, & les terres des cantons Suisses & de leurs alliés,

elle a trente-six lieues de longueur du Nord au Midi , sur douze de largeur.

Ne vous attendez point , madame , à trouver dans cette lettre une histoire , même seulement abrégée , de cette province. Je la ferai , à mesure que je décrirai les divers lieux qu'elle renferme. Cependant je dois vous dire ici que l'Alsace , soumise , comme les autres pays du monde , aux Romains , passa , lors du dénombrement de leur vaste empire , sous la domination des Allemands. Notre premier roi Clovis la leur enleva , à la fin du cinquième siècle , par la fameuse bataille qu'il gagna sur eux à Tolbiac près de Cologne. Elle fit partie du Royaume de France jusqu'en 940. que l'empereur Othon I s'en empara. Ses successeurs y établirent des gouverneurs Allemands , qui , dans la suite , prirent le titre de Landgraves , c'est-à-dire , ducs ou comtes du pays. Indépendamment de ces Landgraviats , il s'y forma des principautés , des comtés & des seigneuries relevant immédiatement de l'empereur. L'évêque de Strasbourg , quelques abbés & gros bénéficiers jouirent de la même immédieteté. Le premier de ces prélats prit même & prend encore le titre de Landgrave d'Alsace. Lors de la division des cercles de l'Empire , cette province fut placée dans celui du Haut-Rhin. Enfin , elle fut cédée , en 1648 , par

le fameux traité de Westphalie, aux armes victorieuses de Louis XIV, qui en a transmis l'entière souveraineté à ses successeurs.

Cette province, une des plus belles & des plus fertiles du Royaume, est arrosée par un grand nombre de rivières; dont les principales sont le *Rhin*, l'*Ill*, la *Brusch*, la *Musick* ou *Muffick*, la *Soor*, la *Zinsel*, la *Motter*, la *Saur*, la *Selzbach*, la *Lutier* ou *Lauter*, & la *Queiche*. L'air y est fort sain. Mais quant au climat, les hivers y sont longs & froids à cause de la proximité des montagnes; & comme les neiges dont elles sont couvertes, ne fondent qu'au mois de mai, on y passe tout d'un coup aux chaleurs de l'été. Cette saison même y est assez inconstante, à cause des pluies qui regnent jusqu'à la fin de septembre. Mais l'automne y est toujours agréable; &, par sa chaleur tempérée, elle procure à tous les fruits une parfaite maturité. La terre, fertile en grains de toute espèce, y abonde aussi en vins, en pâturages, en bois, lins, chanvres, safran, tabac, légumes, fruits, &c. Les montagnes qui séparent l'Alsace de la Lorraine, sont très-élevées, & couvertes, pour la plupart, de bois de sapins, de hêtres, de chênes, & de charmes. Indépendamment de ces bois, on trouve en bien des cantons de cette province des forêts considérables.

Il y a dans plusieurs villes de l'Alsace des manufactures de cuivre, des manufactures de couvertures de laine, de tapisseries, de bergames & de tiretaines. Ces dernières étoffes, moitié laine & moitié fil, servent à l'usage des habitans du pays, qui en font une grande consommation. Outre ces manufactures, il y a dans cette province une grande quantité de forges & de fourneaux de fer, où l'on fabrique divers ouvrages de ce métal.

Le commerce de l'Alsace consiste en bois, que les habitans vendent aux étrangers & sur-tout aux Hollandois pour la construction de leurs navires; en vins, qui sont transportés en Hollande, & de là en Dannemarck, en Suede, en Pologne & en Russie; en eaux-de-vie, en vinaigre, & en quantité d'autres denrées, telles que les chanvres, la poudre à tirer, les treillis, les cannavas, le safran, la térébentine, le suif, la graine d'oignons, de pavots, d'anis & de fenouil. Le blé est encore une branche de commerce des plus considérables de la province. On en transporte ordinairement en Suisse une grande quantité, qui fait rentrer dans la province une bonne partie de l'argent qui en sort au temps de la moisson & de la vendange, que les Suisses viennent faire en Alsace, parce que les habitans de cette

province, ne font pas en assez grand nombre pour ce travail. Ce qui fait un autre objet de commerce qui n'est pas peu lucratif, ce sont les bœufs, les chevaux, les cochons, & plusieurs especes de fruits, tels que les châtaignes, les prunes, &c. Il s'y fait aussi un débit très-considérable de tabac. Il y a eu des temps, où la fabrique de Strasbourg en débitoit douze cents quintaux par semaine, & par conséquent environ soixante mille par an.

Différentes nations habitent l'Alsace. Mais le corps principal de la population est formé par la nation Allemande, dont la langue est la seule en usage parmi le peuple. La langue Françoisse s'est introduite, non-seulement dans les villes, mais encore dans les villages; & il n'est personne au dessus du commun qui ne parle assez bien François pour se faire entendre. En général le peuple est fort appliqué à la culture des terres & au travail des vignes. Les Alsaciens originaires de la province sont bons & dociles, quoique très-attachés à leurs anciens usages & coutumes. Contens de leur fortune, quelque médiocre qu'elle soit, ils préfèrent une vie douce & tranquille à une situation plus avantageuse en apparence, mais qui leur coûteroit trop de soins. Amateurs du vin, de la joie & de la bonne chere, ils sont d'ailleurs très bons soldats.

Cette province est, quant au gouvernement ecclésiastique, partagée en quatre diocèses, qui sont celui de Strasbourg, dans l'Alsace même; celui de Besançon dans la Franche-Comté; celui de Spire dans le bas Palatinat, & celui de Bâle en Suisse. Quant au gouvernement civil, elle est toute du ressort du conseil royal & souverain de Colmar, & de l'intendance de Strasbourg. On la divise en trois principales parties: celle qui est au Midi, voisine de la Suisse & de la Franche-Comté, s'appelle *Suntgau*; celle du milieu, la *Haute Alsace*, & celle qui est au Nord, voisine du Palatinat, la *Basse Alsace*. La description & l'histoire abrégée du *Suntgau*, feront la matière de ma première lettre.

Je suis, &c.

En Alsace, ce 1764.

LETTRE DXXXV.

SUITE DE L'ALSACE.

SI vous êtes curieuse, madame, de savoir l'étymologie du mot *Suntgau*, nos auteurs

vous apprendront qu'il signifie en vieux Allemand, *Canton ou Contrée du Sud*. Le pays qui porte ce nom a environ quinze lieues de longueur sur dix de largeur. Il est mêlé de montagnes & de bois, & a des vallées où il croît du blé, du vin & des fruits. Les rivières qui l'arrosent, sont bordées de beaux & bons pâturages. Les mines de fer y sont assez communes. Il y en a aussi de cuivre & même d'argent. Sous les princes de la maison d'Autriche, ces mines produisirent une grande quantité de ce dernier métal.

Le Sontgau faisoit du temps des Romains, partie de la province Séquanoise. Les Bourguignons s'en emparèrent, comme de tout le reste du pays; & il resta sous la domination de leurs premiers rois, jusqu'à ce que les enfans de notre Clovis leur eurent succédé. Alors le Sontgau fit partie du Royaume de Bourgogne. Sous la seconde race de nos rois, il fut même compris dans la Bourgogne Transjurane, & passa ensuite aux premiers comtes de Bourgogne. Je crois avoir dit ailleurs que dans le cours du douzième siècle, Renaud III, l'un de ces comtes, en fut dépouillé par le duc de Zeringuen, qui soutenu de ses alliés, lui fit une guerre très-vive. C'est alors qu'il se forma, dans ce canton & dans ses environs, diffé-

rentes petites principautés & seigneuries Allemandes, qui restèrent indépendantes du comté de Bourgogne; de sorte que le Sundgau n'eut plus rien de commun avec la Franche-Comté que la juridiction ecclésiastique.

On croit que le comté de *Ferrette* (en Allemand *Fjin*) renfermé dans le Sundgau, fut anciennement possédé par une famille de ce nom, dont les comtes de Montbelliard héritèrent dans le douzième siècle. Mais la maison de ces comtes s'étant divisée en plusieurs branches, Ferrette devint le partage d'une branche cadette. A la fin du treizième siècle, un de ces seigneurs, du consentement de son fils, vendit son comté à l'évêque de Bale, à condition qu'il continueroit d'en jouir lui & ses descendants mâles, sous la mouvance du prélat. Cent ans après, le dernier de ces comtes abandonna une partie de ces domaines aux évêques. Mais Albert le Sage, duc d'Autriche, ayant épousé Jeannette, fille unique de ce même comte, son fils Rodolphe réclama toutes les terres de la maison de sa mère; & l'évêque de Bale les lui rendit, sous cette condition qu'il les tiendrait en fief de son église. Depuis cette époque, les ducs d'Autriche s'emparèrent successivement de tout le Sundgau, & le possédèrent

jusqu'en 1648 , que la France en prit possession en vertu du traité de Westphalie. Alors Louis XIV , voulant récompenser les services du cardinal de Mazarin , donna à ce prélat & à ses héritiers le domaine utile & la seigneurie du comté de Ferrette , s'en réservant la souveraineté , sans aucun hommage à l'évêque de Bâle.

Cinq petits bailliages font la division du Sundgau. Le premier par où j'ai passé , est celui de *Béfort* , dont le chef-lieu , qui porte le même nom , est la ville la plus considérable , & regardée comme la capitale de tout le pays. Cependant elle n'est pas grande , & ne renferme pas mille habitans. Il n'y a qu'une église , qui est en même temps paroissiale & collégiale. Les six chanoines & le prévôt qui composent ce petit chapitre , sont à la nomination du seigneur du comté de Ferrette , dont Béfort est le principal château.

Au seizième siècle , cette petite ville avoit déjà des fortifications antiques , dont on voit encore quelques restes. Mais Louis XIV ayant senti l'importance de cette place , qui couvre & défend la Franche-Comté , la fit fortifier par l'illustre & savant *Vauban* , qui déploya toutes les ressources de son art pour rendre imprenable cette place commandée de tous les côtés , & dont le

terrain

terrein est très - inégal. Aussi regardoit-il cette fortification comme son chef-d'œuvre par les difficultés qu'il avoit eu à surmonter. Depuis cette époque, il y a toujours à Bèfort une garnison & un grand état-major. Les environs sont agréables & fertiles, surtout en pâturages. A peu de distance, il y a des mines de fer qui sont aisées à exploiter, à cause du voisinage des bois qui fournissent en abondance de quoi chauffer les forges.

Le second bailliage est celui de *Ferrette*. Le chef-lieu n'est qu'un petit bourg, qui a un ancien château, mais où l'on ne compte pas trois cents habitans. Il est situé sur une hauteur, dans un canton très-fertile, à deux lieues de Bâle, vers la source de la rivière d'Ill, qui, comme je l'ai dit ailleurs, a donné son nom à l'Alsace même.

Le bourg de *Landsjër*, qui n'est gueres plus peuplé que celui de Ferrette, est le chef-lieu du troisieme bailliage. On trouve dans celui-ci deux forteresses, dont la plus grande est *Huningue*, presque à la portée du canon de Bâle. On commença à la construire en 1679, & elle fut achevée en 1682. La fortification consiste en cinq bastions avec des contre-gardes & des demi-lunes en avant. La ville est peu considérable, ne contenant pas plus de quatre-vingt-dix maisons bour-

geoises, indépendamment des bâtimens appartenans au roi, & nécessaires pour le logement de la garnison, qui consiste ordinairement en un ou deux bataillons. Les habitans, au nombre d'environ quatre cent cinquante, élisent eux-mêmes leurs bourgmestres & leurs juges ou prévôts. La place, qui est au milieu de la ville, est jolie, aussi bien que l'église paroissiale, qui est la seule.

Louis XIV avoit fait construire, à différentes reprises, un fort dans l'île qui est sur le Rhin, vis-à-vis d'Huningue. Mais à chaque traité de paix, il a été décidé qu'il seroit démolî; ce qui a été exécuté. On est même convenu qu'il n'y auroit point vis-à-vis d'Huningue de pont sur le Rhin. Cependant, en temps de guerre, on est dans l'usage d'y en jeter un de bateaux, qu'on retire à la paix.

La seconde forteresse qu'on voit dans le bailliage de Landser, est le château de *Landscron*, situé sur la croupe d'une montagne, à trois lieues de Bâle, tout-à fait sur la frontière de ce canton & de celui de Soleure. Il est fort par sa situation, mais très-petit: il n'a ordinairement pour sa garnison que des invalides. Louis XIV ne peut avoir eu d'autre dessein, en fortifiant cette place, que de contenir les Suisses.

Ce qu'on trouve de plus intéressant dans le quatrième bailliage, qui est celui d'*Alt*

kirck, c'est la petite ville de ce nom peuplée seulement de six cents habitans. C'est-là qu'est établie l'officialité de l'évêché de Bâle pour le ressort du conseil supérieur de Colmar.

Le dernier bailliage du Suntgau est celui de *Thanne*. La petite ville, qui en est le chef-lieu, située près de la montagne de *Ran*, sur laquelle il croît du vin très-estimé, est du diocèse de Bâle & contient environ deux mille habitans. Il y a une église collégiale, dont le clocher bâti sur le modèle de celui de Strasbourg, est très-élevé & très-beau. Cette église étoit anciennement un monastère, dont un abbé, nommé *Saint Amarin*, donna son nom à la vallée, qui est entre ce bailliage & la Lorraine.

Dans cette vallée est située la belle abbaye de *Masmunster*, habitée par des chanoinesses qui sont au nombre de douze, sous le gouvernement d'une abbesse. Il faut, pour être reçue dans ce chapitre, faire preuve de noblesse des côtés paternel & maternel, & être originaire d'Alsace.

Au reste, ce nom de *Masmunster* ne veut dire autre chose que *Monastère de Mizon*. C'est le nom du fondateur, dont le fils est enterré dans l'abbaye avec une épitaphe qui donne à son père le titre de roi. On ne sait où pouvoit être le royaume de ce per-

sonnage inconnu dans l'histoire. On soupçonne seulement qu'il étoit fils d'Adelbert, duc d'Alsace, sous les rois de la première race. Le monastere de Masmunster s'appelle en François *Moisevaux*.

L'abbaye d'*Ottmarsheim* est aussi dans le Suntgau, mais à l'extrémité opposée & sur les bords du Rhin. Elle est habitée par des chanoinesses, qui font les mêmes preuves qu'à Moisevaux. Mais elles sont très-pauvres; & il n'y a pas long-temps, qu'elles n'auroient pu recevoir aucune dame, si le roi ne se fût occupé de venir à leur secours.

Après avoir parcouru assez rapidement ces cinq bailliages, j'ai voulu voir, madame, la ville de *Bulhaufen* qui ne dépend ni de la France, ni de l'Alemagne, puisqu'elle est entièrement libre & alliée des cantons Suisses; mais qui est tout-à-fait enclavée dans le Suntgau, & qui en a même été autrefois la capitale. On prétend qu'elle est ancienne: elle est du moins nommée dans l'itinéraire d'Antonin *Arisalbinum*. Depuis le temps de Charlemagne jusqu'au quinzième siècle, elle fut constamment attachée aux empereurs, & soutint même leur parti contre les papes, lors des querelles du onzième siècle, entre le sacerdoce & l'empire. Les évêques de Strasbourg parvinrent à s'en emparer & à y construire une forteresse. Mais

l'empereur Rodolphe de Hapsbourg la fit demolir, à la fin du treizieme siecle, & rendit la liberté à cette ville, à laquelle il accorda tous les privilèges de ville libre & impériale, qui lui furent confirmés, au quatorzieme siecle, par l'empereur Charles IV.

C'est alors que cette ville adopta le gouvernement qu'elle suit encore: elle est partagée en six tribus, dont chacune fournit quatre conseillers, qui étant réunis, forment un conseil de vingt-quatre, dont on tire les bourgmestres. Cependant les landgraves & les prélats d'Alsace tenterent plusieurs fois de troubler la liberté des Mulhausiens. Pour empêcher l'effet de leurs entreprises, ceux-ci formerent, au commencement du quinzieme siecle, une alliance avec les cantons de Bâle & de Berne; alliance qui a été renouvelée à plusieurs reprises, & au moyen de laquelle la ville de Mulhausen est parvenue à être regardée comme membre du corps helvétique.

Quoique cette ville ne soit pas fort grande, elle est propre & bien peuplée à proportion de son étendue. Ses principales fortifications consistent dans la solidité de ses murailles, & en ce qu'elle est entourée de tous côtés de trois fossés d'eaux vives. Deux bras détachés de la riviere d'Ill, for-

ment le premier : le second & le troisieme en partie, sont faits de mains d'hommes, & le reste est l'Ill même. On pêche dans ces fossés de beau & très-bon poisson : les environs de la ville sont fertiles.

Lors du changement de religion, la ville de Mulhausen embrassa celle des cantons Suisses ses alliés, c'est-à-dire, la Zwinglienne ou Sacramentaire, qui par la suite s'est confondue avec la calviniste. C'est la seule de l'Alsace, où cette religion soit dominante ; car tout le reste de la province est Luthérien ou Calviniste.

Je suis, &c.

A Mulhausen, ce 20 août 1764.

LETTRE DXXXVI.

SUITE DE L'ALSACE.

EN suivant le cours du Rhin & de l'Ill, je suis entré, madame, dans la haute-Alsace, qui, comme le Suntgau, a appartenu au pays des Séquanois, puisqu'elle dépendoit de celui des *Rauraciens*, qui en faisoit

partie. Quoiqu'elle eût été conquise par les Bourguignons, il ne paroît pas que les rois de la Bourgogne Transjurane en aient été les maîtres, & encore moins les comtes de Bourgogne. Cependant elle est presque tout entiere du diocèse de Bâle, dont l'évêque est suffragant de l'archevêque de Besançon.

Cette partie de l'Alsace avoit anciennement pour capitale une ville nommée *Argentaria* ou *Argentina*, qui étoit grande & belle. Mais elle fut ruinée par Attila; & depuis cette époque, elle n'a point été rebâtie. C'est à tort que la ville de Colmar prétend avoir été élevée sur les ruines d'*Argentina*. La place de cette ancienne cité se trouveroit plutôt à Horbourg, bourgade située sur l'Ill, à une lieue de Colmar, où l'on voit encore des traces d'une ville antique.

Quant à *Colmar*; (puisque l'occasion se présente ici de vous faire connoître cette ville, quoique j'aye vu, avant d'y arriver, d'autres lieux remarquables, dont je dois vous parler) quant à *Colmar*, sa fondation est bien plus moderne, puisqu'elle ne date que du milieu du treizieme siècle, sous le regne de l'empereur Frédéric II. Mais si cette ville n'a point été bâtie sur les fondemens de la vieille capitale de la haute

Alsace, elle l'est incontestablement aujourd'hui, & la seconde ville de la province. Cependant elle essuya de grands désastres trente à quarante ans après sa fondation. Rodolphe de Hapsbourg, successeur de Frédéric II, la ravagea, pour la punir de sa révolte; & Adolphe de Nassau, qui remplaça cet empereur, acheva de la détruire pour le même sujet.

Des châtimens si rigoureux corrigerent enfin cette ville rebelle. Les empereurs suivans furent si satisfaits des preuves non équivoques de sa fidélité, qu'ils la déclarerent ville libre & impériale. Elle jouit de tous les avantages attachés à ce titre, pendant le quinzième & le seizième siècle. On ne tarda pas à la voir s'enrichir & s'embellir. Elle en trouva facilement les moyens tant dans la situation sur la rivière d'Ill, situation agréable & avantageuse pour le commerce; que dans ses environs fertiles & bien arrosés. Elle fut même fortifiée assez bien pour le temps. Lors des troubles de religion, elle pencha d'abord pour les opinions des Zuingliens ou Sacramentaires. Mais comme cette religion n'étoit point reçue dans l'empire, l'empereur força les bourgeois de Colmar d'opter entre la religion catholique & le luthéranisme, & ils se déterminèrent pour celui-ci.

Au dix-septième siècle, les François assiègerent cette ville, la prirent, & y mirent garnison. Mais, en 1648, ils furent obligés de l'évacuer, parce que les dix villes impériales, dont Colmar faisoit partie, furent restituées à l'empire par le traité de Westphalie. En 1673, Louis XIV y fit rentrer de nouveau ses troupes, & en fit démolir les fortifications, ne laissant subsister qu'une enceinte de simples murailles, sans aucune tour ni bastions revêtus. C'est en cet état qu'est encore cette ville. La France ayant été obligée de restituer le vieux Bisfack, où la cour supérieure du premier tribunal royal de l'Alsace avoit été établie, cette espèce de parlement fut transféré à Colmar, où il est encore. On y compte sept à huit mille habitans. La religion catholique y a été rétablie, & les catholiques y possèdent l'église de Saint Martin, qui est paroissiale & collégiale. Mais le chapitre n'est composé que d'un prévôt & de quatre chanoines.

Au Sud-Ouest & à une petite distance de Colmar, est *Turckheim*, une des dix villes impériales, & la dixième en rang. Aussi est-elle fort petite, n'ayant que sept à huit cents habitans. Elle n'a jamais été fortifiée, & n'est connue que par la bataille que Turenne gagna sous ses murs contre les Impériaux, en 1675.

En descendant vers le Sud-Est , on trouve la petite ville de *Neuf-Brifach* , qui n'exiftoit pas au feizieme fiecle , mais qui eft à préfent une place confidérable & très-forte. Elle n'a été bâtie que par les ordres de Louis XIV , & fortifiée par le célèbre Vauban , qui en a fait la place la plus réguliere qu'il y ait en France , l'inégalité du terrain ne mettant aucun obftacle à l'exécution des plans & des projets de cet habile ingénieur. Il n'y a dans cette ville qu'une paroiffe , avec un couvent de récollets , & l'on n'y compte qu'environ quinze cents habitans. La place , qui eft au milieu de la ville même , eft plantée d'arbres , & offre un afpect agréable. Il y aboutit quatre rues , qui répondent chacune à autant de portes : les plus beaux bâtimens font les cafernes & les logemens de l'état-major.

J'ai dit que le Neuf-Brifach n'eft qu'à une demi-lieue du Rhin. Sur le bord de ce fleuve , eft un petit fort que l'on appelle le fort *Mortier*. Il appartient encore à la France. Mais le pont fur le fleuve , dont il défendoit la tête , a été détruit. A l'autre extrémité de ce pont , eft la ville du *Vieux-Brifach* , que Louis XIV prit , fit fortifier , & conserva pendant plufieurs années. Mais il fut obligé de la rendre à la fin de fon regne.

A quatre lieues de Brisach, vers le Sud, est la petite ville d'*Ensfheim*, située dans un pays agréable. Elle est bien bâtie & jolie: mais elle n'est ni riche ni bien peuplée. Il y a un petit college, qui a été dirigé par les Jésuites jusqu'à leur extinction. Au seizieme siecle, elle appartenoit aux princes de la maison d'Autriche, qui y avoient établi une chambre archi-ducale pour la régie de leurs domaines. Lorsque ces domaines eurent été cédés à la France par le traité de Westphalie, Louis XIV y plaça aussi un conseil supérieur. Mais quand il voulut étendre sa domination, il transféra le conseil à Brisach, & delà, comme je l'ai déjà dit, à Colmar.

En remontant vers le Nord-Ouest, on trouve la fameuse abbaye de *Murbach*, dont j'ai dit un mot à l'occasion de celle de Lure en Franche-Comté qui lui a été unie pendant près de trois siècles. Cette abbaye fut fondée, l'an 724, par Eberard, comte ou préfet d'Alsace, sous le regne de Thierry IV, avant-dernier roi de la premiere race. Elle ne tarda pas à être si fort enrichie par Charlemagne & ses successeurs, que ses possessions s'étendirent dans l'Alsace & dans la Suisse, au point que la ville de Lucerne étoit dans sa dépendance. Différentes révolutions lui firent perdre beaucoup de ses

domaines. Mais elle demeura pendant long-temps puissante & considérée. L'abbé avoit séance parmi les princes de l'empire, & sa voix n'étoit pas confondue avec celles d'un cercle ou d'un ban: elle étoit comptée seule comme celles des grands princes de l'empire. Dès le moment que cette abbaye fut unie à celle de Lure, l'abbé eut deux voix à la diète.

Les religieux de Murbach, qui avoient embrassé, au neuvième siècle, la règle de Saint Benoît, la pratiquoient avec tous les adoucissimens possibles. Depuis long-temps ils s'étoient mis dans l'usage de ne recevoir parmi eux que des nobles, qui pouvoient prouver quatre degrés, tant paternels que maternels. Lorsque l'Alsace fut unie à la France, en 1648, cette abbaye fut précisément exceptée de cette cession, comme étant une principauté immédiate de l'empire.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1680, que le cardinal de Furstemberg, étant évêque de Strasbourg, & abbé de Murbach & de Lure, reconnut, tant pour son éché que pour ses abbayes, la souveraineté absolue de Louis XIV. Depuis cette époque, l'abbé a perdu ses voix à la diète. Mais lui & ses religieux ont conservé leurs

biens en Alsace : ils s'étendent sur les petites ville des Gebweiller , Waterwiller & la vallée de Saint-Amarin au pied des Vosges. Il n'y a pas long-temps que ce monastere de Murbach & celui de Lure ont été transformés en chapitres, dont les chanoines continuent de faire les mêmes preuves que l'on exigeoit des moines.

A quelque distance de l'abbaye de Murbach, sont *Ruffach* & *Sultz*, deux petites villes, dont l'évêque de Strasbourg prétend être seigneur : son autorité est mieux établie sur la seconde que sur la première. Mais quant au spirituel, elles dépendent toutes les deux du diocèse de Bâle. Chacune de ces deux villes renferme plus de quinze cents habitans. Les environs en sont agréables ; & le vin qui y croît est estimé. On montre au-dessus de Ruffach un château nommé *Isembourg*, bâti, dit-on, par le roi Dagobert II, insigne bienfaiteur de l'évêché de Strasbourg, & qui donna à cette église l'*Obermundat*, c'est-à-dire, la haute juridiction sur les villes de Ruffach & Sultz.

Munster est du nombre des dix villes impériales, quoiqu'elle ne renferme pas mille habitans. Elle est située presque à l'Ouest de Colmar, au pied des Vosges, dans un canton qu'on appelle en Allemand *Grego-*

rienthal, & en François *Val Saint-Grégoire*. Ce qu'elle offre de plus remarquable, est l'abbaye fondée, dès le septieme siecle, par Childéric II, roi de France. Les abbés avoient anciennement voix & séance dans les dietes de l'empire; & les princes de la maison d'Autriche en étoient les avoués ou protecteurs. Pour être admis dans ce monastere, il falloit faire preuves de noblesse; ce que l'on n'exige pas aujourd'hui des bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, qui l'occupent.

Keyfersberg est aussi une des dix villes impériales, & fut bâtie en même temps que Colmar, à deux lieues de laquelle elle est située, au Nord-Ouest, sur une hauteur, dans la contrée de l'Alsace la plus fertile en vin. Comme elle est sans défense, elle a été souvent pillée pendant les guerres du dix-septieme siecle. On y compte à peine mille habitans: elle est d'ailleurs jolie.

Il y a, au pied des montagnes des Vosges, un petit canton qui comprend deux vallées, dont l'une s'appelle le *Lebertal*, & l'autre le *Vebertal*. Ce pays est partagé entre la Lorraine & l'Alsace. La petite ville de *Sainte-Marie-aux-Mines* est même composée de deux bourgs, séparés par un petit ruisseau, & dont l'un est de la premiere province & l'autre de la seconde. Le nom

de *Sainte-Marie-aux-Mines* vient de ce qu'effectivement on en trouve beaucoup dans ces deux vallées, non-seulement de fer, mais encore d'argent, de cuivre & de plomb. En général, le pied des Vosges est rempli de mines, le long de la haute Alsace & du Sundgau. Les plus riches en argent & en cuivre sont à *Giromagny* dans le Sundgau; celles de fer, à *Munster* dans le *Gregorienthal*. Auprès de ces mines, il y a des manufactures de fer blanc d'un assez grand produit. Les immenses forêts qui se trouvent, tant sur les montagnes des Vosges que dans les vallées d'Alsace qui sont au pied, fournissent abondamment de quoi entretenir les nombreuses forges de ce canton.

Tout près de ce petit pays, est *Rapoltstein*, autrement dit *Ribauvillers*, dont le château s'appelle en François *Ribaupierre*. C'est le chef-lieu d'une belle terre qui a eu autrefois ses seigneurs particuliers, déjà puissans au treizieme siècle. Leur maison ne finit qu'au dix-septieme. Alors le prince Palatin de *Birckenfeld* en ayant épousé l'héritière, fut maintenu par Louis XIV dans la possession de ce domaine, malgré des prétentions contraires de la part de quelques autres princes & seigneurs. Depuis cette époque, cette branche de la maison

Palatine est restée très-attachée à la France. On voit à Rapolstein trois châteaux respectables par leur antiquité: la ville d'ailleurs ne renferme pas plus de deux mille habitans, & la terre n'est pas en tout bien considérable.

Au reste, on ne fait pas trop quelle est l'origine du droit dont jouissent les seigneurs de Rapolstein sur tous les violons & joueurs d'instrumens de la haute Alsace, ou qui passent par cette province. Mais il est certain qu'ils sont obligés de venir jouer un air au pied du château de Ribaupierre, en l'honneur du seigneur & de ses officiers, & de plus qu'ils leur doivent une redevance en argent. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les princes de Birckenfeld jouissoient du même droit dans la basse Alsace, pour leur château de *Bischweiler*.

La dernière ville que l'on trouve dans la haute Alsace, en s'avancant vers Strasbourg, est *Schelestat*, qui étoit la troisième des dix villes impériales de la province. Elle est sur la rivière d'Ill, qui la traverse, & fournit de l'eau à ses fossés. On prétend qu'elle est ancienne, & qu'elle s'appelloit *Elsebus*. Elle fut ruinée par le barbare Attila, & ne fut rétablie que sous le règne de l'empereur Frédéric II, qui la fit entourer de murailles, vers l'an 1216; elle fut dans la suite fortifiée. Mais les fortifications en

furent ruinées à diverses reprises pendant les guerres. Louis XIV, qui la conquit en 1673, les fit raser; & quatre ans après, il fit fortifier de nouveau cette ville par le célèbre Vauban. Les ouvrages en sont irréguliers, relativement à l'inégalité du terrain: on s'est attaché à rendre formidable le seul côté qui soit accessible: il y en a un autre, dont les eaux & les marais rendent l'abord impraticable.

Cette ville n'est pas grande: mais elle est jolie, & renferme environ cinq mille habitans. Le magistrat a à sa tête quatre bourgeois, au dessus desquels on a établi un préteur royal, comme à Strasbourg. Presque toute la bourgeoisie est catholique. La principale église est grande & belle: on y voit les tombeaux de quelques personnages considérables. Il y a à Schelestat une prévôté ou prieuré qui porte le titre de Sainte Foy. On remarque dans son église une représentation du saint sépulcre de Jérusalem, qu'on dit avoir été faite par les ordres de l'empereur Frédéric II. Ce prieuré, au commencement du dix-septième siècle, fut uni au collège que les princes de la maison d'Autriche fondèrent dans cette ville. Les Jésuites qui y furent placés alors, l'ont dirigé jusqu'à l'extinction de leur société.

Je suis, &c.

A Colmar, le 9 septembre 1764.

 LETTRE DXXXVII.

SUITE DE L'ALSACE.

LA basse Alsace est, sans contredit, madame, la partie la plus étendue, la plus riche & la plus belle de toute la province. Tout ce pays étoit autrefois occupé par les *Tribocens*, peuples qui faisoient partie de la Gaule Belgique. Elle fut ensuite regardée comme appartenante à la Germanie supérieure, fut conquise par les Allemands, & enfin soumise par Clovis.

Sous les descendans de ce fondateur de notre monarchie, la basse Alsace étoit comprise dans le royaume d'*Austrasie*. Elle fut possédée par Charlemagne & ses premiers successeurs, tant qu'ils confondirent le titre d'empereur avec celui de roi de France. Mais, après cette époque, elle suivit le sort de la couronne impériale; & du moment que celle-ci sortit de la maison de Charlemagne, la basse Alsace devint tout-à-fait étrangère à la France, jusqu'à ce qu'au dix-septième siècle, cette dernière couronne, après une longue guerre, acquit ce que possédoit la maison d'Autriche; possessions

qui étoient peu de chose en comparaison de ce qui fut réservé à l'empire. Mais Louis XIV fut si bien tirer parti de la possession de l'Alsace, qui lui fut cédée en 1648, que moins de quarante ans après, il força tous les princes, seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, & toutes les villes qui se prétendoient impériales, à lui faire hommage; & que par le traité de Riswick, en 1697, il fut reconnu seul souverain & seigneur de toute l'Alsace. L'évêque & la ville même de Strasbourg furent obligés de plier sous ce joug. Quelques détails historiques sur cette ville, capitale de toute l'Alsace, & une des plus fameuses & des plus importantes du royaume, sont ici nécessaires, & ne pourront, madame, que vous intéresser; ne fût-ce que par cette raison que son histoire tant ecclésiastique que civile, est liée avec celles de l'Alsace même, de la France, & de l'Empire.

L'ancien nom de cette ville de *Strasbourg* étoit, du temps des Romains, *Argentoratum*. Du moins, si ce n'est pas absolument sur les ruines de cette dernière ville, qu'on a bâti Strasbourg, il est très-vrai que celle-ci a aujourd'hui la même considération dont jouissoit la première, qui étoit regardée comme un des remparts de l'empire, défendant l'important passage du Rhin, dont

elle étoit très-peu éloignée. Il y avoit sûrement une ou plusieurs légions Romaines en garnison ; & l'on y avoit établi une manufacture d'armes à l'usage de ces troupes. Il y a cependant apparence que cette ville d'*Argentoratum* n'étoit pas aussi ancienne que Jules César , puisqu'il n'en fait aucune mention dans ses commentaires. Peut-être devoit-elle son origine à Drusus , qui le premier forma sur les bords du Rhin , une barrière contre les irruptions des Barbares. Il en est parlé dans l'itinéraire d'Antonin & dans Ptolomée. Mais on fait sur-tout que ce fut auprès de cette ville que , vers la fin du quatrième siècle , l'empereur Julien défit une armée de barbares , commandée par un roi , nommé *Chonodomar*.

Au commencement du cinquième siècle , les peuples du Nord ayant passé le Rhin , saccagerent *Argentorate* , en enleverent les habitans , & les transplantèrent dans la Germanie. Cependant une partie de ce malheureux peuple ayant trouvé moyen de revenir dans sa patrie , commençoit à la rétablir , lorsque Attila vint la piller & la brûler de nouveau , en entrant dans la Gaule , & , à son retour , acheva de la ruiner de fond en comble.

Depuis cet affreux désastre , on n'entend plus parler de l'ancien *Argentorate*. Mais il paroît que les petits-fils de Clovis établi-

rent, à-peu-près au même lieu, une nouvelle ville & un château, qu'ils appellèrent *Strasbourg*, du mot *Strat*, qui signifie en langue Tudesque *Grand Chemin*, d'où est venu le mot Italien *Strada*, & le vieux mot Gaulois *l'Esfrée*. On dit que Childebert II, fils de Sigebert, y demouroit & s'y plaisoit beaucoup. Il paroît que les premières fondations d'églises que l'on voit en Alsace & à Strasbourg, sont de son temps. Plusieurs événemens du regne de Clotaire II, se passerent aussi dans cette province. Dagobert I & Childeric II y firent de fréquens séjours & des fondations. Mais Dagobert II fut le plus insigne bienfaiteur des églises d'Alsace, son fils Sigebert ayant été guéri par l'intercession de *Saint Argobaste*, évêque de Strasbourg.

Ces trois regnes font de la fin du sixième siècle, & du commencement du septième. L'évêché de Strasbourg subsistoit déjà depuis le quatrième. On préend même que la foi y avoit été prêchée encore plus anciennement, & que Saint Pierre y avoit envoyé *Saint Euchaire* & *Saint Materne*, qui commencerent à instruire les peuples des environs. Mais il ne paroît pas que ces saints soient comptés parmi les évêques de Strasbourg. Le premier de tous est *Saint Amand*, qui vivoit au quatrième siècle,

assistâ aux conciles de Sardiques & de Cologne, en 346 & 347, & mourut en 359. Ses quatre premiers successeurs portent le titre de saints. Nous ne connoissons point les actions des autres jusqu'à *Saint Argobaste*, qui, comme je viens de le dire, fut élevé à l'évêché de Strasbourg, que le roi Dagobert II enrichit de grandes terres. Il mourut en 678, & fut remplacé par *Saint Florent*. On continua, sous l'épiscopat de celui-ci & de ses successeurs, à faire des fondations en Alsace, jusqu'à la décadence de la race de Clovis.

Pendant ce temps, il y avoit en Alsace des ducs, qui étoient originairement amovibles, & envoyés par les rois. Mais ces seigneurs cherchèrent à rendre leur gouvernement héréditaire. Les maires du palais, qui avoient grande part à leurs nominations, vouloient quelquefois les destituer, & n'en pouvoient pas venir à bout; ce qui occasionnoit des guerres, des troubles, des révoltes. Le plus fameux de ces ducs fut *Adalric* ou *Ahic*, qui fut remplacé par son fils *Adelbert*, que l'on croit avoir été le père de ce roi Mafon dont j'ai parlé dans ma précédente lettre à l'occasion du monastère de Mafmunster. Adelbert avoit une sœur nommée Odile, & qui a été canonisée. On la regarde comme l'institutrice des chanoinesses, especes de re-

ligieuses bien plus libres que les autres, n'étant jamais assujetties à la clôture, faisant tard leurs vœux, & étant presque toujours de familles nobles. Ainsi c'est à l'Alsace qu'est dû l'honneur de cette institution.

Sous le gouvernement de Charles Martel, l'Alsace & Strasbourg furent encore agités de grands troubles. Mais il paroît que le roi Pepin y établit assez paisiblement sa puissance. Pendant le regne de ce monarque, & la plus grande partie de celui de Charlemagne, Strasbourg eut pour évêque *Ebbon*, prélat d'un grand mérite & d'une grande piété, qui fit d'excellens réglemens pour réformer le clergé, & fonda un grand nombre de monasteres. Il reconnut pour son métropolitain Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne & premier archevêque de Mayence. *Ebbon* étoit de la famille du duc Adairic ou Athic; petit fils d'Adelbert, & neveu de Luitfride I, qui prit encore le titre de duc d'Alsace. Mais après lui, Charlemagne abaissa la puissance de ces demi-souverains, & ne permit, en 800, à Luitfride II, fils de Luitfride I, de prendre que la qualité de comte d'Alsace: les cadets prenoient le titre de comtes en Alsace. Adelaïde, petite-fille du comte Luitfride II, épousa Robert *le Fort*, grand-pere de Hugues Capet.

Vers l'an 900, Luitfride V ne s'intitula plus que comte du Suntgau. Il eut deux fils, dont l'aîné, Luitfride VI, fut pere de Luitfride VII, qui mourut sans postérité. Le cadet, nommé Gontran, fut pere de Lancelin, qui eut trois fils. Le premier, nommé *Wernaire*, fut évêque de Strasbourg, & fit bâtir le château de Hapsbourg. Le second eut un fils, nommé aussi *Wernaire*, qui hérita de ce château, fut la tige de la maison de Hapsbourg en Suisse, & mourut en 1096. Le troisieme fils de Lancelin, nommé *Bertold*, fut landgrave ou comte de Brisgau. Son fils aîné, *Bertold II*, forma la branche des comtes de Zeringen; & le cadet, nommé *Herman*, celle des Margraves de Bade, qui subsiste encore aujourd'hui.

Je dois dire ici qu'une autre grande & illustre maison est sortie, dès le huitieme siecle, de la lignée du duc Arib. Elle vient d'Etichen, second fils de ce duc, & dont les descendans se contenterent, pendant deux siecles, de la qualité de comtes en Alsace. Mais environ l'an 1000, Adelbert I devint marquis de Lorraine, & son fils, Adeibert II, prit le titre de duc. Le neveu de celui-ci, avant de parvenir au duché, s'appelloit simplement Gérard d'Alsace. Il est la tige de l'auguste maison de Lorraine,

raine, qui occupe aujourd'hui le trône impérial.

Après cette petite digression, dont l'objet étoit assez curieux & assez intéressant, je reviens aux évêques de Strasbourg. Ebbon eut pour successeur son frere *Remi*. Ces prélats, de la famille des ducs d'Alsace, furent remplacés par d'autres qui n'étoient pas d'une si haute naissance, mais qui se rendirent toujours recommandables par leurs vertus & leur piété. Ils ne purent se dispenser de prendre part dans les troubles qui agiterent le regne de *Louis le Débonnaire*. L'Alsace fut soumise à l'empereur *Lothaire*, son fils; & c'est alors qu'on l'appela de son nom *Lorraine*. Cependant ce prince la céda à *Louis le Germanique*, son frere. Elle passa ensuite à *Charles le Chauve*, son autre frere, & roi de la France proprement dite; puis à *Charles le Gros*, fils de *Louis le Germanique*, & enfin à *Louis IV*, dernier empereur de la race de Charlemagne.

Sous le regne de *Louis*, l'évêque de Strasbourg, nommé *Baltram*, eut de grandes contestations avec les citoyens de sa ville. *Louis* s'entremît avec succès pour les terminer. Mais après la mort de cet empereur, l'évêque *Otberg*, successeur de *Baltram*, fut moins heureux. La révolte s'échauffa au point qu'il fut obligé d'aller se

renfermer dans le château de Ratbourg, où il fut assassiné par les rebelles. Ce dixième siècle fut un temps de trouble & d'ignorance, sur-tout pour l'Alsace, province frontiere entre la France & l'Allemagne. Les empereurs Allemands la disputèrent continuellement aux derniers princes du sang de Charlemagne. Conrad de Franconie s'en empara. Mais notre roi Charles *le Simple* y entra, & en fut quelque temps le maître. Henri de Saxe, successeur de Conrad, fut aussi dans le même cas à l'égard de Charles *le Simple*; & l'on voit des diplômes de ces deux empereurs & de ce roi, concernant l'Alsace.

Othon I, fils de Henri, fut aussi, pendant un temps, obligé de laisser dominer dans cette province Louis *d'Outremer*, fils de Charles *le Simple*, & qui étoit d'ailleurs son beau-frere, ayant épousé Gerberge, fille de Henri I. Il paroît que ce même empereur Othon, surnommé *le Grand*, fut, sur la fin de son regne, paisible possesseur de l'Alsace. Il mourut en 973, après avoir vu sur le siege de Strasbourg l'évêque *Archambaud*, qui nous a laissé en vers latins les vies ou l'histoire de tous ses prédécesseurs; monument précieux, mais mêlé de fables.

Sous l'empereur Othon II, en 977,

Charles, second fils de Louis *d'Outremer*, & frere du roi Lothaire, eut la foiblesse d'accepter en fief de l'empire la basse Lorraine, & cet acte fut si vivement reproché dans la suite à ce malheureux prince, qu'il servit de prétexte pour l'exclure du trône de France, après la mort de son neveu Louis V, dit *le Fainéant*. Cette acceptation fut la cause d'une grande guerre pendant laquelle Othon vint jusqu'à Paris. Mais il fut repoussé & battu par l'armée du roi Lothaire, au passage de la riviere d'Aisne. Cette victoire fut due à Hugues *le Grand*, pere de Hugues Capet.

Après que la race de Charlemagne eut été éteinte, la France, pendant plusieurs siècles, ne parut plus avoir aucune prétention sur l'Alsace & la Lorraine. Les empereurs d'Allemagne en étoient regardés comme les premiers souverains, ayant sous eux des ducs qui reconnoissoient leur suprématie, & que les monarques faisoient rentrer dans le devoir, lorsqu'ils tentoient de s'en écarter. D'ailleurs les empereurs ménageoient les évêques de Strasbourg, pour les opposer, en cas de besoin, à ces ducs d'Alsace.

A la fin de ce siècle & au commencement du onzieme, le siege de Strasbourg fut occupé par trois évêques, dont le troi-

sième fut l'illustre *Wernaire*, de la maison d'Altenbourg, la même que celle des comtes d'Alsace & de Hapsbourg. Il fit bâtir, comme je l'ai déjà dit, le château de Hapsbourg, dont son neveu hérita & prit le nom. Ce prélat fut fort attaché à l'empereur Henri II, qui abaissa les ducs d'Altenbourg, les força de se soumettre, & les réduisit au titre & au pouvoir des comtes ou Landgraves. Ce fut peut-être pour les humilier davantage, qu'il donna le même titre à l'évêque de Strasbourg. Henri aimait d'ailleurs & honora beaucoup le chapitre de cette ville. On prétend même qu'il vouloit, après avoir abdiqué l'empire, finir ses jours chanoine de cette cathédrale. Il y fonda du moins une riche prébende; & ceux qui en ont été pourvus, ont pris long-temps le titre de roi du chœur, ou chanoine impérial. Quant à l'évêque *Wernaire*, il siégea pendant vingt-huit ans; &, après avoir fondé les chapitres de *Saint Pierre le Vieux* & *Saint Pierre le Jeune*, il mourut en 1029, à Constantinople, où il avoit été envoyé comme ambassadeur par l'empereur Conrad II, de la maison des ducs de Franconie.

Ce prélat eut pour successeur un prince de la maison de Bavière, nommé *Guillaume*,

qui acheva l'église de Saint Thomas , commencée par son prédécesseur , & reçut à Strasbourg le pape Léon IX son parent. Il fut remplacé , pendant le reste du onzième siècle , par de simples gentilshommes , si l'on en excepte *Othon de Hohensausfen* , qui suivit Godefroi de Bouillon à la croisade. Cet évêque étoit frere d'un duc de Souabe , à qui , dans les temps de trouble , on avoit aussi abandonné l'Alsace.

Son épiscopat , ainsi que celui de son prédécesseur *Wernaire II* , se passerent pendant que la querelle entre le pape Grégoire VII & l'empereur Henri IV étoit la plus animée. L'empereur fut excommunié à différentes reprises par le pape ; & ces deux évêques , qui lui étoient intimément attachés , furent également *suspens* , & leur église mise en interdit. *Wernaire* ayant reçu ordre de l'empereur de marcher à la tête d'un détachement , pour détruire l'abbaye d'Éinsingen , habitée par des moines pieux , qui n'avoient d'autre tort que de respecter les foudres du vatican , *Wernaire* s'aperçut que les soldats avoient de la répugnance à exécuter une pareille violence. Pour leur donner l'exemple , il endossa la cuirasse ; & l'épée nue à la main , il s'avançoit pour enfoncer les portes du monastere , si y mettre tout à feu & à sang , lorsque se sentant frappé comme d'un coup

de foudre, il tomba mort aux pieds de [sa troupe. Les soldats effrayés renoncèrent à cette entreprise: Othon de Hohenstauffen, son successeur, mourut dans son diocèse, au commencement du douzième siècle, à-peu-près dans le même temps que l'empereur Henri IV.

Henri V, son fils, qui lui succéda, vint en Alsace, & ne put y appaiser les troubles, qui durèrent pendant le reste de sa vie. *Cuns*, alors évêque de Strasbourg, fut chassé de son siège, par l'effet d'une révolte générale des esprits contre lui. Il étoit d'ailleurs soupçonné d'avoir été complice de l'assassinat de Berthold, duc de Zeringen, fondateur de la ville de Fribourg en Brisgau.

Lothaire II, duc de Saxe, élu empereur après la mort de Henri V, trouva un partisan très-zélé dans la personne de *Gérard*, nommé évêque de Strasbourg, & à qui les historiens accordent de grands talens militaires. Ce prélat fut remplacé par *Burckard*, moins guerrier, mais sage & savant, & qui ne fut pas moins fidèle à l'empereur. Après la mort de Lothaire, il s'attacha à son successeur Conrad III, duc de Franconie. Cet empereur avoit pour frère Frédéric, duc de Souabe & d'Alsace; & par conséquent cette dernière province étoit chère à cette nouvelle famille impériale. Il vint souvent à

Strasbourg, & augmenta les privilèges déjà accordés à cette ville par l'empereur Henri V. Ce sont ces privilèges qui font le fondement des libertés qu'a prétendu avoir la ville de Strasbourg, & de son indépendance des évêques.

Vers le milieu du douzième siècle, Conrad partant pour la croisade, voulut emmener avec lui Frédéric, surnommé *Barberouffe*, son neveu, fils du duc de Souabe. Le père de ce jeune prince, ressentit une si vive douleur du départ de son fils, qu'il en mourut, malgré toutes les consolations que tenta de lui donner Saint Bernard. Ainsi Barberouffe, avant de quitter l'Europe, se trouva maître de la Souabe & de l'Alsace : mais il étoit destiné à une bien plus haute fortune. Conrad étant arrivé en Asie, vit périr son armée & son fils unique d'une maladie contagieuse, à laquelle il succomba lui-même. En mourant, il remit les ornemens impériaux à son neveu Frédéric Barberouffe, qui étant de retour en Europe, réunit, par cette désignation, tous les suffrages des princes de l'empire ; fut élu unanimement roi des Romains ; épousa dans la suite l'héritière du royaume de la Bourgogne Transjurane, & particulièrement du comté de ce nom, & devint, par ce mariage, un des plus puissans empereurs qu'il y eût eu depuis Charlema-

gne. Il fit de longs séjours en Alsace, province qu'il affectionnoit; y fit bâtir plusieurs palais, dont le plus fameux est celui de Heysrichte, & parvint enfin à faire cesser le schisme & toute division entre le sacerdoce & l'empire. Mais il lui fallut, pour cet effet, faire quelque sacrifice, entr'autres celui de la déposition de *Rodolphe*, évêque de Strasbourg, à qui il étoit fort attaché. Cet empereur mourut en 1190, dans une seconde croisade.

Frédéric avoit eu, avant sa mort, la bonne politique de faire reconnoître roi des Romains son fils *Henri VI*, qui fut empereur sans aucune difficulté. Il forma le projet de rendre l'empire héréditaire dans sa famille; & il avoit même trouvé de la facilité à l'exécuter, en y joignant, non-seulement les Royaumes de Naples & de Sicile, dont il avoit épousé l'héritière, nommée *Constance*, mais encore ses propres terres héréditaires, telles que la Franconie, la Souabe & l'Alsace. Il s'en fallut peu qu'il ne vînt à bout de cette grande entreprise. Mais occupé en Italie à combattre contre des rebelles, il y mourut empoisonné, en 1197; & l'on soupçonna l'impératrice, sa femme, d'avoir eu part à ce crime.

Frédéric II, fils de *Henri VI*, ne fut pas son successeur immédiat. Il ne monta sur le

trône impérial que quatorze ans après la mort de son père. Son règne, qui dura treize-sept ans; fut très-favorable à l'Alsace, aux évêques & à la ville de Strasbourg. Rodolphe de Hapsbourg fut fait landgrave d'Alsace; titre qui ne le rendoit que lieutenant du duc, & arrière-vassal de l'empereur. Les évêques de Strasbourg firent des acquisitions de plusieurs grandes terres & comtes, & devinrent de plus en plus grands seigneurs & grands princes. Cependant ce ne fut pas sur leur ville épiscopale qu'ils acquirent le plus d'autorité, puisqu'ils obtinrent de nouveaux privilèges de Frédéric II, qui en fut libéral envers plusieurs autres: celle-ci fut déclarée indépendante de l'évêque. C'est ce même empereur, qui, comme je croi l'avoir déjà dit, est le véritable fondateur des villes de Schoefferat, de Meyfersberg & de Colmar en Alsace.

Vingt années de troubles & d'agitations dans l'empire s'étoient écoulées depuis la mort de l'empereur Conrad IV, fils de Frédéric II, lorsque Rodolphe de Hapsbourg, landgrave d'Alsace, fut élevé, en 1273, sur le trône impérial. Avant de parvenir à cet honneur suprême, il s'étoit déclaré contre *Gauthier de Geroltsèck*, évêque de Strasbourg, qui ne vouloit pas reconnoître l'indépendance de sa ville épiscopale. Ce prelat,

né avec le génie militaire , fit la guerre pour soutenir les droits , surprit des villes & des châteaux , fut surpris dans d'autres , & mourut en 1263. Il eut pour successeur son neveu *Henri de Geroldseck* , qui ne mourut qu'en 1273 , & fut remplacé par *Conrad de Lichtemberg* , d'une maison aussi illustre que celle de son prédécesseur , & qui a possédé de grandes terres en Alsace.

Je dois dire ici qu'au treizieme siecle , c'étoit l'usage constant de n'élire pour évêques de Strasbourg que des ecclésiastiques de la premiere naissance , & même de n'admettre dans le chapitre que ceux qui pouvoient faire de grandes preuves tant du côté paternel que du maternel. Dès l'an 1239 , le pape ayant voulu faire recevoir un chanoine roturier , le chapitre s'obstina à l'exclure. Ce fut en vain que Grégoire IX déclara dans une décrétale qui nous reste , que les bénéfices ecclésiastiques devoient être accordés à la piété , à la vertu , à la science , & non à la naissance. Le chapitre de Strasbourg & plusieurs autres d'Allemagne ont toujours persisté dans un usage qui leur a paru précieux à conserver.

Au commencement du regne de l'empereur Rodolphe , la ville de Strasbourg , de concert avec son évêque , *Henri de Lichtemberg* , fit la guerre à la ville de Seltz , qui pré-

tendoit faire payer des droits aux marchandises de Strasbourg, qui descendoient le Rhin. Le marquis de Bade se joignit à l'évêque & à la ville. Dans un premier siège, l'abbaye de Seltz fut presque entièrement brûlée. Les hostilités ayant continué, enfin la ville fut prise; & les Strasbourgeois eurent la satisfaction d'en démolir les fortifications, & de détruire les passages qui gênoient leur commerce. Quant au territoire de la ville & de l'abbaye, il fut aussitôt donné au marquis de Bade, qui l'inféoda à l'évêque de Strasbourg.

Rodolphe n'avoit été élu empereur, que parce que les électeurs avoient cru placer la couronne impériale sur la tête d'un prince foible. Mais il montra bientôt qu'il avoit avant de fermeté dans le caractère, que de ressources dans l'esprit. C'est en usant de ces ressources qu'il soutint la gloire de l'empire, & prépara la haute fortune de sa maison. Il acquit l'Autriche, se ménagea des droits sur la Carinthie, &c. Mais pour ne parler que de ce qui regarde l'Alsace, la ville & l'évêque de Strasbourg lui témoignèrent un égal attachement. La ville lui avoit élevé une statue, même avant qu'il fût empereur; & l'évêque, qui avoit l'esprit militaire & des troupes bien disciplinées, les employa pour son service contre

les Bâlois. Pendant ce temps, le péclet continuoit d'élever à grands frais l'église cathédrale de Strasbourg, telle qu'on la voit aujourd'hui. Elle ne fut pourtant achevée que sous l'évêque *Conrad*, son neveu & son successeur, qui jeta en même temps les fondemens du magnifique clocher qui subsiste encore, & fait l'admiration des étrangers, mais qui ne reçut la perfection que dans le quinzième siècle.

Ce fut aussi Rodolphe de Hapsbourg qui commença à établir en Alsace des préfets, qui n'étoient proprement que des gouverneurs pour lui, ou des baillis, mais qui, dans la suite, devinrent riches & très-puissans. Avant la fin de son règne, il fut obligé de venir en personne en Alsace, pour mettre fin aux guerres cruelles que différens seigneurs se faisoient entr'eux. Il y réussit, & tint à ce sujet une diète dans la ville de Strasbourg.

Après la mort de Rodolphe, les électeurs craignant le caractère aulier & un peu féroce d'Albert son fils, déjà duc d'Autriche, ainsi que sa puissance qui s'annonçoit comme pouvant devenir de jour en jour redoutable, élurent Adolphe de Nassau, de la branche de Weibourg. Mais les Alsaciens, l'évêque & leur capitale restèrent toujours attachés à Albert. Ce fut rarement qu'Adolphe entra les armes à la main dans l'Alsace, &

s'empara de Colmar : Strasbourg feignit de se soumettre. Mais on conspira dans toute la province contre lui ; & Albert , autant par ses intrigues , que par le succès de la bataille , eût le sort de sa propre main , parvint à monter sur le trône impérial. Pendant ce temps , Conrad , évêque de Strasbourg , fut remplacé par son frère *Frederic* , qui avoit toutes les qualités d'un brave officier , mais pas une de celles d'un évêque.

Son successeur , nommé *Jean* , & neveu de l'empereur Albert , reçut de grands services de Henri de Luxembourg , qui venoit d'être élevé à l'empire. Ce monarque lui donna les villes de Mohlheim , de Mourzig , & le château de Neubourg en Brisgau , en échange de la ville de Muhlhausen dans le Sautgau , sur laquelle l'évêque avoit des droits , & qui ne resta pas long-temps à l'empire , s'étant bientôt allée aux Suisses. Après la mort de l'empereur Henri , Frédéric d'Autriche & Louis de Bavière se disputèrent l'empire ; & l'Alsace se ressentit beaucoup des guerres qui s'élevèrent entre ces deux rivaux.

L'évêque Jean mourut avant Frédéric , dont il avoit embrassé le parti comme étant son parent. Son successeur fut *Berthold de Buchsch* , homme d'une haute naissance , & frère de l'archevêque de Malence. Ce

prélat eut des querelles & même des guerres avec ses voisins. Les habitans de Strasbourg ne prirent nullement parti pour lui. Il fut fait prisonnier, & ne sortit de prison qu'à des conditions honteuses.

Pendant ce temps-là, il s'opéroit des révolutions dans le gouvernement & l'administration de la ville de Strasbourg. Elle avoit un sénat, mais dans lequel la noblesse dominoit. Les chefs qui étoient toujours gens d'honneur, s'appeloient *Stattmeistres*. Ils avoient tout pouvoi ; au lieu que l'*Ammeistre*, qui étoit le chef de la Bourgeoisie & de tous les corps de métiers, ne jouissoit d'aucune considération, & que les bourgeois & les artisans ne pouvoient obtenir aucune justice. Ceux-ci saisièrent la première occasion de secouer le joug des nobles, & la trouverent dans une querelle qui s'éleva entr'eux. S'étant partagés en deux factions, ils se battirent cruellement dans la ville ; & chacun des deux partis tenta d'appeller du secours du dehors. Mais l'*Ammeistre*, qui se trouva être un homme de tête, ayant fait fermer les portes de la ville & armer la Bourgeoisie, se fit dit l'arbitre du différend, & par conséquent devint maître de la noblesse, lui fit la loi, & rendit son autorité bien inférieure à celle du peuple.

Le fond de cet arrangement a subsisté & subsiste encore. L'empereur, les Landgraves, & les Landvogts, prefets ou grands baillis d'Alsace, n'ayant point voulu prendre part dans cette querelle, laisserent les habitans de Strasbourg la démêler comme ils le jugeroient à propos. Après différens changemens, il en est résulté que le gouvernement de Strasbourg réside toujours dans le sénat, qui a à sa tête les *Stattmeistres*, & les *Ammeistres*. Mais comme la noblesse fournit beaucoup moins de sénateurs que les tribus ou corps de métiers de la ville, la bourgeoisie est toujours la plus forte, & les *Ammeistres*, chefs des tribus, sont les plus puissans.

Le même évêque Bertold occupoit le siege de Strasbourg lorsque l'Alsace fut troublée par les irruptions de certains fanatiques qui vinrent de Souabe, dont les principaux étoient *Flagellans*, c'est-à-dire, qui se donnoient le fouet & la discipline en public, croyant par là racheter les péchés & les crimes de toute espece qu'ils commettoient d'ailleurs. Ce prélat mourut en 1353, & fut remplacé par *Jean de Lichtemberg*, de cette même illustre famille que j'ai déjà eu occasion de nommer. Celui-ci procura aux évêques de Strasbourg un nouveau titre, auquel ils n'ont jamais renoncé. c'est

celui de Landgraves d'Alsace. La famille d'Ottringen y étoit, par droit héréditaire, le titre de Landgrave de la basse Alsace, qui avoit appartenu aux comtes de Werd, dont la famille étoit éteinte. Elle le vint à l'évêque Jean de Schemberg, qui l'a fait passer à ses successeurs. Ce prélat mourut en odeur de sainteté, en 1365, & eut pour successeur un parent de l'empereur Jean de Luxembourg, de la branche de Ligny.

Sous l'empire de Rodolphe, il s'éleva un prétendant à la possession de l'Alsace, du Basgau, de la Souabe, & enfin des principaux états de la maison d'Autriche, le long du Rhin: Il paroissoit si étranger à l'Allemagne, qu'en ne s'attendoit pas à le voir conduire une armée de ce côté-là: c'étoit un François nommé *Enguerrand de Coucy*, d'une maison illustre, qui dédaignoit le titre de prince, mais qui s'étoit allié aux plus puissans potentats de l'Europe, & entre autres au duc de Lorraine, qui protégea Enguerrand dans cette entreprise. Les droits de Coucy étoient fondés sur ceux de sa mère Catherine d'Autriche, fille aînée de Léopold, fils de l'empereur Albert I. Léopold avoit eu en partage les biens que son petit-fils réclamoit, & n'avoit point eu d'enfans mâles. Ses cousins s'étoient emparés de son héritage: celui qui en étoit en

possession, lorsque Coucy entra dans l'Alsace, s'appelloit a. M. *Léopold*, & étoit alors très occupé à faire la guerre aux Suisses.

Enguerrand rassembla donc seize mille hommes de cavalerie, pénétra jusqu'à Bri-sach, où le duc Léopold s'étoit confirmé avec le duc de Wurtemberg son allié. Mais les princes Allemands s'y défendirent si long-temps, que l'armée étrangère se dispersa, & se perdit, pour ainsi dire, dans un pays montagneux qui leur étoit inconnu; & Coucy ayant trouvé toute communication coupée avec le pays d'où il étoit parti, n'en remporta que la gloire d'avoir tenté une si belle entreprise.

Sur la fin du quatorzième siècle, il s'éleva une grande question concernant l'évêché de Strasbourg. *Burcard de Lutzelstein* le permuta avec Guillaume de *Dies*, évêque d'Utrecht. Cette affaire ne s'arrangea que difficilement, & les Strasbourgeois n'eurent aucun lieu d'en être satisfaits. Ils eurent en effet de grandes querelles avec ce dernier évêque, & le mirent même en prison pendant le cours du concile de Constance. Le concile les excommunia; & l'empereur Sigismond eut bien de la peine à arranger leurs différends. Il y réussit à la fin; & cet évêque ne mourut qu'en 1439, sous le regne d'Albert II, & eut pour successeur *Robert*

de la maison de Baviere. On prétend que l'année suivante, l'imprimerie fut inventée à Strasbourg par Guttemberg & Mentel, citoyens de cette ville.

L'empereur Frédéric III, successeur d'Albert II, étant venu à Strasbourg, trouva les habitans disposés à soutenir leurs privilèges, auxquels ils croyoient qu'il vouloit attenter. Cependant l'empereur & les Strasbourgeois ne tarderent pas à se réconcilier. Ces Républicains étoient déjà très-puissans; & ils le furent assez pour jouer un rôle dans la guerre contre le duc de Bourgogne. Ils donnerent du secours aux Suisses, & contribuerent aux succès qu'obtint cette nation contre Charles *le Téméraire*. Frédéric donna aux Strasbourgeois le privilege de porter l'étendard impérial dans les armées; ce qui assuroit à leur ville la prééminence sur les autres villes libres. Les plus puissantes disputoient cet honneur à Strasbourg; & ce fut sur celle de Cologne, qu'elle l'emporta dans une revue générale de l'armée de l'empire, en 1474. Jean de Mullenheim, d'une famille noble de Strasbourg, eut l'honneur de porter cet étendard. Trois ans après, l'évêque Robert mourut, & fut remplacé par son cousin *Albert de Baviere*, qui occupa ce siege jusqu'à la fin de ce quinzieme siecle.

Le seizième, qui, dans tout son cours, fut pour l'Allemagne, un temps de troubles & de révolutions, le fut sur-tout pour l'Alsace. Pendant les premières années, l'empereur Maximilien fit la guerre à Philippe, électeur Palatin, qui possédoit entr'autres fiefs, la *Landvogtie*, c'est-à-dire, la préfecture des villes impériales de la haute & basse Alsace. Cette préfecture lui donnant autorité, ou du moins droit de protection sur ces villes & leurs territoires, lui procurait ainsi un grand pouvoir & de grands revenus. Les troupes de Maximilien, aidées des secours de la ville de Strasbourg, s'emparèrent des villes où l'électeur avoit mis des garnisons. Il y joignit la ville de Landau, qui étoit en avant sur les terres du palatinat.

Enfin la paix se conclut; & par le traité, toute cette *Landvogtie* ou préfecture demeura à l'empereur, qui la transmit à ses descendans. Ainsi ces souverains possédant en même temps la *Landvogtie* & le *Landgraviat*, se trouverent très-puissans en Alsace. Maximilien choisit un lieutenant pour la préfecture. Les princes de la maison d'Autriche ont continué de se nommer ainsi des lieutenans, étant eux-mêmes les véritables *Landvogts* ou préfets.

Cependant, l'empereur voulant récompenser la ville de Strasbourg des services qu'il en avoit reçus, lui accorda le droit de

frapper de la monnoie d'or, avec ses armes, & une devise qui indiquoit la protection de la sainte Vierge, sous laquelle la ville s'étoit mise. Cette devise fut changée, lorsque le magistrat quitta la religion catholique, pour embrasser l'hérésie de Luther.

L'évêque Albert de Baviere étant mort en 1506, *Guillaume de Hohenstein* fut unanimement élu par les chanoines, qui étoient alors des plus grandes maisons d'Allemagne. On y remarquoit six princes, plusieurs comtes & cinq barons. Entre les princes, trois étoient de la maison de Baviere, & trois de celle de Bade. Il y avoit deux barons de celle de Limbourg, dont un évêque de Bamberg, & un baron de Hohenloë. Le nouvel évêque avant reçu les bulles du pape, & son investiture de l'empereur, fit son entrée solennelle dans Strasbourg, moyennant une reversale, par laquelle il assura à la ville la confirmation de ses privilèges & de son indépendance. Un si brillant début, joint au caractère du prélat, qui étoit également savant, pieux, régulier, doux & sage, devoit faire espérer que son épiscopat seroit heureux & tranquille. Cependant il s'en fallut de beaucoup qu'il ne le fût. Le premier soin de *Guillaume* fut de réformer son clergé, accoutumé

à la licence, & qui ne répondit point aux bonnes intentions de l'évêque.

Dès l'an 1518, quelques bourgeois de Strasbourg osèrent publier & afficher des propositions pareilles à celles que Luther avoit prêchées l'année précédente en Saxe. L'évêque & le magistrat en imposèrent d'abord aux novateurs. Mais le dernier ne perfit pas long-temps dans son zèle pour le maintien de la religion catholique. En 1521, Martin Bucer, natif de Strasbourg, mais qui étoit entré chez les Dominicains à Schelestat, & avoit passé à Weiffembourg, y quitta son froc, & se maria publiquement. Chassé de cette ville par le grand vicaire de l'évêque de Spire, & par le magistrat, il se retira à Strasbourg, & non seulement il obtint la protection des principaux du sénat de cette dernière ville; mais même il y séduisit plusieurs bénéficiers, curés & religieux, qui suivirent son exemple, en prétendant néanmoins conserver leurs bénéfices & leurs revenus. L'évêque, qui résidoit alors à Saverne, les cita à son tribunal. Mais le magistrat les protégea, & approuva leur appel au futur concile général.

Charles-Quint avoit déjà remplacé l'empereur Maximilien son père. Il convoqua, en 1522 & 1523, deux diètes à Nuremberg, dans la dernière desquelles Luther

fut condamné. Mais les partisans de cet lé éfrique n'eurent aucun égard à cette condamnation. Le magiftrat de Strasbourg ne continua pas moins à protéger les Luthériens, & à faire violence aux catholiques. Il y eut des pillages dans les églifes & les maifons des chanoines. Les cordeliers abandonnerent la ville en 1524, & les Dominicains en 1525, faute de fubfiftances étant religieux mendians. Un grand nombre de chanoines de la cathédrale fe retirèrent à Molsheim, emportant les principaux titres & quelques pieces précieufes de leur tréfor, mais après avoir protefté qu'ils n'abandonnoient ni leur églife, ni leur revenu dans la ville, & que cette retraite n'étoit que paffagere & momentanée, & pour fe fouftraire à la fureur des novateurs.

Les collégiales de Strasbourg voulurent imiter l'exemple de la cathédrale. Mais le magiftrat févit contre elles, en faifant arrêter leurs effets & même emprifonner le doyen de Saint Pierre *le_Vieux* & quelques autres ecclefiaftiques. Il y eut près de cent prêtres catholiques qui furent ainfi maltraités; & le prieur des auguftins, après avoir été un mois en prifon, fut chaffé de la ville, pour avoir fait imprimer un livre en faveur de l'ancienne religion.

Cependant les troubles de l'Alsace aug-

menterent. Le baron de Sickingen, gentilhomme du Palatinat, avoit déclaré la guerre à l'archevêque, électeur de Trèves. On prétend qu'il étoit soutenu secrètement par l'empereur Charles-Quint, ennemi de ce prélat. Encouragé par les succès qu'il eut dans cette première guerre, Sickingen se déclara Luthérien & protecteur des novateurs, particulièrement de Bucer, qui lui assura une forte d'alliance avec Strasbourg.

Pendant ce temps, les paysans de la Suabe & de l'Alsace, voyant que les nobles, les villes libres, les ecclésiastiques, les catholiques & les Luthériens se faisoient la guerre, & qu'il se formoit des ligues dans tous les états, se révolèrent aussi, se plaignant de l'esclavage dans lequel ils gémissaient depuis long-temps. Ils leverent des armées assez nombreuses, d'ailleurs mal disciplinées, & pillèrent de tous côtés sans ordre & sans mesure. Mais le duc de Lorraine craignant que les rebelles d'Alsace n'entraissent dans son pays pour le ravager, se mit en marche, vint au devant d'eux, les combattit, & les défit entièrement près de la ville de Saverne, qu'ils avoient déjà pillée.

En 1527 & 1528, les magistrats de Strasbourg, poursuivant de plus en plus le

projet d'abolir la religion catholique dans leur ville, firent enlever des images dans la cathédrale, malgré les ordres de l'évêque. Ils défendirent même & empêchèrent de dire la messe dans aucune église avec les anciennes cérémonies. L'évêque Guillaume fit tous les efforts possibles pour soutenir la religion, dont il étoit le pontife; s'adressa au pape, à la diète de l'empire; obtint toujours des réponses & des décrets favorables: mais tout cela fut inutile. Il entama des négociations avec le magistrat & les bourgeois de Strasbourg; & elles n'eurent aucun succès. L'empereur Charles-Quint fit refuser l'entrée de la diète, en 1529, aux députés de la ville de Strasbourg, sous prétexte qu'ils refusoient de se soumettre à ses décrets en faveur des catholiques. Tout ce que cet acte de rigueur produisit, ce fut d'engager la ville de Strasbourg à faire alliance avec les cantons Suisses de Zurich, de Berne & de Bâle, qui étoient indépendans de l'empire, & qui professoient hautement la nouvelle religion.

Depuis l'an 1530, jusqu'au milieu du seizième siècle, Strasbourg prit part aux grandes affaires qui agiterent l'empire d'Allemagne. Ses députés se joignirent à ceux des autres villes Luthériennes, qui présentèrent à la diète d'Augsbourg la fameuse confession

confession de ce nom. Cependant les sentimens des ministres de Strasbourg n'étoient pas tout-à-fait semblables à ceux de Luther. Bucer & Capiton, son confrere, étoient du nombre de ceux qu'on appelloit *Sacramentaires*, parce qu'ils pensoient sur le sacrement de l'eucharistie d'une manière différente de celle de Luther, & à peu-près semblable à celle de Zwingle & de Calvin. Mais comme il s'agissoit à la diete d'Augsbourg de lever hautement l'étendard du schisme contre les catholiques qu'ils regardoient comme leurs ennemis communs, ils s'unirent de sentimens & d'intérêt avec les luthériens.

Charles-Quint répondit qu'il feroit examiner cette profession de foi. Le résultat de cet examen fut de la rejeter, & elle le fut en effet par un résultat de la diete & un rescrit de l'empereur. Les luthériens protesterent contre; & delà ils reçurent dans l'Empire le nom de *protestans*. Il se forma une grande ligue de ces derniers contre les catholiques: elle fut signée à *Smalkalde*: la ville de Strasbourg y entra; & cette ligue embarrassa beaucoup Charles-Quint; d'autant plus qu'après avoir été une première fois dissipée, elle se renouvela. Il fit ce qu'il put pour en détacher la ville de Strasbourg; & celle-ci, sans paroître manquer ouvertement au respect

dû à l'Empereur, persista dans sa première résolution. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'étoit publiquement séparé de l'église Romaine, entra dans cette ligue, & y donna un grand poids.

Sur ces entrefaites, le fameux Calvin vint à Strasbourg, où il fut reçu avec distinction. On lui assigna même une église, qui fut le théâtre de ses prédications, & dans laquelle il établit pour ministres quelques-uns de ses disciples qui professoient sa doctrine, dont, comme je l'ai déjà dit, Bucer même n'étoit pas éloigné. On fit de l'ancien couvent des dominicains un beau & grand college, qui a donné lieu à l'université luthérienne de Strasbourg, décorée dans la suite, comme celles d'Allemagne, du titre d'académie. Les plus grands événemens de la guerre des protestans d'Allemagne avec l'Empereur Charles Quint, se passerent en Saxe; & n'intéressent pas également l'Alsace. Ainsi je ne m'attacherai point à en faire le détail. Je dois dire seulement que l'Empereur voulut les terminer par un règlement que l'on appella *Interim*, parce que l'objet en étoit de faire vivre en paix ceux des deux religions. Mais au lieu de les accommoder, l'Empereur mécontenta les uns & les autres.

Cependant la ville de Strasbourg se laissa

persuader d'accepter l'*Interim* par pure complaisance pour l'Empereur. L'évêque, qui étoit alors *Erasme de Limbourg*, successeur de Guillaume de Hohenstein, saisit le moment de cette espèce de trêve, pour négocier avec le magistrat. Il obtint un partage des églises de la ville entre les catholiques & les protestans. Mais cet arrangement ne s'exécuta pas sans de grandes difficultés. Les dietes rendoient toujours des décrets favorables aux catholiques, mais qui étoient peu suivis. En 1555, il se fit à la diète d'Augsbourg un traité entre les états de l'Empire des deux religions; traité qui, sans arranger absolument leurs différends, parut les pacifier pour quelque temps.

Pendant les premières années de Ferdinand I, successeur de Charles-Quint à l'Empire, il y eut de grands troubles intérieurs dans Strasbourg. D'un côté, les catholiques, qui, depuis l'*interim* & la diète d'Augsbourg, avoient été dans cette ville assez tranquilles, en furent chassés, & le culte de leur religion interdit, malgré les plaintes & les réclamations de l'évêque & du chapitre. D'un autre côté les ministres protestans de la ville se divisèrent entre eux. J'ai déjà dit que depuis que Bucer y avoit prêché, ils étoient plutôt sacramentaires que luthériens. Mais ceux-ci prirent le dessus,

& firent adopter la confession d'Augsbourg dans toute son étendue. Il fut donc déclaré que ce seroit la seule religion permise dans la ville; & le culte calviniste y fut interdit.

Après la mort de l'évêque Erasme de Limbourg, l'élection de son successeur souffrit de grandes difficultés. Plusieurs princes très-puissans, & particulièrement ceux de la maison palatine, avoient des vues sur ce riche bénéfice. L'électeur palatin s'étoit déjà déclaré pour les nouvelles erreurs, & toute sa maison étoit suspecte de les favoriser: cependant quelques uns d'entr'eux étoient membres du grand chapitre. Heureusement, on vint à bout d'é luder leurs prétentions, & de faire échouer leurs projets. Le chapitre assemblé dans Strasbourg, élu, en 1559, *Jean de Mandercheid-Blanckenheim*, qui, sur le champ, fut installé dans la cathédrale. Le magistrat ne mit aucune opposition, & le reconnut moyennant les reversales ordinaires.

Sous son épiscopat, le chapitre fit bâtir à Strasbourg la maison du *Bruderhoff*, destinée non-seulement à renfermer les archives & papiers du chapitre, mais aussi leurs grains & les deniers communs de leurs prébendes, &, en cas de besoin, à loger les grands chanoines. A peu-près dans le même

emps, on travailla à la fameuse horloge de Strasbourg, qui fut finie en 1574. On l'a long-temps admirée comme un chef-d'œuvre de science astronomique, de mécanique, & même de sculpture. Mais aujourd'hui on la regarde avec un peu moins de surprise.

L'évêque Jean fut long-temps encore sur le siege épiscopal ; & les dernières années furent très-malheureuses. Il eut le chagrin de voir détruire les couvens, & chasser toutes celles qui voulurent s'expatrier ou renoncer à leur état. Quelques-unes persévérèrent malgré toutes les menaces, & demeurèrent dans leurs cloîtres jusqu'à leur mort. Mais ce qui pensa porter le dernier coup à la religion catholique dans la ville & le diocèse de Strasbourg, c'est que quelques chanoines se déclarèrent hautement luthériens. Gerard Truchses, grand-doyen du chapitre, leur donna l'exemple ; & après être parvenu à l'archevêché & électoral de Cologne, il se maria publiquement. L'évêque & les chanoines catholiques firent ce qu'ils purent pour l'exclure. Mais le magistrat continua à le faire jouir de ses revenus. Il en usa de même à l'égard de deux autres chanoines, qui entreurent même par violence dans le Bruderhoff. Ainsi l'on peut dire que le

capitre de Strasbourg fut mi parti entre les deux religions.

Cela ne parut que trop vrai, lorsqu'en 1592, l'évêque Jean de Manderscheid mourut; car alors il y eut scission pour l'élection de son successeur. Les chanoines protestans, assemblés à Strasbourg, élurent *Jean Georges*, Margrave de Brandebourg, neveu de l'électeur de ce nom; & les catholiques, assemblés à Molsheim, élurent *Charles de Lorraine*, cardinal évêque de Metz, fils du duc. Les deux prétendans se disposèrent à se faire la guerre, & se la firent en effet, appuyés des princes de leurs maisons. La ville de Strasbourg se déclara pour celui de la maison de Brandebourg. Ce fut en vain que l'empereur Rodolphe II, prit le parti du cardinal de Lorraine. Celui-ci ne fut jamais paisible possesseur de l'évêché, jusqu'en 1607, qu'il le céda, & s'en démit en faveur de *Léopold d'Autriche*, de la branche de Stirie, qui descendoit de l'empereur Ferdinand I.

Ce prélat étoit frere de Ferdinand II, qui monta sur le trône impérial en 1619. Il se démit par la suite de son évêché; & son frere cadet, nommé *Léopold Guillaume*, en fut pourvu.

Ce que l'on appelle encore dans l'Empire, la *guerre de trente ans*, remplit pres-

que tout l'intervalle de temps, qui s'écoula depuis le commencement du regne de Ferdinand II, en 1619, jusqu'au traité de Westphalie en 1648. Ce fut un temps de troubles, de détoûées, de ravages & de pillages dans toute l'Allemagne, & particulièrement en Alsace. Cette province fut en partie le théâtre des exploits du général Tilly, & de ceux des troupes du grand roi de Suede, Gustave Adolphe, commandées par les généraux qui avoient servi sous ses ordres. L'évêché de Strasbourg fut, à bien des reprises, ravagé & pillé, ainsi que toute l'Alsace, qui ne commença véritablement à respirer, que lorsque, par le traité de Westphalie, la maison d'Autriche céda à la France tous ses droits sur cette province.

Cependant il y eut encore de fréquentes guerres jusqu'au traité de Nimégué. Mais ce fut pour le bonheur de l'Alsace, que pendant les trente années qui s'écoulerent entre ces deux traités, Louis XIV fit d'heureuses entreprises pour s'affujettir cette province tout entière. Les dix villes libres & impériales se reconnurent ses sujettes. Tous les princes & seigneurs qui avoient des possessions dans la province, se soumirent; & l'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer, en 1662, par la mort de l'archiduc Léopold Guillaume, ses deux successeurs,

François Egon, & *Guillaume Egon de Furstemberg*, son neveu, monterent pour la personne de Louis XIV un attachement si sincere, qu'aucun prélat de son royaume ne lui fut plus soumis.

La ville de Strasbourg résista un peu plus long-temps que le reste de l'Alsace. C'étoit le seul lieu de la province, qui, loin de souffrir des guerres, en avoit profité. Toujours ménagée par les deux partis, auxquels elle n'accordoit le passage du Rhin, que quand elle le jugeoit à propos, elle étoit devenue une riche & puissante république. Cependant elle fut obligée de plier devant la grandeur de Louis XIV. Si ce monarque ne lui a pas conservé sa liberté républicaine, au moins ne lui a-t-il rien fait perdre de son éclat, de sa magnificence, de son commerce & de son opulence. Vous en jugerez, madame, par la courte description que je vais vous faire de son état au seizieme siecle, & de ce qui en reste ou qui y a été ajouté depuis.

Nos vieux auteurs nous représentent la ville de Strasbourg dans la même situation où elle est aujourd'hui, à un quart de lieue du Rhin, traversée par la rivière d'Ill, & par deux autres qui s'y jettent. Ils nous parlent de son fameux pont & des fortifications qui le défendoient, qui appartenoient toutes

à la ville. Celle qui en étoit le plus près, consistoit dans un château placé à l'entrée du pont, du côté de la ville : il y en avoit un autre au milieu du fleuve, & enfin le fort de Kell à l'extrémité opposée. Depuis que Strasbourg appartient à la France, le fort de Kell ne dépend plus de cette ville. Les fortifications qui étoient dans l'île, ont été démolies ; & elle est libre & neutre entre les sujets du roi & ceux de l'empire.

Les mêmes auteurs parlent du péage qui s'est perçu de tout temps pour l'entretien du pont, & qui se paie par toutes les personnes & les voitures qui y passent. Il a encore lieu ; & le produit sert au même usage. On prétend qu'autrefois il suffisoit à peine pour remplir cet objet. Mais ce revenu doit être aujourd'hui beaucoup plus considérable, vu l'augmentation du commerce, & de la communication entre l'Empire & la France. Le pont n'est toujours que de bois, cloué sur des bateaux, mais très-solide : il s'ouvre pour laisser passer les bateaux qui naviguent sur le Rhin.

Les fortifications de la ville consistoient autrefois dans des murailles qui soutenoient de beaux & larges remparts. Il y avoit aussi de larges fossés, en partie remplis d'eau. Mais le défaut de cette enceinte étoit que les

François Egon, & *Guillaume Egon de Furstemberg*, son neveu, monterent pour la personne de Louis XIV un attachement si sincere, qu'aucun prélat de son royaume ne lui fut plus soumis.

La ville de Strasbourg résista un peu plus long-temps que le reste de l'Alsace. C'étoit le seul lieu de la province, qui, loin de souffrir des guerres, en avoit profité. Toujours ménagée par les deux partis, auxquels elle n'accordoit le passage du Rhin, que quand elle le jugeoit à propos, elle étoit devenue une riche & puissante république. Cependant elle fut obligée de plier devant la grandeur de Louis XIV. Si ce monarque ne lui a pas conservé sa liberté républicaine, au moins ne lui a-t-il rien fait perdre de son éclat, de sa magnificence, de son commerce & de son opulence. Vous en jugerez, madame, par la courte description que je vais vous faire de son état au seizieme siecle, & de ce qui en reste ou qui y a été ajouté depuis.

Nos vieux auteurs nous représentent la ville de Strasbourg dans la même situation où elle est aujourd'hui, à un quart de l'heure du Rhin, traversée par la riviere d'Ill, & par deux autres qui s'y jettent. Ils nous parlent de son fameux pont & des fortifications qui le défendoient, qui appartenoient toutes

à la ville. Celle qui en étoit le plus près, consistoit dans un château placé à l'entrée du pont, du côté de la ville: il y en avoit un autre au milieu du fleuve, & enfin le fort de Kell à l'extrémité opposée. Depuis que Strasbourg appartient à la France, le fort de Kell ne dépend plus de cette ville. Les fortifications qui étoient dans l'île, ont été démolies; & elle est libre & neutre entre les sujets du roi & ceux de l'empire.

Les mêmes auteurs parlent du péage qui s'est perçu de tout temps pour l'entretien du pont, & qui se paie par toutes les personnes & les voitures qui y passent. Il a encore lieu; & le produit sert au même usage. On prétend qu'autrefois il suffisoit à peine pour remplir cet objet. Mais ce revenu doit être aujourd'hui beaucoup plus considérable, vu l'augmentation du commerce, & de la communication entre l'Empire & la France. Le pont n'est toujours que de bois, cloué sur des bateaux, mais très-solide: il s'ouvre pour laisser passer les bateaux qui naviguent sur le Rhin.

Les fortifications de la ville consistoient autrefois dans des murailles qui soutenoient de beaux & larges remparts. Il y avoit aussi de larges fosses, en partie remplis d'eau. Mais le défaut de cette enceinte étoit que les

bastions en étoient très-petits , & les courtines trop longues. La ville n'étoit pas moins regardée comme très-en état de se défendre , ayant d'ailleurs une belle artillerie. Louis XIV n'en fut pas plutôt le maître , qu'il ordonna au célèbre Vauban d'envelopper cette vieille enceinte par une fortification plus régulière. Cet habile ingénieur y ajouta quelques ouvrages avancés , qu'on a dans la suite couverts par plusieurs autres ; de sorte que la place est devenue redoutable & presque imprenable. Louis XIV fit construire de plus une citadelle grande , forte & régulière , qui s'étendant jusqu'au Rhin , met parfaitement en sûreté l'entrée du pont.

- On entre dans Strasbourg par neuf portes , dont deux ont chacune un petit fortin ou réduit avec un commandant particulier. Cette ville renferme aujourd'hui près de cinquante mille habitans. Il s'en faut bien que la population y ait été aussi nombreuse au seizième siècle. Les maisons particulières étoient presque toutes de bois , & il n'y avoit que les édifices publics qui fussent de pierre : aujourd'hui presque tous les bâtimens le sont. On n'y voyoit anciennement qu'un petit nombre de rues larges : actuellement il y en a un plus grand nombre. La plupart des édifices & des maisons particulières étoient peints , comme le sont encore ceux

d'Augsbourg & de Nuremberg: maintenant il en reste fort peu.

La principale église de cette ville a toujours été la cathédrale, qui fut fondée sous le regne de Dagobert. Il ne reste plus rien de cette première construction. Mais on prétend que le chœur est du temps de Charlemagne; qu'étant tout en pierre, il ne fut point brûlé, comme la nef & le portail, en 1004, par Herman, duc de Souabe, qui assiégea Strasbourg, & força les habitans dans la cathédrale, leur dernier retranchement. L'an 1015, on commença à rebâtir cette nef, qui fut achevée l'an 1028. Mais ayant encore été brûlée, elle fut parfaitement relevée au treizième siècle, ainsi que le portail, à l'exception du clocher, qui, commencé au quatorzième, ne fut fini que vers le milieu du quinzième, en 1439. Il est certain que la magnificence de cet ouvrage méritoit qu'on y travaillât assidûment pendant un si long-temps. En 1459 l'église fut entièrement couverte de plomb; & la belle horloge, qu'on y admire encore, fut, comme je l'ai déjà dit, finie en 1574.

Cette église étoit superbement ornée en dedans, avant que les Lutheriens la dépouillassent de ce genre de magnificence si contraire à leurs opinions. Ils abattirent même le grand crucifix, posé au dessus de

la grille qui séparoit le chœur de la nef. Depuis que Louis XIV y a rétabli le culte catholique, l'évêque & le chapitre, on en a de nouveau embelli l'intérieur.

Le grand chapitre est toujours composé de vingt-quatre chanoines, qui, de toute ancienneté, font les grandes preuves usitées dans les chapitres d'Allemagne. De ces vingt-quatre chanoines, il y en a douze capitulaires & douze domicellaires. Les premiers sont les seuls qui aient voix délibérative pour l'élection de l'évêque & celles de leurs confrères. Ces places sont remplies par les plus anciens domicellaires, qui sont dans les ordres sacrés. Entre les capitulaires, il y en a cinq constitués en dignité; le grand-prévôt, le grand-doyen, le grand-custos, le grand-chambrier, & le grand-écolâtre. Chaque chanoine capitulaire, pour toucher ses revenus, est obligé de passer trois mois à Strasbourg, & d'assister soixante fois au chœur. Depuis que cette ville est soumise à la France, il a été décidé que des vingt-quatre chanoines, il y en aura toujours six François, dont deux dignitaires, tous six des premières maisons du Royaume.

L'évêque & le chapitre ont chacun leur officialité à part. Celle de l'évêque s'étend sur tout le diocèse, & celle du chapitre, dont le grand-prévôt est le chef honoraire,

sur le chapitre & ses sup pôts. Il y a eu autrefois jusqu'à soixante-douze vicaires & quarante chapelains qui composoient le bas chœur. Mais ces bénéfices ayant été envahis par les Luthériens, on en rétablit seulement douze chapelains à Molsheim. Lorsque le chapitre rentra dans Strasbourg, les vicaires furent portés à vingt, & il n'y eut qu'un petit nombre de chapelles de conservées. Les revenus des grandes prébendes consistent en grains & en vin provenant des dîmes. Mais les dignitaires ont des terres & même des fiefs qu'ils peuvent conférer, lorsqu'ils viennent à vaquer : ils ont d'ailleurs la nomination à beaucoup de cures. Les deniers destinés à la fabrique de la cathédrale, sont entre les mains des magistrats, qui répondent de toutes les réparations qu'il y auroit à faire, quoique considérables qu'elles puissent être.

Indépendamment de la cathédrale, il y a dans Strasbourg trois chapitres collégiaux. Le plus ancien est celui de *Saint Thomas*, fondé sur la fin du septième siècle, par l'évêque Saint Florent, qui y mit des chanoines réguliers, qui furent sécularisés au onzième siècle, vers 1037. Ils se conduisirent en bons catholiques jusqu'en 1528, que leur doyen, qui étoit aussi curé, embrassa le luthéranisme, & se maria publiquement,

après avoir publié lui-même ses bans. Ce mauvais exemple fut malheureusement suivi par tout le chapitre ; & ce chapitre est toujours demeuré & appartient encore aux luthériens , malgré tous les efforts des évêques , & les récrits des empereurs. Louis XIV même a laissé les choses en cet état , parce que les revenus en sont appliqués aux appointemens du principal & des professeurs du collège ou académie luthérienne de Strasbourg. Il n'y a en tout que quatorze chanoines luthériens, dont deux dignitaires ; & un seul chanoine catholique, nommé par l'évêque. L'église sert de paroisse aux luthériens.

La seconde collégiale de Strasbourg s'appelle *Saint Pierre le Jeune*. Elle fut fondée en 1131, dans un faubourg, qui, par la suite a été enclavé dans la ville. Le chapitre est composé de quinze chanoines, qui ont à leur tête trois dignités, dont la première est le prévôt, qui est ordinairement un grand chanoine de la cathédrale, homme de qualité, qui donne l'investiture aux chanoines ; le doyen & le custos sont du nombre des prêtres. Un des chanoines-prêtres est curé des catholiques. Mais actuellement la paroisse de l'église de Saint Pierre est double. Le curé catholique & les chanoines font leur office dans le chœur, & les luthériens ont

leur paroisse dans la nef. Cet arrangement a eu lieu depuis l'*interim* de l'empereur Charles-Quint, avant lequel les protestans s'étoient absolument emparés de cette église & en avoient chassé les chanoines.

La troisieme collégiale est nommée *Saint Pierre le Vieux*, quoique le chapitre soit bien moins ancien dans Strasbourg que le précédent. Mais l'église est plus vieille, puisqu'on prétend que c'est la plus ancienne de cette ville. Elle est paroisse depuis un temps immémorial. Mais ce n'est qu'au quatorzieme siecle, que les chanoines s'y établirent. Ils étoient auparavant depuis la fin du neuvieme siecle, dans un bourg sur le Rhin. Une inondation de ce fleuve emporta leur église au treizieme : on les fit passer dans une île, d'où le même accident les chassa cent ans après ; & c'est alors qu'ils obtinrent le chœur de Saint Pierre le Vieux, en laissant la nef au curé & à la paroisse. Lorsque le magistrat embrassa le luthéranisme ; ce chapitre éprouva le même sort que celui de Saint Pierre le Jeune, sur le pied duquel il fut rétabli. lors de l'*interim* de Charles-Quint. Les canonicats sont au nombre de dix-huit. Mais il n'y en a que douze en résidence : les autres ne le sont pas, & ne sont regardés que comme des bénéfices simples : les dignitaires sont aussi un prévôt, un doyen & un custos.

On voit encore dans cette ville une petite collégiale, dédiée à *tous les saints*, & qui est paroisse. Elle fut fondée, en 1328, par Henri de Mullenheim, d'une famille noble de la basse-Alsace. Le chapitre est composé de douze chanoines sans aucune dignité. La famille de ce fondateur nomme à ces bénéfices, & le prévôt du chapitre de Saint Pierre le Jeune en donne l'investiture. Celui-ci doit, suivant l'acte de fondation, en être le collateur, si la famille de Mullenheim vient à s'éteindre.

Il n'y a plus dans Strasbourg que trois couvens d'hommes, un de récollets, deux de capucins, & cinq couvens de filles, qui sont les pénitentes de Sainte Magdeleine, les dominicaines, les dames de la Visitation, les filles de la Congrégation de Notre Dame, & les religieuses de Sainte Barbe. Au commencement du seizième siècle, les cordeliers, les dominicains, les carmes & les augustins y avoient des maisons, dont ils furent chassés par les luthériens. Celle des cordeliers forme actuellement un des grands magasins de la ville. Celle des dominicains a été transformée en un collège dépendant de l'université ou académie luthérienne, & l'on y a joint, pour ceux de la même religion, une paroisse qu'on appelle *l'église Neuve*. La maison des augustins est occupée

par les filles de la Congrégation de Notre-Dame; & celle des carmes, dont les luthériens avoient fait d'abord un magasin à suif, forme aujourd'hui une paroisse catholique, desservie par des chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine.

Depuis la conquête de Strasbourg, il y a dans cette ville une université ou collège catholique & un séminaire, qui reconnoissent pour leurs fondateurs le roi Louis XIV & le cardinal Guillaume de Furstemberg. Dès l'origine de ces utiles établissemens, on en confia le soin aux Jésuites, à qui l'on donna la maison de *Bruderhoff*, dont j'ai déjà parlé. Depuis la destruction de cet ordre, ce sont des prêtres séculiers qui en sont chargés.

Les quatre hôpitaux qu'on voit dans cette ville, méritent d'être remarqués. Le premier est celui des bourgeois: il est ancien, mais riche & magnifique à certains égards. On y admire les magasins de blé & de vin, ainsi que le bel ordre qui regne dans l'administration & le service. On y goûte, dit-on, du vin gardé & enregistré même sur les registres de la ville depuis plus d'un siècle. On y conserve aussi des grains depuis plus de cent trente ans, & dont on fait quelquefois du pain pour en faire goûter par curiosité à des personnes de distinction. Le

second hôpital est l'hôpital Royal militaire ; appelé communement l'*Hôpital François*, l'un des plus beaux qu'il y ait dans le royaume, & digne en tout de la piété & de la magnificence de Louis le *Grand*. Les deux autres sont ceux des orphelins & des enfans trouvés, aussi bien soigté que les premiers.

Entre les bâtimens civils de la ville de Strasbourg, on en trouve d'anciens, & beaucoup plus de modernes : ces derniers ne subsistent que depuis la conquête. Du nombre des autres, est l'arsenal, qui, du temps que la ville étoit libre & impériale, méritoit déjà l'attention des voyageurs. Il contenoit une nombreuse artillerie, & des armes soit anciennes, soit modernes, fort bien entretenues. Depuis que les François en sont les maîtres, ils y ont encore beaucoup ajouté : c'est aujourd'hui le plus bel arsenal du Royaume. Les magasins de la ville sont vastes & bien remplis ; & la police y est admirable.

L'hôtel-de-ville est un bâtiment assez beau. Il est peint en dehors, & contient en dedans des salles, les unes vastes, les autres moins grandes, mais décorées, quelques-unes à l'Allemande, & d'autres à la moderne & à la Française. C'est-là que le magistrat, & les tribunaux qui en dépendent, tiennent leurs séances ; & c'est ici le lieu d'expli-

quer quelle étoit l'adminiftration de la ville au feizieme ſiècle , puisqu'elle eſt encore la même , non quant à l'autorité , mais quant à la forme.

On diſtingue dans la magiftrature de Straſbourg , deux ordres ; celui de la nobleſſe , & celui de la bourgeoifie. Le premier eſt compoſé des gentilſhommes originares de la ville , ou qui y ſont domiciliés. J'ai dit ailleurs qu'ils avoient autrefois toute autorité dans la ville ; mais que les bourgeois profitant de leurs querelles , étoient venus à bout de la gagner ſur eux. Cependant les nobles continuent toujours d'occuper les premières places dans les tribunaux. Mais comme ils y ſont en bien moindre nombre que les bourgeois , ils n'y dominent pas. Ils ont à leur tête ſix gentilſhommes que l'on appelle ſtattmeiſtres. Mais il n'y en a jamais qu'un, que l'on appelle *Régent* , qui préſide au ſénat & à différens bureaux. Chacun des ſtattmeiſtres occupe à ſon tour la régence pendant un an. Mais ceux qui ſont hors de régence n'ont aucune autorité.

Le ſecond ordre eſt compoſé des bourgeois. Pour en être membre , il ne ſuffit pas d'être domicilié dans la ville . il faut encore avoir été admis dans la bourgeoifie , & reçu dans une des vingt-quatre tribus , dont chacune porte le nom d'un corps de métier , ſans que pour cela ceux qui en ſont ,

soient obligés d'exercer aucune profession mécanique. Chaque tribu a à sa tête un chef & quinze échevins, du nombre desquels on tire les sénateurs, les juges des différens tribunaux, & l'*Ammeistre*, qui est le plus puissant magistrat de la ville, & qui n'est régent que pendant un an.

Les tribunaux sont le grand sénat, composé de trente juges, dix nobles & vingt bourgeois, moitié catholiques, moitié luthériens. Il juge toutes les grandes affaires & criminelles, celles-ci en dernier ressort, & fait exécuter ses jugemens. Il en est de même des affaires civiles, s'il ne s'agit pas de plus de dix mille francs. Quand la somme est plus considérable, on en appelle à présent à Colmar: autrefois on pouvoit en appeller à la chambre impériale de Spire, mais seulement dans les affaires majeures.

Le second tribunal est celui des treize, composé de quatre nobles & de huit bourgeois: il a toujours pour président l'*ammeistre-régent*, les autres juges sont perpétuels. On y prépare bien des affaires civiles, que l'on ne porte au sénat, que quand elles sont de conséquence, ou que les parties s'y obtinent. Le petit sénat est composé de seize sénateurs, & juge ce qui concerne l'exécution des testamens: on en appelle en certains cas à la chambre des treize. La

chambre des quinze, dans laquelle il y a cinq nobles & dix bourgeois, est chargée de l'administration & de l'économie des revenus de la ville, qui sont très-considérables; car indépendamment des droits qu'elle leve sur différentes denrées & productions du pays, elle possède des terres qui s'étendent assez loin aux environs, & dont la baronnie de Bar est la plus considérable. Enfin la chambre des vingt-un n'a qu'un noble & vingt bourgeois. On en tire des personnes, pour les charger de différentes commissions & de différentes parties d'administration.

Louis XIV promit, par la capitulation qu'il fit avec la ville de Strasbourg, de conserver cette forme de gouvernement. Il a tenu parole. Mais il a mis à la tête du sénat un commissaire que l'on appelle *Préteur Royal*, qui a droit d'assister à toutes les assemblées, dans tous les tribunaux, & à qui l'on accorde même, dans ce cas, la première place. Il n'a aucune voix délibérative: mais il a le droit d'arrêter & d'empêcher toute délibération qu'il croit contraire aux intérêts du roi; d'en rendre compte à la cour, & de se procurer des ordres en conséquence. Il n'en a pas fallu davantage à ce préteur pour avoir la plus grande influence sur l'administration entière de la ville.

Au reste il y a dans Strasbourg un petit tribunal affecté aux nobles de la province, & qui ne juge que des causes qui les regardent uniquement. Il s'assemble dans une maison particulière, que l'on appelle *Ritterhaus*, & il est présidé par le *stattmeistère* régent. Mais d'ailleurs la noblesse immédiate de la basse-Alsace a dans cette même ville un autre tribunal, le roi ayant bien voulu conserver une partie des privilèges dont elle jouissoit sous les empereurs, & qui remontoient jusqu'au règne de Charles-Quint. L'un de ces monarques y établit un directoire ou conseil, auquel la noblesse pouvoit porter ses causes, & dont on ne pouvoit appeler qu'au conseil aulique ou à la chambre impériale, & seulement dans les causes majeures. Louis XIV ayant soumis cette noblesse comme le reste de l'Alsace, permit au directoire de juger, comme les présidiaux, les affaires de peu d'importance : quant aux autres, on en appelle au conseil de Colmar.

Il ne me reste plus qu'à vous dire, madame, que depuis quelque temps, il y a des manufactures considérables à Strasbourg, dont le commerce est très-étendu. Les dehors de la ville sont fort agréables, & embellis par un grand nombre de maisons de campagne, & de belles promenades. Celle

que l'on appelle l'*Arbre-Vert*, est remarquable, en ce qu'on peut placer à l'ombre de cet arbre plus de vingt tables à quatre couverts chacune. Plus de cent personnes peuvent y être commodément, & y danser même en rond à la manière du pays. Le territoire des environs est très-fertile & très-abondant. On y recueille du blé, du chanvre, du safran, de la garance, & même dans quelques endroits d'assez bon vin. Les fruits & les légumes y sont excellens. On pêche dans le Rhin & dans l'Ill de très-bon poisson qu'on transporte à Paris.

Je suis, &c.

A Strasbourg, ce 3 octobre 1764.

LETTRE DXXXVIII.

SUITE DE L'ALSACE.

DES dix villes d'Alsace, qui étoient autrefois libres & impériales, vous en avez vu, madame, dans la partie haute de cette province, cinq, qui sont *Colmar, Turckheim, Munster, Keyfersberg & Scheleslat*. Les cinq autres, dans la partie basse, sont *Ober-*

Eheneim, *Rosheim*, *Haguenau*, *Weissembourg*, & *Landau*. Je vais commencer par ces cinq villes, pour achever la description de toute l'Alsace.

La ville d'*Ober-Eheneim* est située à cinq lieues Sud-Ouest de Strasbourg, sur la rivière d'Ergers, & à une lieue d'un village nommé *Nider-Eheneim*, ou le *Bas-Eheneim*. Elle n'est pas fortifiée, & contient environ trois mille âmes. Le magistrat y est composé d'un prévôt, quatre bourgmestres & huit conseillers. Depuis qu'elle est à la France, elle a un gouverneur, qui est le même que celui de *Rosheim*.

Cette dernière ville, plus petite que la première, dont elle n'est pas bien éloignée, est située sur la petite rivière de Mogel, & n'a que douze à treize cents habitans. A la tête de son magistrat est un prévôt ou prévôt, dont la charge a été inféodée par les empereurs dans la famille de *Rumelin*. Ce prévôt a sous lui quatre bourgmestres, & six conseillers: mais il n'est pas obligé à résidence. Ces deux villes ne furent fondées que vers 1220, sous le règne de l'empereur Frédéric II.

La ville d'*Haguenau*, située au Nord de Strasbourg, sur la rivière de Motters, qui la traverse, a une origine plus ancienne, puisqu'elle reconnoit pour son fondateur l'empereur

l'empereur Frédéric I, dit *Barberouffe*, qui la fit enclorre de murailles, l'an 1164. Avant cette époque, elle n'étoit entourée que d'une haie, d'où lui étoit venu le nom qu'elle porte encore. On prétend que cet empereur y fit bâtir un château, dans lequel il voulut que les ornemens impériaux fussent conservés: mais ils n'y restèrent pas long-temps. Il y établit un préteur ou préfet impérial, dont il voulut que l'autorité s'étendit sur quelques autres villes; ce qui donna lieu à la préfecture, qui devint, par la suite, si considérable & si importante, que les plus grands princes ambitionnerent de la posséder. C'est postérieurement à cette époque, que Haguenau & les autres villes d'Alsace sont devenues libres.

Lors de l'établissement du luthéranisme, elle fut entièrement préservée de ses erreurs. Mais elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des seizième & dix-septième siècles, parce que n'étant pas bien forte, elle fut plusieurs fois pillée & saccagée. Louis XIV s'en empara sans beaucoup de difficulté en 1673. Mais les impériaux la reprirent en 1675; ce qu'ils firent encore en 1704.

Cette ville ne renferme pas trois mille habitans, & n'a qu'une paroisse, dont l'église collégiale est dédiée à Saint Georges.

Le chapitre est composé d'un prévôt & de douze chanoines. Il y a d'ailleurs dans la ville un couvent de cordeliers, un de dominicains, un d'augustins, & un de religieuses. La forêt d'Haguenau est une des plus considérables du royaume, & appartient presque toute au roi.

La ville de Weissembourg, située à l'extrémité septentrionale de l'Alsace, sur la rivière de Lauter qui la traverse, est, dit-on, très-ancienne. On prétend qu'elle s'appelloit autrefois *Sebusium*. Mais on ne sait rien de bien précis jusqu'au règne de Dagobert I, qui y fonda une abbaye, à laquelle il donna des possessions considérables, & fit d'ailleurs de riches présents, entr'autres celui d'une couronne d'argent doré que l'on y voit encore, & qui a vingt-quatre pieds de circonférence. L'abbaye se trouva si fort honorée de ce présent, qu'elle prit le surnom de *Cron-Weissembourg*, Weissembourg à la couronne: ce fut, dit-on, l'an 623. Dagobert II accorda aussi à cette abbaye de nouveaux bienfaits. On y voyoit le tombeau d'une de ses filles nommée *Sainte Irmine*. Cependant c'étoit un monastère d'hommes, dont le premier abbé s'appella *Principius*.

Il se forma bientôt auprès de cette abbaye,

une ville, dont l'abbé fut regardé, pendant plusieurs siècles, comme le seigneur. Il devint même si puissant, qu'il tenoit dans l'Empire le rang de prince, & étoit le troisième entre les abbés d'Allemagne. (celui de *Fulde* étoit le premier, & celui de *Kempten* le second.) Vers le onzième siècle, cette abbaye étoit dans son plus haut point de richesses & de grandeur, lorsqu'elle fut consumée presque entièrement par un incendie. On travailla peu de temps après à la rétablir. La règle de Saint Benoît y avoit été introduite; mais elle étoit très-négligemment observée.

En 1262, l'abbé Philippe d'*Erspach* fit entourer la ville de murailles, & lui accorda des privilèges. L'empereur lui en ayant aussi accordé de son côté, elle se crut bientôt en état de secouer le joug des moines, & d'être regardée comme ville libre & impériale. Les abbés firent long-temps ce qu'ils purent pour y conserver leur autorité; mais enfin ils furent forcés de céder. Frédéric III obligea les religieux eux-mêmes à se réformer; ce qui leur déplaisoit beaucoup; & comme ils se trouvoient d'ailleurs inquiétés par les seigneurs laïques, tels que l'électeur palatin, l'abbé *Rudiger* prit le parti de solliciter à Rome la sécularisation; & il l'obtint.

Au commencement du quinzieme siecle , les moines devinrent donc chanoines , & l'abbé fut réduit à n'être que le premier dignitaire du chapitre , sous le titre modeste de prévôt. Peu d'années après, cette prévôté s'étant trouvée réunie sur la même tête avec l'évêché de *Spire* , dont le diocèse s'étend jusqu'à *Weiffembourg* , l'évêque sollicita la réunion de ce bénéfice à la messe épiscopale ; ce qui lui fut accordé , pour le mettre plus en état de se défendre contre les luthériens. Ce prélat jouit encore de la prévôté. Mais il n'a point d'ailleurs d'autorité dans cette ville , qui a été libre & impériale , jusqu'à ce que toutes celles d'Alsace aient été obligées de se soumettre à la France.

La foiblesse de ses fortifications a été cause qu'elle a été souvent pillée & ravagée pendant la guerre. Louis XIV la fit encore démanteler ; & l'on n'y a rétabli que la simple enceinte. Elle ne renferme pas aujourd'hui plus de treize cents habitans. Cependant le magistrat est composé d'un préteur , cinq bourgmestres & vingt conseillers. L'église de l'ancienne abbaye est vaste & belle. Le chapitre est encore composé de deux dignitaires , dix chanoines & deux vicaires. Mais ces canonicats sont aujourd'hui réduits à très-peu de chose , la prévôté ayant même perdu une grande partie de

ses biens , que les abbés & prévôts ont été obligés de céder dans des temps de troubles à différens princes & seigneurs.

Les vins des environs de Weiffembourg sont assez bons , & font l'objet du plus grand commerce de cette ville. On recueille aussi dans son territoire des châtaignes & des noix , dont on fait un grand débit. On les transporte sur le Rhin par le Lauter , qui , comme je l'ai déjà dit , traverse la ville , & se jette dans ce fleuve à Lauterbourg , petite place frontiere d'Alsace , & qui d'ailleurs est de peu de conséquence. La dernière des dix villes impériales d'Alsace , qui composoient la préfecture d'Haguenau , est *Landau* , qui par cette raison fait encore partie de cette province , & appartient à la France , quoiqu'elle soit enclavée dans le haut Palatinat. Elle est à six lieues de Weiffembourg , & à quatre du Rhin , sur la riviere de Queich , dans une plaine fertile , & ne contient qu'environ quatre mille habitans , dont la moitié sont luthériens , & l'autre moitié catholiques. Il y a une église paroissiale pour chacune de ces religions. - A celle des catholiques est jointe une petite collégiale. On y voit aussi un couvent d'augustins & un de capucins. Le magistrat est composé de quatre bourgmestres & de douze conseillers ,

qui sont mi-partis, moitié catholiques & moitié luthériens : ils ont à leur tête un préteur royal, comme à Strasbourg.

La grande considération dont jouit actuellement Landau, vient de ses fortifications. Louis XIV s'étant emparé de cette ville, en 1673, chargea Vauban de la fortifier ; & cet ingénieur en fit une des plus fortes places de l'Europe. Elle a été deux fois assiégée & prise par les impériaux, depuis le commencement de ce siècle, & reprise par les françois, auxquels elle est enfin restée par le traité de Bade en 1714.

On prétend d'ailleurs que cette ville est très-ancienne, & qu'elle fut ruinée par le fameux Attila, & rétablie ensuite par un général allemand nommé *Laudfrid*, qui lui donna son nom. Mais rien n'est moins certain. Ce qu'il y a de mieux constaté, c'est qu'en 1320 elle appartenait à l'empire. Mais Louis de Bavière l'engagea alors aux évêques de Spire, qui en jouirent pendant près de deux siècles. En 1511, elle obtint les privilèges de ville libre & impériale, & fut jointe à la préfecture d'Haguenau, par l'empereur Maximilien I. Elle est venue à la France dans le même temps, & par la même voie que les autres. Je vais à présent, madame, vous faire connoître les autres villes & lieux remarquables de la basse-

Alsace, que j'ai vus, avant d'arriver à Landau.

A cinq lieues sud-ouest de Strasbourg, est la petite ville d'*Andlau*, qui appartient encore à la maison de ce nom, & qui ne renferme pas plus de mille habitans. Elle est particulièrement connue par son abbaye, qui reconnoît pour sa fondatrice l'impératrice Richarde, fille d'un roi d'Ecosse, & femme de Charles *le Gros*. Cette princesse ayant été soupçonnée par son époux, se sépara volontairement de lui vers l'an 880, & se retira dans ce lieu, où elle fut enterrée.

Les dames qui habitent cette maison sont chanoinesses, & font les grandes preuves usitées dans tous les chapitres d'Allemagne. L'abbesse prend le titre de princesse : cependant elle n'a d'autre seigneurie que l'enceinte de son abbaye. Avant la conquête de l'Alsace, elle avoit voix & séance aux dietes de l'empire. Les douze chanoinesses qui composent son chapitre, vivent avec elle en communauté, lorsqu'elles sont dans l'abbaye. Mais hors de là, elles n'ont qu'un revenu très-modique pour leur entretien.

On trouve à quelque distance d'*Andlau*, la plus ancienne abbaye de l'Alsace, celle d'*Hohenbourg*, fondée dans les montagnes des Vosges par *Sainte Odille*, fille du fameux duc *Athic*. On prétend que ces reli-

gieuses ont toujours été chanoinesse^s régulières de l'ordre de Saint-Angustin. Elles habiterent d'abord un monastere tout au haut de la montagne. Mais ensuite elles en établirent un autre à mi-côte, qu'on appella *Nidermunster*. & d'où il leur étoit plus aisé de communiquer avec les habitans de la plaine.

Ce monastere subsiste encore, & c'est-là que l'on révère le tombeau & les reliques de Sainte Odille. On pourroit y voir aussi la sépulture du duc Athic & de sa femme Hérédicthe, qui vinrent y finir leurs jours, & moururent entre les bras de leur fille, à neuf jours l'un de l'autre, vers l'an 690. Sainte Odille mourut en 708 : on prétend que son testament nous est resté. Il paroît par cette piece, qui est certainement d'une antiquité respectable, que le monastere étoit très-riche. Mais il a perdu presque tous ses biens, & a été entièrement ruiné pendant la guerre. L'évêque & le grand chapitre de Strasbourg se sont emparés de ce qui restoit. On trouve cependant encore quelques chanoines réguliers de l'ordre de prémontré, qui se sont établis sur les ruines du monastere de *Nidermunster*, & y conservent le tombeau de Sainte Odille.

L'abbaye d'*Ebermunster*, située à l'extrémité méridionale de la basse - Alsace, est

presque de la même antiquité , ayant été fondée au septième siècle , par le roi Sigebert II. Elle avoit anciennement de grandes possessions ; & l'on croit que , pendant un temps , elle a eu séance aux diètes de l'empire. Quoiqu'elle soit aujourd'hui fort déchue , elle conserve encore un revenu suffisant pour l'entretien de l'abbé , qui est régulier , & de ses religieux. C'est la principale maison d'une congrégation de bénédictins réformés à un certain point , qui porte le nom de congrégation de Strasbourg.

A trois lieues ouest de cette dernière ville , & sur la rivière de Bruch , est la petite ville de *Molsheim* , qui appartient aux évêques de Strasbourg. Elle étoit même regardée au douzième siècle , comme la place la plus considérable & la plus forte de leur domaine. Mais dans ce même siècle , elle fut assiégée , prise & brûlée. Les fortifications du château ont été plusieurs fois rétablies. Mais il semble que ces fortifications ont , pendant long-temps , fait plus de tort que de bien à la ville , puisqu'elles ont été l'occasion & le prétexte de bien des malheurs qu'elle a éprouvés.

Lorsque la ville de Strasbourg se déclara pour les nouvelles erreurs , ceux des chanoines qui restèrent fidèlement attachés à la religion catholique , se retirèrent à Mols-

heim, & en firent agrandir l'église paroissiale, où ils célébrèrent l'office divin. Les chanoines de Saint Pierre le Vieux & de Saint Pierre le Jeune de Strasbourg vinrent les y joindre ; & tous y restèrent jusqu'à la soumission de l'Alsace à la France, qu'ils retournerent dans leurs anciennes demeures. La chartreuse de Strasbourg ayant été détruite dans le même siècle, les chartreux en formerent à Molsheim une autre qui subsiste encore.

Enfin les évêques de Strasbourg y avoient donné aux jésuites un magnifique établissement. Leur église étoit très-belle, & ils y avoient un collège & une espèce d'université qui subsista même après que le soin du collège, du séminaire et de l'université de Strasbourg leur eût été confié. Depuis cent ans, cette petite ville est bien rétablie des désastres qu'elle efluya pendant les seizième & dix-septième siècles. On n'y compte cependant qu'environ douze à treize cents habitans.

Assez près de Molsheim, on voit l'abbaye d'Altorf, autrefois riche, à présent très-pauvre, occupée par des Bénédictins ; & plus loin, l'abbaye d'Aslach, fondée par le roi Dagobert II, & qui a été convertie en collégiale.

En montant vers le nord-ouest de Stras-

bourg, on trouve une petite ville, qui a donné son nom à une famille ancienne de cette province. C'est celle de *Wangen*, située sur la pente d'une montagne. Elle étoit autrefois fortifiée : actuellement elle est sans défense. Le château, qui a d'épaisses murailles, avoit un fossé large & plein d'eau, mais qui est aujourd'hui en mauvais état.

Le comté d'*Achsbourg*, dont le chef-lieu n'est qu'un petit bourg peuplé seulement d'environ trois cents habitans, & situé sur les confins de la Lorraine, dans les montagnes des Vosges, à quelque distance des sources de la rivière de Soor, a appartenu à une maison de ce nom, très-ancienne & très-illustre. Elle s'est éteinte dans celle de Linange, dont une branche en a pris le nom, & a joui de ses terres comme d'un comté immédiat de l'empire, & depuis 1680, sous la souveraineté du roi de France.

La petite ville de *Saverne*, située à six lieues nord-ouest de Strasbourg, au pied des montagnes des Vosges, sur la rivière de Soor, dans un pays fertile en vin, & fort agréable, est le principal domaine des évêques de Strasbourg. Le mot *Zabern* en allemand & *Saverne* en françois, est évidemment une corruption du mot *tabernæ* :

aussi c'est celui que portoit ce lieu du temps des Romains. Il est marqué, dans tous les anciens itinéraires, sur le chemin de Metz à Strasbourg; & il est quelquefois appelé *tres tabernæ*. Vous savez, madame, que le mot *taberna* indiquoit anciennement le séjour que les troupes romaines faisoient en passant d'un pays dans un autre.

On a lieu de croire que cette petite ville fut ruinée par le terrible Attila, quoique l'histoire garde assez long-temps le silence sur ce lieu. Mais on voit qu'au dixième siècle, il appartenoit aux évêques de Metz, qui en conserverent la seigneurie, jusqu'au temps où elle passa au pouvoir des évêques de Strasbourg. On n'en fait pas précisément l'époque: mais il paroît que ces derniers prélats la possédoient depuis long-temps, lorsque les querelles qu'ils eurent, au seizième siècle, avec les magistrats de Strasbourg, & sur-tout les progrès que le luthéranisme faisoit dans cette ville, obligèrent les évêques de venir faire leur résidence presque perpétuelle à Saverne. Ils ne purent empêcher que cette petite ville ne fût, pendant ces troubles, souvent insultée & pillée. Elle n'a jamais été bien forte, quoiqu'entourée d'assez bonnes murailles.

Les évêques de Strasbourg ont depuis

long-temps à Saverne leur régence ou conseil d'administration, tant pour leurs terres en Alsace, que pour celles qu'ils possèdent encore au-delà du Rhin, & qui leur donnent voix à la diete de l'empire. Ils y ont aussi un magnifique palais, qui a été embellie, ainsi que la ville même, par les évêques François Eggon, & le cardinal Guillaume son frere, de la maison de Furstemberg : le premier fit commencer le château, & le second l'acheva. Le grand cardinal Armand Gaston, prince de Rohan, y ajouta de nouveaux embellissemens. Ce château est entouré de fossés revêtus, qui ont de six à sept toises de largeur, sur quinze de profondeur. L'architecture, la sculpture, les peintures, les ameublemens, tout y est de la plus grande magnificence. Au bas du château, est un grand & beau jardin, dont on admire les palissades de charmille, & qui est prolongé le long de la riviere de Soor, l'espace d'environ une lieue. Il est rempli de vergers, de très-belles allées, de cabinets de verdure très-curieux; de statues de la plus grande beauté; de ponts-volans pour communiquer à travers les canaux qui y sont bien menagés; de lacs & d'étangs fort poissonneux; & bordé d'ailleurs par de belles maisons de campagne & des villages fort agréables. En un mot, on pourroit

dire que c'est le séjour des nymphes & des graces.

On compte dans Saverne douze à treize cents habitans. Il y a une église collégiale paroissiale, dont le chapitre est composé de huit chanoines : deux sont en dignités avec titre de préôt & de doyen ; un troisieme fait les fonctions curiales, & les cinq autres doivent résider. Ce chapitre n'est établi dans cette petite ville que depuis le quinzieme siecle, & ne fut sécularisé qu'à cette époque : c'étoit auparavant une maison ou couvent de chanoines réguliers, établi à deux lieues de là. On voit dans cette église un tableau de Pierre, qui représente en demi-bosse *Saint Arbogaste*, évêque de Strasbourg, qui, par humilité, voulut être enterré sous les fourches patibulaires de la petite ville de *Dachstein*, & dont le tombeau a été transporté à Saverne. Il y a de plus dans celle-ci un couvent de récollets, un de religieuses & un hôpital.

A une lieue de Saverne, est l'abbaye de *Marmunster* ou *Maurmunster*, fondée, en 721, par *Saint Firmin*, évêque de Strasbourg, aidé de la protection des rois *Thierry & Dagobert*. Cette abbaye est occupée par des bénédictins de la réforme & congrégation d'Alsace : lors de sa fondation, elle s'appelloit *Lewarsfeltz*. L'abbé est seigneur

de deux villages voisins , & jouit d'un assez bon revenu.

Le plus grand seigneur terrien d'Alsace , après l'évêque de Strasbourg , est le prince palatin de Birkenfeld (à présent duc des Deux-Ponts). J'ai dit ailleurs qu'il possédoit , dans la haute Alsace , la ville & le château de *Rapolsstein* , ou *Ribaupierre*. Le chef-lieu de ses possessions dans la basse , est la petite ville de *Bischweiler* , située sur la rivière de *Motter* , à une petite lieue sud-est d'Haguenau , & peuplée de mille à onze cents habitans. Elle est mal fortifiée : mais le château est assez bon , & revêtu d'un fossé plein d'eau.

Non loin de là , & dans la forêt d'Haguenau , on trouve les deux abbayes de *Neubourg* & de *Konisbruck* , toutes deux de l'ordre de Cîteaux ; l'une d'hommes & l'autre de filles. La première doit son origine aux anciens comtes de Lutzelbourg , qui la fondèrent en 1128. Celle de Konisbruck fut fondée à - peu - près dans le même temps. Mais elle est aujourd'hui si pauvre , que les religieuses ne sont point obligées à la clôture , & qu'il leur est permis , dit-on , d'aller travailler à la campagne pour gagner leur vie.

La petite ville de *Bouxweiler* , située à deux petites lieues de Saverne , dans une contrée fertile , entre trois petites montagnes qui

la commandent, & peuplée d'environ quinze cents habitans, est le lieu principal des terres du comte de Hanau en Alsace. C'est-là qu'on voit la régence ou conseil d'administration, & un tribunal pour les sujets. La maison de ces comtes est éteinte depuis quelques années. Mais le landgrave de Hesse-Darmstadt est en possession de ces biens, parce qu'il en a épousé l'héritière. On distingue en deux portions les biens de Hanau dans l'Alsace; *Hanau-Lichtenberg*, & *Hanau Munzenberg*. Les premiers viennent de l'héritage de l'ancienne maison de Lichtenberg, & sont situés au pied des Vosges. Les autres sont au centre de la province & dans un meilleur canton.

Lichtenberg est une des deux petites places fortes, qui le sont par leur situation au pied de ces montagnes des Vosges, & auxquelles Louis XIV n'a été obligé que d'ajouter de très-légers ouvrages : elle ne renferme pas plus de trois cents habitans. L'autre petite place forte est *Lutzelslein*, ou la *petite Pierre*, dans laquelle on compte près de mille habitans. Elle est défendue par un assez bon château. Le seigneur propriétaire retire encore un revenu considérable d'un péage qui est établi.

Le *Fort Louis* du Rhin est dans une île de ce fleuve, à huit lieues nord de Stras-

bourg. Il a été construit par Vauban sous le regne de Louis XIV. C'est un carré long régulier, composé de quatre grands bastions, & d'autant de demi-lunes; le tout entouré d'un fossé & d'un chemin couvert. Dans une partie de cette île, on a bâti une petite ville dont les rues sont bien droites, & où les maisons symétrisent. On y compte environ huit cents habitans de différentes nations. Cette île est bordée d'une enceinte de terre irrégulière, composée de plusieurs bastions & de redans. Elle est restée à la France, parce qu'elle est plus du côté de l'Alsace que de celui de l'Allemagne. D'ailleurs les impériaux ont bâti, sur l'autre rive, à Stoloffen, un fort & des lignes pour défendre les terres de l'empire.

Enfin, à l'extrémité septentrionale de l'Alsace, on trouve sur la rivière de Queich, à deux lieues ouest de Landau, la petite ville d'*Anweil*, qui n'est pas considérable par elle-même, mais que le passage des montagnes rend de quelque importance. Elle n'est entourée que d'une simple muraille, & ne renferme que mille à onze cents habitans. Le principal commerce y consiste dans quantité de tanneries qui y sont établies. Il y a aussi une petite manufacture de draps.

Au reste, madame, je dois vous dire ici,

en terminant la description de ce qu'il y a de plus remarquable dans la basse-Alsace, que l'ordre de Malte & l'ordre Teutonique y ont l'un & l'autre des commanderies, qui dépendent de la langue & du grand prieuré d'Allemagne : mais ces commanderies sont purement ecclésiastiques. La principale du premier de ces deux ordres est dans Strasbourg même, ou du moins dans un de ses faubourgs. Elle s'est conservée par la conduite prudente des ecclésiastiques, qui ont occupé cette maison sous l'empire du luthéranisme. Le prieur a droit d'officier avec la crosse & la mitre : il est élu par les prêtres de sa communauté, & toujours choisi parmi eux. Depuis quelque temps les ecclésiastiques maltois sont chargés de la desserte d'une petite paroisse dédiée à Saint-Marc, & qui s'étend sur tout le faubourg de Pierres.

L'ordre Teutonique a, dans cette même partie de l'Alsace, deux commanderies ; l'une à Strasbourg même, & l'autre dans la petite ville d'Andlau : elles ne sont pas bien considérables.

Je suis, &c.

A Landau, ce 25 octobre 1764.

Fin du tome XXXVII.

TABLE DES MATIÈRES.

Contenues dans ce Volume.

LETTRE DIXIX.

La Bourgogne.

S ITUATION de cette province.	Page 1
Sa division.	2
Son histoire.	3 et suiv.
LETT. DXX. L'Auxerrois.	23
Auxerre, ville capitale et ses comtés.	24
Ses premiers évêques.	35
Ses églises.	38 et suiv.
Coulanges, Cravant, Vermanton, etc.	48 et suiv.
Grottes d'Arcy.	50
LETT. DXXI. L'Auxois.	53
Semur, ville capitale.	54
Ses environs.	58 et suiv.
Second baillage de l'Auxois, Avallon.	68
Dernier baillage, Saulieu.	70
LETT. DXXII. Le pays de la Montagne.	75
Chatillon-sur-Seine, Arc-en-Barrois.	76 et suiv.
Bar-sur-Seine.	83
LETT. DXXIII. Le Dijonois.	83
Dijon.	89
Ses églises et ses autres établissemens.	93 et suiv.
Ses faubourgs.	103
Hommes célèbres nés à Dijon.	105
<i> Tome XXXVII. A</i>	

Commerce de Dijon.	107
Auxonne.	111
Nuys.	119
Abbaye de Cîteaux.	121
Beaune.	126
LETT. DXXIV. L'Autunois, Autun.	129
Le Champ des Urnes.	146
Mont-Cenis.	147
Semur-en-Brunois.	<i>ibid.</i>
Bourbon-Lancy, ses bains.	148
LETT. DXXV. Le Châlonnois.	152
Châlons, capitale.	152
Mercurci et autres lieux environnans.	174
Seurie, Verdun, Louans.	173
LETT. DXXVI. Le Charolois.	186
Charolles.	190
Paray.	191
LETT. DXXVII. Le Mâconnois.	196
Mâcon.	203
Tournes.	207
Cluni.	211
Son abbaye.	213
Saint-Gengoux, Marcigny.	224
LETT. DXXVIII. La Bresse.	226
Bourg, ville capitale.	234
Villes et autres lieux de la Bresse.	239 et suiv.
Le Bugey, Balley, capitale, et autres villes et lieux dépendans du Bugey.	251
Le pays de Gex.	261

L E T T R E D E X I X.

La Franche-Comté

Histoire de cette province.	265
-----------------------------	-----

Sa division en 4 grands bailliages.	285
LETT. DXXX. Villes et lieux dépendans du bailliage d'Aval.	286
S.-Claude.	<i>ibid.</i>
Lons-le-Saunier et ses environs.	294
Pontarlier et ses environs.	301
Salins et ses salines.	305 et suiv.
LETT. DXXXI. Dole et son bailliage.	310
Belles carrières de marbre à Saugny.	316
LETT. DXXXII. Le grand bailliage de Besançon.	317
Besançon.	318
Moumens antiques qui ont été découverts.	319
Histoire de ses anciens Prélats, etc.	323
Confrérie des gentilshommes Francs Comtois.	353
Montagnes aux environs de Besançon, la grotte Daussel.	356
LETT. DXXXIII. Grand bailliage d'Amont, Gray.	359
Beaume-les-Dames, Vesout, Luxeuil, Lure.	363

LETTRE DXXXIV.

L'Alace.

Situation de cette province.	376
Soumise aux Romains, elle a passée sous la domination des Allemands ; elle leur a été enlevée par le roi Clovis.	377
Rivières qui l'arrosent.	383
Ses manufactures et son commerce.	379
On la divise en trois parties.	361

(4)

LETT. DXXXV. Le Sundgaw , son histoire.	382
Belfort, Ferrette , Landfer , Huningue , Thann.	384
Mulhausen, ville libre et indépendante.	388
LETT. DXXXVI. La Haute-Alsace.	390
Colmar , Neubrisac , Munster , Schelestal.	391
LETT. DXXXVII. La Basse-Alsace.	402
Strasbourg, histoire de ses évêques et de ses seigneurs.	403 et suiv.
Son pont, ses fortifications.	440
Sa cathédrale, ses chapitres et ses autres églises.	443
Sa magistrature et ses tribunaux.	451
LETT. DXXXVIII. Ober-Ehontin, Haguenau.	455
Weissbirebourg , Landau.	458
Saverne et autres petites villes et bourgs environnans:	467

FIN DE LA TABLE.

